NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM III
1126
NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio XX
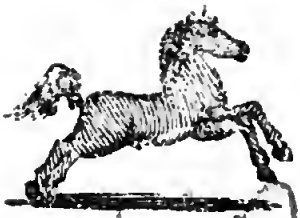
Palchetto
Num.° d' ordine

per Bertivenga

B. Prov. III 1120

K III. 8

3BN
C12712

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE LA FRANCE.

PAR M. NECKER.

Ubi igitur animus meus ex multis miseriis & periculis requievit, non fuit consilium socordiâ atque desidiâ bonum otium conterere. SALLUSTE.

TOME III.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE DI NAPOLI

M. DCC. LXXXV.

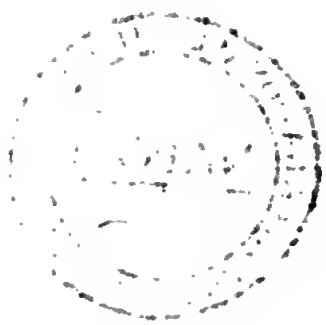

TABLE
DES CHAPITRES
CONTENUS DANS LE TOME III.

CHAPITRE I. *Indice préliminaire sur les monnoies.* page 1

CHAP. II. *Sur le titre & le poids des monnoies de France.* 4

CHAP. III. *Bénéfice du Souverain sur la fabrication des monnoies.* 7

CHAP. IV. *Des avantages ou des inconvéniens du bénéfice que fait le Roi sur la fabrication des monnoies.* 10.

CHAP. V. *De la cession, à des particuliers, du bénéfice du Souverain sur la fabrication des monnoies.* 24

CHAP. VI. *Des changemens dans le titre, le poids & la valeur numéraire des espèces.* 29

CHAP. VII. *Sur l'exportation & la fonte des eſpeces nationales.* page 40

CHAP. VIII. *Sur la ſomme du numéraire de la France.* 49

CHAP. IX. *Sur l'augmentation progreſſive du numéraire en France.* 58

CHAP. X. *Sur les avantages ou les inconvéniens de l'abondance du numéraire.* 67

CHAP. XI. *Conſidérations ſur le luxe & ſur ſes progrès.* 80

CHAP. XII. *Sur les fortunes de finance.* 106

CHAP. XIII. *Reflexions ſur les ſollicitations des grands.* 119

CHAP. XIV. *Sur les charges qui donnent la nobleſſe.* 127

CHAP. XV. *Sur les dépôts de mendicité.* 139

CHAP. XVI. *Recherches relatives aux hôpitaux du royaume.* 154

CHAP. XVII. *Réflexions ſur l'ordre intérieur des priſons.* 176

CHAP. XVIII. *Disposition particuliere à quelques prisonniers.* page 196
CHAP. XIX. *Reflexions sur le commerce des grains.* 198
CHAP. XX. *Recherches sur les défrichemens.* 203
CHAP. XXI. *Réflexions sur l'intérêt de l'argent, le ménagement du crédit, & la circulation.* 208
CHAP. XXII. *Sur le Mont-de-Piété.* 253
CHAP. XXIII. *Observations sur les rentes viageres.* 258
CHAP. XXIV. *Sur les secours patriotiques.* 263
CHAP. XXV. *Sur le droit d'aubaine.* 270
CHAP. XXVI. *Sur les billets de banque & sur la caisse d'escompte.* 277
CHAP. XXVII. *Sur l'ordre dans le tréſor roval.* 305
CHAP. XXVIII. *Idée sur l'établissement d'un bureau général de recherches & de renseignemens.* 309
CHAP. XXIX. *Sur l'économie du tems.* 315

page
CHAP. XXX. *Sur l'esprit de système.* 326
CHAP. XXXI. *Sur la nomination aux intendances de province.* 329
CHAP. XXXII. *Sur les changemens de principes & de personnes dans l'administration des finances.* 335
CHAP. XXXIII. *Résumé concis des moyens de puissance de la France.* 347
CHAP. XXXIV. *De la guerre.* 350
CHAP. XXXV. *Autres réflexions sur le même sujet.* 379
CHAP. XXXVI & *dernier.* 391

Fin de la Table des Chapitres.

ERRATA DU TOME III.

Page 32, ligne 19, en détruisant : *lisez* : en introduisant.

Page 51, ligne 4, 52 millions : *lisez* : 53 millions.

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE LA FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

Indice préliminaire ſur les monnoies.

LE numéraire en circulation dans un pays, ſoit qu'on le conſidére comme une meſure légale, admiſe dans les échanges, ſoit qu'on l'enviſage comme le réſultat des avantages acquis par le commerce, préſente pluſieurs ſujets de réflexions d'une grande importance, & qui ſont tous étroitement liés à l'adminiſtration

BIBLIOTECA PROVINCIALE DI NAPOLI

des finances : je les diſcuterai ſéparément, en y joignant, comme je l'ai fait juſques à préſent, les inſtructions poſitives qui rendent les idées abſtraites plus utiles, & qui en facilitent en même-tems l'intelligence. Je commencerai par faire connoître diſtinctement le titre & le poids des monnoies de France : j'expliquerai en quoi conſiſte le bénéfice que fait le Souverain ſur leur fabrication ; & j'examinerai les avantages ou les inconvéniens qui réſultent de ce bénéfice, & de la ceſſion que le Gouvernement François en a faite, ſi ſouvent, à des particuliers. Je m'arrêterai ſur les effets des changemens qu'on pourroit apporter à la valeur intrinſéque des eſpèces, & j'indiquerai mon opinion ſur les loix qui interdiſent la fonte & l'exportation des monnoies nationales : je tâcherai d'apprécier enſuite la ſomme du numéraire de la France, & ſon rapport avec le numéraire du reſte de l'Europe : je fixerai l'attention ſur le progrès naturel de cette partie des richeſſes, & ſur les conſéquences qui peuvent en réſulter ; & je finirai par rechercher, d'une manière générale, quel eſt le degré d'intérêt qu'on doit mettre à l'abondance de l'or & de l'argent, &

à l'accroiſſement du numéraire qui en eſt une ſuite naturelle.

Je ne négligerai rien pour remplir cette tâche avec clarté, & en même tems avec briéveté : peut-être même que ces deux conditions eſſentielles ſont étroitement unies; car les vérités ont comme un eſpace fixe & déterminé, & l'erreur ſeule ou les idées vagues ont une circonférence indéfinie.

CHAPITRE II.

Sur le titre & le poids des monnoies de France.

Monnoies d'or.

Trente louis-d'or neufs, de vingt-quatre francs, doivent peſer un marc de huit onces.

Mais la fabrication eſt eſtimée bonne, quand les louis ne different que de quinze grains par marc, du poids preſcrit par les ordonnances; & cette tolérance eſt appellée le *remede de poids*.

Le titre des louis-d'or de vingt-quatre francs, eſt fixé à vingt-deux karats, & l'or pur eſt réputé de vingt-quatre karats; ainſi dans les monnoies d'or, exactement conformes au titre déterminé par la loi, il y auroit deux parties de cuivre ſervant d'alliage, contre vingt-deux parties d'or pur.

Mais la fabrication eſt eſtimée bonne, quand le titre des louis-d'or eſt de vingt

& un karats & vingt-deux trente-deuxiemes, c'eſt-à-dire, quand il ne differe que de dix trente-deuxiemes de karat du degré de fin, preſcrit par les réglemens; & cette tolérance eſt appellée le *remede de loi.*

Monnoies d'argent.

Huit écus de ſix livres & trois dixiemes doivent peſer un marc de huit onces.

Mais la fabrication eſt eſtimée bonne, quand les écus ne different que de trente-ſix grains par marc, du poids preſcrit par les ordonnances.

Le titre des monnoies d'argent eſt fixé à onze deniers, & l'argent pur eſt réputé de douze deniers; ainſi dans les eſpeces d'argent, exactement conformes au titre preſcrit par la loi, il y auroit une partie de cuivre ſervant d'alliage, contre onze parties d'argent pur.

Mais la fabrication eſt eſtimée bonne, quand le titre des écus eſt à dix deniers vingt & un grains; c'eſt-à-dire, lorſqu'il ne differe que de trois vingt-quatriemes de denier du degré de fin, preſcrit par la loi.

Monnoies de billon.

La monnoie de billon, qui a cours en France, eſt compoſée de pieces de deux ſous, & d'un ſou ſix deniers.

Cent douze pieces de deux ſous, ſelon le réglement de 1738, devoient peſer un marc de huit onces : mais la fabrication étoit eſtimée bonne, lorſque cent ſeize pieces ſeulement, équivaloient à ce poids.

Le titre fixé par l'ordonnance, étoit de deux deniers & demi d'argent pur, contre neuf deniers & demi de cuivre, & la tolérance ou le remede de loi étoit réglé à quatre vingt-quatriemes de denier.

On ne peut donner aucun renſeignement exact ſur les pieces d'un ſou ſix deniers ; c'eſt un aſſemblage d'eſpeces de différens titres : la fabrication d'une partie remonte au treizieme ſiecle, & la plus récente eſt du commencement du dix-huitieme.

Il y a auſſi, dans la circulation, des pieces d'un ſou, de deux liards ou d'un demi-ſou, & d'un liard ou d'un quart de ſou ; mais ces eſpeces ſont en entier de cuivre.

CHAPITRE III.

Bénéfice du Souverain sur la fabrication des monnoies.

MONNOIES D'OR.

ON paye aux hôtels des monnoies, 709 livres d'un marc d'or, au titre de vingt & un karats, & vingt-deux trente-deuxiemes.

On fait, avec ce marc, trente louis-d'or valant 720 livres.

Les frais de fabrication & les déchets se montent à environ quarante sous.

Ainsi le bénéfice du Souverain se réduit à neuf francs par marc.

Ce qui répond à un & quatre quinziemes pour cent.

Le bénéfice sur cette fabrication, étoit autrefois beaucoup plus considérable.

L'or, au titre que je viens de citer, n'a été payé que 669 livres 2 sous 2 deniers, depuis l'époque du tarif de 1726, jusques en 1729 : ainsi le profit du Souverain, déduction faite des frais & des

déchets, ſe montoit à 48 livres 17 ſous 10 deniers.

Ce qui faiſoit ſept & cinq ſeiziemes pour cent.

Le prix de l'or fut augmenté de quatre deniers pour livre en 1729, & d'une pareille quotité en 1755 : mais ces changemens ne furent autoriſés que par des arrêts du conſeil.

Cet accroiſſement dans le prix de l'or, réduiſit le bénéfice du Souverain à cinq & onze vingtiemes pour cent en 1729, & à trois & neuf onziemes pour cent en 1755.

Ce bénéfice a ſubſiſté, de cette maniere, juſques en 1771, époque du tarif actuel; mais l'adminiſtration s'eſt relâchée fréquemment de ſes droits, en faveur des particuliers qu'elle vouloit favoriſer.

Monnoies d'argent.

On paye aux hôtels des monnoies, 48 livres 9 ſous d'un marc d'argent, au titre de dix deniers vingt & un grains.

On fait avec ce marc, huit écus de ſix livres & trois dixiemes, c'eſt-à-dire, une ſomme équivalente à 49 livres 16 ſous.

Les frais de fabrication & les déchets ſe montent à environ 14 ſous 6 deniers; ainſi le bénéfice du Souverain ſe réduit à 12 ſous 6 deniers par marc.

Ce qui fait un & ſept vingt-quatriemes pour cent.

Ce bénéfice a pareillement été plus conſidérable autrefois.

Les directeurs des monnoies, ſelon le tarif de 1726, ne pouvoient payer que 46 livres 7 ſous 3 deniers de l'argent, au titre qu'on vient de déſigner; ainſi le bénéfice du Souverain, déduction faite des frais, ſe montoit à 2 livres 14 ſous 7 deniers par marc, c'eſt-à-dire, à cinq & ſix ſeptiemes pour cent.

Les arrêts du conſeil de 1729 & 1755, ayant augmenté le prix de l'argent, comme celui de l'or, de quatre deniers pour livre, le bénéfice du Souverain fut réduit à quatre & un huitieme pour cent, de 1729 à 1755, & à deux & onze vingt-ſeptiemes pour cent, de 1755 à 1771.

CHAPITRE IV.

Des avantages ou des inconvéniens du bénéfice que fait le Roi ſur la fabrication des monnoies.

L'on a ſouvent donné dans les extrêmes, en agitant cette queſtion. Les uns ont enviſagé le bénéfice du Souverain, ſur la fabrication des monnoies, comme un impôt qui devoit repouſſer l'or & l'argent, & faire refluer ces métaux vers d'autres pays. C'eſt une marchandiſe, diſoit-on, & qui doit venir avec plus d'abondance dans les lieux où elle eſt le plus favoriſée.

D'autres, au contraire, ont prétendu que le bénéfice du Roi ſur la fabrication des monnoies, étoit un trait de politique. Lorſque le Souverain, diſoit-on, au moyen de ſon empreinte, fait valoir dans ſes Etats, cent deux ou cent trois, un poids d'or & d'argent qui ne lui a coûté que cent, ces métaux, après avoir acquis ainſi une valeur ſurnaturelle & particuliere à un certain pays, ne doivent plus en ſortir, puiſqu'ils perdroient au-

dehors, la faveur que leur a donné l'autorité du Prince. Ainſi, ajoutoit-on, le bénéfice que fait le Souverain ſur la fabrication des monnoies nationales, eſt le plus sûr moyen de prévenir leur exportation.

Je crois que ni l'une ni l'autre de ces propoſitions ne ſont juſtes.

L'or & l'argent, ſans doute, ſont une marchandiſe, puiſque ces métaux ſe vendent & s'achetent, & que leur prix eſt ſuſceptible de variation; mais il ne faut pas conclure de cette qualification, que l'or & l'argent puiſſent appartenir en plus grande quantité aux nations qui en donnent un plus haut prix. Un particulier auroit beau déclarer qu'il prendroit les écus pour 65 ſous; s'il n'avoit rien à donner en échange, on ne l'écouteroit pas: ou, s'il étoit aſſez inſenſé pour troquer effectivement 65 ſous contre un écu de 60, on épuiſeroit ſa fortune dans une journée.

Il en eſt de même des nations: celles qui n'auroient rien à répéter pour ſolde de leurs échanges, n'acquerroient ni or ni argent, quelles que fuſſent les conditions fixées pour l'admiſſion de ces métaux aux hôtels des monnoies: & ſi le Souverain ſe déterminoit à en payer un

prix fort au-deſſus de la valeur courante, on fondroit à l'inſtant la monnoie qu'il auroit donnée en échange ; & en lui revendant continuellement le même or & le même argent, on ne tarderoit pas à l'éclairer ſur ſa folie.

Suppoſons, au contraire, un négociant qui ne voulût recevoir les écus que pour 58 ſous, on n'en feroit pas moins commerce avec lui, s'il avoit des marchandiſes à vendre ; on auroit ſoin ſeulement de les lui payer un peu au-deſſous du prix réel, afin de ſe dédommager de la perte qu'on eſſuyeroit ſur les eſpeces qu'on auroit à fournir pour ſolde d'échange.

Il eſt aiſé d'appliquer cet exemple aux tranſactions générales des nations les unes avec les autres.

Enfin, l'expérience eſt ici d'accord avec le raiſonnement. Depuis 1726 juſques à 1755, le bénéfice du Souverain en France, a été, comme on l'a vu, beaucoup plus conſidérable qu'il n'eſt aujourd'hui ; & pendant cet intervalle, il n'eſt pas moins entré dans le Royaume de grandes ſommes d'or & d'argent, dont on a fait la converſion en monnoies courantes.

On tomberoit dans une autre erreur, ainſi que je l'ai annoncé, en prétendant

que le bénéfice du Roi ſur la fabrication des monnoies, s'oppoſe à leur exportation. Que la France, en effet, devînt débitrice des autres nations, elle ſeroit forcée de s'acquitter avec de l'or ou de l'argent; & les eſpeces nationales ſortiroient, n'importe le prix auquel le Souverain auroit acheté les métaux employés à leur fabrication; car il eſt impoſſible aux nations d'acheter, de devoir, & de ne pas payer.

Ainſi le bénéfice que le Souverain fait en France ſur la fabrication des monnoies, ne ſauroit ni empêcher l'introduction de l'or & de l'argent, ni en prévenir la ſortie: ce bénéfice eſt une petite circonſtance qui ne peut rien contre la force prédominante de la balance du commerce.

On va maintenant eſſayer d'indiquer les rapports ſous leſquels le bénéfice que fait le Roi ſur les monnoies, doit être conſidéré.

Les beſoins des fabriques de bijouterie, d'orfévrerie, & d'autres de même genre, étant très-limités, la plus grande partie de l'or & de l'argent qui entre en France, & qui s'y arrête, eſt portée néceſſairement aux hôtels des monnoies: le Souverain peut donc être conſidéré comme le

principal acheteur de l'or & de l'argent qui s'accumulent dans le Royaume. Suppoſons maintenant que le Prince achete ſur le pied de cent, un poids quelconque de ces métaux, qu'il fait ſur le champ valoir cent deux, au moyen de l'empreinte qu'on y appoſe en ſon nom : c'eſt d'abord abſolument la même choſe que s'il rendoit poids pour poids, en retenant deux pour cent pour droit de fabrication. Ainſi, la plus juſte idée qu'on puiſſe donner du bénéfice du Roi ſur la fabrication des monnoies, c'eſt de comparer ce bénéfice à un droit impoſé ſur la plus grande partie de l'or & de l'argent qu'on introduit dans le Royaume ; ou, ce qui eſt la même choſe, à un droit impoſé ſur le paiement de la ſolde de commerce que les autres nations doivent à la France.

Cherchons maintenant à connoître l'effet précis d'un pareil droit.

La ſolde de commerce qui appartient à la France, eſt le réſultat de la ſupériorité de ſes exportations ſur ſes importations : ainſi c'eſt l'enſemble des exportations nationales, qui ſupporte l'impôt établi ſur le paiement effectif de la ſolde dûe au Royaume par les étrangers.

Maintenant il faut ſe rappeller que le Roi gagne un & quatre quinziemes pour cent ſur la fabrication des monnoies d'or, & un & ſept vingt-quatriemes pour cent, ſur la fabrication des monnoies d'argent : ſuppoſant donc la fabrication annuelle de ces deux ſortes d'eſpeces, à environ 45 millions en temps de paix, le bénéfice du Souverain ſur cette fabrication ſeroit de 600 mille livres environ ; & comme les exportations du Royaume s'élevent à environ 300 millions, il en réſulte que le bénéfice ſur les monnoies, peut être comparé à un droit d'un cinquieme pour cent ſur toutes les exportations nationales.

Je préſente donc ici un moyen ſimple, pour parvenir à meſurer exactement les effets du bénéfice que fait le Souverain à la fabrication des monnoies : ce moyen, pour me réſumer, ſe réduit à comparer le produit de ce bénéfice avec la ſomme générale des exportations.

Le principe qu'on vient d'établir, doit faire connoître une autre vérité ; c'eſt que ſelon les circonſtances de commerce d'un pays, le même bénéfice ſur la fabrication des monnoies a des objets différens. Suppoſons, par exemple, que les échanges de la France, au lieu d'être de 500 mil-

lions d'exportations, contre 230 d'importations, fuſſent de 150 contre 80, le Royaume gagneroit la même ſolde de commerce ; l'introduction des métaux précieux ne diminueroit point, & la converſion de ces métaux en monnoies, procureroit, comme aujourd'hui, 600 mille francs de bénéfice au Souverain ; mais cette ſomme ne pouvant plus être rapportée qu'à une exportation de 150 millions, l'impôt indirect ſur cette partie du commerce national ſeroit de deux cinquiemes pour cent, & le double par conſéquent de ce qu'il eſt aujourd'hui.

Cette hypothèſe, qu'on peut varier de pluſieurs manieres, acheve de donner une juſte idée des rapports ſous leſquels il faut conſidérer le bénéfice du Souverain ſur la fabrication des monnoies.

Que ſi l'on ſe rapproche maintenant de l'état actuel des choſes, on trouvera, ſans doute, qu'un droit d'un cinquieme pour cent ſur les exportations du Royaume, levé d'une maniere imperceptible, ne peut porter aucun dommage au commerce de France ; & dans la néceſſité où eſt l'Etat de ſe compoſer un revenu conſidérable, un bénéfice modéré ſur la fabrication des monnoies, ne doit point être

rejeté : il ſeroit à deſirer que les autres impoſitions n'entraînaſſent pas plus d'inconvéniens.

Ce profit du Roi ſur la fabrication des monnoies a de plus l'avantage de n'occaſionner aucuns frais; car les dépenſes de fabrication ſeroient les mêmes, quel que fût le prix donné pour les métaux qu'on vient convertir en monnoie.

Je dois faire encore une obſervation : le bénéfice du Souverain ſur la fabrication des monnoies, dérive, comme on l'a vu, du prix auquel il juge à propos de payer l'or & l'argent; & la même fixation influe ſur le cours de ces métaux dans le commerce : enſorte que ſi le Roi, renonçant à ſon bénéfice, donnoit un & un quart pour cent de plus de l'or & de l'argent qu'on porte aux hôtels des monnoies, il renchériroit dans la même proportion le prix de la matière première, néceſſaire aux fabriques d'orfévrerie, de bijouterie, de galons & d'étoffes riches ; & ce ſeroit une contrariété pour leur commerce avec l'étranger : auſſi ſous le ſeul rapport de l'intérêt de ces fabriques, il y auroit une grande convenance à baiſſer davantage le prix de l'or & de l'argent aux hôtels des monnoies ; mais il ne faut jamais, en

adminiſtration, favoriſer une branche de commerce, par une diſpoſition qui nuit à d'autres intérêts : le Souverain, d'ailleurs, a dans ſes mains toutes ſortes de moyens pour encourager, ſans inconvénient, tel ou tel négoce en particulier, quand il le juge convenable.

Le bénéfice du Souverain ſur les monnoies, contenu, comme aujourd'hui, dans des bornes raiſonnables, ne peut produire aucun effet nuiſible ; mais élevé trop haut, ce même bénéfice, qui eſt, ainſi que je l'ai développé, une charge impoſée ſur les exportations du Royaume, ſe trouveroit en contradiction avec la politique, qui invite à exempter de droits la plus grande partie de ces exportations.

C'eſt ainſi qu'il faut, en adminiſtration, ſe défendre ſans ceſſe des extrêmes : il eſt, ſans doute, quelques principes abſolus; mais à chaque inſtant il ſe préſente des applications où il faut concilier ces mêmes principes les uns avec les autres. L'adminiſtration a beſoin de ſageſſe pour régler leurs limites reſpectives; elle a beſoin de la force la plus pénible de toutes, celle de s'arrêter à un point fixe & de ſe retenir à propos ; & elle doit enviſager, comme un plaiſir qui lui eſt in-

terdit, le repos qu'éprouvent ceux qui gouvernent, lorſqu'ils prennent le parti de s'abandonner à la commodité des idées générales.

Il eſt encore une conſidération qui doit détourner le Souverain de faire un bénéfice exagéré ſur la fabrication des monnoies : c'eſt qu'en achetant l'or & l'argent à un prix trop inférieur à la valeur que ces métaux acquièrent au moment de leur converſion en monnoies, une ſemblable diſpoſition offriroit un appât de plus aux faux monnoyeurs; ils peuvent, ſans doute, ſatisfaire leur cupidité de pluſieurs manieres, & la plus lucrative conſiſte à altérer le titre & le poids des eſpeces qu'on ſe permet de fabriquer; mais ce genre de fraude peut être aiſément reconnu; au lieu que ſi l'on trouvoit un bénéfice ſuffiſant, en gagnant ſimplement la différence qui exiſteroit entre le prix de l'or & de l'argent en métal, & la valeur des monnoies d'un bon alloi, cette eſpece de ſpéculation laiſſeroit beaucoup moins de traces.

Je voudrois avoir tout dit ſur la queſtion qui fait le ſujet de ce chapitre; car de telles diſcuſſions ſont tellement abſtraites & fugitives, qu'il eſt difficile d'y

répandreaſſez d'intérêt pour dédommager de l'attention qu'elles exigent : cependant je dois encore éclaircir un doute important & relatif à la même matiere.

J'ai repréſenté qu'un bénéfice modéré de la part du Souverain, ſur la fabrication des monnoies, ne pouvoit pas arrêter l'introduction annuelle de l'or & de l'argent, parce que cette introduction étoit fondée ſur la néceſſité où ſe trouvoient les étrangers de s'acquitter de cette maniere, de tout ce qu'ils devoient à la France : cependant on a remarqué qu'aux époques où l'on a hauſſé le prix de l'or & de l'argent aux hôtels des monnoies, ſoit en faveur du public en général, ſoit au profit particulier de quelques perſonnes privilégiées, la fabrication des monnoies a augmenté momentanément; & comme on a ſouvent argué de cette circonſtance, pour ſoutenir que l'abandon du bénéfice du Roi ſur les monnoies, étoit un moyen efficace pour attirer, en tout tems, une plus grande ſomme d'or & d'argent dans le Royaume, il eſt important de jeter du jour ſur l'erreur de cette induction.

L'on n'envoie de l'or & de l'argent en France, ou dans tout autre pays, qu'après avoir recherché tous les moyens de s'ac-

quitter avec une plus grande économie : ainſi les débiteurs de la France commencent par entrer en négociation avec les créanciers de ce Royaume, afin d'obtenir d'eux des aſſignations ou des lettres de changes, en vertu deſquelles on puiſſe toucher en France, les fonds dont on a beſoin. Ces échanges, entre les débiteurs & les créanciers d'un pays, ne s'exécutent point en maſſe, puiſque ni les uns ni les autres ne ſont réunis ; mais ces tranſactions ſe paſſent de particuliers à particuliers, & s'étendent à toutes les places commerçantes de l'Europe : l'on y parvient par une multitude innombrable de combinaiſons, & c'eſt ce qu'on appelle proprement les *opérations de banque*. Cependant ces négociations, ces échanges & ces contr'échanges ont pour but, en derniere analyſe, de parvenir à payer ce que l'on doit avec la plus grande économie poſſible ; ainſi tous les acteurs & les intéreſſés dans ce marché général de lettres de changes, ont toujours devant les yeux un point de comparaiſon ; c'eſt le prix auquel on peut ſe procurer des fonds dans toutes les villes commerçantes, en y envoyant de l'or & de l'argent effectif, & en convertiſſant ces métaux dans la mon-

noie courante, aux conditions fixées par chaque Gouvernement.

Suppoſons maintenant qu'au milieu de cette lutte générale, entre tous les débiteurs & tous les créanciers de la France, & au milieu de ce tourbillon de négociations, où tous les commerçans de l'Europe prennent part, le Souverain, tout-à-coup, hauſſe le prix de l'or & de l'argent dans ſon Royaume, en changeant le tarif d'après lequel ces métaux ſont reçus aux hôtels des monnoies ; alors une partie, ou des débiteurs de la France, ou des ſpéculateurs qui ſont intermédiaires entr'eux & les créanciers de ce Royaume, ſe hâteront de profiter de la variation ſurvenue ſur le prix des matieres ; & la ſolde dûe à la France par les étrangers, ſe trouvera cette fois-ci réaliſée en or & en argent, plus promptement qu'à l'ordinaire. Cette accélération, qui n'a lieu qu'une fois, eſt d'une bien petite importance. Qu'eſt ce en effet que dix ou quinze millions de numéraire, ajoutés un peu plus tôt à une maſſe de deux milliards, répandus dans l'univerſalité du Royaume ? C'eſt donc une grande erreur que de prendre une pareille accélération pour un gain véritable, & de faire des ſacrifices perma-

nens à un effet inſtantané. En général, on ne ſauroit trop ſe tenir en garde, dans l'adminiſtration des finances, contre cette cónfuſion ſi facile, des vraiſemblances avec les vérités : il ne faut, pour ſaiſir les vraiſemblances, qu'une attention ſuperficielle ; elles viennent, pour ainſi dire, au-devant de la penſée : les vérités, au contraire, ſemblent ſe tenir en arriere, & l'étude & la réflexion peuvent ſeules les découvrir.

CHAPITRE V.

De la ceſſion, à des particuliers, du bénéfice du Souverain ſur la fabrication des monnoies.

CE n'eſt gueres qu'en France, où de pareilles queſtions peuvent être agitées; encore pour s'excuſer de le faire, convient-il de dire que cette ceſſion du bénéfice du Roi ſur les monnoies, eſt continuellement ſollicitée; & qu'elle a eu lieu, tantôt complettement, & tantôt avec quelque modification, pendant la plus grande partie des vingt années qui ont précédé mon adminiſtration.

Des banquiers conſidérables, & d'autres perſonnes, à l'aide de beaucoup de faveur, & d'un peu d'ignorance de la part des miniſtres des finances, ont obtenu ce qu'elles vouloient en tenant à-peu-près ce langage.

L'argent eſt rare à Paris : c'eſt que la ſomme du numéraire n'eſt pas aſſez abondante dans le Royaume; elle n'eſt pas aſſez abondante, parce qu'on ne frappe pas

pas assez de nouvelles monnoies ; on n'en frappe pas assez, parce qu'il ne vient pas suffisamment d'or & d'argent de l'étranger ; il n'en vient pas suffisamment, parce que le Souverain gagne un ou deux pour cent sur la partie de ces métaux qu'on porte aux hôtels des monnoies : ainsi l'intérêt de l'Etat exige que le Roi renonce à ce bénéfice ; mais comme il faut encore du secret, du savoir faire, & de grandes relations dans l'étranger pour remplir le but qu'on doit se proposer, nous invitons, par un effet de notre zele, le sage, l'habile, l'incomparable ministre des finances, à ne changer qu'en notre faveur, le prix de l'or & de l'argent : nous ferons, avec cet encouragement, des sacrifices à propos, & nous nous engageons à faire porter aux hôtels des monnoies, une somme d'or & d'argent supérieure, au moins, de dix millions, à celle qu'on y a remise pendant le cours de l'année précédente. Le ministre, sensible à ces raisons, frappé de ce discours, & déjà préparé par un sentiment de bienveillance, acquiesce à la demande qu'on lui fait ; & ceux qu'on gratifie, de cette maniere, d'un revenu du Souverain, sont d'autant plus sûrs de tenir parole, que leurs pro-

meſſes ſont communément faites à la veille de quelque événement propre à augmenter naturellement l'introduction de l'or & de l'argent dans le Royaume ; tel, par exemple, que l'arrivée prochaine des vaiſſeaux de régiſtres, la paix, l'accroiſſement de commerce qui en eſt la ſuite ; quelque grand emprunt où les étrangers s'intéreſſeront, & d'autres circonſtances de cette nature. Enfin, ainſi que je l'ai expliqué dans le chapitre précédent, tout accroiſſement ſubit dans le prix fixé pour l'or & l'argent aux hôtels des monnoies, doit hâter momentanément le paiement de la dette de commerce des étrangers ; & l'effet de cet accroiſſement eſt à-peu-près le même, ſoit qu'on en faſſe jouir le commerce en général, ſoit qu'on céde cet avantage à des particuliers qui en ſacrifient une portion aux divers agents des opérations de banque.

Cependant ceux qui ont obtenu de pareilles faveurs de la part du Gouvernement, ne manquent pas, au bout de l'année, de montrer les états de fabrication ; & comme ces états, par les diverſes raiſons dont on vient de rendre compte, doivent s'élever plus haut que ceux de

l'année précédente, on obtient facilement un nouveau traité, & quelquefois encore d'autres témoignages de reconnoiſſance.

Il eſt évident néanmoins, que dans un pays où il y a deux milliards de numéraire, on ne devroit pas croire légérement à la rareté réelle des eſpéces. Un ralentiſſement momentané dans la circulation tient à une multitude de circonſtances différentes ; mais comme il en eſt pluſieurs qui ſont relatives aux fautes de l'adminiſtration, on ſert l'amour-propre du miniſtre, lorſqu'on vient lui dire que la diſette d'argent eſt la cauſe de tout.

La France reçoit & recevra conſtamment une ſomme d'or & d'argent proportionnée à l'étendue de ſes créances ſur les autres nations ; & comme l'art du banquier le plus habile, ne ſauroit augmenter cette introduction, il faut au moins, lorſqu'on ſe réſout au ſacrifice du bénéfice du Souverain ſur la fabrication des monnoies, en faire jouir le commerce en général ; & la conceſſion d'un pareil avantage à quelques particuliers favoriſés, doit être miſe au rang des largeſſes repréhenſibles.

Tels ſont certainement les principes qui doivent ſervir de guide à l'adminiſ-

tration ; & j'ajouterai que, par-tout où le chef lieu du Gouvernement ſe trouve placé dans une ville méditerranée, & où faute d'expérience, les idées de commerce ne ſont pas familieres, on doit s'en tenir aux maximes les plus ſimples ſur cette matiere, & ne jamais prêter l'oreille aux exceptions. Il y a, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, tant d'affinités dans la plupart des queſtions d'économie politique, que l'adminiſtration de Paris ou de Verſailles, n'eſt communément ni aſſez forte en connoiſſances de ce genre, ni aſſez ſecondée par les lumieres générales, pour pouvoir ſe défendre des raiſonnemens captieux que l'intérêt particulier ne manque jamais d'employer.

CHAPITRE VI.

Des changemens dans le titre, le poids & la valeur numéraire des eſpeces.

SI à l'époque d'une refonte générale des eſpeces, l'on augmentoit ou diminuoit leur poids, l'on amélioroit ou altéroit leur titre, cette opération ne produiroit aucun mal réel, pourvu que la valeur numéraire de ces mêmes eſpeces fût augmentée ou diminuée dans une proportion équivalente; mais comme le Souverain, ni perſonne ne gagneroient rien à ce changement, il n'eſt pas vraiſemblable qu'on en donne jamais le conſeil; ce ſeroit occaſionner, ſans aucune utilité, beaucoup d'embarras, de ſoupçons & de défiances.

Les opérations ſur les monnoies, dont je veux parler ici, ſont d'une toute autre nature. L'adminiſtration ſéduite par des apparences trompeuſes, & troublée par le déſordre des affaires, a ſouvent eu recours à des moyens dangereux; & ſe fiant aveuglément à des ſyſtêmes dont les inventeurs n'avoient eux-mêmes qu'une idée

imparfaite & confuſe, tantôt elle a altéré la valeur intrinſéque des eſpeces, ſans réduire en proportion leur valeur numéraire, & tantôt elle a hauſſé cette valeur numéraire, ſans rien changer à la valeur intrinſéque. Ces deux opérations ſont abſolument ſemblables, & dans leurs motifs, & dans leurs effets; & comme de pareils projets ſont encore préſentés dans tous les momens où quelque embarras dans les finances ſe manifeſte, je crois utile d'en rappeller le danger & les ſuites funeſtes.

Le Souverain, en donnant à la monnoie courante une valeur additionnelle, & abſolument idéale, ne ſe détermine à une pareille diſpoſition, que dans la vue de s'acquitter envers ſes créanciers, avec une moindre quantité d'or & d'argent; & comme il ne leur doit pas ſeulement une ſomme quelconque de livres tournois, mais encore un paiement en eſpeces pareilles à celles qu'il a tacitement promiſes, il commet une injuſtice évidente, lorſqu'il manque à cet engagement.

Suppoſons qu'on paye les intérêts ou les capitaux des créanciers de l'État, avec une monnoie dont on vient de doubler la valeur numéraire, ſans rien changer ni à

ſon poids, ni à ſon titre ; ces créanciers voient à l'inſtant leur fortune réduite à moitié, puiſque le prix de toutes les choſes de la vie eſſuie une révolution proportionnée à l'exhauſſement de la valeur numéraire des eſpeces. En effet, les prix ne ſont pas relatifs à la dénomination de louis ou d'écu, ni à la diviſion de ces monnoies, en plus ou moins de livres tournois : ces prix ſe rapportent uniquement à leur valeur intrinſéque ; & ſi l'on ne répéte pas conſtamment dans les marchés : je vends mon tems, mon travail, ma marchandiſe tant d'écus, tant de louis, contenant telle quantité d'or ou d'argent fin, c'eſt que chacun s'habituant à regarder la valeur numéraire comme abſolument liée à la valeur intrinſéque, on néglige de rappeller une idée qui n'eſt pas moins conſtamment ſous-entendue.

Ainſi le Souverain peut donner aux monnoies le nom qu'il lui plaît ; il peut hauſſer ou diminuer leur valeur numéraire ; il peut, par de nouveaux tarifs, régler différemment la quantité d'or & d'argent qui doit entrer dans leur compoſition ; il peut enfin déranger & bouleverſer toutes les meſures employées dans les marchés, mais il ne ſauroit ſub-

juguer cette opinion, qui ſeule détermine, d'après des rapports réels, ce qu'il faut échanger contre une piece d'or & d'argent d'un tel poids & d'un tel titre.

La valeur numéraire des monnoies eſt à leur valeur intrinſéque, ce que les mots ſont aux idées; & comme on ne pourroit pas hauſſer le prix d'une pierre colorée, en l'appellant, de par le Roi, un rubis ou une émeraude; de même on ne peut pas augmenter la valeur effective d'un louis-d'or ou d'un écu, en changeant la dénomination numéraire de ces eſpeces.

Cependant la léſion qu'éprouveroient tous les créanciers de l'Etat, ne ſeroit pas le ſeul inconvénient attaché à l'opération dont je diſcute ici les effets. Le Souverain auroit encore d'autres reproches à ſe faire; car en détruiſant une monnoie dont il auroit hauſſé la valeur numéraire, ſans en changer la valeur intrinſéque, & en acquittant ſes engagemens de cette maniere, il autoriſeroit l'univerſalité des débiteurs à en agir de même envers leurs créanciers; & l'infidélité du Prince deviendroit celle de la moitié des habitans du Royaume, envers l'autre moitié. Quel trouble! quelle chaîne d'injuſtices & de manquemens de foi! & c'eſt le protecteur

de la ſûreté publique qui ſeroit le premier moteur d'un pareil déſordre ! Les ſuites n'en ſeroient pas même circonſcrites dans les limites du Royaume ; les étrangers qui commercent avec la France, y ſeroient enveloppés, & les uns gagneroient, les autres perdroient à ce bouleverſement. Ceux qui, à l'époque de la variation des eſpeces, ſeroient débiteurs des François en livres tournois, s'acquitteroient avec une ſomme d'or & d'argent beaucoup moins conſidérable ; & ceux au contraire, pour le compte de qui l'on auroit vendu des marchandiſes à crédit, ne réaliſeroient qu'une partie de leurs créances.

Qui ne croiroit, au moins, que tant de maux ont été produits pour enrichir le tréſor royal ? c'étoit ſans doute le but qu'on ſe propoſoit ; mais on s'eſt trompé dans ſa combinaiſon. Le Prince, à la vérité, diminue de moitié le poids de ſes dettes, lorſqu'il ſe permet de les acquitter avec une monnoie dont il a doublé la valeur numéraire ſans rien changer à ſa valeur intrinſéque ; mais comme toutes les autres dépenſes du Souverain ſont relatives, ou à ſa maiſon, ou à ſa marine, ou à ſes armées, ou à ſes beſoins

dans l'étranger ; & que de telles dépenſes ſont la repréſentation d'une valeur quelconque, fournie librement, ſoit en travail, ſoit en denrées; ce contrat d'échange entre le Roi & ſes ſujets, ne peut plus ſubſiſter aux mêmes conditions, du moment que la valeur numéraire des monnoies eſt changée. Alors le Souverain eſt obligé d'augmenter les ſoldes, les gages, les appointemens, le fonds numérique applicable aux fournitures de toute eſpece ; & il ne peut faire aucun profit ſur la partie la plus conſidérable de ſes dépenſes.

Ce n'eſt pas tout ; & ceci eſt une diſtinction importante : les impôts qui forment le revenu du Prince, ſont de deux eſpeces : les uns ſont réglés à tant pour cent, de la valeur des productions ou des marchandiſes, & les autres ſont fixés à une quotité poſitive de livres tournois.

Le produit numérique des impôts proportionnés à la valeur des choſes, s'éleveroit ſans doute en raiſon de la hauſſe qu'occaſionneroit, dans le prix de tous les biens, le changement apporté au cours des eſpeces ; & le Souverain ne feroit ni perte ni gain ſur cette partie de ſes revenus.

Il n'en ſeroit pas de même des autres tributs: ainſi les redevances, les capitations fixes, les abonnemens de toute eſpece, le profit réſultant de la vente excluſive du ſel & du tabac à des prix déterminés, le tarif des ports de lettres, les divers droits enfin, qui ne ſont pas réglés en raiſon de la valeur des productions ou des marchandiſes; toute cette claſſe importante des revenus du Roi, eſſuyeroit une diminution conſidérable, & la raiſon en eſt ſimple. Tant qu'un louis-d'or, du titre & du poids de ceux qui ont cours aujourd'hui, repréſente vingt-quatre francs; une capitation de ſept cent vingt livres ne peut être acquittée qu'avec trente louis, qui peſent un marc d'or: mais au moment où, par la loi du Prince, le louis eſt déclaré égal à quarante-huit livres, il ſuffit de quinze louis peſant un demi marc, pour acquitter cette même capitation.

Sans doute le Souverain, dans la vue de tirer un profit certain de ſon opération, pourroit en même-tems doubler tous les impôts qui conſiſtent dans une quotité fixe de livres tournois; il pourroit hauſſer pareillement le prix du ſel & du tabac; il pourroit faire une reviſion générale de

tous les tributs, & modifier ceux dont la forme ou la conſtitution dérangeroient ſes calculs. Mais alors l'injuſtice du Gouvernement envers les créanciers de l'Etat, paroîtroit dans tout ſon jour; & l'on manqueroit abſolument le but qu'on ſe ſeroit propoſé : car ce n'eſt jamais que pour eſſayer de la diſſimuler, cette injuſtice, qu'on a recours aux opérations ſur les monnoies : on eſpere dérober ſa marche; on ſe flatte de donner le change aux jugemens du public, à la faveur de ſes combinaiſons compliquées, dont les dangereux effets ne ſe développent pas tout-à-coup. Ainſi, pour retarder la réclamation publique, ou pour la rendre un moment incertaine, on ne craint point d'exciter un trouble général, en détruiſant tous les rapports qui ont ſervi de baſe aux conventions ſociales.

Ce n'eſt pas une telle politique qui ſied à un grand Monarque; ce n'eſt pas celle qui s'accorde avec ſa dignité. Il ne faut pas qu'il ajoute aux maux réels, tous ceux qui naiſſent du déſordre & de la confuſion; il ne faut pas ſur-tout, qu'il affoibliſſe lui-même tous les principes de morale, en donnant l'exemple de la mauvaiſe foi la plus effrayante, celle qui pa-

roît l'effet d'une combinaiſon réfléchie. Ah ! c'eſt dans les tems malheureux que l'Etat a le plus beſoin de toutes les vertus de ſon Prince ; & loin qu'en de pareils momens on doive conſeiller au Souverain aucune opération artificieuſe, il faut l'en éloigner, en lui montrant que les détours & les déguiſemens réuſſiſſent encore moins en adminiſtration qu'en politique, parce qué c'eſt ſur un théâtre ouvert à tous les yeux, qu'on eſt alors obligé de les employer ; & qu'il eſt difficile d'en impoſer, quand on eſt environné des regards de tout un peuple. Mais c'eſt ſur-tout par de nobles mouvemens, qu'il faut entraîner le cœur des Princes vers tout ce qui eſt grand & honnête ; & loin de les ramener timidement à de petits moyens, loin de leur propoſer les armes qui peuvent convenir au foible contre le puiſſant, il faut élever leur courage, & les exciter à ſuivre une marche digne de la grandeur & de la majeſté du chef de l'Etat. Ainſi, dans la ſituation des finances la plus déſeſpérée, il faut encore oſer développer l'état des affaires ; il faut, en s'y montrant ſenſible, indiquer les divers moyens auxquels les circonſtances obligent d'avoir recours ; il faut montrer

que les plus doux ſont ceux qu'on a choiſis ; il faut, pour ainſi dire, aſſocier toute la nation à ſes délibérations, & la rendre témoin des difficultés qu'on doit vaincre. Eſt-il un moment où il ſoit moins permis de la tromper, que celui où l'on eſt contraint de la porter à des ſacrifices ? Eſt-il un moment où il ſoit plus néceſſaire de captiver ſa confiance, que celui où il faut, pour adoucir le préſent, diſſiper tous les nuages ſur l'avenir ? Eſt-il un moment où le Souverain doive ſe montrer plus homme de bien, que celui où toutes les eſpérances & toutes les conſolations tiennent à l'idée qu'on ſe forme de ſon caractere, & des principes de ſon Gouvernement ? Non, jamais il ne doit employer aucun art menſonger : dans les jours proſpères, il n'en a pas beſoin ; & dans ceux de l'adverſité, il peut tout adoucir, tout calmer, tout ſauver, par une conduite vraie, ſimple & découverte, & qui a ce grand avantage, entre tant d'autres, qu'elle fait, à l'inſtant, de l'intérêt du Prince, l'intérêt commun ; & qu'elle ouvre les reſſources qui naiſſent de l'amour de ſes ſujets, & de la confiance de ceux qu'on a pris ſoin d'éclairer. O puiſſance trop peu connue de la franchiſe & de la

vérité ! tu vaux mieux pour les Princes, que tous les rafinemens de l'adreſſe & de la diſſimulation ; mais telle eſt la grandeur & la majeſté d'une idée ſimple & pure, que les Rois n'y atteignent preſque jamais, ni par les conſeils, ni par les indications de leurs ſerviteurs ou de leurs miniſtres ; & qu'ils ont beſoin de s'y élever d'eux-mêmes, par le ſentiment de ce qu'ils ſont, & de ce qu'ils doivent être.

CHAPITRE VII.

Sur l'exportation & la fonte des eſpeces nationales.

LA ſortie des eſpeces nationales eſt défendue en France ; mais cette prohibition n'a jamais pu être maintenue ; & quand il y a eu de l'avantage à l'exportation du numéraire, cette exportation s'eſt faite, tantôt avec permiſſion, tantôt par tolérance, & tantôt obſcurément. Mais, excepté les tems où la France entretenoit de grandes armées hors du Royaume, il y a eu peu de momens où cette exportation ait été néceſſaire : & les eſpeces nationales n'ont pas tardé à rentrer, quand ces diverſes circonſtances ont changé. Cette ſortie des eſpeces étoit autrefois enviſagée d'une maniere bien plus grave ; mais c'étoit l'effet d'une ignorance qui s'eſt un peu diſſipée. Il eſt tems de reconnoître que le Gouvernement ne peut influer ſur la conſervation & l'accroiſſement du numéraire, qu'en contribuant, dans toute l'étendue de ſon pouvoir, à l'avantage du com-

merce national ; avantage qui consiste à vendre aux étrangers plus qu'on n'achete d'eux.

Au reste, il suffit de jeter un coup-d'œil sur les états de fabrication des monnoies, pour n'être pas inquiet de l'abondance du numéraire en France : & quand il arrive fortuitement, que par la combinaison des changes, ou du prix de l'or & de l'argent dans d'autres pays, on trouve son intérêt à y faire passer de la monnoie de France, il ne faut pas s'en mettre en peine ; & l'on doit considérer, qu'en s'opposant à cette maniere de faire des fonds dans l'étranger, quand elle est la plus économe, on ne fait qu'obliger les spéculateurs à chercher momentanément quelques détours plus onéreux au Royaume.

Nul effort de l'administration, cependant, ne pourroit empêcher l'extraction des especes, si par quelque révolution fatale au commerce de France, ce Royaume devenoit annuellement débiteur des autres nations ; mais tant qu'il en sera créancier d'une somme considérable, peu importe qu'accidentellement il sorte des louis ou des écus ; ces especes seront, à coup sûr, les premières qu'on renverra

de l'étranger. Ne court-on point le danger qu'elles y ſoient fondues tout de ſuite, & qu'ainſi cette portion du numéraire s'anéantiſſe ? Cela peut être ; mais rien n'eſt plus indifférent : car dès que la balance du commerce de l'année demeure favorable au Royaume, il faudra bien qu'à la place de ces louis & de ces écus, qu'on s'eſt hâté de fondre, on envoie en France une ſomme d'autant plus grande, ou de piaſtres, ou de lisbonines, ou de ducats, ou de lingots d'or & d'argent ; & avec ces mêmes matieres, on fabriquera d'autres louis, d'autres écus ; les ouvriers des monnoies y gagneront un ſalaire, & le Souverain un revenu.

La fonte de la monnoie courante eſt pareillement défendue en France ; & la peine des galeres eſt prononcée contre les délinquans.

On a rappellé & confirmé cette loi d'ignorance, il y a deux ans ; ainſi il n'eſt pas indifférent de chercher à répandre du jour ſur cette queſtion.

La fonte des eſpeces nationales eſt conſidérée, en France, d'une maniere encore plus grave que leur exportation ; mais l'une & l'autre de ces opinions ſont également aveugles.

On a vu que trente louis d'or, valant 720 livres, peſoient un marc ; & que 49 livres 16 ſols de monnoie d'argent, répondoient à ce même poids. Les orfévres ne peuvent donc trouver leur compte à fondre des louis & des écus neufs, que dans les momens où le marc-d'or, au titre des louis, vaut plus de 720 livres, & où le marc-d'argent, au titre des écus, vaut plus de 49 livres 16 ſous : or on ſentira facilement combien ont dû être rares de pareils momens ; puiſque chaque année, depuis 1726, le commerce a porté aux hôtels des monnoies, une ſomme d'or & d'argent conſidérable, & dont il a reçu le paiement à des conditions fort inférieures aux prix ci-deſſus, conformément aux divers tarifs dont j'ai donné connoiſſance.

Mais lorſque dans le cours d'une année il arrive des momens où le prix de l'or & de l'argent s'éleve aſſez haut pour qu'on trouve ſon intérêt à fondre des louis ou des écus, le Souverain n'a aucun intérêt à s'y oppoſer : c'eſt un moyen, au contraire, d'empêcher que la hauſſe paſſagere de ces métaux n'aille trop loin ; au lieu qu'en obligeant les orfévres & les bijoutiers à ſe pourvoir, à tout prix, d'or

& d'argent venant de l'étranger, on renchérit leurs ouvrages, & l'on nuit à cette branche de commerce.

Cependant ſi les orfévres & les bijoutiers fondent des louis & des écus pour les beſoins de leur commerce, la quantité du numéraire ne ſera pas moins la même au bout d'un tems donné; car ces fabricans acheteront d'autant moins d'or & d'argent venus de l'étranger; & puiſque chaque année il doit s'en introduire en France une ſomme équivalente à la balance du commerce, la partie de cette ſomme, qui n'aura pas été conſommée par les orfévres & les bijoutiers, ſe retrouvera en accroiſſement de la quantité d'or & d'argent qu'on porte aux hôtels des monnoies.

Il n'eſt pas inutile de préſenter les mêmes idées ſous différentes formes, lorſqu'on diſcute une queſtion à la fois abſtraite & importante. Ainſi je me réſumerai de cette maniere ſur le ſujet que je traite en ce moment.

Suppoſons qu'il entre chaque année, en France, cinquante millions d'or & d'argent, & que cette ſomme ſoit le paiement néceſſaire de la ſolde des échanges entre le Royaume & les autres nations.

Suppoſons encore que ſur ces cinquante millions, les orfévres, les bijoutiers, les fabricans de galons, &c. en achetent habituellement dix pour les beſoins de leur commerce.

Reſtera quarante millions, qui ſeront néceſſairement portés aux hôtels des monnoies; & cette ſomme compoſera l'augmentation du numéraire.

Que maintenant, & en admettant une autre hypothèſe, on imagine que par une fluctuation ſinguliere dans le cours des changes, & dans le prix des métaux précieux, les mêmes fabriques d'orfévrerie & de bijouterie, ayent trouvé momentanément leur compte à fondre des louis & des écus, & qu'elles l'ayent fait dans le cours d'une année, juſques à la concurrence d'une ſomme de cinq millions; certainement ces mêmes fabriques auront acheté d'autant moins d'or & d'argent venus de l'étranger; & comme l'introduction de ces métaux eſt fixée à cinquante millions, par la loi impérieuſe de la balance des échanges, ſi les achats des fabriques n'ont monté qu'à cinq millions dans l'eſpace d'une année, on en portera quarante-cinq aux hôtels des monnoies, au lieu de qua-

rante ; & d'après cette marche inévitable, ſi l'on faiſoit le compte de l'accroiſſement du numéraire, on trouveroit que cinq millions d'anciennes eſpéces auroient été fondues, & que la fabrication des nouvelles auroit été portée à quarante-cinq ; il s'enſuivroit donc que dans cette ſeconde hypothèſe, comme dans la précédente, l'accroiſſement du numéraire ſeroit toujours de quarante millions.

Ainſi, quoiqu'on ait peine à ſe perſuader, en voyant des louis & des écus diſparoître dans un creuſet, que la ſomme du numéraire n'éprouve aucune diminution ; néanmoins, en examinant les effets de ces fontes d'eſpeces, dans l'eſpace d'une ou de deux années, on ne pourra conteſter la vérité de la propoſition que j'ai avancée. Cependant, comme cette vérité n'eſt ſenſible qu'à l'aide d'un raiſonnement qui exige de l'attention, l'on ne doit pas douter qu'il n'y eût de grandes oppoſitions, & une réclamation preſque générale, ſi l'on vouloit autoriſer légalement la fonte des eſpéces nationales ; mais il n'eſt pas moins important d'éclairer l'adminiſtration, afin qu'on laiſſe tomber en déſuétude un réglement

ſi peu raiſonnable, & qu'en obſervant le cours de l'opinion publique, on ſaiſiſſe un moment convenable pour détruire abſolument tous ces reſtes d'une ancienne ignorance.

Je ſais bien qu'il eſt difficile de ſurprendre en flagrant délit les fabricans qui fondent des louis & des écus; puiſque pour y parvenir, il faudroit placer des ſurveillans au milieu de leurs atteliers; mais il y a toujours beaucoup d'inconvéniens à impoſer, ſans néceſſité, des loix contraires à l'intérêt particulier, & qu'on peut ſi facilement enfreindre en ſecret; car on engage ainſi les hommes à s'affranchir, par degrés, du joug de leur conſcience. C'eſt aſſez d'exiger d'eux des ſacrifices en faveur de tout ce qui eſt vraiment utile au bien de l'Etat; il ne faut pas que des erreurs d'adminiſtration multiplient inutilement les devoirs & les aſſerviſſemens; il ne faut pas non plus affoiblir le reſpect dû aux volontés du Prince, en défendant ce qu'on ne peut empêcher; & l'on ne doit pas expoſer les citoyens à des inquiſitions continuelles, en attachant des peines graves à des délits qu'on ne peut jamais reconnoître, & qu'on peut toujours ſoupçonner.

C'eſt ainſi, cependant, qu'en étudiant de près les différens ſujets de l'économie politique, on apperçoit que, dans les parties même les plus inconnues & les plus délaiſſées, il exiſte une liaiſon intime entre les principes qui doivent ſervir de regle à l'adminiſtration, & les idées d'une ſaine morale, & c'eſt ce qui agrandit ces queſtions ; c'eſt ce qui les rend, par-deſſus tout, intéreſſantes aux yeux de ceux qui aiment les hommes, & qui ſe plaiſent à rencontrer par-tout les traces de cet ordre & de cet enchaînement dont l'intelligence profonde fait du Gouvernement une ſi belle & ſi noble ſcience.

CHAPITRE VIII.

Sur la ſomme du numéraire de la France.

COMMENT peut-on être inſtruit de la quantité des eſpeces circulantes dans un pays ? C'eſt la premiere queſtion qui ſe préſente en réfléchiſſant ſur le ſujet que je vais traiter. On ne ſauroit ſans doute parvenir à cette connoiſſance, ni par une déclaration de la part de ceux qui ſont poſſeſſeurs du numéraire, ni par aucune eſpece de recherche ou d'inquiſition. Qui voudroit dire ſur ce point la vérité ? & quel Gouvernement auroit l'ineptie de faire de pareilles queſtions ? Il faudroit même qu'il eût le pouvoir d'interroger, dans le même inſtant, tous les habitans du Royaume, puiſque la monnoie change de propriétaire à tous les momens.

Il n'eſt donc qu'une ſeule maniere de ſe former une idée du numéraire qui exiſte en France ; & comme en faiſant des recherches ſur la population, on calcule le nombre des naiſſances, des morts

& des émigrations; de même, pour acquérir une opinion ſur la quantité d'eſpeces d'or & d'argent qui circulent dans le Royaume, il faut vérifier d'abord juſques à quelle ſomme on a porté la fabrication de ce numéraire; & l'on doit examiner enſuite quelle portion a pu être diſſipée, ou par des fontes accidentelles, ou par des naufrages, ou par l'exportation dans l'étranger. Ce qui étoit, ce qui n'eſt plus : voilà ce qu'il importe de connoître ou d'évaluer pour ſe former une idée de la vérité.

La premiere de ces deux notions eſt la plus facile à acquérir, parce qu'on tient le compte le plus exact aux hôtels des monnoies, de la quantité d'eſpeces qui s'y fabriquent annuellement.

C'eſt de l'année 1726, que date la plus ancienne piece de monnoie d'or & d'argent ayant cours actuellement en France: toutes les anciennes eſpeces furent décriées à cette époque, & il y eut une refonte générale; or, depuis ce tems-là juſques à la fin de l'année 1780, la fabrication des monnoies d'or s'eſt montée à 957 millions 200 mille livres; & celle des monnoies d'argent, à un milliard 489 millions 500 mille livres.

En tout, deux milliards 446 millions 700 mille livres.

Ainſi, en ſuppoſant ſeulement une fabrication de 52 millions 300 mille livres pendant les années 1781, 1782 & 1783 (& elle a dû être beaucoup plus conſidérable), la ſomme totale du numéraire fabriqué depuis 726 juſques au premier Janvier 1784, s'éleveroit à deux milliards 500 millions.

Il n'y a nulle certitude ſur de pareils faits; il ſeroit très difficile aux directeurs des monnoies d'en impoſer, vu toutes les précautions qui ſont priſes à cet égard, & rarement en a-t-on conçu le ſoupçon. Mais lors même qu'il y auroit eu quelques infidélités commiſes, ces infidélités ne tendroient pas à groſſir, en apparence, la ſomme de la fabrication, mais à la diminuer au contraire; c'eſt-à dire, à la repréſenter au-deſſous de la réalité, afin de s'approprier, en ſecret, le bénéfice attaché à cette fabrication.

Ayant ainſi fait connoître la ſomme des eſpeces d'or & d'argent qui ont été fabriquées depuis l'époque de la refonte générale, il reſte à découvrir quelle partie de ce même numéraire a pu ſe diſſiper d'une ou d'autre manière. Cette

notion, ſans doute, eſt la plus difficile à acquérir, & l'on ne peut en approcher que par conjecture.

J'ai déjà montré qu'on n'avoit jamais fondu en France, que de très-petites quantités de monnoies courantes, puiſque chaque année, depuis 1726, on avoit vendu aux directeurs des monnoies une ſomme immenſe d'or & d'argent, à des conditions de beaucoup inférieures au prix qui pouvoit exciter à fondre les eſpeces nationales. (1)

Les naufrages n'ont jamais pu faire perdre une ſomme importante de ces mêmes eſpeces, puiſque l'exportation momentanée qu'on en a faite pour d'au-

(1) Ces raiſonnemens, cependant, ſeroient un peu déconcertés, ſi l'on renouvelloit ſouvent les ſcenes preſque ridicules qui ont été jouées par intervalles, en 1782 & 1783. L'adminiſtration des finances, à qui l'on parloit ſans ceſſe de la prétendue rareté du numéraire, s'étoit mi'e en tête de faire entrer dans le Royaume plus d'or & d'argent que la meſure de ſe créances de commerce, & le cours naturel des choſes ne le permettoient : en conſéquence, ſoit par la médiation de la caiſſe d'eſcompte, ſoit par celle de quelques banquiers, le Gouvernement avoit fait acheter de l'or & de l'argent à des prix ſi hauts, qu'on trouvoit un bénefice évident à fondre les louis ou les écus, ou à les faire paſſer dans l'étranger : mais de telles ſpéculations de la part de l'adminiſtration, ſont trop rares, heureuſement, pour faire une exception remarquable aux principes généraux qu'on vient d'établir.

tres pays de l'Europe, a preſque toujours eu lieu par terre ; & les envois d'or & d'argent aux colonies, conſiſtent principalement en piaſtres, ou en monnoies de Portugal.

Reſte à examiner, comme l'objet véritablement digne d'attention, quelle eſt la partie du numéraire, qui, après avoir été exportée dans les pays étrangers, n'eſt point rentrée dans le Royaume : on ne peut ſans doute en avoir aucune connoiſſance préciſe, puiſque la ſortie de l'or & de l'argent n'eſt point déclarée ; mais ici le raiſonnement peut ſuppléer à l'inſuffiſance des notions poſitives.

La balance de commerce ayant été conſtamment favorable à la France, l'on n'a exporté des eſpeces nationales, que dans les années où le Souverain entretenoit des armées conſidérables en Allemagne & en Italie : l'on a pu auſſi en faire ſortir de petites quantités, lorſqu'une révolution paſſagere dans le prix des changes & des matieres d'or & d'argent, donnoit lieu momentanément à cette ſpéculation : mais toutes ces eſpeces exportées, par l'un ou l'autre des motifs que je viens d'expliquer, ont dû rentrer en grande partie dans le Royaume ; &

je vais tâcher de développer ces propoſitions.

Que dans les tems ordinaires, il n'y ait jamais lieu de faire ſortir de France la monnoie nationale, c'eſt ce qu'on ſentira facilement, ſi l'on conſidére que ce Royaume, ayant été conſtamment créancier des autres nations, il y eſt entré, chaque année, une ſomme conſidérable d'or & d'argent, qu'on a convertie en eſpeces courantes aux hôtels des monnoies. Or, on doit ſe rappeller, qu'en parlant de la fabrication des monnoies, j'ai montré que le réſultat de cette opération pour les particuliers, conſiſtoit à recevoir pour un marc d'or ou d'argent au titre de la monnoie de France, un poids de louis ou d'écus, inférieur à celui qu'on avoit livré; & il s'enſuit néceſſairement que ſi les étrangers avoient fait une extraction habituelle des eſpeces de France, dans le tems qu'ils y envoyoient de l'or & de l'argent non monnoyé, ils auroient beaucoup perdu dans un pareil commerce : car la monnoie de France n'a, dans l'étranger, qu'un prix proportionné à ſon poids & à ſon titre : & ce n'eſt que dans le Royaume qu'elle jouit, du moins plei-

nement, de la valeur additionnelle qu'y donnent l'empreinte & l'autorité du Souverain.

Ainſi, par toutes ces raiſons, on avanceroit une propoſition très exacte, ſi l'on diſoit que l'importation en France, de l'or & de l'argent, en lingots ou en monnoies étrangeres, & l'exportation, dans le même tems, des eſpeces nationales, ſeroient un événement de commerce auſſi extraordinaire, que l'échange de cent aunes de draps contre 96 ou 98, d'une qualité parfaitement ſemblable.

Ce n'eſt pas tout : ces mêmes réflexions conduiſent à faire appercevoir que, lorſqu'accidentellement, ou pendant le cours d'une guerre qui oblige à entretenir dans l'étranger de nombreuſes armées Françoiſes, on fait ſortir du Royaume des eſpeces nationales, ces mêmes eſpeces doivent y rentrer ſucceſſivement, lorſque les circonſtances extraordinaires qui ont occaſionné cette exportation, ne ſubſiſtent plus. En effet, ſi-tôt qu'à la paix, la balance du commerce a repris toute ſa ſupériorité, les étrangers débiteurs de la France, ont un grand intérêt à commencer par lui ren-

voyer ſes propres eſpeces : il leur eſt bien plus avantageux de s'acquitter de cette maniere, que de le faire en lingots d'or & d'argent, ou en monnoies étrangeres : car pour réaliſer ces métaux en France, ils ſont obligés d'en faire la converſion dans la monnoie nationale, ce qu'ils ne peuvent exécuter qu'en ſe ſoumettant à la perte occaſionnée, & par les frais de fabrication, & par le bénéfice appartenant au Souverain. Que ſi, au contraire, on envoie en France des écus & des louis achetés hors du Royaume, en raiſon ſimplement de leur poids & de leur titre, on profite alors de la valeur particuliere que la loi du Prince accorde aux eſpeces revêtues de ſon empreinte ; il arrive ſeulement que cette circonſtance étant connue des vendeurs des monnoies Françoiſes dans l'étranger, ceux-ci veulent en tirer quelque parti, & ils tâchent d'en ſoutenir le prix un peu au-deſſus de leur valeur intrinſéque.

Enfin l'expérience vient ici à l'appui du raiſonnement : car dès les premieres années qui ont ſuivi les guerres d'Allemagne & d'Italie, on a vu conſtamment les eſpeces de France rentrer avec abondance dans le Royaume.

Cependant on a pu fondre une partie de ces eſpeces dans l'étranger, comme on l'a fait en France dans quelques momens paſſagers : on envoie auſſi des louis à Geneve, en Suiſſe, & ſur-tout en Italie, pour l'achat des ſoies ; & ce ſont les pays de l'Europe où il en reſte le plus, parce que dans quelques endroits on a aſſigné à ces monnoies un cours fixe, autoriſé par le Souverain.

Il eſt donc raiſonnable de compter ſur une diminution quelconque de numéraire, depuis 1726 juſques à nos jours ; mais j'ai voulu montrer ſeulement qu'on auroit tort de s'en former une idée exagérée ; & je crois aller aſſez loin en évaluant cette diminution de trois à quatre cents millions.

Et ſi cette ſuppoſition étoit juſte, il faudroit eſtimer le numéraire exiſtant actuellement dans le Royaume, à près de *deux milliards deux cents millions.*

CHAPITRE IX.

Sur l'augmentation progreſſive du numéraire en France.

TANT qu'on n'apperçoit aucune circonſtance qui puiſſe déranger ſi-tôt la balance avantageuſe du commerce en faveur de la France, c'eſt par l'exemple du paſſé qu'il faut aſſeoir des conjectures ſur l'accroiſſement progreſſif du numéraire national. Dirigeons donc nos premieres recherches de cette maniere.

Depuis le commencement de 1763, juſques à la fin de 1777, eſpace de quinze années, & qui comprend toute la durée de la derniere paix, on a fabriqué aux hôtels des monnoies de France, pour 675 millions 500 mille livres d'eſpeces d'or & d'argent.

Suppoſons que ſur cette ſomme, 75 millions & demi ayent été diſſipés, ou par la fonte, ou par une diſperſion dans les pays étrangers, reſtera 600 millions, ſomme qui doit repréſenter l'augmentation réelle de numéraire, pendant les

quinze ans qu'on vient d'indiquer ; ce qui fait, pour l'année commune, quarante millions.

On peut donc, en jugeant de l'avenir par le passé, estimer à cette même somme, l'augmentation future du numéraire ; & cette quantité, comparée à la masse de deux milliards deux cents millions, qui existent actuellement, formeroit un accroissement annuel d'environ deux pour cent.

C'est un grand sujet de réflexion que cette progression continuelle du numéraire : on y voit le motif, & du renchérissement du prix des choses, & de l'augmentation naturelle du produit des impôts, & de l'accroissement, en même tems, de plusieurs dépenses publiques, & de la diminution, enfin, de la valeur des fortunes de tous les simples rentiers. A mesure, en effet, que l'or & l'argent deviennent plus abondans, les productions de la terre & de l'industrie doivent hausser de prix ; & l'on appercevroit, d'une maniere bien plus sensible, cet effet de l'augmentation du numéraire, si par des considérations d'ordre public, la sagesse des Souverains ne tempéroit pas, en diverses circonstances, l'essor

des ſpéculations ſur les grains, ce qui arrête le progrès naturel du prix de cette production ; & comme la plupart des ſalaires ſe proportionnent au cours des denrées de néceſſité, il arrive que le prix général des choſes n'augmente pas en raiſon exacte de l'accroiſſement du numéraire.

Il faut d'ailleurs obſerver que ſi, dans cet inſtant, l'augmentation annuelle des eſpeces nationales eſt à la maſſe actuelle de ces mêmes eſpeces, dans une proportion de deux ſur cent, cette proportion ſera moins forte avec le tems. En effet, lorſque dans une vingtaine d'années, il y aura, comme il eſt probable, près de trois miliards de numéraire en France, l'augmentation annuelle, en la ſuppoſant toujours de quarante millions, ne repréſentera plus qu'un & demi pour cent de la maſſe générale exiſtante alors; & cette même proportion ne ſera plus que d'un pour cent dans cinquante ans, ſi le numéraire ſe trouve, à cette époque, deux fois plus conſidérable qu'aujourd'hui : enfin, plus la ſomme générale des eſpeces nationales augmentera, & moins l'accroiſſement annuel ſera ſenſible. Cette obſervation doit, je

crois, fixer l'attention de ceux qui s'arrêteroient à préſager les effets avenirs de la progreſſion annuelle du numéraire.

Je ne ſais ſi, en arrêtant ſon attention ſur l'accroiſſement du numéraire de la France, pendant le cours de la précédente paix, on aura, comme je l'ai éprouvé, la curioſité de découvrir le rapport qui a pu exiſter entre cet accroiſſement & l'augmentation du numéraire dans le reſte de l'Europe; mais cette recherche ayant quelque importance, je vais haſarder d'indiquer, à cet égard, le cours de mes idées.

On peut réunir des notions vraiſemblables ſur la ſomme d'or & d'argent introduite en Europe, pendant le cours de la derniere paix.

On peut évaluer d'aſſez près, la quantité de ces métaux expédiés pour les Indes, la Chine, le Levant, & les côtes de Barbarie.

Suppoſant donc qu'on connût la ſomme d'or & d'argent arrivée en Europe, & la ſomme qui en eſt ſortie, on auroit la meſure des quantités qui y ſont reſtées; & ces quantités une fois arbitrées, ſi l'on ſavoit la part obtenue par la France, on jugeroit néceſſairement de celle

qui a dû appartenir au reſte de l'Europe?

Recherchons donc ces divers élémens.

Il paroît, d'après les enregiſtremens, que depuis 1763, juſques en 1777, on a reçu, tant à Cadix qu'à Lisbonne, environ 1600 millions de métaux d'or & d'argent, expédiés des Indes occidentales.

Il faut ajouter à ce capital, les parties non enregiſtrées qu'on a débarquées clandeſtinement; & perſonne ne peut en avoir de connoiſſance exacte: il vient de plus, chaque année, une petite quantité de poudre d'or, apportée des côtes d'Afrique: enfin, les productions de quelques mines d'argent, éparſes dans toute l'Europe, augmentent encore d'une autre maniere la ſomme des métaux précieux.

J'eſtimerai de deux à trois cents millions l'enſemble de ces différens objets.

Les introductions d'or & d'argent, pendant les quinze années de la derniere paix, compoſeroient donc une ſomme de 1850 millions.

Mais tout ce capital n'eſt point reſté en Europe: la France ſeule, ſoit pour ſuffire à ſon commerce, ſoit pour ſubvenir aux frais d'adminiſtration, dans ſes poſſeſſions au-delà du cap de Bonne-

Eſpérance, a fait paſſer près de cent millions en piaſtres, tant aux Indes qu'à la Chine, & à l'Iſle-de-France, pendant le cours des quinze années dont on forme ici le calcul. Les autres nations ont également fait des envois d'argent pour leur commerce à la Chine; & les tranſactions des Européens, au Levant, & ſur les côtes de Barbarie, donnent lieu à une modique exportation de piaſtres, de taleris & de monnoies d'or.

Je ne ſaurois indiquer avec exactitude, la ſomme d'or & d'argent que ces différens beſoins ont fait ſortir de l'Europe; mais je ne m'écarterai guères de la vérité, en évaluant cette exportation à environ 300 millions.

Que ſi l'on déduit cette ſomme des 1850 millions introduits en Europe, on trouvera que l'augmentation des métaux précieux dans cette partie du monde, a dû s'élever à 1550 millions, pendant l'eſpace qui s'eſt écoulé depuis 1763, juſques à la fin de 1777.

Voyons maintenant quelle a été la part de la France dans cet immenſe tréſor.

On a déja vu que pendant le même intervalle de tems, elle avoit augmenté

ſon numéraire de 600 millions ; mais il faut joindre à l'acquiſition de ce capital, toutes les ſommes d'or & d'argent qui ont été employées dans le Royaume, ſoit à l'augmentation du luxe national, en ouvrages riches de toute eſpece ; ſoit uniquement au remplacement de la partie de ces magnificences qui ſe diſſipe par le tems. Il eſt bien difficile de ſe former une idée juſte à cet égard : cependant, d'après différentes notions, je ne crois pas courir le riſque d'une grande erreur, en évaluant cette conſommation des métaux précieux à dix millions par an, en tems de paix ; ce qui feroit, pour quinze années, 150 millions. Ainſi, depuis 1763 juſques à la fin de 1777, le Royaume paroîtroit avoir acquis 750 millions d'or & d'argent, dont les quatre cinquiemes auroient ſervi à l'accroiſſement réel de ſon numéraire.

Or, puiſque la ſomme de ces métaux accumulés en Europe durant le même eſpace de tems, s'eſt élevée à 1550 millions, il s'enſuit que la part des autres Etats a dû être de 800 millions.

Et comme la ſomme employée par ces diverſes nations, à l'augmentation & à l'entretien de leur luxe, en ouvrages ri-

ches, doit naturellement être plus grande que celle qui a été employée en France au même uſage; il eſt probable que ſur la ſomme de 800 millions, dévolue à tous les Etats de l'Europe, la France exceptée, il n'y a eu que 600 millions deſtinés à l'augmentation du numéraire.

Ainſi l'accroiſſement du numéraire de la France, pendant quinze ans, ſeroit égal à l'accroiſſement du numéraire des autres pays de l'Europe, durant le même intervalle.

L'on ne doit point conclure de ce rapprochement, que la maſſe générale du numéraire de la France ſoit dans une pareille proportion, avec la maſſe générale du numéraire du reſte de l'Europe: car pour tirer une pareille induction, il faudroit, qu'antérieurement à l'eſpace de tems qu'on vient de parcourir, la répartition de l'or & de l'argent en Europe, eût été conſtamment la même; & c'eſt ce qu'on ne peut point calculer. Mais j'obſerverai ſeulement que ſi la ſubdiviſion future de ces métaux, étoit long-tems telle qu'on vient de la préjuger, pour toute la durée de la derniere paix, la différence de proportion qui pourroit exiſter dans

le partage antérieur de ces métaux, deviendroit imperceptible.

Le ſujet que je viens de parcourir, étant néceſſairement compoſé de pluſieurs ſuppoſitions, j'héſitois à le traiter; mais j'ai vu de l'utilité à communiquer, au moins, la méthode qui me paroiſſoit propre à faciliter la recherche d'une connoiſſance intéreſſante; & je penſe que dans toutes les matieres qu'on n'a point encore traitées, toute eſpece d'enchaînement eſt un ſecours pour approcher de la vérité.

CHAPITRE X.

Sur les avantages ou les inconvéniens de l'abondance du numeraire.

LE produit annuel des mines d'or ou d'argent, & l'introduction de ces métaux précieux en Europe, ſont les premieres ſources de l'accroiſſement général du numéraire; mais la part dont chaque pays en particulier ſe rend propriétaire, dépend de la balance de ſon commerce; & c'eſt pour rendre cette balance plus ou moins favorable, que les nations s'agitent & deviennent rivales les unes des autres. Quel eſt donc le mérite ſi grand de cette abondance & de cet accroiſſement du numéraire? eſt-ce la félicité publique, eſt-ce la puiſſance de l'Etat qui en dépendent?

L'étendue du luxe; les progrès de l'avarice & de la cupidité, voilà ce que les moraliſtes imputent à l'accroiſſement de l'or & de l'argent: & comme dans le même tems, beaucoup de gens ne voient, dans cet accroiſſement, qu'une augmentation d'embarras, & une multiplication

inutile des ſignes d'échanges ; on ſeroit tenté de ſe défier de la politique qui attache tant d'intérêt, & à l'acquiſition des métaux précieux, & à l'abondance du numéraire, dernier terme de cette eſpece de conquête.

Eſſayons de répandre quelque jour ſur une diſcuſſion ſi intéreſſante. J'obſerverai d'abord que l'augmentation générale de l'or & de l'argent en Europe, ou l'accroiſſement annuel de ces métaux dans un pays en particulier, ſont deux queſtions abſolument différentes : les mines productives de l'Amérique pourroient ceſſer tout à-coup de fournir de nouveaux tréſors, que le deſir d'obtenir une balance favorable de commerce, ne ſubſiſteroit pas moins ; il arriveroit ſeulement, qu'au lieu de ſe diſputer à l'envi une plus grande part dans la répartition des richeſſes que les vaiſſeaux de régiſtre apportent du Nouveau-Monde, on ambitionneroit d'uſurper par le commerce, une quantité quelconque du numéraire des autres nations, & l'on mettroit ſa politique à s'enrichir ainſi de leurs dépouilles. Ce vœu commun des nations, n'eſt point un deſir aveugle ; & je vais tâcher de rendre cette vérité ſenſible,

ſans employer aucun raiſonnement abſtrait.

Imaginons, par une ſuppoſition, qu'on eût découvert dans un autre hémiſphere, un pays ignoré juſques là, du reſte du monde : ſuppoſons encore qu'on vînt nous dire que ce pays, égal, ſi l'on veut, en étendue, au Royaume de France, eſt fécond & varié dans ſes productions ; que de nombreuſes communications y ſont établies ; que les propriétés y ſont ſagement ſubdiviſées ; que l'Etat enfin eſt gouverné, depuis longtems, par de ſages loix ; certainement on ne ſeroit point ſurpris que la culture & la population d'un pareil pays, fuſſent parvenues au plus haut degré, lors même que dix mille marcs d'argent compoſeroient tout ſon numéraire : on comprendroit ſans peine, que la rareté de ce métal a permis de donner à une piece de monnoie très-légere, une très-grande valeur ; & l'on ne s'étonneroit point qu'une pareille différence de meſure, n'eût point arrêté les progrès de la proſpérité de l'Empire.

Maintenant, & par une autre ſuppoſition, rapprochons tout-à-coup de notre continent, ce pays inconnu, & qui, avec

ſi peu d'or & d'argent, n'étoit pas moins heureux & floriſſant. Mêlé bientôt dans les combinaiſons politiques, ſes voiſins étudieront ſa foibleſſe, & chercheront à en profiter; ils appercevront que dénué d'or & d'argent, ce nouvel Etat ne pourra, de long tems, ſoudoyer aucune armée hors de ſes frontieres; ils iront plus loin, & ils calculeront que dans un pays où la rareté des eſpeces entretient à très-bas prix tous les biens de la vie, l'on peut avec une petite ſomme d'argent, y raſſembler des proviſions, y établir des magaſins, y corrompre, s'il le faut, les généraux, les ſoldats, les miniſtres, & joindre en un mot, à la force militaire, tous les autres moyens de conquête. Alors le Gouvernement, dans un pareil pays, ne tardera pas à ſentir que, pour la puiſſance de l'Etat, il devient de la plus grande importance que les richeſſes numéraires y prennent de l'accroiſſement par le commerce; il ceſſera d'enviſager ces richeſſes comme de ſimples ſignes d'échange; & pour en acquérir davantage, le Souverain deſirera que ſes ſujets vendent beaucoup de marchandiſes aux autres nations, & en achetent peu d'elles: il étudiera comment ce projet peut

être ſecondé par les droits d'entrée & de ſortie ; il examinera quelles ſont les productions particulieres à ſon pays, & il en excitera la culture : il voudra connoître quels ſont ailleurs les beſoins de luxe & de vanité : & il s'efforcera d'y adapter l'induſtrie de ſes ſujets : il tâchera d'étendre le commerce, & par des traités avantageux, & par l'encouragement de la navigation, & par l'acquiſition de quelque colonie, qui produiſe des biens étrangers au ſol de ſon Royaume : enfin, plus éclairé chaque jour, il reconnoîtra que l'accroiſſement de l'or & de l'argent eſt un des objets les plus importans de ſa politique ; & il conſidérera cette politique comme analogue & additionnelle à celle qui va le mettre dans la néceſſité d'entretenir une armée pour ſa défenſe ; tandis que s'il étoit encore le Souverain d'un pays ſans connexion avec les autres puiſſances, il lui auroit ſuffi d'avoir des deniers d'argent pour monnoie, & une maréchauſſée pour ſoldats.

Ce que je viens de développer d'une maniere ſenſible, par une ſuppoſition, eſt abſolument applicable à l'état actuel de l'Europe : l'ambition de l'or & de l'argent s'eſt mêlée ſucceſſivement à toutes les riva-

lités de puiſſance; & l'on a ſenti plus fortement encore, l'utilité de la richeſſe numéraire, au moment où l'uſage du crédit public a fait connoître toute l'étendue des ſecours qu'on pouvoit tirer de la confiance, unie à l'abondance de l'or & de l'argent.

Lorſqu'on a montré ce que conſeille impérieuſement la loi de la néceſſité, lorſqu'on a vu ce qu'exige le beſoin de puiſſance; lorſqu'on a découvert ce qui importe aux paſſions ambitieuſes des Souverains; & lorſqu'on ne connoît encore aucun moyen pour rendre les ſociétés juſtes, équitables & pleines de confiance les unes envers les autres, c'eſt malheureuſement une queſtion bien vaine, que d'examiner l'influence de l'or & de l'argent ſur la félicité publique. Cependant, pour la conſolation de l'humanité, j'eſſayerai de montrer, qu'entre tous les ſoins inquiets de la politique des Souverains, celui qui tend à l'accroiſſement de la richeſſe numéraire, eſt moins en oppoſition qu'aucun autre, avec le bonheur des hommes. Et d'abord, je ne conviendrai point avec les poëtes & les orateurs, que cette multiplication de l'or & de l'argent par les tréſors du Nouveau-monde, ait prêté de nouvelles forces, ou

ou donné un aliment de plus à l'avarice & à la cupidité : car ce n'eſt ni à la nature, ni à la quantité du numéraire, que ces paſſions doivent leur naiſſance & leur exaltation. C'eſt à meſure que le tems & la variété des travaux & des talens ont multiplié les commodités & les jouiſſances ; c'eſt à meſure que le commerce a rapproché de tous les hommes, les diverſes productions de la terre & de l'induſtrie, que le deſir de la fortune a dû ſe généraliſer & s'accroître ; & ſi l'or & l'argent ont irrité davantage l'imagination, ce n'eſt pas à leur quantité que cet effet doit être imputé, mais uniquement à leur qualité de monnoie. Suppoſons, en effet, que les ſignes communs des richeſſes n'euſſent jamais exiſté, l'on eût couru, je le crois, avec moins d'ardeur après la fortune : tel homme qui franchit ſes devoirs pour acquérir une ſomme d'argent, & pour obtenir une plus grande part de ce gage intermédiaire de tous les biens, ne l'eût pas fait peut-être, s'il eût été obligé de diriger ſa cupidité vers un objet en particulier : il eût alors comparé le plaiſir que donne une parure, un tableau, ou toute autre ſorte de luxe, avec la honte ou le danger d'une action iné-

priſable ; & ſa paſſion sûrement eût été moins animée. Mais auſſi celui qui travaille jour & nuit pour augmenter honnêtement ſa fortune, n'eût jamais eu la même activité, ſi les biens qu'il deſire d'une manière confuſe, ſous l'image de l'or & de l'argent, euſſent toujours pris à ſes yeux une forme préciſe. Ainſi c'eſt d'une idée vague & indéfinie, que la monnoie tire une partie de ſon prix : une quantité quelconque de louis ou d'écus, n'eſt égale en réalité, qu'à la ſomme de biens qu'on peut avoir en échange ; mais comme on recherche, comme on acquiert l'or & l'argent, avant d'avoir déterminé l'uſage qu'on ſe propoſe d'en faire, l'imagination y ajoute ce qu'elle répand par-tout, un attrait de plus.

C'eſt donc uniquement ſous le rapport de monnoie, que l'or & l'argent ont pu exciter davantage l'amour de la fortune, & toutes les paſſions qui tiennent à ce ſentiment ; mais que la quantité de ces métaux précieux eût été plus ou moins conſidérable ; mais que les divers biens euſſent été repréſentés par un denier, par une once, ou par une livre d'or, qu'ils l'euſſent été même par du cuivre,

ou par tout autre métal, l'eſprit d'intérêt eût été le même.

L'augmentation de l'or & de l'argent n'a point influé, non plus, ſur les progrès du luxe : le même travail, la même induſtrie, les mêmes cauſes d'inégalités de fortune euſſent ſubſiſté, quelle qu'eût été la nature des ſignes d'échange, ou la quantité des monnoies. Cette dernière réflexion auroit beſoin d'être développée davantage ; mais comme je me propoſe d'approfondir, dans le chapitre ſuivant, la queſtion du luxe en général, je n'anticiperai point ici ſur les conſidérations que ce ſujet exige.

La plus grande contradiction qui ſemble exiſter entre l'accroiſſement annuel du numéraire & la félicité publique, doit naître d'une obſervation qui ſe préſente aſſez naturellement. L'introduction de l'or & de l'argent, eſt par-tout le prix d'une quantité quelconque de productions de la terre & de l'induſtrie ; & l'on eſt tenté de regretter cet échange des biens réels, contre une matière groſſiere qui, par elle-même, n'offre aucun plaiſir, ni aucune jouiſſance. Un ami de la patrie doit cependant ſe calmer à cet égard, en obſervant que ces tranſactions ſont

absolument l'effet d'un libre arbitre : ainsi la société qui obtient pour solde de son commerce avec les étrangers, une somme quelconque de métaux précieux, n'est pas plus à plaindre que ce nombre de particuliers qui, de retour d'un marché public, où ils ont vendu beaucoup de marchandises, n'emploient qu'une partie du produit à des achats utiles ou agréables, & remportent le reste en argent. De même, dans le marché général de l'Europe & de l'univers, un pays, par une multitude de transactions dont le commerce est l'agent, tantôt échange une partie de ses productions contre d'autres, tantôt en réalise une quantité quelconque en argent ou en or ; & ce seroit entrer dans une question bien subtile, que de vouloir comparer le degré de bonheur qui résulte de ces diverses opérations. Comment pourroit-on apprécier le sentiment que procure la possession d'une monnoie, qui donne le tems de choisir, qui tranquillise sur les événemens, & qui fait souvent jouir en imagination, de satisfactions plus grandes qu'on n'en éprouvera peut-être en réalisant ses projets ?

Enfin, lorsqu'on arrête son attention

ſur l'introduction annuelle du numéraire, dans un pays tel que la France, il faut encore obſerver que cette introduction eſt le prix d'un travail qui, ſans le commerce étranger, n'eût peut-être point exiſté : cependant c'eſt uniquement par l'affluence des occupations offertes de toutes parts à la multitude, que les hommes dénués de propriété, peuvent, au milieu des caprices de la richeſſe, atteindre chaque jour à leur ſubſiſtance. Ainſi par une fiction, je me repréſente raſſemblées toutes les familles dévouées aux travaux des manufactures, & je crois entendre le génie du commerce qui leur dit : « La France eſt couverte d'or & d'argent ; mais une partie de ces richeſſes eſt entre les mains de gens qui, pour vous en donner la plus légere portion, attendent que vous éveilliez leurs goûts & leurs fantaiſies : venez à moi, & j'adoucirai votre aſſerviſſement. Les différentes nations, d'un bout de la terre à l'autre, m'ont confié leurs beſoins, & je leur ai fait connoître votre induſtrie ; travaillez, & j'irai leur porter le fruit de vos peines ; je vous rapporterai en échange, cet or & cet argent qui vous ſont néceſſaires pour obtenir votre ſubſiſtance ; ſe-

condez-moi donc, & je rendrai votre ſort moins dépendant des goûts & de la volonté des hommes riches qui vous environnent. »

Cette fiction eſt une image parfaite de la vérité; & je donne ici une grande idée du commerce: car c'eſt le préſenter dans ſa beauté, que d'indiquer comment il vient au ſecours de la claſſe nombreuſe de citoyens, dont les travaux ont beſoin d'être continuellement ſecondés.

Je n'étendrai pas plus loin mes réflexions ſur les diverſes queſtions qui ſont relatives aux monnoies: j'ai moins l'ambition d'inſtruire, que le deſir d'offrir des ſecours à la méditation. Il n'eſt rien de plus profondément abſtrait, que l'enchaînement des idées qui tiennent à certaines parties de l'économie politique; la métaphyſique proprement dite, eſt un labyrinthe beaucoup moins difficile à parcourir, parce qu'on y arrive bientôt aux bords de l'infini, limites immuables où l'eſprit de l'homme eſt contraint de s'arrêter: mais les rapports de l'économie politique préſentent l'image d'un circuit immenſe, où toutes les routes ſont tellement croiſées, qu'à moins d'une attention perſévérante, on ne ſauroit diſtin-

guer celle qui conduit au but. Et quoique le tems & l'expérience ayent réduit des vérités très-compliquées à des axiomes communs, il n'importe pas moins aux adminiſtrateurs, d'étudier ces vérités, & de ſe mettre en état de les adopter autrement que par la foi : c'eſt alors ſeulement, que dans la conduite des affaires, on devient habile à diſcerner les modifications que les circonſtances exigent : c'eſt alors qu'on peut ſaiſir un point juſte entre les principes qui ſemblent ſe combattre : enfin, c'eſt encore par une connoiſſance éclairée, qu'on ne ſe laiſſe point aller à des interprétations dangereuſes, & qu'on n'abandonne jamais la vieille raiſon à l'orgueil ambitieux des nouveaux ſyſtêmes.

CHAPITRE XI.

Conſidérations ſur le Luxe & ſur ſes progrès.

ON s'égare en vains diſcours & en raiſonnemens vagues, lorſqu'on attribue uniquement les progrès du luxe au changement des mœurs, à la nature des Gouvernemens, & à l'acquiſition des tréſors du Nouveau-monde. On ne fait auſſi qu'un premier pas vers la connoiſſance de la vérité, lorſqu'on dit en général, que le luxe eſt l'effet de l'inégalité des fortunes. Cette idée eſt juſte; mais comment cette inégalité s'eſt-elle accrûe, & comment a-t-elle dû néceſſairement s'accroître? Voilà la premiere conſidération importante qui doit fixer l'attention, quand on cherche à découvrir la ſource & l'origine des progrès du luxe.

Ces progrès n'euſſent point exiſté, ſi chaque jour la diſproportion entre les propriétés, ne fût pas devenue plus conſidérable. Les erreurs de l'adminiſtration ont contribué, ſans doute, à l'accroiſſement de l'inégalité des partages; mais

il faut en chercher la première cauſe, ainſi que la plus puiſſante, dans la nature même des choſes.

Je vois une des claſſes de la ſociété, dont la fortune doit toujours être à-peu-près la même; j'en apperçois une autre dont la richeſſe augmente néceſſairement: ainſi, le luxe qui naît d'un rapport & d'une comparaiſon, a dû ſuivre le cours de ces diſproportions, & devenir plus apparent avec la ſucceſſion des années.

La claſſe de la ſociété, dont le ſort ſe trouve comme fixé par l'effet des loix ſociales, eſt compoſée de tous ceux qui, vivant du travail de leurs mains, reçoivent impérieuſement la loi des propriétaires, & ſont forcés de ſe contenter d'un ſalaire proportionné aux ſimples néceſſités de la vie : leur concurrence & l'urgence de leurs beſoins conſtituent leur état de dépendance; & ces circonſtances ne peuvent point changer. Tous les tems, tous les pays, préſentent le même ſpectacle, & il n'y a d'exception, il n'y a d'adouciſſement, à cette eſpece d'eſclavage, que dans le petit nombre d'Etats où la forme du Gouvernement laiſſe entre les mains du peuple quelque droit politique, dont la jouiſ-

ſance influe ſur ſa conſidération, & lui procure quelque moyen de réſiſtance.

La claſſe de la ſociété dont la richeſſe s'eſt accrûe par le tems, eſt compoſée de tous les propriétaires; & c'eſt en indiquant d'une maniere diſtincte, les cauſes de cet accroiſſement, qu'on pourra donner une juſte idée de la véritable ſource des progrès du luxe.

La richeſſe d'un pays, vue d'une maniere générale, & abſtraction faite de l'or & de l'argent dont nous parlerons enſuite, conſiſte dans l'étendue des revenus territoriaux, & dans l'échange qu'on en fait contre les divers ſervices & les différens ouvrages des hommes. Ainſi la richeſſe a dû s'accroître à meſure que l'art de la culture s'eſt perfectionné, & l'uſage extérieur de cette richeſſe a dû pareillement ſe diverſifier & s'étendre, à meſure qu'on a obtenu pour une même quantité de productions de la terre, un plus grand nombre d'objets de faſte ou de commodités recherchées.

L'invention ſucceſſive des inſtrumens qui ont ſimplifié tous les arts méchaniques, a donc augmenté les richeſſes & le lot fortuné des propriétaires; une partie de ces inſtrumens, en diminuant les frais

d'exploitation des fonds de terre, a rendu plus conſidérable le revenu dont les poſſeſſeurs de ces biens peuvent diſpoſer ; & une autre partie des découvertes du génie a tellement facilité tous les travaux de l'induſtrie, que les hommes, au ſervice des diſpenſateurs des ſubſiſtances, ont pu, dans un eſpace de tems égal, & pour la même rétribution, fabriquer une plus grande quantité d'ouvrages de toute eſpéce.

Suppoſons que dans le ſiecle dernier, il fallût cent mille ouvriers pour exécuter ce qui ſe fait aujourd'hui avec quatre-vingt mille ; les autres vingt mille ſe trouveroient dans la néceſſité de s'adonner à des occupations différentes, pour obtenir des ſalaires ; & les nouveaux ouvrages de main-d'œuvre qui en réſulteroient, accroîtroient les jouiſſances & le luxe des riches : car il ne faut point perdre de vue, que les rétributions aſſignées à tous les métiers qui n'exigent point un talent diſtingué, ſont toujours proportionnées au prix de la ſubſiſtance néceſſaire à chaque ouvrier ; ainſi la rapidité de l'exécution, quand la ſcience en eſt devenue commune, ne tourne point à l'avantage des hommes de travail, &

il n'en réſulte qu'une augmentation de moyens, pour ſatisfaire les goûts & les vanités de ceux qui diſpoſent des productions de la terre.

C'eſt donc par une confuſion d'idées qu'on fait honneur au luxe, de l'origine des arts : c'eſt plutôt à l'avancement de la ſcience dans tous les genres, qu'il faut imputer l'accroiſſement du luxe. Il y a eu de tout tems des richeſſes ſurabondantes entre les mains d'une claſſe de la ſociété ; mais lorſque l'induſtrie n'avoit fait encore que peu de progrès, les objets de ſimple commodité exigeoient un long travail, & les hommes qui dévouoient tout leur tems au ſervice des propriétaires, ne pouvoient cependant cumuler entre leurs mains, qu'une quantité très-circonſcrite d'ouvrages de main-d'œuvre : mais les moyens de luxe ſe ſont accrus à meſure qu'on eſt parvenu à faire en un mois, ce qui exigeoit auparavant le travail d'une année.

Je vais maintenant indiquer une autre cauſe des progrès du luxe, & qui tient également au cours naturel des choſes.

Entre les différens biens de la nature que l'induſtrie des hommes façonne & modifie, il en eſt un grand nombre

dont la durée excéde de beaucoup le terme commun de la vie : chaque génération a hérité d'une partie des travaux de la génération qui l'a précédée, & il s'eſt accumulé ſucceſſivement, dans tous les pays, une plus grande quantité de productions des arts ; & comme cette quantité eſt toujours répartie entre les mains des propriétaires, la diſproportion entre leurs jouiſſances & celles de la claſſe nombreuſe des citoyens, a dû néceſſairement être plus conſidérable & plus remarquée.

Celui qui, par droit de ſucceſſion, devient poſſeſſeur d'une maiſon magnifique, enrichie de dorures, de glaces, de tableaux & de meubles précieux, n'a plus beſoin de ſe procurer cette eſpece de luxe : il deſtine ſon ſuperflu à orner ſes jardins, à agrandir ſes parcs, à multiplier ſes diamans & ſon argenterie : ſon fils, héritier de tous ces biens, dirige de quelque autre maniere l'emploi de ſon revenu, & il cherche de nouveaux objets de faſte & de ſupériorité. C'eſt ainſi que les richeſſes réelles ſe ſont accumulées, & c'eſt ainſi que les dons d'une génération viennent accroître le luxe de celle qui la ſuit.

Il eût fallu, pour arrêter ce progrès ;

ordonner aux diſpenſateurs des productions annuelles de la terre, de n'employer leur ſuperflu qu'à des ſomptuoſités dont la durée n'auroit jamais excédé le cours ordinaire de la vie ; mais une telle loi ſeroit abſurde, & cette maniere de contenir l'augmentation du luxe, reſſembleroit aux effets d'un déluge, ou d'un tremblement de terre.

Il eſt un obſtacle moins terrible à l'accroiſſement exceſſif des progrès du luxe : c'eſt l'inconſtance des goûts, & l'empire de la mode. Il y auroit un bien plus grand nombre d'ouvriers occupés à multiplier les objets de magnificence, ſi une partie conſidérable des hommes ſtipendiés par les riches, n'étoit pas ſans ceſſe employée à changer aujourd'hui ce qu'on a fait hier. On eſt dans l'habitude de cenſurer gravement cet eſprit de légéreté ; mais l'homme d'état ne partagera point cette ſévérité peu réfléchie. Il appercevra que le tems, accumulant ſans ceſſe une multitude d'ouvrages d'induſtrie de tous les genres, ſi le deſir de la variété n'engageoit point à les renouveller, les propriétaires des richeſſes ſeroient bientôt entraînés à diſpoſer de leurs revenus d'une maniere abſolument oppoſée au

bien de la ſociété : ils ſoudoyeroient alors un plus grand nombre de valets, préparés à la corruption des mœurs par l'oiſiveté : ils diminueroient la ſubſiſtance des hommes, pour entretenir un plus grand nombre de chevaux : une partie conſidérable de leurs domaines, ſeroit changée en des parcs ou des jardins ſtériles : ils ajouteroient quelque nouveau rafinement deſtructeur, aux recherches de la table ; & toutes les dépenſes les plus contraires à la population & à la force publique, acquerroient un nouveau degré d'étendue : au lieu qu'entre tous les emplois de la fortune, dont la vanité des particuliers eſt l'unique objet, les plus raiſonnables, ſans doute, ſont les dépenſes qui fourniſſent de l'occupation à un plus grand nombre d'hommes, & qui entretiennent le goût paiſible des arts, & le mouvement journalier d'une intelligente induſtrie.

Juſques ici je n'ai point encore examiné ſi, ſelon l'opinion commune, l'augmentation du numéraire & l'introduction des tréſors du Nouveau-monde, étoient une des principales cauſes de l'accroiſſement du luxe. Je ne le penſe point : car l'accélération des travaux de l'induſtrie, qui

a multiplié ſur la terre les objets de faſte & de ſomptuoſité, le tems qui en a groſſi l'accumulation, & les loix de la propriété, qui ont raſſemblé ces biens dans une ſeule claſſe de la ſociété; toutes ces grandes ſources du luxe euſſent également exiſté, quelle qu'eût été la ſomme du numéraire: un palais auroit été repréſenté par cent mille francs, au lieu de l'être par un million; mais ce palais n'eût pas moins été conſtruit. On peut obſerver ſeulement que la découverte des tréſors de l'Amérique, ayant rendu l'or & l'argent plus communs en Europe, il s'eſt fabriqué une plus grande quantité d'ouvrages compoſés de ces métaux précieux: mais ſi les productions de ce genre avoient été plus rares, la quantité des autres objets de main-d'œuvre ſe ſeroit accrûe en proportion; puiſque le tems, le travail & l'induſtrie de tous les hommes dénués de propriété, auroient toujours été conſacrés aux vanités, à l'orgueil, & aux plaiſirs de tous les diſpenſateurs des ſalaires.

Enfin, je dois ajouter que la multiplication des routes, la confection des ponts & des canaux, & les ouvrages d'art qui ont rendu les rivieres plus navigables,

ſont autant de travaux qui ont contribué à l'accroiſſement du luxe ; puiſque les facilités apportées à toutes les communications, ont concentré dans les villes une plus grande partie du revenu des propriétaires.

Il réſulte cependant de ces diverſes réflexions, que dans le cours naturel des choſes, le luxe a dû s'étendre par-tout avec la ſucceſſion des années ; & lorſque l'hiſtoire préſente quelques exceptions à cette vérité, il eſt rare que des circonſtances ſingulieres n'en ayent été la cauſe : c'eſt ainſi que les progrès du luxe ont pu être retardés, tantôt par ces loix républicaines qui ordonnoient un nouveau partage des terres, tantôt par ces vexations tyranniques qui obligeoient à cacher ſa fortune, ou à en diſſimuler l'uſage ; mais le luxe, ſur-tout, a été reculé, & par ces deſtructions qui ont accompagné les invaſions des nations barbares, & par ces déſaſtres de la nature qui ont reporté quelquefois les habitans d'un pays, au même point où ils étoient à une époque fort éloignée.

Cependant ſi le luxe a une marche inévitable que la ſcience de l'adminiſtration ne ſauroit arrêter, il a auſſi des excès que

les loix, la ſageſſe du Gouvernement, les mœurs & l'opinion publique, peuvent au moins tempérer.

En effet, quelle que ſoit la ſomme des biens divers qui s'accumulent dans la ſociété, ou par le tems, ou par la perfection de l'eſprit d'induſtrie, ou par toutes les inventions qui facilitent les travaux de la main-d'œuvre; ſi la diſproportion entre les propriétés étoit moins conſidérable, le nombre des particuliers qui peuvent atteindre à de ſimples commodités, s'accroîtroit, & le nombre de ceux qui ſe trouvent en état d'employer une grande partie de leurs revenus dans des ſuperfluités éclatantes, diminueroit en proportion. Sans doute, la plupart de ces inégalités ne peuvent être ni changées ni prévenues: l'ordre commun des héritages, la fortune du commerce, les relations d'intérêts que tous les hommes ont entr'eux, le mouvement continuel d'une grande ſociété, les fautes des uns, l'intelligence des autres, toutes ces circonſtances introduiſent inévitablement de grandes diſparités dans le partage des biens: & plus un pays eſt riche par ſa nature, plus ces diſparités peuvent s'étendre & frapper les regards. Le Gouver-

nement ne ſauroit intervenir habituellement, au milieu de cette immenſe circulation, ſans riſquer de produire de plus grands maux que ceux auxquels il voudroit remédier ; mais, au moins, il doit s'abſtenir d'augmenter lui-même ces diſproportions, par une adminiſtration inconſidérée : or, rien n'eſt plus contraire à l'égalité des parts, qu'un prélévement d'argent fait ſur la généralité d'un Royaume, au profit d'un petit nombre de perſonnes déjà favoriſées par leur ſituation. Cependant, c'eſt préciſément ce qu'exécute un mauvais gouvernement, lorſqu'une partie des impôts eſt conſumée, ou par des dons exceſſifs, ou par des émolumens conſidérables attachés à des places inutiles, ou par la trop grande fortune qu'on laiſſe faire aux gens de finance. On peut encore obſerver, à cette occaſion, que c'eſt du luxe, introduit par les largeſſes, ou par la nonchalance de l'adminiſtration, que le public eſt ſurtout bleſſé : il ſupporte avec patience les avantages & la ſupériorité que les droits de la propriété diſtribuent ; mais ces fortunes compoſées des tributs de chaque citoyen, deviennent une ſource continuelle de réclamation & d'envie.

Le défaut d'ordre dans l'adminiſtration des finances, & la défiance qui en réſulte, ſont encore une cauſe indirecte de l'accroiſſement des diſproportions dans la diſtribution des biens : car dans tous les beſoins extraordinaires, le diſcrédit oblige de recourir à des emprunts à un très-haut intérêt ; & de cette maniere, les revenus du Souverain, qui ſont compoſés des contributions de tous les habitans du Royaume, ſe répartiſſent au profit de la claſſe circonſcrite des capitaliſtes rentiers, qui ſont preſque tous réunis dans les grandes villes.

Ainſi l'accroiſſement de l'inégalité des fortunes & les progrès du luxe, ſont un reproche de plus à faire à l'adminiſtration publique, toutes les fois qu'elle s'écarte des principes d'ordre & de juſtice qui doivent ſervir de regle à ſa conduite.

Que ſi, au contraire, & par un ſyſtême ſoutenu d'économie, les chefs du Gouvernement viennent à bout de diminuer les impôts, en réduiſant le prix de l'intérêt, & en reſtreignant l'étendue des graces & des prodigalités, ils reſtituent alors à la maſſe générale, tout ce qu'ils ſouſtraient à l'envahiſſement des particuliers ; & en diminuant de cette ma-

niere l'inégalité des fortunes, ils s'oppoſent ſelon leurs forces, & par des moyens juſtes, à l'accélération des progrès du luxe.

On en rendra toujours l'effet extérieur un peu moins ſenſible, toutes les fois qu'on s'efforcera de rapprocher d'un état plus aiſé, cette claſſe nombreuſe d'hommes que les loix ſociales & l'empire de la propriété réduiſent à des jouiſſances ſi circonſcrites. Le vœu du bon Roi Henri eſt malheureuſement impoſſible à ſatisfaire ; mais, ainſi que j'ai déja eu occaſion de le dire, la nature des impôts, les principes de répartition, les formes de recouvrement, l'établiſſement des travaux publics qui ſoutiennent le prix des journées, la diſtribution des ſecours dans les ſaiſons malheureuſes, la ſurveillance ſur l'abus de la liberté dans le commerce des grains, la deſtruction ſucceſſive des corvées, les ſoins, en général, qu'on pourroit attendre de l'établiſſement d'une adminiſtration paternelle dans chaque province, & tant d'autres diſpoſitions qui émanent de la puiſſance du Souverain, ſont des moyens offerts au Gouvernement, pour diminuer un peu l'immenſe intervalle qui exiſte entre le ſort

d'une des claſſes de la ſociété, & celui de toutes les autres.

Enfin il eſt encore une maniere de tempérer les effets du luxe; c'eſt d'animer dans une nation l'eſprit de bienfaiſance; car toutes les dépenſes qui tiennent à ce précieux ſentiment, ont le double avantage, & d'adoucir le ſort du pauvre, & de prendre ſur la part que les riches peuvent appliquer à des objets de magnificence. Ainſi les citoyens généreux avec diſcernement, réparent dans la proportion de leurs facultés, les fautes des Gouvernemens inconſidérés : ceux-ci, par la trop grande étendue des impôts, enlevent au peuple une petite part de ſon néceſſaire, pour ajouter à l'aiſance de ceux qui ſont déjà favoriſés par la fortune : le riche bienfaiſant, au contraire, diminue l'inégalité des premieres répartitions, en deſtinant une partie de ſon ſuperflu au ſoulagement de la claſſe la plus indigente de la ſociété. Mais, demandera-t-on peut-être, quelle influence un Souverain peut-il avoir ſur cet eſprit de bienfaiſance ? Celle qui naîtra conſtamment de ſon approbation, de ſes encouragemens & de l'aſcendant d'un grand exemple. Un ſeigneur riche & vertueux fait le bonheur de ſes

vaſſaux ; il emploie une partie de ſa fortune à encourager des travaux utiles, & il ſe fait un devoir de paſſer quelque tems dans ſes terres, pour y connoître l'infortune & pour la ſoulager : que cet homme eſtimable, lorſqu'il vient à la Cour, y ſoit diſtingué de ceux dont la conduite eſt ſi différente. Que dans une claſſe plus éloignée des regards du trône, les miniſtres, au nom du Prince, donnent des marques de conſidération aux citoyens qui acquiérent des droits à l'eſtime publique ; qu'enfin, les Etats, les adminiſtrations provinciales, excités par le Gouvernement, ſecondent ce mouvement ſalutaire, & l'eſprit public changera. Que cherche-t-on dans les dépenſes éclatantes, ſi ce n'eſt cette conſidération attachée à l'idée de la richeſſe ? Mais un mot, mais un regard du Prince, dans une monarchie, exaltent plus l'imagination que toutes les autres vanités. Enfin, près de tant de chimeres, qu'on pourſuit avec ardeur, les qualités morales auſſi, peuvent devenir un objet d'émulation ; & la révolution ſeroit facile, ſi ces qualités pouvoient ſervir juſques dans la carriere de l'ambition.

J'ai vu manifeſtement, pendant le cours

de mon adminiſtration, que les diverſes diſpoſitions bienfaiſantes dont Sa Majeſté étoit occupée, avoient entraîné beaucoup d'actions généreuſes de la part des particuliers : il n'eſt aucune nation plus ſuſceptible de ce mouvement d'imitation que la nation Françoiſe, & cette conſidération rend d'autant plus précieuſes les vertus de ſon Souverain.

Enfin le Monarque, en France, peut encore reſtreindre le luxe, en obligeant à la réſidence tous ceux qui exercent en province de grandes fonctions civiles, eccléſiaſtiques ou militaires. C'eſt dans les lieux où l'on eſt contenu par les devoirs d'un état ; c'eſt dans les villes d'une médiocre étendue, que la ſageſſe de la conduite eſt plus obſervée : les grands théâtres excitent les talens ; mais les petits ſont plus favorables aux vertus morales. Ce n'eſt guères que dans la capitale, où l'on voit ce genre de luxe qui naît du relâchement abſolu des principes ; l'éducation abrégée qu'on y reçoit ; l'indépendance que les grands ſeigneurs y acquiérent de trop bonne heure, en ſe mariant avant l'âge de raiſon ; le peu de tems qu'ils donnent à la connoiſſance de leurs affaires ; enfin l'eſpoir de réparer ſa fortune,

tune, les uns par les graces du Souverain, les autres par des intérêts dans les affaires : toutes ces cauſes d'inſouciance & de déſordre, groſſiſſent ſouvent les dépenſes des particuliers, en proportion des ſommes qu'ils trouvent à emprunter ; & le déréglement des mœurs & de la conduite, introduit ainſi une ſorte de luxe qu'on peut conſidérer comme étrangere à la diſparité naturelle des richeſſes.

On oppoſeroit un obſtacle à l'accroiſſement journalier de cet abus, en accélérant les effets de l'action civile envers les débiteurs qui manquent à leurs engagemens : la conceſſion trop facile des lettres de ſurſéance, eſt ſur-tout contraire au but moral qu'on doit ſe propoſer ; puiſque c'eſt un moyen de diminuer les dangers attachés au déſordre : mais en ſe refuſant généralement à cette faveur, il faudroit auſſi s'occuper de la diminution des frais, auxquels toutes les grandes liquidations judiciaires ſont aſſujéties.

Les Loix qui, dans quelques pays, & dans certaines coutumes de France, aſſurent tous les biens d'un pere aux aînés, & celles qui étendent trop loin les ſubſtitutions, ſont favorables au luxe, puiſ-

que ces loix entretiennent l'inégalité des richeſſes.

La répartition d'une grande partie des impôts ſur les objets de faſte & de ſuperfluité, eſt une diſpoſition très-ſage, puiſque c'eſt un moyen propre à diminuer l'effet de la ſupériorité des fortunes. Quelques écrivains ont eu tort d'avancer qu'on n'avoit pas cette politique en France. Je ne déciderai point ſi les impôts ſur le luxe doivent leur origine à de grandes vues d'adminiſtration ; mais on ne peut conteſter que cette ſorte de reſſource ne ſoit depuis long-tems employée : les valets ſont taxés par la capitation ; les chevaux d'équipage, par des droits établis ſur les denrées deſtinées à leur nourriture ; la table des riches, par des impôts ſur toutes les conſommations recherchées ; les ouvrages d'or & d'argent, par des droits de contrôle : diverſes ſuperfluités, telles que les cartes, le tabac, l'amidon, la poudre de chaſſe, & beaucoup d'autres objets ſemblables, ſupportent des impôts conſidérables ; & le ſucre & le café ſont renchéris par les mêmes moyens. Enfin, en n'oubliant rien pour étendre les revenus publics, la dépenſe des riches n'a point échappé

à l'intelligence fiſcale ; mais les impôts ſur le luxe ont un terme que les fermiers eux-mêmes conſeillent pour leur propre intérêt, afin que l'activité de la contrebande puiſſe être dans une ſorte de balance avec les précautions qu'on peut prendre contr'elle. Cependant, lors même que cette conſidération n'exiſteroit point, il y auroit encore une meſure à obſerver dans l'étendue des impôts ſur les objets de luxe : on manqueroit de politique, ſi l'on portoit une atteinte trop ſenſible à l'uſage des richeſſes, ſur tout dans les pays où une partie immenſe des fortunes eſt devenue mobiliaire par l'accroiſſement de la dette publique ; circonſtance qui permet à un plus grand nombre de particuliers de ſe tranſporter ailleurs, & de s'éloigner des lieux où les loix fiſcales ſeroient trop ſévéres. Auſſi c'eſt uniquement par des moyens doux, ſages, & ſur-tout praticables, que je propoſe aux Gouvernemens de tempérer les effets du luxe. Sans doute on peut aller plus loin dans les républiques ; & l'on a raiſon de le faire dans ces petites communautés politiques, où toute grande ſupériorité bleſſe, où la ſimplicité des mœurs affermit l'ordre

ſocial, où les magiſtrats, rapprochés communément des autres citoyens, auroient peine à conſerver la conſidération qui leur eſt dûe, près du luxe éclatant de leurs égaux. En général, les Etats dont la force & l'étendue ſont étroitement circonſcrits, doivent être bien plus occupés des moyens propres à entretenir la tranquillité, la confiance & la ſubordination, que d'aucune de ces idées politiques, dont la fin principale eſt l'accroiſſement des richeſſes. Mais ces réformes, les cenſures, les réglemens ſomptuaires, ne ſont pas applicables aux grandes monarchies: ces auſtérités ſociales ne pourroient y être maintenues ſans des inquiſitions infiniment plus dangereuſes que les abus auxquels on voudroit s'oppoſer. Un pays, ſur-tout comme la France, où le crédit eſt ſi néceſſaire, l'eſprit de théſauriſation ſi nuiſible; un pays qui, pour ſa force extérieure, a beſoin d'entretenir & d'augmenter ſes richeſſes; un pays enfin qui tire, par ſon commerce, de ſi grands avantages du luxe général de l'Europe, un tel pays ne pourroit, avec politique, adopter des loix ſomptuaires. Il faut néceſſairement, dans les grands Etats,

abandonner un peu les hommes au cours naturel des choſes ; la perfection eſt malheureuſement une idée chimérique ; & ceux qui gouvernent, comme ceux qui ſont gouvernés, ne ſauroient y atteindre : d'ailleurs, il eſt raiſonnable de ne voir dans le luxe, que les inconvéniens dont il eſt véritablement la cauſe ; & les adminiſtrateurs ne doivent pas régler leurs opinions d'après les déclamations exagérées auxquelles on ſe livre quelquefois ſur cette matière ; on y préſente le luxe comme la ſource de la pauvreté, & cette idée n'eſt pas juſte ; la pauvreté eſt l'effet de l'inégale diſtribution des biens & de l'inſuffiſance des reſſources, auxquelles les hommes ſans propriété peuvent aſpirer ; mais le luxe eſt pareillement la conſéquence de ces diſparités de fortune : ainſi le luxe & la pauvreté ſe trouvent ſouvent enſemble, non comme l'effet l'un de l'autre, mais comme le réſultat commun de l'inégalité des partages. En étendant trop loin le rigoriſme politique, on s'inquiéteroit inutilement d'une quantité de réſultats inſéparables du mouvement de la ſociété ; & l'on arriveroit peut-être juſqu'à regretter l'invention de la charrue, qui,

en accélérant les travaux des campagnes, a rendu la part des propriétaires beaucoup plus conſidérable. Mais les arts, les ſciences & les lettres, ces compagnes de la fortune, ont conſolé la terre de l'atteinte qui a été portée à la ſimplicité des mœurs, par l'accroiſſement des richeſſes : ces différens eſſors de l'eſprit ont fait connoître à l'homme ſes forces, ont agrandi l'opinion qu'il en avoit conçue lui-même ; & lorſque l'amour de la guerre, & le deſpotiſme qui marche à ſa ſuite, tendent inſenſiblement à le rendre eſclave, c'eſt par les lumieres qu'il ſe défend, au moins, de l'aſſerviſſement de ſa penſée.

Enfin, & ceci eſt une réflexion que je communique aux ames trop ſenſibles, ce contraſte entre le luxe des uns & la modique fortune des autres, ne repréſente point les proportions du bonheur. Hélas ! qui le croiroit ? ce ſont ceux que les loix de la propriété réduiſent, en tout tems, au ſimple néceſſaire, qui ſupportent avec plus de tranquillité le ſpectacle du faſte & de la richeſſe : cette pompe eſt à une ſi grande diſtance de leurs idées d'habitude, qu'ils s'accoutument à la contempler comme l'attri-

but de quelques êtres d'une nature différente de la leur : & tandis qu'ils regagnent lentement leurs chaumieres, chargés d'un fardeau qu'ils ſupportent avec peine, ils voient paſſer près d'eux ces courſiers pleins d'ardeur, qui traînent rapidement le char magnifique du riche ou du grand ſeigneur, comme ils voient errer au-deſſus de leurs têtes les aſtres étincelans dont ils peuvent diſtinguer les mouvemens. C'eſt plutôt lorſqu'on eſt inſtruit par une ſorte d'aiſance, c'eſt lorſqu'on jouit déjà des commodités de la vie, qu'on devient jaloux du luxe des autres ; c'eſt qu'alors la vanité s'éveille, & que cette paſſion eſt une ſource d'envie ; il faut, pour s'en défendre, éviter avec ſoin de s'écarter de l'état où la fortune vous a placé ; il faut ſe tenir éloigné d'un ſpectacle qu'on a la foibleſſe de ne pouvoir ſupporter. Ah ! qu'ils ſont peu raiſonnables ceux qui ſe laiſſent aller à ces ſortes d'angoiſſes ! Qu'ils apprennent donc que cet éclat qui les bleſſe, eſt bien loin d'être le bonheur ; qu'ils s'en fient à l'imagination inquiéte de ceux qui étalent tant de richeſſes : habitués bientôt à ces vaines jouiſſances, ils en voudroient d'autres pour s'en dégoûter

encore ; & tandis qu'ils excitent l'envie, ils ſont en proie à l'ennui qui accompagne la molleſſe & l'oiſiveté. Il faut ſans doute, à tous les hommes, un peu d'ambition, parce qu'il leur faut à tous un peu d'eſpérance ; mais cette convoitiſe continuelle, mais ces idées chimériques ſur la douceur des vanités auxquelles on ne peut atteindre, ſont la plus malheureuſe des folies. Je ne ſais ſi c'eſt par l'effet d'une méditation éclairée, je ne ſais ſi c'eſt parce que tout ramene, dans l'univers, à l'idée d'une grande unité de plan ; mais je ſuis diſpoſé à croire, & ſur-tout j'aime à me perſuader, qu'il y a, dans le ſort des humains, moins d'inégalités qu'on ne penſe, & l'on ne doit point décourager les Souverains en leur préſentant une tâche au-deſſus de leur puiſſance : ce n'eſt ni l'ordre de la nature, ni celui des ſociétés qu'ils ont à bouleverſer ; il leur ſuffit de modifier les inſtitutions contraires au bien public, de tempérer les excès, d'arrêter les abus ; il leur ſuffit d'avancer la proſpérité générale, ſelon l'étendue de leurs forces, & d'ajouter au bonheur de ceux qu'ils gouvernent, comme chaque homme en particulier peut ajouter

au ſien propre ; ainſi, ils ne doivent être ni indifférens ſur le luxe & ſur ſes excès, ni ambitieux de l'anéantir entiérement ; & peut-être que dans toutes les branches de l'adminiſtration, le bien qu'on peut faire, celui qu'on doit ſe propoſer, dépendent conſtamment, & d'une juſte meſure dans ſes deſſeins, & d'une connoiſſance exacte des limites de toutes les vérités.

CHAPITRE XII.

Sur les fortunes de finance.

CE ſujet ſe préſente naturellement à la ſuite des conſidérations ſur le luxe ; & quoique dans le cours de cet ouvrage, j'aye indiqué déjà un petit nombre d'idées premieres ſur la queſtion que je vais traiter, je crois devoir les raſſembler ici, en y joignant quelques réflexions nouvelles.

On donne le nom de financiers, en France, aux différentes perſonnes qui ſont chargées du recouvrement des revenus publics, ſoit comme receveurs, ſoit comme fermiers, ſoit comme régiſſeurs ; & l'on comprend encore ſous la même dénomination, les tréſoriers qui payent les dépenſes de l'Etat, les banquiers de la Cour qui rempliſſent le ſervice des affaires étrangères, & les diverſes perſonnes qui, moyennant un droit de commiſſion, font des avances ſur la rentrée plus ou moins éloignée des impoſitions.

L'on a vu dans le cours de mon mi-

niſtere, que j'avois mis une grande ſuite à reſtreindre, & le nombre & les profits de ces divers agens; & malgré toutes les réclamations que j'ai eſſuyées, je dois avouer qu'il n'a pas tenu à moi d'être bien plus coupable encore; mais il étoit impoſſible, au milieu de la guerre, d'atteindre à la plus parfaite ſimplicité dans toutes les parties; parce que les beſoins extraordinaires conſumant les reſſources du crédit, on ne pouvoit ſe ſervir de ces mêmes reſſources pour rembourſer la plus grande partie des fonds dûs aux compagnies de finance; & cependant, c'eſt la ſeule maniere d'être abſolument libre dans le choix des diſpoſitions les plus favorables à l'intérêt public. Sans doute il eſt peu de difficultés de ce genre, que l'autorité ne puiſſe franchir; mais on ne doit jamais faire uſage de cette autorité pour des injuſtices, & l'on ſe formeroit une fauſſe idée du bien de l'Etat, ſi l'on imaginoit qu'en ſe propoſant un but ſalutaire, tous les moyens d'y parvenir devinſſent excuſables. Le premier bien ſocial, c'eſt que les droits de propriété ſoient reſpectés; les abus, les gains inutiles, ſont une invaſion ſans doute, qu'il faut re-

pouſſer ; mais on doit le faire d'une maniere légitime ; & il vaut mieux aller plus lentement à la perfection, que d'ébranler les principes de fidélité, qui ſont la ſauve-garde de tous les citoyens.

Il ſuffiſoit, au reſte, que tout fût préparé pour achever, à la paix, ce qui pouvoit manquer encore à l'ouvrage que j'avois fort avancé. Je n'ai donc pu voir qu'avec une véritable peine, l'ancien ſyſtême financier commencer à ſe relever ; & je veux dépoſer encore ici, à quel point je crois ce ſyſtême impolitique & pernicieux.

Tantôt, c'eſt ſous le prétexte de rendre la comptabilité plus facile, qu'on augmente le nombre des agens deſtinés à recevoir les revenus, ou à payer les dépenſes ; & tantôt, c'eſt uniquement dans la vue d'obtenir, par leur médiation, de nouveaux moyens de crédit. Le premier de ces motifs eſt abſolument frivole : la comptabilité eſt auſſi diſtincte par la ſéparation des objets, que par la multiplication des perſonnes. Le ſecond prétexte eſt mis en avant avec plus d'aſſurance ; & tous ceux qui veulent multiplier & enrichir les financiers, ne manquent pas de les préſenter comme

les intermédiaires indiſpenſables du crédit public : comme ſi ce crédit n'avoit pas une force qui lui fût propre, & comme s'il avoit beſoin de l'appui d'une diverſité d'agens, qui n'ont part eux-mêmes à la confiance publique, qu'en raiſon de leur place & des connexions qu'on leur connoît avec le Gouvernement. J'ai trouvé toutes ces idées établies en entrant dans l'adminiſtration; & je crois avoir montré, par une conduite abſolument oppoſée, combien une pareille doctrine étoit illuſoire. J'ai multiplié les réformes dans la finance; & cependant le crédit, de quelque maniere qu'on y ait eu recours, s'eſt accrû ſucceſſivement; preuve certaine que ce crédit peut être uniquement fondé ſur ſa baſe naturelle, qui eſt l'état des affaires, la connoiſſance qu'on en donne, & la conduite ſoutenue d'une adminiſtration circonſpecte. Il eſt heureux d'avoir un exemple à préſenter au ſoutien des bons principes; car c'eſt en les dénonçant comme abſtraits & ſpéculatifs, & en y oppoſant, avec dédain, des préceptes tirés d'une ſimple routine, que les ennemis des vérités utiles ont eu ſouvent de grands avantages.

On a dit quelquefois d'un miniſtre : les banquiers & les financiers l'aiment, il en tirera de grands ſecours : quelle chimere ! croira-t-on facilement que ce ſoit un goût, un penchant, un je ne ſais quoi, qui détermine leur confiance : un vrai ſentiment d'eſtime, mêlé même à quelques mécontentemens perſonnels, voilà ce qui vaut mieux de la part de tous les prêteurs. Je ſais bien que moins les financiers auront de fortune, & moins ils auront de capitaux à placer ; mais ſi les profits qu'on fait avec le Roi, ſont l'origine de cette fortune, eſt-ce à l'étendue de pareils ſecours qu'il faut aſpirer ? Non, ſans doute ; & quand je vois le Gouvernement enrichir & multiplier les financiers dans l'eſpoir de ſe ſervir de leur argent & de leur crédit, je me rappelle le trait de ce marchand de Bagdad, qui ayant fait préſent à ſes eſclaves de turbans parſemés d'or, & de robes magnifiques, fut tellement ſaiſi de reſpect lorſqu'il les en vit revêtus, que par un mouvement involontaire, il ſe proſterna devant eux & implora leur protection.

Ce qui ſouvent induit en erreur l'adminiſtration des finances, c'eſt qu'il n'eſt

point de particuliers ni de compagnies, qui, en ſe propoſant comme nouveaux receveurs, fermiers ou tréſoriers, n'ayent l'art de propoſer une avance, ou de s'offrir pour emprunter quelques millions au nom du Gouvernement. Mais alors l'adminiſtration, en la ſuppoſant étrangere à tout eſprit de faveur ou de protection, doit examiner ſi ces prétendus ſecours ne prendront pas la place des fonds qu'on lui prête déjà d'une autre maniere. Cette conſidération échappe ſans ceſſe aux miniſtres des finances; & cependant le raiſonnement & l'expérience m'ont prouvé, de la maniere la plus diſtincte, que la plupart des propoſitions de ce genre étoient un véritable leurre; mais quand on n'eſt point averti, il eſt pardonnable de s'y laiſſer prendre; car l'obſervation que je viens d'indiquer, quoique très-ſimple quand elle eſt faite, ne ſe préſente point naturellement à l'eſprit. Il faut d'ailleurs qu'un Gouvernement ſage s'applique en tout tems, à lier le crédit dont il veut faire uſage, non point à la ſignature des perſonnes qu'il a choiſies pour intermédiaires, mais à la choſe publique en général. L'adminiſtration donne même à penſer qu'elle ne compte

plus également ſur la confiance, lorſqu'elle paroît attendre bien moins de cette précieuſe diſpoſition des eſprits, que du crédit des agens dont elle ſe ſert. Ceux-ci, néanmoins, n'en peuvent avoir un conſidérable, que par une illuſion : car ſi le Gouvernement n'étoit pas exact envers eux, ils ne le ſeroient point non plus dans les engagemens qu'ils prennent perſonnellement ; cependant, & les banquiers de la Cour, & les tréſoriers, & les fermiers, & les receveurs généraux, s'efforcent à faire enviſager leurs emprunts comme un crédit qui leur eſt propre, tandis que tous ces moyens ne ſont véritablement qu'autant de modifications diverſes du crédit public ; & c'eſt en contenant les financiers dans cette juſte idée, qu'ils ne ſont jamais dans le cas de dicter des loix, & d'exiger des ſacrifices déraiſonnables. Le crédit eſt un des plus beaux attributs d'un Gouvernement, quand cette confiance eſt dûe à ſa conduite & à ſa bonne-foi ; & c'eſt dégrader une noble idée, que de remettre la force d'un empire dans les mains de quelques particuliers enrichis de ſes négligences. C'eſt ainſi qu'on rend petit ce qui eſt grand,

& compoſé ce qui doit être ſi ſimple ; c'eſt ainſi qu'on ſubſtitue des combinaiſons d'un jour, à ces principes qui appartiennent à tous les tems.

Cependant, tel a été ſouvent le joug impoſé par les agens des emprunts du Gouvernement, qu'on les a vus refuſer tout-à-coup leur aſſiſtance, au milieu d'une circulation rapide dont ils dirigeoient le mouvement ; & quelquefois encore dictant impérieuſement des loix, on les a vus demander l'éloignement d'un miniſtre, pour prix de la continuation de leurs ſervices. Sans doute, ils mettoient en avant l'opinion publique ; mais en combien d'occaſions, ſe mêlant à quelque intrigue, n'ont-ils pas été les faux interprètes de cette opinion? Les banquiers de la Cour ſont pour les miniſtres des finances inattentifs & ſans prévoyance, ce qu'étoient les prétoriens pour les Céſars renfermés mollement dans le fond de leurs palais : ils les ſervoient quelque tems, & les détrônoient enſuite. Quel renverſement de tout ordre, que de laiſſer prendre à des particuliers une ſi grande puiſſance ?

Je voudrois encore mettre les miniſtres en défenſe contre ces calculs, à l'aide

deſquels on fait voir de l'économie dans la multiplication des agents du fiſc : ce ſont des tours de force ; mais ces ſecrets auſſi, l'on ne les divulgue point. Il n'eſt pas toujours aiſé, j'en conviens, de ſuivre, en ſes replis, l'arithmétique financière ; & comme les chiffres paroiſſent, je ne ſais comment, des eſpeces de figures magiques à ceux qui ne s'y ſont pas familiariſés de bonne heure, je conſeillerois aux adminiſtrateurs des finances, de mettre leur principale force dans le raiſonnement : alors quand on voudra leur prouver, je ſuppoſe, que vingt receveurs coûteront moins que dix, ils diront à ces patrons de la finance : Puiſque vous avez l'art d'aller à l'économie en multipliant ainſi les agens, que ne ferez-vous pas, ſi vous appliquez tant de talens à diminuer ſimplement la dépenſe du petit nombre ? On ne ſauroit trop que répondre à cette obſervation ; & c'eſt ainſi que le bon ſens tient ſouvent lieu de ſcience.

Cependant les vues générales de morale & d'adminiſtration, inſtruiroient bien davantage encore, ſi on les appliquoit aux rapports que ce même ſujet préſente. Et d'abord, c'eſt sûrement un

mal politique, que d'attirer inutilement un grand nombre de citoyens vers une profeſſion ſtérile, & ſingulière encore en ceci, qu'elle eſt preſque la ſeule où les progrès de la fortune ſe trouvent indépendans du ſoin que l'on prend de l'opinion publique : en effet, ſi l'on parcourt toutes les claſſes de citoyens, depuis le guerrier & le magiſtrat, juſques aux plus petits fabricans ou aux ſimples ouvriers, on verra que cette opinion ſert d'encouragement aux talens, & devient la ſource de ſes récompenſes ; & dès-lors, au grand avantage de l'ordre ſocial, l'amour & l'ambition de la réputation s'uniſſent à l'intérêt perſonnel & guident ſes démarches : mais dans l'exercice des fonctions attachées aux agens du fiſc, le mérite eſt obſcur, & l'honneur qui réſulte de l'habileté, devient, pour ainſi dire, une gloire de confrairie, & qui ne paſſe guères l'enceinte des aſſemblées d'aſſociés. Je ne veux point dire que l'honnêteté ne ſoit infiniment néceſſaire, infiniment précieuſe dans les hommes qui ſe deſtinent à de pareilles occupations : je fais remarquer ſeulement que cette honnêteté n'eſt pas comme, dans les autres profeſſions, ſignalée en quelque

manière, par l'opinion publique; enſorte que les combinaiſons de l'intérêt perſonnel n'en ſont pas l'appui journalier.

On peut encore enviſager comme un inconvénient moral, l'aſcendant que prennent les financiers dans les affaires, à meſure qu'ils s'enrichiſſent ou ſe multiplient. Ils ne doivent pas aimer ce qui tend à ſimplifier l'organiſation des impôts, puiſque c'eſt par la multiplicité des reſſorts, que leur ſcience paroît grande; ils ne doivent pas même avoir des diſpoſitions à ſeconder le chef des finances, dans aucun plan vaſte ni général; il leur eſt aiſé d'appercevoir que plus le miniſtre conſidérera ſon adminiſtration partiellement, & plus ils acquerront de puiſſance; puiſque ce ſont les beſoins preſſés ou imprévus qui rendent leurs ſecours néceſſaires. Il arrive encore, qu'au moment où la mal-adreſſe & l'imprévoyance de l'adminiſtration la forcent de recourir à de pareils moyens, elle exagere elle-même les ſervices des financiers, afin de perſuader que c'eſt à de grands avantages qu'elle a fait le ſacrifice des principes auxquels la nation paroît attachée: auſſi, comme on voit les plantes inutiles ou dangereuſes ne croître jamais avec tant de vigueur que dans les

climats mal-ſains, ou pendant le cours des ſaiſons intempérées; c'eſt au milieu de la guerre, ou parmi les déſordres de l'Etat, que l'empire des hommes de finance s'étend & ſe fortifie.

Enfin, comme ami de la douceur dans l'exercice de l'autorité, moyen toujours ſuffiſant lorſqu'on gouverne avec ſageſſe, je reproche à l'eſprit de la finance, de s'allier trop aiſément aux idées de deſpotiſme & de ſévérité; c'eſt que le deſir de recouvrer les impôts ſans aucun obſtacle, s'accommode quelquefois de la crainte & de la terreur qu'on inſpire aux contribuables.

Ici cependant, je me ſens preſſé de déclarer, que dans ces réflexions générales, les perſonnes ont été loin de ma penſée; j'ajouterai même qu'aujourd'hui, ce ſont les qualités des principaux membres de la finance, qui temperent les inconvéniens attachés au nouveau culte que j'ai vu rendre à leur état; & j'en connois parmi eux, qui ſont tellement diſtingués, & par leurs ſentimens, & par leur caractere, que peut-être ils ſigneroient eux-mêmes tout ce que je viens de dire. Chaque homme, dans toutes les profeſſions, eſt ſéparément ce

qu'une heureuſe nature ou l'éducation en ont fait ; mais dans les matières d'adminiſtration, c'eſt toujours à l'eſprit de corps qu'il faut arrêter ſon attention ; & cet eſprit n'eſt point un compoſé des qualités diverſes de toutes les perſonnes attachées à un même état ; c'eſt un réſultat de l'intérêt commun qui les réunit. Ainſi, quel que fût le mérite perſonnel des principaux financiers, l'accroiſſement de leur nombre & de leur conſiſtance ne ſeroit pas moins contraire à l'eſprit d'adminiſtration, qui doit vouloir conſtamment la ſimplicité dans les moyens, l'étendue dans les plans, l'économie dans les dépenſes, l'indépendance des reſſources, & par-deſſus tout, le bonheur & l'avantage des peuples.

CHAPITRE XIII.

Réflexions sur les sollicitations des Grands.

LE moment, peut-être, où un ministre des finances a le plus de besoin de rassembler ses forces, c'est lorsqu'il doit résister, avec convenance, aux sollicitations des personnes qui tiennent le premier rang dans l'Etat, ou par leur naissance, ou par leurs emplois. Elles apperçoivent rapidement quel est le caractere du chef des finances; elles voient bien vîte s'il veut mettre sa force dans sa conduite, ou s'il cherche à s'étayer du crédit & de la faveur; elles ne tardent pas à distinguer si c'est aux principes ou aux personnes, qu'il a dessein de céder; & selon qu'il se montre empressé ou circonspect, complaisant ou sévere; selon qu'il est vain dans ses manieres, ou noble dans ses sentimens; enfin, selon qu'il est debout ou prosterné devant les airs de grandeur, les courtisans s'approchent de lui, l'aiment & le mépriſent; ou bien ils s'en éloignent, le haïssent & l'estiment:

c'eſt à un miniſtre à choiſir entre ces deux parts; & s'il a l'ame élevée & l'amour de ſes devoirs, il ne ſera pas lent à ſe déterminer.

Ah! que je voudrois cependant faire ici quelques exceptions! que je voudrois pouvoir vous nommer, vous, qui honorez la Cour par vos vertus! vous dont l'ame aſſortie à votre haute naiſſance, vous rend les défenſeurs & les amis de ceux que vous eſtimez, & qui noblement épris du bien public, vous ralliez près de ceux qui le cherchent! Reconnoiſſez-vous, du moins, à ces traits, & au ſentiment profond qui ſeul a tracé ces lignes.

Il ne ſuffit pas encore à un miniſtre des finances, de préférer ſes devoirs aux combinaiſons de ſa politique; il faut qu'il honore ſes principes, en les profeſſant ouvertement; il faut qu'il renonce à tous ces petits traités de l'homme public avec l'homme particulier, & qui, preſque toujours, aviliſſent l'un ſans ſervir l'autre. Il eſt, ſur-tout, une ſorte de foibleſſe menſongere, dont on n'a vu que trop d'exemples; c'eſt de promettre aux ſolliciteurs puiſſans, qu'on appuyera leurs demandes auprès du Roi, d'être réſolu

cependant

cependant à ne point le faire, & de chercher uniquement par cette diſſimulation, à rejeter le refus ſur la ſeule volonté du monarque. Le miniſtre veut, de cette maniere, ſe mettre à l'abri des reproches qu'il n'a pas le courage de ſupporter; mais rarement encore, avec cette politique, atteint-il au but qu'il s'eſt propoſé. C'eſt plutôt en inſpirant une parfaite eſtime, qu'on peut obtenir des autres un ſentiment qui dédommage de l'irritation qu'on excite dans toutes les occaſions où l'on eſt forcé de contrarier les intérêts particuliers. Et comme ceux qui eſſuyent des refus, ſont plus aiſément écoutés, lorſqu'ils peuvent diriger leurs plaintes contre le caractere du miniſtre en général, ils ne manquent jamais de ſaiſir dans les formes ou dans les circonſtances, tout ce qui peut intéreſſer les indifférens; & rien n'eſt plus propre à ſoulever tous les gens honnêtes, que les apparences de fauſſeté & d'hypocriſie.

Enfin, je dois le dire, puiſque j'ai entrepris une tâche aſſez grande pour élever mon courage, & pour ne point ſacrifier des vérités utiles & raiſonnables à des calculs qui me ſeroient perſonnels, il faut que le ſentiment de ſes devoirs donne au

miniſtre des finances, la force de réſiſter, s'il eſt néceſſaire, à l'aſcendant même des Princes du ſang royal ; il faut que ſes yeux puiſſent ſoutenir tant de rayons ; & qu'appelé par ces Princes, il oſe défendre près d'eux, avec une fermeté reſpectueuſe, tout ce qu'il croit juſte & raiſonnable.

Dans les mémoires que je faiſois pour rendre compte au Roi de ſes affaires, je retrouve deux paragraphes qui me paroiſſent rendre, en partie, ma penſée ſur ce ſujet ; & malgré la négligence, inſéparable d'ouvrages auſſi multipliés & compoſés rapidement au milieu du torrent des affaires, je trouve de la convenance, dans cette occaſion, à tranſcrire littéralement les paroles adreſſées au Roi même.

Je vois d'abord celles-ci dans un mémoire ſur quelques opérations d'ordre & d'économie.

« J'ai fait auſſi rentrer au tréſor royal, » une infinité d'objets arriérés & preſque » oubliés. Enfin, toutes les perſonnes » qui travaillent ſous moi, ſont telle- » ment remplies aujourd'hui de cet eſprit, » que c'eſt à qui découvrira quelque ou- » bli ou quelque déſordre, pour me les » dénoncer & y remédier. D'ailleurs,

» on ne connoît plus dans le départe-
» ment des finances, ni exception, ni
» grace, ni faveur; tous moyens avec
» lesquels un ministre des finances peut
» chaque jour se faire remercier aux dé-
» pens des intérêts de Votre Majesté.
» Les grands, & même, s'il m'est per-
» mis de le dire, les Princes du sang
» de Votre Majesté, n'ont plus l'espé-
» rance d'obtenir par ascendant, & par
» l'éclat de leur rang & de leur naissance,
» toutes ces graces dont les ministres de
» Votre Majesté leur ont toujours beau-
» coup trop facilité le chemin; & à ce
» sujet, je ne saurois assez représenter à
» Votre Majesté, que c'est la partie sur
» laquelle les rapports de ses ministres
» & de ses contrôleurs généraux devront
» toujours lui être le plus suspects, &
» exiger davantage sa surveillance. Il
» faut, dans un homme privé, une idée
» bien fiere de ses devoirs, pour résister
» à la recommandation, & à la sollici-
» tation même d'un Prince du sang de
» France. La tête d'un pauvre petit par-
» ticulier tourne à cet aspect; & comme
» Votre Majesté ne peut pas tenir compte
» de tous les refus & de toutes les
» résistances qu'Elle ignore souvent, il

» eſt rare que l'on veuille ſacrifier au
» ſeul ſentiment intérieur de ſes obli-
» gations, la bienveillance des Princes
» qui approchent le plus près de la per-
» ſonne de Votre Majeſté : trop ſouvent
» alors, on prend le parti de faire envi-
» ſager à ſon maître, comme une choſe
» juſte, des demandes qu'on réprouve au
» fond de ſon cœur ; & c'eſt ainſi que le
» courtiſan politique a l'art de ſe cacher
» ſous un maſque honorable. »

Et dans un autre mémoire, où je combattois une demande que faiſoient les Princes, relativement à la nomination des receveurs généraux dans leur apanage, la diſcuſſion de cette queſtion me conduiſit à une réflexion générale que je rendis de cette maniere.

« Sans examiner les motifs pour leſ-
» quels on a obtenu ſous un miniſtere,
» ce qu'on n'avoit pas eu ſous un autre,
» j'obſerverai, en général, que beaucoup
» de loix ou d'arrêts du Conſeil, deman-
» dés par les conſeils des Princes, &
» cités enſuite en exemple, n'atteſtent
» pas toujours des droits approfondis &
» diſcutés : j'en appellerois ſans crainte,
» à cet égard, au témoignage des per-
» ſonnes qui ont négocié de la part des

» Princes avec les miniſtres, & qui ſavent
» à merveille comment on prend ſon
» tems, on attaque & l'on réuſſit. C'eſt-
» là une vérité ſur laquelle je ne ſaurois
» trop fixer l'attention de Votre Majeſ-
» té, parce que les conſéquences en ont
» toujours été grandes, & pourront l'être
» encore davantage à l'avenir. Un miniſ-
» tre des finances, ou tout autre, ne ré-
» ſiſte guère à l'aſcendant des Princes du
» ſang royal qui s'adreſſent à lui perſon-
» nellement. La crainte, l'ambition,
» tout porte à leur complaire. On éprou-
» ve bien vîte qu'ils apperçoivent &
» qu'ils ſentent tous les détails de finance
» qui les concernent, tandis que le mé-
» rite qu'on pourroit acquérir aux yeux
» de ſon maître, par la défenſe conti-
» nuelle de ſes droits, ſe perd dans l'im-
» menſité des objets qui l'intéreſſent, &
» qu'il eſt d'ailleurs ſi facile de diſſimuler
» les ſacrifices qu'on lui fait faire, ou
» d'en colorer les motifs. C'eſt par l'ef-
» fet, cependant, de ces conſidérations
» morales, que les apanages ſe ſont ac-
» crus & s'accroîtront encore; & les
» réflexions que fait, à cet égard, un
» individu foible & paſſager comme moi,
» ne l'empêcheront pas; mais je dois à

» Votre Majeſté, le tribut de la vérité
» ſur tous les objets où Elle me permet
» de la lui dire. »

Je n'étendrai pas plus loin ces réflexions; je ſens même que dans un ſujet ſi délicat, j'ai beſoin d'avoir été écouté du Roi même avec bonté, pour être sûr de ne rien dire qui puiſſe être mal interprêté.

CHAPITRE XIV.

Sur les Charges qui donnent la Nobleſſe.

IL ne m'avoit point paru indifférent de connoître quelle eſt la quantité de charges, en France, qui procurent la nobleſſe héréditaire, ſoit dès l'inſtant qu'on en eſt revêtu, ſoit à la ſeconde ou à la troiſieme génération, ſoit au bout d'un certain nombre d'années de poſſeſſion. Le nombre paſſe quatre mille ; & je crois à-peu-près juſte l'énumération ſuccinte que je vais en donner.

80 charges de maîtres des requêtes.

1000 charges environ, dans les Parlemens, en retranchant celles qui ſont poſſédées par les conſeillers-clercs.

900 charges environ, dans les Chambres des comptes & les Cours des aides.

70 dans le grand Conſeil.

30 dans la Cour des monnoies.

20 au Conſeil provincial d'Artois.

80 au Châtelet de Paris.

740 dans les bureaux des finances.

50 charges de grands baillis, ſéné-

chaux, gouverneurs & lieutenans généraux d'épée.

900 charges de ſecrétaires du Roi.

Enfin, on peut fixer à 200, environ, les offices en commiſſion au parlement de Nanci, & au Conſeil ſouverain d'Alſace, pluſieurs charges tenant en ſecond ordre au Conſeil & à la chancellerie, celles aux tribunaux de la table de marbre, & quelques autres encore.

Il faut obſerver cependant, qu'entre ces différentes charges, il en eſt un grand nombre qui, par le fait, ne deviennent pas une ſource de nouveaux nobles : car depuis que le Royaume en eſt rempli, pluſieurs Cours ſouveraines n'admettent que difficilement dans leurs compagnies, les familles bourgeoiſes qui n'ont pas encore acquis cette petite illuſtration.

En général, ce ſont aujourd'hui les charges les moins honorifiques & les moins utiles, qui multiplient davantage les annobliſſemens, parce qu'auſſi-tôt qu'on les a poſſédées le tems néceſſaire pour tranſmettre à ſes enfans les droits qui y ſont attachés, on cherche communément à s'en défaire.

Parmi les offices de ce genre, on remarque ſur-tout ceux des ſecrétaires du

Roi, &. quelques autres dépendans également de la chancellerie; & quoique leurs fonctions réunies n'exigent qu'un travail médiocre, le nombre des charges néanmoins s'éleve maintenant à près de mille. Ce ſont les beſoins d'argent, qui dans des tems de détreſſe, ont donné lieu à la création de beaucoup d'offices inutiles; les promeſſes n'étoient plus eſtimées, les hauts intérêts ne ſéduiſoient plus, on chercha des reſſources par la vente des priviléges; & pour colorer cette conceſſion, on imagina des fonctions, qu'on feignit d'enviſager comme néceſſaires, & l'on y attacha la plus précieuſe des prérogatives dans un Etat monarchique.

La politique & la ſaine raiſon s'élevent également contre de pareilles inſtitutions; une ſource perpétuelle de nouveaux nobles dénature l'idée qu'on doit ſe faire de ces diſtinctions; & l'accroiſſement du nombre des perſonnes qui jouiſſent d'exemptions dans le paiement des impôts, devient un véritable préjudice pour le reſte de la nation.

Ces conſidérations ſont trop ſenſibles, pour qu'il ſoit néceſſaire de s'y arrêter long-tems; mais il en eſt une moins ap-

perçue, & qui me paroît digne d'une grande attention.

Cette multitude de charges qui donnent la nobleſſe, & qu'on peut acquérir à prix d'argent, entretiennent un eſprit de vanité, qui engage à renoncer aux établiſſemens de commerce ou de manufacture, au moment où, par l'accroiſſement de ſa fortune, on pourroit y donner la plus grande étendue : époque précieuſe où l'on eſt plus que jamais en ſituation de lier ſes travaux & ſon induſtrie à l'avancement de la proſpérité de l'Etat; c'eſt alors, en effet, que les négocians peuvent ſe contenter d'un moindre intérêt de leurs capitaux; c'eſt alors qu'ils peuvent faciliter le commerce d'exportation par des avances; c'eſt alors qu'ils peuvent haſarder davantage, & ouvrir, par des entrepriſes nouvelles, des routes encore inconnues. Je crois donc que toutes les diſpoſitions publiques qui augmentent ou favoriſent les vanités étrangeres à l'état dans lequel les divers citoyens ſe trouvent placés, ſont contraires à une ſaine politique. Je n'héſite point à dire que ces diſpoſitions arrêtent, en France, le développement entier des forces & du génie du commerce; & que

c'eſt-là une des cauſes principales de la ſupériorité que conſervent dans pluſieurs branches d'affaires, les nations où les diſtinctions d'état ſont moins ſenſibles, & où toutes les prétentions qui en réſultent, ne ſont pas un objet continuel d'occupation.

Ces diverſes réflexions ſemblent indiquer qu'une des meilleures deſtinations du crédit en tems de paix, ſeroit d'emprunter les capitaux néceſſaires pour rembourſer ſucceſſivement toutes les charges inutiles qui tranſmettent la nobleſſe héréditaire; mais les longs abus dans l'ordre moral, comme les longues maladies dans l'ordre phyſique, permettent rarement d'employer des remedes trop actifs, ſans s'expoſer à quelque inconvénient. Rien ne ſemble moins raiſonnable que de faire des diſtinctions & des priviléges, un objet de trafic; mais lorſqu'il y a un ſi grand nombre de citoyens annoblis par des charges, qu'eux ou leurs peres ont achetées, ce n'eſt pas une diſpoſition ſi ſimple, que de priver tout-à-coup le reſte de la nation de l'eſpoir d'obtenir les avantages qu'une grande partie de leurs égaux ſe ſont procurés par le mérite ſeul d'une fortune aiſée; & ſi cette obſervation ne

doit pas arrêter la réforme d'un abus qui s'accroît chaque jour, on eſt du moins conduit à penſer, que pour adoucir une pareille diſpoſition, il ſeroit convenable d'honorer davantage les états utiles, qui n'auroient plus la facilité d'arriver à la nobleſſe par la fortune. Il faudroit en même-tems chercher à tempérer un peu les nombreuſes prérogatives d'un ſeul ordre de la ſociété; avantages qui ſemblent hors de toute proportion, lorſqu'on rapproche ces diſtinctions du titre originaire de ce nombre prodigieux de familles qui n'ont acquis la nobleſſe qu'à prix d'argent : on examineroit peut-être alors de nouveau, ſi cette inſtitution de nos jours eſt bonne, qui exige deux ou trois degrés de nobleſſe, pour être admis au rang d'officier dans le ſervice de terre & de mer; c'eſt trop peu, ſans doute, à l'honneur des vrais chevaliers François, dont les titres ſe perdent dans la nuit des tems; & dès lors cette même condition ne fait plus que peſer ſur des citoyens honorables par leurs ſentimens, à l'avantage de ceux qu'une fortune du ſiecle a favoriſés.

Il faudroit encore toujours dans le même eſprit, tâcher d'adoucir ces ex-

ceptions qui, juſques dans la diſtribution des impôts, diſtinguent les états & les perſonnes. Comment n'en réſulteroit-il pas une ſource continuelle d'amertume & de jalouſie, puiſque l'homme le plus nouveau dans l'ordre de la nobleſſe, jouit de ces priviléges à l'égal des gentilshommes de la plus ancienne race ? Qu'on me permette même de le dire ſous un rapport plus général : la ſimple raiſon n'indique point que la plus grande part aux avantages de la ſociété doive être accompagnée de la moindre part aux charges publiques ; le ſervice militaire qui compoſoit autrefois l'un des ſacrifices d'un ordre particulier de l'Etat, étant un objet d'utilité, de faveur & de préférence, les premieres cauſes des priviléges ſont ſenſiblement altérées ; mais ces vieilles opinions ſont encore dans toute leur force, & je ne conſeillerois point d'offenſer des prétentions que le tems a conſacrées : on doit ſeulement avancer vers un but raiſonnable, par des moyens ſages, & à l'abri de toute eſpece de réclamations. L'un des motifs qui font tenir avec tant d'ardeur aux exemptions, c'eſt la tache imprimée ſur certaines impoſitions ; telles, par exem-

ple, que la taille, la corvée, le logement des gens de guerre, & d'autres encore : ce ſeroit une folle entrepriſe que de prétendre déranger ces idées, & de vouloir aſſimiler indiſtinctement à de pareilles charges, tous les ordres de citoyens; mais à meſure qu'on s'occuperoit de modifier ces mêmes impôts, les difficultés diſparoîtroient. C'eſt ainſi que la taille eſt une humiliation dans la partie du Royaume où elle indique une infériorité d'état, tandis que le même impôt ne rabaiſſe perſonne dans les provinces où ce tribut déſigne uniquement une différence dans la nature des biens-fonds ; c'eſt ainſi qu'on peut enſuite aſſeoir, ſur ce genre de revenu, la dépenſe des chemins, ſans que l'amour-propre d'aucun contribuable en ſoit offenſé. D'ailleurs, en ſuppoſant un moment où le Souverain ſeroit en état de remettre quelques impôts, pourroit-on faire aucune réclamation fondée, ſi ces ſoulagemens étoient appliqués, par préférence, à égaliſer davantage les charges des différens ordres des contribuables ? Ce n'eſt jamais ſur la nature d'un bienfait que perſonne éleve des plaintes.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue

une grande idée générale. La plupart des Etats de l'Europe ſont, par leurs circonſtances, ou guerriers ou commerçans; & l'eſprit de leur gouvernement doit s'adapter à ces différences. La France, au contraire, doit être l'un & l'autre: elle eſt rappelée aux idées de nobleſſe & de ſervice militaire, par ſa conſtitution monarchique; & aux idées de commerce & de richeſſes, par la nature de ſon ſol, par l'intelligence de ſes habitans, & par la poſition du Royaume: ces différentes conſidérations ſe réuniſſent pour compoſer ſa puiſſance; il faut donc habilement les ménager toutes; il faut dans le même tems qu'on nourrit les opinions qui enflamment l'honneur & le courage, ne point décourager celles qui attachent aux occupations utiles & fécondes de la ſociété; & comme les ſentimens d'amour propre & de vanité qui meuvent tous les hommes, ſont, en France, un reſſort encore plus puiſſant, l'on ne doit pas le diriger aveuglément, & dégoûter des profeſſions importantes, pour ajouter un petit triomphe de plus à celles qui ſont déjà favoriſées de tant de manieres. C'eſt ſurtout dans les villes de grandes manu-

factures ou de trafic maritime, qu'il faut prendre ſoin du relief & de la ſatisfaction du commerce. Ainſi, pour citer un ſeul exemple, bien loin qu'on doive regarder comme importuns les priviléges de la ville de Lyon, qui l'autoriſent à ſe garder elle-même, il faut, ſi l'on y réfléchit en homme d'Etat, maintenir politiquement une conſtitution qui diſpenſe de mêler les militaires & leurs prétentions, au milieu d'une cité floriſſante par l'application univerſelle de ſes habitans aux occupations du commerce. Il ſeroit à deſirer même, que dans les villes de ce genre, il n'y eût aucune grande Cour ſouveraine; les diſtinctions d'état qu'elles introduiſent, nuiſent ſourdement à la conſidération des négocians, & leur inſpirent inſenſiblement une ambition différente. Il y a dans cet inſtant en France, une grande affaire, dont l'origine vient de quelques places diſtinctes aſſignées, dans la ſalle de ſpectacle de Bordeaux, aux échevins de l'ordre de la nobleſſe, & à ceux du tiers-Etat. Qu'un véritable adminiſtrateur public conſidere ſi c'eſt dans une ville dont le commerce enrichit la France, que de pareils uſages doivent ſubſiſter:

de telles distinctions, lorsqu'elles sont hors de leur place, font peut-être un plus grand mal politique, que beaucoup de loix d'ignorance.

Ces réflexions ne s'écartent point du sujet que j'ai voulu traiter dans ce chapitre ; leur esprit s'y lie parfaitement ; & l'on peut en tirer une nouvelle preuve, de l'espece d'obligation où est le Gouvernement de laisser ouvertes les voies qui conduisent à l'acquisition de la noblesse, si en les fermant, il ne redouble pas de soins & de précautions pour ménager aux autres états de la société, la considération qui est dûe à leur utilité & à leur importance. Il seroit à desirer, sans doute, que tous les moyens d'annoblissement à prix d'argent, n'eussent jamais été connus ; mais quand de pareils usages subsistent depuis long-tems ; quand cette espece de lien est établi entre les ordres de la société qui se rapprochent par les lumieres & l'éducation, il faut, en le rompant, y apporter des ménagemens ; il faut, en rendant plus difficiles tous les changemens d'état, adoucir en même-tems les motifs sensibles de jalousie. Peut-être quelques personnes trouveront-elles que tant de circonspection est inu-

tile; que le Gouvernement auroit trop à faire, s'il peſoit ſans ceſſe & dans une exacte balance, les droits ou les prétentions de toutes les claſſes de la ſociété, & s'il s'inquiétoit de concilier ou de réunir tant de rapports différens : ſans doute c'eſt à cette condition que l'adminiſtration eſt difficile; mais les intérêts d'une nation, la juſtice dûe à tous les ordres qui la compoſent, ne ſont pas un ſi petit objet, qu'on puiſſe s'en occuper avec nonchalance : c'eſt un ouvrage de peine, mais ſi beau dans ſes fins, ſi grand dans ſes rapports, que l'on y doit au moins le tribut de ſes forces.

CHAPITRE XV.

Sur les Dépôts de Mendicité.

C'Est après s'être entretenu des idées de luxe, de fortune, de grandeurs & de vanité, que par une ſorte de contraſte, on ſe ſent entraîné à fixer un moment ſon attention ſur les miſeres humaines. L'eſprit ſe complaît dans cette oppoſition, lorſqu'il jouit du calme de la méditation; mais au milieu du tourbillon du monde ſa marche eſt bien différente; ſouvent alors ces miſeres nous touchent & nous environnent, ſans nous occuper; & ce n'eſt que dans les circonſtances où la fortune nous contrarie, que nous ſongeons au malheur : il exiſte pourtant ſans interruption; il peſe à chaque inſtant ſur une partie immenſe de la nation. Levons nos yeux un moment, pour conſidérer ce triſte ſpectacle.

La pauvreté eſt malheureuſement une des conditions inſéparables de l'état de ſociété : il y aura toujours des hommes expoſés à l'indigence, parce que tous ceux

qui ſont nés ſans fortune, & qui n'ont pu recevoir de leurs parens, auſſi pauvres qu'eux, cette premiere éducation, le germe de quelques talens, ſe trouvent réduits, pour tout bien, à la ſimple force de leurs bras : & c'eſt en dévouant cette force au ſervice d'autrui, qu'ils peuvent obtenir la ſubſiſtance journaliere que la ſubdiviſion des propriétés ne leur a point aſſurée. Mais dans un pays vaſte & peuplé, les habitans qui n'ont dans leur partage que cette reſſource incertaine, ſont en ſi grand nombre ; chacun en particulier ſe trouve tellement commandé par les beſoins preſſans de la vie, que les poſſeſſeurs des fruits de la terre ſont parvenus facilement à ne donner pour prix d'un travail groſſier, que le plus étroit néceſſaire. Cependant les hommes dont la fortune eſt compoſée de ces modiques ſalaires, ne ſe condamnent point à vivre iſolés, une femme & des enfans viennent augmenter leurs beſoins ; & dans cette ſituation, ſi une maladie ſurvient au chef de famille, ſi l'ouvrage ſur lequel il comptoit, eſt long-tems interrompu ; enfin, ſi la plus légere imprévoyance aggrave la détreſſe ordinaire, le moment arrive où il ſe trouve contraint de chercher une reſſource dans

la bienfaiſance. Quelle pitié ne doit pas avoir, pour ces infortunés, la claſſe d'hommes privilégiés qui naiſſent environnés des biens que les droits de ſucceſſion leur garantiſſent! Enfans de la même nature, quelle différence n'a pas miſe entr'eux la légiſlation ſociale! Sans doute il étoit indiſpenſable de régler les propriétés & les héritages; & ſans cet ordre conſtant & inviolable, la ſociété eût été livrée à des convulſions continuelles, & la loi du plus fort eût par-tout prévalu; mais la penſée des riches remonte rarement à cette premiere ſource de leurs droits, & ils jouiſſent, comme d'un attribut perſonnel, des avantages qu'ils ne doivent point à la ſupériorité de leur eſſence, mais à des conventions faites de mains d'hommes. Tout fléchit aujourd'hui ſous cet empire que la ſucceſſion des tems a conſacré; la foule innombrable qui couvre la terre, eſt forcée de ſe ſoumettre à ces loix; & elle attend en ſilence que les diſpenſateurs des travaux ayent recours à ſes ſervices. C'eſt au Gouvernement, interprête & dépoſitaire de l'harmonie ſociale; c'eſt à lui de faire, pour cette claſſe nombreuſe & deshéritée, tout ce que l'ordre & la juſtice lui permettent:

il doit profiter attentivement de tous les moyens qui lui ont été laiſſés pour adoucir la rigueur des anciennes conventions, & pour tendre une main ſecourable à ceux qui ont beſoin de protection contre les loix elles-mêmes : alors, près des ſtatuts qui fixent les droits des citoyens les uns envers les autres, l'adminiſtration ſaura découvrir encore les devoirs de la ſociété entiere envers l'infortune : cette idée, auſſi bienfaiſante qu'étendue, lui ſervira de guide en toutes ſes actions ; elle ſera préſente à ſon eſprit, & dans la diſtribution des impôts, & dans l'établiſſement des travaux publics, & dans la diſpenſation des biens deſtinés à des charités, & dans toutes les diſpoſitions enfin, propres à prévenir la miſere & la mendicité qui marche à ſa ſuite. Ah ! que cette mendicité pourroit ſouvent ſervir de reproche à l'autorité qui la pourſuit ! Je demande l'aumône aujourd'hui, diroit un malheureux ; mais depuis cinq jours j'ai travaillé, ſans rétribution, à réparer les chemins publics ; mais un collecteur a fait vendre le peu que j'avois, pour être payé de ma taille ; un autre me pourſuit pour mon devoir de gabelle ; incertain ſur mes droits, je me ſuis

encore épuiſé par une défenſe litigieuſe ; & je viens de me préſenter à la porte d'un riche propriétaire, pour demander du travail ; on m'a répondu qu'il n'avoit pas beſoin de mes ſervices. Un tel diſcours ſûrement, ſeroit une excuſe intéreſſante, & même une juſte apologie de la part de celui qui ſeroit arrêté comme mendiant.

Sans doute, le Gouvernement eût voulu ménager cette eſpece d'infortunés, dans les premieres diſpoſitions qu'il preſcrivit pour arrêter les déſordres de la mendicité ; mais il eſt bien difficile de diſtinguer toujours aſſez promptement l'homme digne de compaſſion, de celui qui demande l'aumône par eſprit de pareſſe & de lâcheté ; & s'il eſt vrai qu'il y eut juſques à cinquante mille mendians arrêtés dans une année, lorſqu'en 1767 on s'occupa d'une maniere plus particuliere de cette partie de l'adminiſtration, il eſt probable qu'il y eut auſſi beaucoup de funeſtes mépriſes & beaucoup de malheureux traités durement : cette crainte même eſt d'autant plus fondée, que les lieux deſtinés à renfermer ſucceſſivement tant de priſonniers, n'étoient pas aſſez ſpacieux, & que diverſes précautions, dont le tems a fait connoître la néceſſité,

n'avoient pas encore été priſes. L'attention de l'adminiſtration ſur cette partie de la police publique, avoit été réveillée, & par les déſordres qu'occaſionnoit une multitude de vagabonds, & par la commiſération ou l'ennui qu'excitoit une foule de mendians importuns. L'on ne peut même s'empêcher d'obſerver, à cette occaſion, que les établiſſemens de bienfaiſance ou d'ordre public, ont ſouvent été dûs aux plaintes incommodes de la pauvreté, encore plus qu'à une inquiétude conſtante & générale, ou à une ſage prévoyance. On voit encore dans les lettres-patentes deſtinées à fonder l'hôpital général, qu'un des motifs de cette inſtitution, fut la multitude des mendians qui rempliſſoient les rues de Paris. Sans doute il faudroit encore jouir avec reconnoiſſance de toutes les diſpoſitions utiles, lors même qu'on en devroit uniquement le bienfait à l'émotion qu'excitent le déſordre ou les malheurs dont le Gouvernement ne ſauroit détourner ſes regards; mais la pitié réfléchie qui fixe ſon attention ſur l'infortune ignorée, & qui s'occupe à la prévenir; mais ces idées générales qui font connoître à l'avance tous les effets inévitables, & du poids

des

des impôts, & de la diminution du commerce, & de l'exercice rigoureux des droits de propriété; tous ces grands développemens, enfin, de l'esprit d'administration, forment un titre plus juste à l'hommage des hommes.

D'après les derniers calculs formés vers la fin de mon administration, j'évalue l'ensemble des mendians renfermés habituellement dans tous les dépôts du Royaume, entre six & sept mille. Ces dépôts sont au nombre de trente-trois : l'ordre & les soins d'humanité y ont fait des progrès sensibles; plusieurs de ces maisons sont encore susceptibles d'une grande amélioration; mais quelques-unes aussi sont dans un ordre convenable. L'on y a établi des travaux divers pour les hommes & pour les femmes : les vagabonds qui s'adonnent à ces occupations avec constance & régularité, sont relâchés plus promptement, & l'on ne retient pas les mendians qui ont demandé l'aumône par des causes accidentelles, ou ceux qui peuvent trouver quelques secours dans le lieu de leur domicile. J'avois desiré de présenter le modele d'un dépôt de mendicité & d'une maison de travail, de la même maniere que je l'avois fait pour

un hôpital de malades, par l'inſtitution d'un grand hoſpice de charité. Je dirigeai mes vues ſur la généralité de Soiſſons, voiſine de Paris, où je pouvois être ſecondé par un intendant plein de zele & d'amour du bien, & par l'intelligence & l'eſprit d'ordre d'un eccléſiaſtique qui avoit déjà développé ſon aptitude particuliere à ce genre d'adminiſtration. Les vues dont je m'étois occupé, ont été parfaitement remplies, ainſi qu'on en peut juger par les comptes publics qui ont été rendus. Ces ſortes de comptes ſervent non-ſeulement à l'inſtruction générale, mais deviennent encore un motif d'encouragement pour les adminiſtrateurs particuliers; l'honneur qui leur en revient, eſt un des plus puiſſans motifs d'émulation : cette récompenſe ne coûte rien à l'Etat, & ceux même qui la diſtribuent, en deviennent meilleurs; car les ſentimens honnêtes ſemblent participer à l'eſſence de ce premier élément de la nature, dont la force s'accroît par ſa propre action, & qui devient plus pur & plus ardent par le mouvement qu'on lui imprime.

Le Gouvernement, dans la direction des dépôts de mendicité, ne ſauroit trop recommander cet eſprit de ſageſſe &

d'humanité, qui ſait allier le maintien de l'ordre à un ſentiment d'indulgence & de commiſération. Il faut auſſi veiller ſur la conduite de la maréchauſſée, afin de prévenir, autant qu'il eſt poſſible, les abus & les accidens inſéparables de l'autorité prévôtale. Dans le nombre des mendians qu'on arrête & qu'on empriſonne, comment ne s'en trouveroit-il pas qui auroient à ſe plaindre de quelque mépriſe ou de quelque acte trop arbitraire ? Ce ſont les inconvéniens attachés à ce genre de juriſdiction ; on les trouveroit inſupportables en Angleterre, où rien n'eſt permis qu'au nom de la loi, & où le plus petit citoyen connoît la force que lui donne la conſtitution de ſon pays; mais en France, l'autorité de la police a plus d'étendue ; & l'habitude, la nature du Gouvernement, la diſtance immenſe qui exiſte entre le peuple & les autres claſſes de la ſociété, tout aide à détourner les yeux de la maniere leſte avec laquelle on peut manier l'autorité envers tous les gens perdus dans la foule ; & ſans la douceur & l'humanité qui caractériſent le génie François & l'eſprit du ſiecle, ces obſervations ſeroient un ſujet continuel de triſteſſe pour tous ceux qui

ſavent compâtir au joug dont ils ſont affranchis. Quelquefois même, au milieu de ces réflexions, on eſt fâché de voir la nation Britannique, laiſſer inſulter avec juſtice, aux avantages de ſa conſtitution, en ne remédiant point aux déſordres commis ſi fréquemment ſur les grands chemins; excès inconnus dans les pays où la police a plus de force & d'activité.

Cependant, & les inconvéniens de la mendicité, & les abus inſéparables des moyens de police qu'on oppoſe à ce genre de déſordre, & les fâcheux effets d'une tolérance exceſſive, tout porte, ſans doute, à faire ſentir que le plus grand des biens ſeroit de prévenir les ſources de cette mendicité en veillant attentivement ſur les premiers développemens de la miſere. On auroit tort de reprocher au Gouvernement de France, d'être ſans inquiétude & ſans prévoyance à cet égard: il y a des travaux publics ouverts dans toutes les provinces pendant les mortes ſaiſons de l'année; il y a, comme on le verra bientôt, un nombre conſidérable d'aſyles pour les malades & pour les infirmes; le Souverain, dans tous les déſaſtres, tels que les incendies, les diſettes & les maladies épidémiques, fait

répandre par-tout des ſecours : la plupart des évêques ou des bénéficiers à réſidence, & pluſieurs grands monaſteres, emploient une partie de leurs revenus à faire travailler les pauvres, ou à les ſoulager. D'autres charités forment, dans preſque toutes les paroiſſes, un petit fonds deſtiné à l'aſſiſtance des néceſſiteux ; & ſi les grands ſeigneurs vivoient davantage dans leurs terres, il y auroit encore plus de reſſources de ce genre. Enfin, s'il ne falloit que de plus grands ſacrifices d'argent de la part du Souverain, pour atteindre à la perfection qu'on pourroit ſe propoſer, on devroit, en tems de paix, les attendre avec confiance de la juſtice & de la bonté du Prince aſſis aujourd'hui ſur le trône.

Que ſi l'on raſſembloit cependant les différens objets que je viens d'indiquer, & ſi l'on y joignoit tout ce qui émane de la charité particuliere des ames ſenſibles, on trouveroit, ſans doute, que les ſommes annuelles deſtinées au ſoulagement de l'infortune, ſont très-conſidérables en France. On a d'ailleurs beaucoup écrit depuis quelque tems ſur la mendicité ; mais toutes les recherches ſpéculatives à ce ſujet, rentrent dans la même idée :

on propoſe un moyen ſimple, connu & mis en uſage en partie; c'eſt l'établiſſement d'atteliers publics, convenables aux différens ſexes & aux différens âges, & qui ouverts en tout tems, offriroient conſtamment des ſalaires à ceux qui en auroient beſoin; mais les néceſſiteux du moment exiſtent par-tout; & les atteliers de travail ne ſauroient être multipliés en proportion; mais les occupations qui n'exigent ni éducation, ni apprentiſſage, & qu'on peut encore commencer & quitter à ſa volonté, ont un cercle limité: d'ailleurs, ſi les ouvrages de main-d'œuvre qui en réſultent, ſont utiles ou deſtinés à la conſommation, tous ceux qu'on exécute dans les maiſons de force ſe trouvent ſouſtraits à la libre induſtrie des autres citoyens. Il eſt difficile de faire mouvoir avec juſteſſe, des reſſorts trop multipliés, ſur-tout lorſque ces reſſorts ont un frottement continuel avec la grande roue générale; & ce que la théorie encore n'indique pas, c'eſt l'impuiſſance réelle où eſt le Gouvernement, de ſuffire à une adminiſtration univerſelle, & compoſée en même-tems d'une infinité de détails, qui tous exigent de la meſure, & ont beſoin d'être appropriés à chaque

circonſtance & à chaque lieu. Les difficultés cependant diſparoîtroient ou s'affoibliroient du moins, à l'aide d'adminiſtrations ſecondaires, qui s'occuperoient, en quelque maniere, paternellement des beſoins du peuple dans chaque province; qui voyant tout de près, connoîtroient ce qu'il faut dans un endroit, & ce dont on peut ſe paſſer dans un autre, & qui préviendroient ainſi, par une attention ſoutenue, le découragement qu'inſpirent ſouvent au Gouvernement, & les abus, & les contrariétés, & l'incertitude du ſuccès. Que ſi j'avois donc à former un vœu ſur un ſujet ſi intéreſſant, que ſi j'avois à concevoir une idée propre à rapprocher de cette perfection politique, à laquelle il eſt ſi difficile d'atteindre, je me repréſenterois des adminiſtrations provinciales, qui après s'être conſolidées, & après avoir donné tous leurs ſoins à diminuer le poids des impôts, ſoit par une ſage répartition, ſoit par des modifications raiſonnables, ſubdiviſeroient leur attention dans toutes les paroiſſes, en connoîtroient exactement les reſſources & les beſoins, & ſauroient diſtribuer, dans une proportion intelligente, les ſecours, les travaux & les encouragemens.

Je verrois ces adminiſtrations s'inſtruire à l'avance par des calculs généraux, & appliquer cette lumiere aux informations particulieres. Je les verrois acquérant chaque jour des droits à la confiance du Souverain, unir ſucceſſivement ſous un même point de vue, & la partie du produit des impoſitions deſtinée à des ſoulagemens ou à des travaux dans les ſaiſons rigoureuſes, & les revenus des hôpitaux, & les reſſources qu'on peut attendre des charités qui ſont un devoir du Clergé, & les offres volontaires de ceux qui voudroient connoître de ſages diſpenſateurs, pour ſe livrer à toute leur généroſité. Je verrois ces mêmes adminiſtrations, former de tant d'objets, comme un faiſceau de bienfaiſance politique, & ſe montrer jalouſes qu'aucun habitant de la province, dont la tutelle économique leur auroit été confiée, ne pût jamais, dans ſon infortune, s'en prendre avec juſtice à l'inſouciance publique. Je les verrois enfin devenir comme garantes, non de l'aiſance générale, c'eſt une idée chimérique, mais de l'exemption des maux que de ſages précautions peuvent prévenir.

C'eſt ainſi que je ramene ſouvent à une ſeule inſtitution perfectionnée, une mul-

titude d'avantages : ſi c'eſt une erreur, c'eſt la ſeule, du moins, qui prête à l'eſpérance ; les facultés d'un miniſtre des finances n'ont aucune proportion avec les ſoins qu'exigent toutes les branches de l'adminiſtration dont il a la ſurveillance, & s'il veut que tout émane de ſon cabinet, rien ne ſe fera qu'imparfaitement, & le bien même qu'il aura pu exécuter, ſera paſſager comme lui.

CHAPITRE XVI.

Recherches relatives aux hôpitaux du Royaume.

CEs recherches ſont du nombre de celles qui doivent exciter l'intérêt & la curioſité d'un miniſtre des finances ; mais le tems ſeul & la continuation des mêmes travaux, peuvent rendre certain de la juſteſſe parfaite des réſultats que je vais préſenter.

Il y a dans le Royaume plus de 700 hôpitaux, & une centaine d'établiſſemens de trois ou quatre lits, fondés par des particuliers.

J'eſtime de cent à cent dix mille, le nombre des malheureux qui trouvent habituellement un aſyle ou des ſecours dans ces différentes maiſons ; & voici à peu-près la diviſion des principales claſſes.

40 mille infirmes, ou pauvres d'un âge avancé, & préſumés hors d'état de gagner leur vie.

25 mille malades.

40 mille enfans trouvés, dont le plus grand nombre eſt mis en penſion dans les campagnes.

L'on ſent que ſi telle eſt, à peu-près, la quantité d'individus qui reçoivent conſtamment des ſoins ou de l'aſſiſtance, il en eſt un beaucoup plus grand nombre qui, dans le cours d'une année, participent à ces actes de bienfaiſance, puiſque la mort & la guériſon renouvellent les places & la deſtination des ſecours.

Les revenus des hôpitaux dérivent de leurs biens patrimoniaux, en terres, en maiſons ou en rentes, des droits ſur les conſommations, levés à leur profit ſous l'autorité du Souverain, des ſecours annuels en argent, fournis par le tréſor royal, ou aſſignés ſur d'autres caiſſes; enfin, des dons & aumônes des ames charitables. On n'a que des notions éparſes ſur pluſieurs de ces objets: l'on travailloit à les raſſembler, & à réunir toutes celles qui manquoient: mais cet ouvrage eſt de très-longue haleine: cependant, ſur différens apperçus, c'eſt entre 18 & 20 millions que j'évaluerois le revenu annuel dont les hôpitaux ont la diſpoſition; & le quart de cette ſomme, à-peu-près, appartient à l'hôpital général & à l'hôtel-Dieu de Paris.

Je n'ai point compris dans toute cette énumération, les hôpitaux deſtinés au-

ſecours de l'armée & des gens de mer; leur nombre eſt d'environ 70 ; la quantité des malades habituels, de ſix mille.

J'avois adopté, je crois, un moyen convenable pour augmenter le revenu des hôpitaux, en engageant Sa Majeſté à autoriſer la vente de leurs immeubles, à la charge, par eux, d'en placer le produit en rentes ſur le Roi, les Etats ou le Clergé : ces maiſons auroient ainſi converti un foible intérêt contre un plus grand, & une adminiſtration compliquée contre une très-ſimple : tous ces motifs ont été développés dans la loi rendue à ce ſujet; mais comme le Roi, pour ménager les droits de la propriété, & pour ne point exciter de défiance, n'avoit pas voulu adopter des voies coërcitives, il s'en faut bien que ſes intentions ayent été remplies avec le zèle & l'activité qu'il avoit deſiré d'inſpirer.

Le ſecond moyen, & le plus efficace de tous, pour accroître les reſſources des hôpitaux, c'eſt l'ordre & l'économie. Le Gouvernement, comme dans tous les objets de détails infiniment multipliés, ne peut influer que par des diſpoſitions générales, ſur l'attention & les ſoins des adminiſtrations particulieres; mais il doit

y mettre cet intérêt qui se répand par-tout, & dont l'impression est toujours plus ou moins sensible.

La direction des grands hôpitaux du Royaume, ne laisse rien à desirer, quand on arrête uniquement son attention sur le caractere & l'état des principaux chefs de ces administrations ; mais on ne peut s'empêcher de porter un jugement différent, lorsqu'on examine la forme constitutive de ces établissemens.

L'administration de l'hôpital-général est composée de l'archevêque, du premier président, du procureur général du parlement, des premiers présidens de la Chambre des comptes & de la Cour des aides, du lieutenant de police & du prévôt des marchands ; enfin, de dix personnes prises dans les états les plus distingués de la bourgeoisie, & qui restent en fonction toute leur vie, à moins d'une démission volontaire. Ce sont ces dix administrateurs qui gérent les affaires de l'hôpital, & qui partagent entr'eux les différentes fonctions : ils ont des assemblées particulieres, & portent communément aux assemblées générales, un avis unanime & concerté. Ainsi, lors même que les chefs de l'administration, distraits

par des occupations importantes, auroient une opinion fixe ſur les différentes diſpoſitions ſoumiſes à une délibération ; cette opinion, qui ne ſeroit point appuyée du plus grand nombre des ſuffrages, ne pourroit jamais prévaloir. On voit donc que leur aſſiſtance à ces aſſemblées, n'a pas l'utilité qu'on devroit attendre de la ſupériorité de leur état ; auſſi toute cette conſtitution d'adminiſtration m'a-t-elle toujours paru mieux imaginée pour en défendre les principes contre toute eſpece d'innovation, que pour opérer le plus grand bien. La ſtabilité perpétuelle des adminiſtrateurs en ſecond, la diviſion de départemens qui s'établit entr'eux, rendent chacun le maître en ſa partie, & les égards mutuels affermiſſent cette autorité. Toute cette combinaiſon devoit néceſſairement apporter des obſtacles aux projets de réforme, & l'on en eût éprouvé les inconvéniens d'une maniere plus frappante, ſi l'honnêteté de la plupart des membres de ces adminiſtrations, n'avoit ſouvent contrebalancé les effets d'une pareille inſtitution.

La direction des hôpitaux de Lyon, ſoumiſe à des regles différentes, préſente des défauts d'un autre genre : les admi-

niſtrateurs ne reſtent que deux ans en place, ainſi ils ne peuvent acquérir une inſtruction ſuffiſante pour faire un bien ſuivi, & pour entreprendre les améliorations qui exigent un changement de ſyſtême. Cependant, comme ces adminiſtrateurs dépoſent dans la caiſſe de l'hôpital une ſomme d'argent conſidérable dont ils ne tirent aucun intérêt, l'honnêteté de ce ſacrifice, les ſoins gratuits dont il eſt accompagné, & la bonne réputation des perſonnes qui ſont appelées à ces fonctions, toutes ces conſidérations ont ſoutenu les anciens uſages, contre la critique qu'il étoit raiſonnable d'en faire.

Il eſt difficile de conſtituer l'adminiſtration des grandes maiſons d'hôpitaux, d'une maniere qui éloigne abſolument les abus ou la négligence ; & lorſqu'on s'occupe de ce deſſein, on retrouve, en petit, la plupart des contrariétés auxquelles tous les Gouvernemens ſont aſſujettis. Ainſi, lorſqu'on arrête ſon attention ſur les avantages qui réſultent de l'unité de penſée, d'action & de volonté, l'on voudroit que chacun de ces établiſſemens fût dirigé par une ſeule perſonne ; mais quand on cherche les hommes dignes d'un telle confiance, ou ſeulement ceux qui ſont en

état de faire un choix de ce genre, on ne s'attache pas long-tems à une pareille idée, & l'on ſe trouve forcé de préférer une adminiſtration collective ; mais on doit tâcher de la modifier de la maniere la plus favorable à l'eſprit qu'il eſt important d'inſpirer. Il me ſemble qu'on éviteroit une partie des inconvéniens que j'ai indiqués, ſi cette adminiſtration étoit compoſée de ſept perſonnes, dont cinq ſeroient choiſies, ou par une aſſemblée de notables, ou par le prévôt des marchands & les échevins, ou par l'archevêque & les chefs de la magiſtrature, ſelon les priviléges ou les uſages de chaque ville. Les ſervices de ces cinq perſonnes, revêtues d'un titre honorable, devroient être gratuits ; mais elles ſeroient autoriſées à nommer deux directeurs, auxquels on alloueroit des appointemens : ces directeurs aſſiſteroient à toutes les aſſemblées d'adminiſtration, & reſteroient en place tant que les cinq adminiſtrateurs ſeroient contens de leurs ſervices ; mais ces derniers ſeroient renouvellés tous les cinq ans ; enſorte qu'au bout de la révolution néceſſaire, il faudroit en changer un toutes les années. Ce genre d'inſtitution, ou tout autre, à-peu-près conforme

au même esprit, rendroit deux personnes assiduement cautions de tous les détails; les administrateurs dont ils seroient environnés, resteroient assez long-tems en fonction pour avoir une opinion éclairée; & ils n'y seroient pas assez permanens pour attiédir leur zele par l'habitude; ils auroient une pluralité suffisante pour dominer les directeurs, & leur nombre seroit en même-tems assez circonscrit, pour qu'ils se sentissent responsables dans l'opinion, des abus auxquels ils se montreroient indifférens : car c'est tantôt la multiplicité des administrateurs, & tantôt leur succession trop rapide, qui dissémine, en quelque maniere, leur garantie, & la rend comme nulle à leurs propres yeux. Enfin, pour entretenir une émulation constante, il faudroit qu'on rendît chaque année un compte public des dépenses & des dispositions d'administration les plus importantes.

Tels sont, à-peu-près, les principes indiqués par la réflexion & par l'expérience; mais le ministre le plus rempli de zele, ne peut procéder qu'avec ménagement aux innovations dont il est quelquefois seul à sentir l'importance; tandis que pour faire réussir ces changemens, il faudroit

ſouvent, & une volonté ſuivie dans le Gouvernement, & un concours de la part des corps intermédiaires, qui ont tant de moyens pour défendre les anciens uſages.

C'eſt d'après ces obſervations, que pour ſuppléer à la lenteur des moyens de réforme, j'avois conſidéré comme important, de faire choix d'une perſonne qui, ſous le titre d'inſpecteur, pût prendre une connoiſſance ſucceſſive de la direction des hôpitaux, & amener chaque adminiſtration particuliere aux diſpoſitions d'ordre & d'économie dont le Gouvernement auroit adopté les principes. Il en eſt réſulté pluſieurs réformes très-utiles : c'eſt un avantage, ſans doute, mais qu'on ne peut jamais mettre en parallele avec le bien dont l'eſprit même des inſtitutions devient le conſervateur.

Enfin, comme un grand modele eſt de toutes les inſtructions publiques la plus perſuaſive & la plus durable, j'avois propoſé à Sa Majeſté de fonder un hoſpice dans la plus grande paroiſſe de Paris, en donnant pour baſe à cet établiſſement, les réglemens les plus ſages, & en adoptant tous les moyens néceſſaires pour approcher de cette perfection qui naît de la

réunion des ſoins & de l'économie. La fondation a eu le plus grand ſuccès ; & il me ſemble que les intentions du Roi ont été remplies auſſi complettement que l'on puiſſe l'eſpérer. Cet hoſpice eſt aujourd'hui compoſé de 128 lits : rien de ce qui pouvoit être véritablement néceſſaire au bien des malades, n'a été épargné ; rien de ce qui pouvoit être inutile, n'a été dépenſé : cette derniere attention eſt auſſi charitable que la premiere, puiſque c'eſt à ce prix, qu'avec un fonds déterminé (& tout a ſa limite dans l'emploi des deniers publics), on peut venir au ſecours d'un plus grand nombre d'infortunés. Le nombre de lits que je viens d'indiquer, ſuffit aujourd'hui pour recevoir chaque année 1800 malades ; & comme on n'admet perſonne par des motifs de faveur, ou par l'influence d'une recommandation, & que le ſeul titre d'introduction eſt un certificat de pauvreté abſolue, ſigné par le curé de la paroiſſe, ou par un eccléſiaſtique principal, l'expérience a démontré que l'hoſpice ſoumis à ces régles, répondoit aux beſoins de deux paroiſſes, qui compoſent environ la ſeptieme partie de Paris. Cependant, au moyen de l'ordre exact qui regne dans les dépenſes, chaque

journée de malade est revenue, en 1779, premiere année, à 16. sous 10 deniers.

En 1780, *idem*, à une fraction près.

En 1781, à 17 sous 3 deniers.

En 1782, à 17 sous 1 denier & une fraction.

En 1783, à 17 sous 2 deniers & une fraction.

L'extrême rapprochement de ces résultats, indique sensiblement la régularité établie dans toutes les parties de dépenses: le Roi a ordonné l'impression annuelle des comptes; & comme ils contiennent différens détails instructifs, on a déjà réformé, sur ce modele, le régime intérieur de plusieurs maisons de charité: on le fait encore tous les jours; & deux autres hospices pareils, mais moins considérables, ont été établis dans Paris, avec des fonds appartenans aux paroisses, & avec le secours de quelques charités particulieres. Enfin plusieurs administrations d'hôpitaux dans les pays étrangers, & quelques Princes souverains, ont fait prendre des renseignemens sur la direction de cette maison, & on les a communiqués avec empressement, comme on en avoit recherché soi-même en différens lieux, afin d'ajouter, par la com-

paraiſon, des lumieres nouvelles à celles qu'on avoit déjà réunies : l'amour de l'humanité, comme le deſir de la fortune, peut avoir ſon commerce & ſes relations ; & les progrès en ce genre, valent bien tous les autres.

Une ſœur de la charité, remplie de zele & d'intelligence, gouverne habituellement les détails de l'hoſpice dont je viens de parler ; & Mad. Necker, réunie à Mr. le Curé de St. Sulpice, a dirigé, juſques à préſent, cet établiſſement avec les ſoins les plus aſſidus. Je ne puis pas dire qu'elle y ait mis ſa gloire, non plus qu'à tous les autres objets de charité publique dont elle s'eſt occupée : car ce ſont des motifs plus purs qui l'ont conduite ; elle n'eût jamais pu ſe donner tant de peine pour des applaudiſſemens ; elle a élevé ſes regards au-deſſus des hommes, & cette piété qui anime la bienfaiſance, eſt devenue ſon guide & ſon encouragement. Quand on ſe fait une haute idée de ſes devoirs, quand on les ramene à des principes étrangers aux vanités du monde, on s'approche, ce me ſemble, du degré de perfection morale où l'humanité doit tendre : mais qui peut ſe flatter de ſe préſenter, avec une intention ſi pure,

dans la carriere du bien public ? Je m'abaiſſe le premier devant tant de vertus. Eſt-il permis, diront de nouveau quelques perſonnes, de s'expliquer ainſi ſur un autre ſoi-même ? quel étrange langage, & peut-être, quel ridicule ! Je veux bien en courir le haſard ; je ne ſais, à vrai dire, quelle opinion pourroit me dédommager aujourd'hui du ſacrifice de mes plus douces penſées ; & ce ridicule dont on vous menace, il n'eſt pas ſi aiſé qu'on le penſe, de le jeter ſur des ſentimens raiſonnables, lorſque ce n'eſt point en tremblant qu'on les avoue.

Le Roi, dans le tems de mon adminiſtration, avoit ordonné par des lettres-patentes, enregiſtrées au parlement, que les malades de l'hôtel-Dieu, accumulés dans un même lit, ſeroient dorénavant abſolument ſéparés : les diſpoſitions intérieures, néceſſaires pour l'exécution de ce louable projet, ont été continuées ; deux grandes ſalles ſeront inceſſamment finies, & les intentions bienfaiſantes de Sa Majeſté commenceront à être réaliſées. Les fonds mis à part pour cette dépenſe, ont été fidélement ménagés ſous la direction d'un magiſtrat plein de zele & d'amour du bien ; ces fonds proviennent

d'une offrande préſentée volontairement par les compagnies de finance, à la place du *pot de vin* qu'elles étoient dans l'habitude de remettre au miniſtre des finances, & de plus, d'un don conſidérable que m'avoit fait le précédent archevêque de Paris, pour être employé dans tel établiſſement de bienfaiſance que je préférerois, & qui ſeroit agréé par Sa Majeſté. Je rappelle ce trait, afin de payer à la mémoire de ce vertueux prélat, le tribut de reſpect & de reconnoiſſance que j'oſe lui rendre, au nom de toutes les ames ſenſibles & de tous les cœurs charitables. L'acte notarié qu'il voulut abſolument paſſer avec moi, dans cette occaſion, rapproché de la différence de nos religions, & de la force de ſes opinions ſur cette matiere, eſt peut-être un monument ſingulier.

L'on trouve aujourd'hui beaucoup de gens qui mettent en queſtion, ſi les hôpitaux ſont des établiſſemens utiles à la ſociété; & la grande objection dont on fait uſage, c'eſt que de pareilles inſtitutions entretiennent la pareſſe, en diſpenſant le peuple de ſe ménager une épargne pour le tems de la vieilleſſe & des infirmités. Il ſe peut, en effet, que

l'eſpérance d'un ſecours dans les maladies, ou d'un aſyle dans l'âge avancé, rende quelquefois moins laborieux & moins prévoyant; mais les ſalaires des hommes qui vivent d'un travail groſſier, ſont tellement compaſſés, qu'il leur faudroit un effort continuel pour ſe ſoumettre à la nature des privations qu'exigeroit la préparation journaliere d'une épargne de quelque valeur. La ſociété, qui abandonne cette claſſe d'hommes aux loix impérieuſes des propriétaires, ne peut légitimement s'affranchir de toute compaſſion envers elle, dans les momens où l'âge & les maladies la privent du plus étroit néceſſaire; & ce ſeroit, je le penſe, une grande injuſtice, que de lui demander une ſorte d'abnégation d'elle-même, lorſqu'on regle ſa part au patrimoine commun, & de vouloir qu'elle reprenne enſuite l'eſprit de réflexion, pour lier, à chaque inſtant, l'avenir au préſent. Rien n'eſt donc plus conforme aux loix de l'équité que ces établiſſemens publics, où les véritables pauvres trouvent des ſecours dans leurs infirmités & leurs maladies; & s'il eſt des momens où la confiance en de pareils ſecours, les rend moins économes, il en eſt d'autres

où

où cette confiance les préſerve du plus affreux déſeſpoir. Il faut donc, je le crois, s'en tenir à ces vieilles idées d'humanité, que le tems & les opinions de tous les pays ont conſacrées ; & l'on doit ſe défier de cet eſprit de rafinement qui, en faiſant connoître quelques nouveaux rapports dans les affaires d'adminiſtration, entraîne pluſieurs perſonnes à préjuger que ſi l'on avoit vu tout ce qu'elles apperçoivent, rien de ce qui eſt ne ſubſiſteroit ; mais elles ſeroient bien plus frappées des motifs qui ont fixé les opinions communes, s'il leur étoit poſſible de les découvrir aujourd'hui pour la premiere fois.

Il eſt, ſur cette matiere, des queſtions moins générales, mais plus ſuſceptibles de doute. Ne vaudroit-il pas mieux, par exemple, donner aux malades des ſecours chez eux, que de les traiter dans une maiſon publique ? Cet uſage eſt parfaitement applicable à tous les lieux d'une petite étendue ; mais dans les grandes villes, on ne pourroit remplir ainſi les devoirs de la charité, à moins d'une dépenſe infiniment plus conſidérable. L'on voit que dans une maiſon bien réglée, telle que l'hoſpice de charité de St. Sulpice, le ſoin complet de 128 malades

n'exige qu'un médecin, un chirurgien, un aide externe, quatorze ſœurs de la charité, y compris celles qui dirigent l'apothicairerie, deux infirmiers & trois infirmieres : ce nombre, comme il eſt aiſé de le voir, n'a aucune proportion avec celui qu'exigeroit le ſoin de ces mêmes malades, s'ils étoient placés chacun dans leurs réduits, & à une grande diſtance les uns des autres. On pourroit obſerver encore, que faute d'un nombre ſuffiſant, ou de ſœurs de la charité, ou d'autres perſonnes animées également par l'eſprit de la religion, il faudroit néceſſairement employer des gardes mercenaires, ſans ſurveillans, ſans motif intérieur qui les attachât conſtamment à leurs devoirs : enfin, dans une maiſon publique, le médecin, le chirurgien, ſont ſoutenus dans leurs travaux par l'amour de la réputation, & cet aiguillon ne ſubſiſteroit point, ſi l'on exigeoit d'eux des ſoins obſcurs, & dont les effets ſeroient inconnus.

Je conviens cependant, que par une négligence extrême, on pourroit rendre un lieu d'hoſpice tellement funeſte, que les ſecours les plus épars & les plus inſuffiſans mériteroient la préférence; mais

il n'eſt point d'établiſſement qui pût ſoutenir aucune eſpece de parallele, dès qu'on le conſidéreroit dans un état abſolu de déſordre.

Les hôpitaux qui ſervent d'aſyle aux ſimples indigens, à l'âge où ils ſont devenus incapables de travail, pourroient être beaucoup plus facilement remplacés par des ſecours annuels ; cette claſſe d'infortunés n'a pas les mêmes beſoins que les malades, & il ſe gliſſe un plus grand nombre d'abus dans les hôpitaux deſtinés à la retraite des pauvres encore valides. L'âge & l'épuiſement des forces, n'étant pas accompagnés de ſignes extérieurs auſſi diſtincts que la maladie, les adminiſtrateurs peuvent plus aiſément ſe laiſſer aller à la protection, & l'on a reconnu des vices de ce genre dans l'hôpital général de Paris ; mais s'il eſt du devoir des miniſtres du Roi de veiller ſans relâche à l'obſervation exacte des regles établies dans les hôpitaux, il ne leur eſt pas permis de les rendre plus ſéveres : ces diſpoſitions paroiſſent dures quand elles ſont iſolées, & l'on ne pardonne au Gouvernement le retranchement des actes de charité mal entendus, qu'autant qu'il paroît occupé d'étendre,

d'une autre maniere, les ſoins de ſa bienfaiſance.

Entre tous les établiſſemens dûs à l'eſprit d'humanité, ceux dont l'utilité eſt la plus mêlée d'inconvéniens, ce ſont, à mes yeux, les maiſons deſtinées à ſervir d'aſyle aux enfans abandonnés: cette louable inſtitution a empêché, ſans doute, que des êtres dignes de compaſſion, ne fuſſent la victime des ſentimens dénaturés de leurs parens; mais inſenſiblement on s'eſt accoutumé à enviſager les hôpitaux d'enfans trouvés, comme des maiſons publiques, où le Souverain trouvoit juſte de nourrir & d'entretenir les enfans des plus pauvres d'entre ſes ſujets; & cette idée, en s'étendant, a relâché, parmi le peuple, les liens du devoir & ceux de l'amour paternel. L'abus groſſit chaque jour, & ſes progrès embarraſſeront un jour le Gouvernement; car le remede eſt difficile en n'employant que des palliatifs, & les partis extrêmes ne ſeroient approuvés qu'au moment où le déſordre arriveroit à un excès qui frapperoit tous les yeux. Cependant, on ne peut ſe défendre d'un ſentiment pénible, en obſervant que l'augmentation des ſoins du Gouverne-

ment, pour ſauver & conſerver cette race abandonnée, diminue les remords des parens, & accroît chaque jour le nombre des enfans expoſés. L'on tranſportoit à Paris chaque année, deux mille de ces enfans, expédiés, comme une marchandiſe, de différens lieux où il ne ſe trouvoit point d'établiſſemens autoriſés à les recevoir : ces enfans, dans la proportion de neuf ſur dix, périſſoient pendant la route, ou peu de jours après leur arrivée : il n'étoit pas poſſible de prendre connoiſſance d'une pareille violation des droits de l'humanité, ſans chercher à y porter remède : le Roi, ſur le compte que je lui en rendis, défendit ces tranſports cruels par un arrêt de ſon Conſeil, & Sa Majeſté prit, en même-tems, des précautions pour faire recevoir ces enfans dans les maiſons de charité, voiſines du lieu où ils étoient ſurpris entre les mains des voituriers. Il eſt impoſſible de ne pas ſentir la juſtice de ces diſpoſitions ; cependant on éprouve déjà que la néceſſité où l'on s'eſt trouvé, d'ouvrir de nouveaux aſyles aux enfans abandonnés, en augmente le nombre : je l'avois prévu ; mais entre différens maux, on ne pouvoit balancer à éloigner avant tout,

le ſacrifice annuel de tant d'innocentes victimes.

Je ne ſaurois trop recommander, à cette occaſion, de ſuivre de plus en plus un uſage reconnu généralement aujourd'hui pour le meilleur; c'eſt de faire nourrir ces enfans dans les campagnes: les lieux où on les réunit en trop grand nombre, deviennent de véritables tombeaux, & par l'inſuffiſance d'une tutelle trop étendue, & par les dangereux effets de la corruption de l'air.

En conſidérant tout ce que je viens de développer ſur l'accroiſſement ſucceſſif du nombre des enfans expoſés, je ne puis m'empêcher d'inviter les curés & tous les miniſtres de l'Egliſe, à redoubler de zele pour détourner, par leurs inſtructions, de ces crimes ſecrets contre leſquels les loix ont ſi peu de pouvoir; c'eſt dans ces momens, entre tant d'autres, qu'on ſent combien le ſecours de la religion eſt néceſſaire au maintien de l'ordre public; c'eſt bien peu connoître l'imperfection de tous les moyens d'adminiſtration, que d'être indifférent à ce puiſſant reſſort! L'homme éclairé peut aimer la vertu pour elle-même; mais la claſſe nombreuſe des

hommes, dépourvue des ſecours de l'éducation, & déconcertée ſans ceſſe par la miſere de ſon état, a beſoin d'être ſoutenue par une idée rapide du bien & du mal, & par un ſentiment de crainte & d'eſpérance qui la contienne au milieu des ténèbres. Philoſophes de notre ſiecle, contentez-vous d'avoir concouru à dégager la religion des préjugés d'une dure intolérance; vous aurez un grand tort, ſi vous voulez davantage : laiſſez, laiſſez aux hommes & le frein le plus ſalutaire, & la plus conſolante des penſées.

CHAPITRE XVII.

Réflexions sur l'ordre intérieur des Prisons.

Les principales prisons de Paris, ont été absolument changées ; l'ordre intérieur a été sensiblement amélioré ; c'est beaucoup, sans doute, pour le soulagement des malheureux qui y sont renfermés ; mais en s'occupant de rendre ce bien durable, mais en désirant qu'il se propage, il faut nécessairement développer les motifs de changemens ordonnés par le Roi, & indiquer les principes d'ordre, de justice & d'humanité, qui sont applicables aux établissemens de la même nature. C'est même répondre à l'une des principales vues qu'on s'étoit proposées, en formant une nouvelle prison qui pût servir d'exemple, & inviter sans cesse à rapprocher du même modele toutes les autres prisons du Royaume. Cette vaste & touchante considération, inspirera peut-être quelque intérêt pour les détails que ce sujet exige ; je tâcherai cependant de les resserrer ;

mais dans une matiere ſi importante, mais quand il s'agit d'une adminiſtration qui, peut être, n'eût jamais été ſi long-tems négligée, ſans l'éloignement où elle étoit des regards publics, me ſeroit-il permis de n'indiquer que des idées générales, me ſeroit-il permis d'écarter moi-même des explications utiles, & qui ceſſent d'être arides quand on les rapproche du but auquel elles ſont deſtinées?

Il ne m'avoit pas paru ſuffiſant de propoſer au Roi la deſtruction de ces affreux réceptacles, connus ſous le nom du Fort-l'Evêque & du petit Châtelet, où les débiteurs inexacts, & des hommes détenus pour des fautes légeres, confondus dans un petit eſpace avec des criminels, avoient également à ſe défendre, & des funeſtes effets d'une exhalaiſon contagieuſe, & du ſpectacle corrupteur d'un amas obſcene de tous les vices.

Il ne m'avoit pas paru ſuffiſant de ſubſtituer à ces lieux doublement peſtilentiels, une vaſte priſon où l'air circuloit librement, où des corps-de-logis & des préaux diſtincts, ſervoient à ſéparer & les hommes & les femmes, & les divers genres de priſonniers.

J'avois conſidéré qu'il étoit encore im-

portant, non-seulement de faire cesser les différentes sortes d'abus qui s'étoient accumulés dans l'intérieur de ces maisons, mais d'en prévenir encore la réproduction, effet trop ordinaire du tems & du relâchement qui vient à sa suite.

Les désordres qu'on avoit remarqués, tenoient à différentes causes; & c'est ici où il faut nécessairement que j'entre dans quelques détails : le concierge & le greffier n'ayant point d'appointemens fixes, leurs émolumens étoient composés de droits, les uns tolérés, les autres abusifs, & qu'ils exigeoient des prisonniers, soit à l'entrée & à la sortie de la prison, soit pour le loyer des chambres, soit pour diverses fournitures; & cependant, jusques à ce que les prisonniers eussent acquitté ces dettes, leur captivité se prolongeoit. En même-tems, & par un autre déréglement, un cantinier vendeur de tabac, de vin & d'eau-de-vie, étoit établi au milieu des prisons, & cette tolérance favorisoit la débauche, excitoit les prisonniers à des dépenses, & les entraînoit à profiter du crédit qu'ils pouvoient obtenir.

Le tarif fixé pour la nourriture des prisonniers, exigeoit un changement encore

plus preſſant ; ceux d'entre ces malheureux qui n'avoient aucune reſſource particuliere, recevoient pour ſeul aliment une ration de vingt-deux onces de pain par jour ; & ce traitement n'étoit adouci que par des charités incertaines & diſtribuées inégalement. Il exiſtoit une dureté d'un autre genre : les priſonniers étoient couchés ſur de la paille & des lambeaux de couverture ; & comme ces petites fournitures étoient entre les mains du concierge, & qu'il les avoit priſes à forfait, les fréquens renouvellemens qu'exigeoient ſi eſſentiellement la propreté & la ſalubrité, ſe trouvoient en oppoſition avec ſes intérêts. Et ce que je ne dois point négliger de dire encore, les guichetiers étant aux gages de ce même concierge, l'épargne qu'il cherchoit à faire ſur cette dépenſe, l'empêchoit ſouvent de choiſir des hommes convenables ; & les priſonniers ſe trouvoient expoſés à de mauvais traitemens & à de petites vexations d'argent.

Enfin, & ce mal étoit une ſuite de la diſpoſition des lieux, les priſonniers étoient obligés de prendre leurs repas, ou dans une petite cour ſans abri, ou dans le réduit infect où ils avoient paſſé la nuit.

C'eſt à ces inconvéniens majeurs, & à beaucoup d'autres moins frappans, que j'avois cherché à remédier, par un réglement très-étendu ; & quoiqu'il n'ait pas été ſanctionné par le Roi avant ma retraite de l'adminiſtration, cependant, comme toutes les principales diſpoſitions ont été ſuivies, & que celles dont on a négligé l'exécution, pourront paroître importantes un jour, je crois utile d'en retracer le précis.

J'avois eu pour but d'établir dans l'intérieur des priſons, un ordre à l'abri des effets du tems, du changement des perſonnes, & de ce refroidiſſement qui ne manque jamais de ſe faire ſentir, à meſure que les regards publics ſe diſtraient, & à meſure que les coopérateurs ne ſont plus animés par le vif ſentiment des abus qu'on vient de détruire, ou par le mouvement qu'inſpirent toutes les nouveautés.

Il m'avoit paru, après différens examens, que ce but ſeroit à-peu-près rempli, en ordonnant :

Que pour éviter, tant de la part du concierge, que du greffier & des geoliers, toute eſpece de vue d'intérêt contraire à l'ordre & au ſoin des priſonniers, l'adminiſtration économique ſeroit entiérement

ſéparée de l'adminiſtration de police & de sûreté.

Qu'à cet effet, il y auroit un directeur ou concierge de la priſon, chargé uniquement d'y entretenir le bon ordre, & de faire entrer & ſortir les priſonniers, d'après les ordres auxquels il eſt tenu d'obéir.

Que ce directeur n'auroit aucune eſpece d'émolumens caſuels; mais que ſon traitement ſeroit fixe, & payé par le Roi.

Qu'afin d'empêcher que ce directeur ne fût, en aucun tems, nommé par protection, & pour être sûr qu'il fût d'un état propre à en impoſer, il ſeroit conſtamment choiſi parmi les ſergens des gardes Françoiſes, corps dès long-tems diſtingué par ſon honnêteté & par une fermeté ſage, & qui a un intérêt réel à ſe montrer digne de ſa réputation.

Que pour rendre ce choix d'autant plus honorable & plus indépendant de toute eſpece de faveur, les ſergens du régiment aſſemblés, indiqueroient, à la pluralité des voix, les trois d'entr'eux qu'ils croiroient les plus propres à remplir cette place, & qu'entre ces trois, M. le premier préſident en choiſiroit un.

Que le greffier ſeroit également payé

par le Roi, en fourniſſant une sûreté pour ſon maniement, ou par un cautionnement, ou par une finance.

Que les chambres de la priſon ne ſeroient ni au profit du directeur, ni à celui du greffier.

Qu'il n'y auroit d'autre recette d'argent dans la priſon, que celle provenante du loyer des chambres particulieres, & que le produit de ces loyers, tarifés modérément, ſeroit deſtiné en entier aux dépenſes de la priſon.

Que cette recette, ainſi que toute l'adminiſtration économique, c'eſt-à-dire, la nourriture des priſonniers & des gens de ſervice, la diſtribution & la réception du pain, la fourniture & l'entretien du linge, des meubles & des couvertures, la direction de la pharmacie & le ſoin des malades, ſeroient confiées en entier à des ſœurs de la charité, ſous l'autorité d'une ſupérieure de la même communauté, qui tiendroit un compte exact de la recette & de la dépenſe.

Qu'il ſeroit diſtribué à l'avenir aux priſonniers, une ration de vingt-quatre onces de pain, au lieu de vingt-deux, une ſoupe le matin & le ſoir, & deux fois la ſemaine, un quart de livre de viande.

Qu'il y auroit une heure fixe pour ces repas, dans un réfectoire commun.

Qu'il y auroit dans une ſalle différente & parfaitement aérée, un matelas & une bonne couverture pour chaque priſonnier.

Que tous ceux qui auroient des chambres particulieres, & qui voudroient être nourris à leurs dépens, s'approviſionneroient hors de la priſon, afin qu'il n'y eût aucune confuſion entre la dépenſe des pauvres priſonniers faite des deniers du Roi, & celle des autres; & auſſi afin que les ſœurs de la charité, conformément à l'eſprit reſpectable de leur inſtitution, n'euſſent à vouer leur tems qu'au ſervice des pauvres & des malheureux.

Qu'il ſeroit interdit à tout traiteur ou marchand, de faire des fournitures à crédit à aucune eſpece de priſonniers, afin que leur captivité ne pût jamais être prolongée par l'effet des créances contractées ſur eux pendant leur détention.

Qu'il n'y auroit aucune cantin établie dans la priſon; mais qu'on en autoriſeroit ſeulement une dans le voiſinage, avec défenſe cependant de faire aucune diſtribution aux priſonniers, que deux fois par jour, à des heures fixes, & dans des limites qui ſeroient déterminées.

Que les guichetiers ſeroient payés par le Roi, & auroient des appointemens ſuffiſans pour faire rechercher ces places par des hommes convenables, & qui n'ayant plus beſoin d'un autre émolument, ſeroient ſévérement punis, s'ils cherchoient à s'en procurer aucun de la part des priſonniers, ſoit directement, ſoit indirectement. Enfin que ces guichetiers auroient une livrée qui les feroit reconnoître facilement dans les préaux, & en impoſeroit davantage aux priſonniers.

Qu'il y auroit à la priſon des femmes, une guichetiere & non un guichetier.

Que toutes les précautions néceſſaires pour la propreté & la ſalubrité, ſeroient exactement obſervées.

Que les charités n'étant plus néceſſaires pour la nourriture des priſonniers & pour l'amélioration de leur état journalier, elles ne ſeroient appliquées qu'à la délivrance de ceux détenus pour mois de nourrice, ou des autres débiteurs les plus dignes de pitié.

Qu'enfin, après avoir aſſuré aux priſonniers tout ce qui intéreſſoit leur état phyſique & la ſalubrité de l'air, on ſeroit d'autant plus exact à prévenir toute eſpece de licence; obligation néceſſaire, non-

ſeulement pour l'entretien de l'ordre, mais auſſi afin qu'on ne perde jamais de vue que les priſons ſont un lieu de privation & de punition. Il faut que les devoirs de l'humanité y ſoient ſoigneuſement remplis; mais il eſt important que l'imagination demeure frappée, & qu'on apperçoive par-tout les ſignes de la gêne & de la crainte. Ainſi nul jeu ne devoit être toléré, & paſſé une certaine heure, il ne devoit y avoir ni feu, ni lumiere, ni communication entre les priſonniers & leurs connoiſſances.

Telles ſont à-peu-près les conditions principales du réglement qui m'avoit paru propre à établir dans l'intérieur d'une grande priſon, un ordre durable. Il eſt ſuivi dans pluſieurs points eſſentiels; mais je regrette qu'on n'ait pas adopté une diſpoſition eſſentielle; c'eſt l'attribution de l'adminiſtration économique à des ſœurs de la charité. Peu importe, dira-t-on, puiſque tout ce qu'elles doivent faire, s'exécute. La femme du concierge a ſoin du linge; un homme du dehors fournit aux priſonniers la nourriture fixée; il y a un apothicaire établi dans la priſon; & une infirmiere, aidée par quelques domeſtiques, a ſoin des malades : le loyer

des chambres eſt dépoſé entre les mains du concierge, qui eſt chargé de toutes les recettes & de toutes les dépenſes, mais qui en tient un compte exact, & ce compte eſt viſé tous les mois, par un inſpecteur choiſi dans un état diſtingué, & qui ſurveille toute l'adminiſtration intérieure de la priſon. Perſonne n'attend plus que moi de cette ſurveillance : mais les hommes paſſent, le premier eſprit s'affoiblit, & plus une longue ſuite d'ordre a rendu l'attention des ſupérieurs long-tems inutile, plus les abus font des progrès en ſûreté, lorſqu'ils viennent à ſe reproduire : ainſi un jour de nouveau, peut-être, un concierge intéreſſé cherchera dans le maniment qui lui eſt confié, quelques profits contraires à l'ordre établi ; il protégera par des motifs quelconques, le traiteur & le cantinier, & il tolérera en conſéquence un mauvais ſervice ; il permettra des avances à crédit; il fera lui-même quelques fournitures aux priſonniers ; & en leur faiſant contracter des dettes, leur liberté ſe trouvera comme rançonnée. Enfin la dépenſe générale augmentera, l'adminiſtration des finances s'en plaindra, on lui propoſera quelque forfait, économe en

apparence, elle l'acceptera, & ce ſera par des épargnes dures envers les priſonniers, ou par d'autres vexations, que le concierge, devenu fermier, aſſurera ſes bénéfices; & comme il faudra qu'il ménage le greffier, pour n'avoir pas un témoin importun de ſa conduite, celui-ci prendra part de quelque maniere aux abus. Un bon inſpecteur peut prévenir, ſans doute, l'introduction de ces déſordres; mais cet inſpecteur lui-même, nommé peut-être un jour par ſimple protection, touchera exactement ſes appointemens, & ſe bornera à faire de tems à autre quelques apparitions dans la priſon. Combien ne voit-on pas d'exemples d'un pareil relâchement, dans toutes les parties de l'adminiſtration? Les inſpecteurs, les contrôleurs, les vérificateurs, finiſſent par jouir d'un vain titre, quand l'adminiſtration générale ne les met point en mouvement : & ce ſont toujours les perſonnes qui ont des fonctions actives, journalieres & néceſſaires, qui reſtent inſenſiblement les maîtres abſolus. C'étoit donc principalement en portant mes regards dans l'avenir, que j'avois attaché de l'importance à ſéparer de l'adminiſtration d'ordre & de

police, toute la partie économique, & que je deſirois de confier cette derniere aux ſœurs de la charité, dont l'eſprit eſt toujours le même, parce que c'eſt un ſentiment religieux qui nourrit & ſoutient leur zele; & qu'ainſi l'ordre & l'honnêteté s'entretiennent au milieu d'elles, par les mêmes motifs qui ont déterminé leur dévouement abſolu au ſervice des pauvres. De telles inſtitutions, qui ſont particulieres à la religion catholique, ſont vraiment reſpectables, & l'on ne ſauroit trop apprécier le ſecours qu'on en peut tirer : l'adminiſtration, à l'aide de la plus grande ſurveillance, ne ſauroit jamais atteindre à l'influence active de ce moteur ſecret, qui excite à l'accompliſſement exact des devoirs les plus difficiles, & qui oblige à conſacrer autant de ſoins & d'attention à des détails obſcurs & inconnus, que les hommes les plus vains & les plus amoureux de louanges, ne ſeroient capables d'en apporter à tout ce qu'ils feroient ou diroient en public.

Il eſt un bien précieux qui ne pourra point être changé; c'eſt la grandeur du local; ce ſont toutes les diſpoſitions d'ordre & de commodité que cet eſpace a permis. Les diſtributions intérieures de

la conciergerie, ne laiſſeront rien à deſirer non plus, auſſi-tôt que les derniers bâtimens commencés ſeront achevés ; & dès le tems de mon administration, les infirmeries avoient été rendues auſſi aérées & auſſi commodes, qu'il eſt poſſible de le deſirer. L'établiſſement des nouvelles priſons à l'hôtel de la Force, a permis de ne laiſſer au grand Châtelet, que les priſonniers décrétés par ce tribunal ; ainſi cette priſon ſe trouve ſuffiſamment ſpacieuſe ; & je crois qu'à l'heure qu'il eſt, toutes les diſpoſitions intérieures qu'exigeoient l'humanité, ſont exécutées conformément aux intentions du Roi, manifeſtées par ſes lettres-patentes de 1780. Les priſons de Paris approcheront donc du degré de perfection qu'on peut raiſonnablement deſirer. On a déjà ſuivi cet exemple dans quelques provinces ; & ſi l'on continue à donner des ſecours aux villes qui en auront beſoin, les vieux établiſſemens qui étoient parvenus au plus grand degré d'horreur, ſe régénéreront ſucceſſivement ; & la partie des ſujets du Roi, la plus malheureuſe & la plus oubliée, reſſentira dans les lieux obſcurs où elle eſt renfermée, les effets de la bienfaiſance du Souverain.

Cette commiſération du Prince pour les hommes qui ſe ſont rendus coupables d'égaremens, eſt bien loin de contraſter avec ſa juſtice ; il doit punir ſans doute ; mais comme c'eſt pour l'ordre de la ſociété qu'un ſi grand pouvoir repoſe entre ſes mains, ſi les peines qu'il ordonne ou qu'on inflige en ſon nom, ſont obſcures, ignorées, & perdues pour l'exemple ; dès ce moment, j'oſe le dire, il déploie une autorité qui n'appartient à perſonne ſur la terre. C'eſt à celui qui ſonde le cœur humain, qui lit dans la penſée, qui diſcerne avec ſûreté l'influence du tempérament & de l'éducation, l'empire du moment & des circonſtances, la meſure des ſéductions, la durée des combats, la vérité des remords ; c'eſt à cet Être puiſſant & divin, que ſeul il appartient de punir dans les ténébres & d'exercer en ſecret ſa juſtice. Et qui doit être plus rempli de compaſſion pour les fautes & les erreurs des hommes, que le Souverain d'un grand Empire ? Car ſi du haut degré d'élévation où ſes droits l'ont placé, il diſcerne les rapports de toutes les claſſes de la ſociété ; s'il voit le pouvoir du riche ſur le pauvre ; s'il obſerve l'état habituel de détreſſe & d'in-

quiétude où les loix de la ſociété réduiſent les hommes dénués de propriétés; s'il remarque en même-tems que cette claſſe nombreuſe de ſes ſujets, eſt encore privée des lumieres & des avertiſſemens que donne l'éducation; enfin s'il conſidere que la plupart d'entr'eux n'ont, pour ainſi dire, que fortuitement de la réflexion & de la prévoyance; ce coup-d'œil affligeant, mais vrai, lui fera ſentir que les punitions ſont néceſſaires pour contenir par la crainte & par des exemples publics, les tentations continuelles de la miſere & de l'ignorance; mais en même-tems il reconnoîtra qu'à parr cette néceſſité malheureuſe pour les Princes, tout ſemble les inviter à l'indulgence, & que dans le tems où leur ſévérité eſt obligée de ſe déployer, la pitié doit reſter au fond de leur cœur. Que des hommes farouches, & qui n'ont jamais réfléchi ſur ces différens rapports, enviſagent les coupables comme étrangers à la nature humaine, & s'imaginent qu'ils peuvent, ſous le nom de juſtice, les tourmenter en ſecret; il faut déteſter également & leur ignorance, & leur barbarie. Mais quand les Souverains eux-mêmes ſont durs & inſenſibles, c'eſt une véritable

calamité : il ſemble alors que la terre ſoit comme frappée de ſtérilité ; ils ne peuvent plus concourir au bien, ni le féconder, puiſque ce bien leur eſt indifférent ; ils ne peuvent plus s'intéreſſer au malheur, puiſque ce malheur ne les émeut point ; alors s'il ſe fait encore quelques actes de bienfaiſance publique, ils n'y ont, pour ainſi dire, aucune part : c'eſt la nation qui encourage ; c'eſt l'opinion publique qui récompenſe ; & les Princes, preſque dignes alors de compaſſion, ne connoiſſent plus de leur pouvoir que la terreur qu'il inſpire.

J'aime à m'arrêter ſur ces réflexions, non-ſeulement parce qu'elles ajoutent un nouveau prix aux qualités perſonnelles du Roi, mais auſſi & principalement, parce qu'il y a une ſorte de plaiſir à penſer que toujours & par-tout la bonté eſt la premiere des vertus : c'eſt par elle, c'eſt par la ſenſibilité dont elle eſt l'effet, qu'il y a un lien entre les hommes ; c'eſt par elle que le riche communique avec l'indigent, le puiſſant avec le foible, & les Rois avec tous ceux auxquels ils peuvent faire du bien. Enfin, c'ſt par l'idée infinie que nous nous formons de la bienfaiſance ; c'eſt par le culte que nous rendons à

cette

cette perfection ; qu'en nous élevant juſques au puiſſant moteur de l'univers, nous croyons que notre bonheur l'intéreſſe, & cette douce perſuaſion nourrit notre eſpérance, & adoucit les amertumes de la vie.

On a dit que la juſtice étoit la bienfaiſance des Rois : ce mot a eu de la réputation, & dans pluſieurs acceptions, je le crois très-exact ; mais ſous un rapport plus vaſte, & en conſidérant les beſoins de la multitude, les limites de ſes reſſources, & le joug ſévere impoſé par les loix de propriété, on pourroit dire auſſi quelquefois, que la bienfaiſance eſt la juſtice des Rois. Un Monarque, lorſqu'il diſtribue des récompenſes, & lorſqu'il rend des jugemens ou dans ſes conſeils, ou par la voix de ſes tribunaux, n'eſt alors qu'un ſouverain arbitre, & il ſuffit de ſa juſtice ; mais dans l'adminiſtration d'un Royaume, le Souverain paroît comme une émanation de l'eſprit bienfaiſant & céleſte qui veille ſur les hommes, & qui fait lever l'herbe des champs & mûrir les épis pour les nourrir. Il faut que dans l'étendue de ſon pouvoir, le prince imite cette bénigne influence de la nature ; la juſtice exacte ne ſauroit ſuffire à ceux qui

n'ont rien à défendre, & qui peuvent périr de miſere au milieu des loix ſociales, quand ils offrent en vain leur tems & leurs ſervices. C'eſt donc la bienfaiſance du Monarque qui leur eſt ſur-tout néceſſaire ; c'eſt elle qui prend ſoin d'établir près d'eux des atteliers de travail, dans les momens où les occupations de la campagne ſont ſuſpendues ; c'eſt elle qui leur procure d'autres ſoulagemens dans les événemens malheureux & dans les ſaiſons rigoureuſes ; c'eſt encore la tendre inquiétude du Monarque, qui veille ſur le prix & ſur l'abondance des ſubſiſtances, & qui tempére avec ſageſſe l'effet des loix qui n'aſſurent les fruits de la terre qu'à ceux qui poſſedent les richeſſes. Enfin, c'eſt cette même bienfaiſance qui ouvre des aſyles aux vieillards abandonnés, qui aſſure des ſecours aux malades dénués de reſſources, & qui prend encore pitié, dans le fond des priſons, de ceux que des égaremens y conduiſent.

C'eſt par la juſtice que chacun jouit en paix de ſes droits ; c'eſt par la bonté que le pauvre en acquiert : c'eſt par la juſtice que les Rois ſont reſpectés ; c'eſt par la bonté qu'ils ſont bénis. Ah ! ces deux vertus, la juſtice & la bienfaiſance, ne ſont pas de

trop pour la grande tâche des Princes: ne confondons point des devoirs qui ſont diſtincts; il y a place aſſez pour les exercer tous, dans le vaſte champ des miſeres humaines. Deſirons donc la juſtice dans les Princes, afin d'aſſurer au mérite ſa récompenſe, & de garantir à chacun ſa propriété; mais chériſſons en eux auſſi cette bienfaiſance qui doit les rendre attentifs à l'infortune publique, & les engager à la prévenir ou à la ſoulager. Enfin ſi nous les aimons, ſouhaitons-leur encore cette vertu, afin qu'ils puiſſent connoître tout le charme de la puiſſance.

CHAPITRE XVIII.

Disposition particuliere à quelques prisonniers.

PARMI les malheureux renfermés dans les prisons, il en est qui sont singuliérement dignes de l'attention du Souverain : ce sont ceux qui, arrêtés par les décrets de ses tribunaux, sur des soupçons ou des vraisemblances, sont ensuite élargis & déclarés absous des crimes qu'on leur imputoit.

Ces infortunés n'ont pas moins éprouvé tous les maux d'une longue détention ; ils ont souffert encore dans leur réputation ; ils ont été détournés de leurs travaux ou de leurs affaires. Les erreurs & les mépriſes de ce genre, sont peut-être inévitables dans toutes les grandes sociétés ; mais comme c'est au nom du Souverain que les tribunaux agissent, il seroit parfaitement juste, ce me semble, d'accorder un dédommagement à ceux qui ont été les victimes d'une premiere opinion mal fondée.

Cette dépense, autant que j'ai pu en

juger vaguement, ſeroit infiniment petite : j'aurois eu le tems de raſſembler des connoiſſances préciſes à ce ſujet, & de préſenter au Roi une diſpoſition ſi conforme à ſes vertus, ſi je n'en avois pas formé trop tard le projet. C'eſt une diſtraction dont le ſouvenir me peine ; mais il y a dans le cours de nos idées, je ne ſais quelle fluctuation bizarre, qui ſouvent éloigne de notre eſprit les apperçus qui, par une multitude de rapports, ſembloient devoir en être le plus près : je ſoulage mes regrets, en confeſſant mon inadvertance, & en invitant à la réparer, ceux qui en ont le pouvoir.

CHAPITRE XIX.

Réflexions ſur le commerce des Grains.

UNE légiſlation ſage ſur le commerce des grains, aura toujours un rapport intime avec le ſort du peuple : j'ai tâché de rendre cette vérité ſenſible, dans le livre où j'ai traité les principales queſtions relatives à une ſi importante matiere ; ainſi je ſuis diſpenſé de les approfondir ici de nouveau. J'obſerverai ſeulement que j'enviſage aujourd'hui comme foible & très-imparfaite, la partie de cet ouvrage où j'indiquois avec trop de préciſion les précautions de détail qu'on devoit prendre pour prévenir la trop grande cherté des grains. L'expérience m'a appris qu'il faut, ſur ce point, donner beaucoup à la ſageſſe de l'adminiſtration, & qu'on ne peut éviter de s'y confier. Le prix de la denrée doit ſervir, ſans doute, à diſtinguer les momens où il convient de s'oppoſer à l'exportation des grains ; mais dans un Royaume auſſi étendu que la France,

ce prix ne peut être déterminé par une loi conſtante & générale, applicable à tous les tems & à tous les lieux : car, ſelon la poſition des provinces, ſelon qu'elles ſont plus ou moins adonnées aux manufactures, ſelon l'habitude encore, le mot de cherté s'interprête d'une maniere abſolument différente ; & telle augmentation qui n'effrayeroit ni les Languedociens, ni les Provençaux, répandroit l'alarme en Flandre, en Picardie, & dans les lieux voiſins de la capitale. Je continue à penſer qu'il faut en France enviſager la liberté de l'exportation comme l'état habituel & fondamental ; mais l'adminiſtration doit ſuſpendre cette liberté dans certains lieux, dans certaines circonſtances, ou même d'une maniere générale, lorſque les diverſes connoiſſances qu'elle eſt ſeule en état de raſſembler, l'invitent à cet acte de prudence : elle ſeule, en effet, a les moyens de diſcerner ou de préſager avec ſûreté ce que peuvent exiger les beſoins généraux du Royaume, la perſpective des récoltes, les prohibitions des pays étrangers, les craintes de guerre, & tous les mouvemens politiques.

Le Gouvernement doit avoir les yeux

ouverts ſur ces diverſes circonſtances. On peut craindre quelquefois ſon inattention ou ſon ignorance; mais il n'y a pas de juſtes motifs pour le ſoupçonner de partialité; car s'il deſire que l'abondance de la denrée & la modération des prix préviennent le déſordre & les clameurs publiques, il lui convient auſſi que le prix ſoutenu des denrées rende plus facile le paiement des impoſitions. Ce ſont les ſyſtêmes immodérés pour ou contre la liberté de l'exportation, qui ont excité des révolutions dangereuſes; mais comme on a ſenti que ce n'étoit point l'étendard de la vérité que tenoit en leurs mains certains doctrinaires exagérés, on a ceſſé de les ſuivre, & l'on a renoncé à ces idées extrêmes, qui ne s'allient preſque jamais avec la meſure & la molleſſe des mouvemens qu'exige une adminiſtration infiniment délicate. On avoit preſque entièrement oublié ce grand objet de diſcuſſion, pendant la durée de mon miniſtere; & cependant il y a eu pluſieurs momens qui ont exigé de l'attention, & qui m'ont obligé à demander les ordres du Roi, non-ſeulement pour défendre momentanément la ſortie des grains dans quelques provinces, mais encore pour y

porter des ſecours qui pouvoient ſeuls prévenir de très grands malheurs.

Je ne m'arrête point ſur la néceſſité abſolue de maintenir la libre circulation des grains dans l'intérieur du Royaume; il me ſemble qu'il n'y a pas deux opinions à ce ſujet. Le Gouvernement encore doit voir avec plaiſir, & les approviſionnemens, & les ſpéculations de commerce qui y déterminent, puiſque ce ſont autant de ſecours donnés aux fermiers ou aux propriétaires de terres; mais lorſque ces ſpéculations, faites en tems de diſette, dégénerent en ce qu'on appelle communément monopole, c'eſt-à-dire, dans un trafic où l'on n'a pour but que d'accaparer momentanément les bleds, pour impoſer enſuite des conditions rigoureuſes aux conſommateurs; il faut alors que l'adminiſtration arrête les effets de cette cupidité, & ſouvent de ſimples avertiſſemens ſuffiſent; mais ſi l'on négligeoit cette police, on ne feroit que l'abandonner, en quelque maniere, à l'impulſion inconſidérée des mouvemens populaires; & ce qu'une adminiſtration ſage doit ſoigneuſement prévenir, c'eſt de ſe trouver jamais expoſée à être, ou entraînée, ou conduite, ou

ſimplement avertie par des démarches contraires à l'ordre & au reſpect dû à l'autorité.

Une loi poſitive ſur cette matiere, ſeroit néceſſairement inſuffiſante ; car la limite qui ſépare une ſpéculation utile d'un accaparement nuiſible, ne peut jamais être déſignée en termes exprès ; & ce ſeroit aller trop loin, que de vouloir appliquer des régles fixes à des objets mobiles, & de renoncer avec affectation aux ſecours de l'intelligence.

CHAPITRE XX.

Recherches ſur les défrichemens.

ON ne connoît point la quantité de terres cultivées dans l'univerſalité du Royaume; & les conjectures que j'ai pu raſſembler à cet égard, ſont ſi vagues, que je ne ſaurois me réſoudre à les préſenter dans un ouvrage où j'ai tâché d'atteindre de près à toutes les informations eſſentielles.

Il ſembleroit qu'on devroit du moins être certain de l'étendue des terres qui ont été miſes en valeur depuis l'année 1766, époque où le Souverain leur aſſura l'affranchiſſement des tailles & des vingtiemes, pendant vingt années. En effet, pour jouir de ces exemptions, il faut donner une déclaration de la réſolution où l'on eſt de travailler au défrichement de telle & telle partie de terrein; mais comme ces déclarations doivent néceſſairement précéder l'entrepriſe, afin que l'état du ſol ſoit reconnu, on conçoit facilement qu'un changement d'avis

ou un découragement dans l'exécution, ont dû introduire de grandes différences entre les quantités d'arpens déclarées, & celles véritablement défrichées.

J'avois eu le deſir de prendre une connoiſſance exacte de ces différences; mais j'ai craint que ces informations n'alarmaſſent les nouveaux cultivateurs, & ne leur donnaſſent l'idée de quelque examen préparatif d'un impôt ou d'une reſtriction de privilége; c'eſt un ſoupçon qui vient ſi facilement, & dont les conſéquences ſont ſouvent ſi contraires à l'exercice de l'induſtrie, que le Gouvernement eſt ſouvent obligé de ſacrifier à ces conſidérations, la recherche de pluſieurs connoiſſances importantes. Je me rappelle, à ce ſujet, un trait ſingulier: il y a vingt ans, je crois, qu'un intendant, avec le deſſein louable d'encourager la formation du miel & le travail des abeilles, commença par demander des déclarations ſur le nombre des ruches entretenues dans la province: on ne comprit point ſes intentions; on s'en défia peut-être, & dans peu de jours preſque toutes les ruches furent détruites.

Cette petite anecdote eſt preſque un apologue inſtructif pour l'adminiſtration

monarchique : les soupçons naissent au moment où l'autorité se déploie ; & c'est lentement & difficilement que la confiance s'ente sur ce premier sentiment.

Après avoir fait quelques observations sur l'insuffisance des lumieres qu'on peut tirer des déclarations de défrichemens, je dirai cependant que celles qui ont été faites depuis 1766 jusqu'à la fin de 1780, annoncent le dessein de mettre en valeur environ 950 mille arpens ; mais je ne pourrois indiquer jusqu'à quel degré cette intention a été réalisée.

La Provence est la partie du Royaume où ces déclarations ont eu le plus d'étendue ; & les généralités où il y en a eu le moins, sont la Lorraine & l'Alsace.

L'affranchissement des impôts, pendant un certain nombre d'années, ne suffit pas pour exciter généralement aux entreprises de défrichemens : c'est le manque de capitaux qui arrête un grand nombre de propriétaires ; & tantôt les difficultés qu'ils éprouvent pour emprunter, tantôt le prix trop haut de l'intérêt, deviennent un obstacle au progrès de la culture : ainsi, c'est en traitant ces questions dans le chapitre suivant, que j'indiquerai les moyens les plus propres à encourager les défrichemens.

Le partage des communes eſt encore une diſpoſition qui concourt au même but; mais ce partage ne peut pas être réglé d'une maniere uniforme : la légiſlation doit être différente, ſelon la nature des biens & le genre de reſſources de chaque province ; & comme il faut encore ménager les longues habitudes, c'eſt ſur-tout pour des arrangemens de cette ſorte, que la médiation des adminiſtrations provinciales deviendroit utile : pluſieurs pays d'Etats ont, à cet égard, de très-bons principes, & qui ſont ſuivis ſans réclamation.

Il eſt auſſi telles entrepriſes de défrichemens, où quelques ſecours réels de la part du Gouvernement ſont abſolument néceſſaires ; & ces ſortes de dépenſes ſont infiniment raiſonnables : l'argent circule dans le Royaume, & la terre, en rapportant de nouveaux fruits, produit de nouveaux habitans. Il n'eſt point de richeſſe plus ſûre ni plus précieuſe : c'eſt le ſoc fécond de la charrue, & non le fer meurtrier qui la procure : c'eſt la roſée du Ciel, & non le ſang des hommes qui la fertiliſe. Ah ! politiques & guerriers, qui entourez le trône, laiſſez à la bienfaiſance du Monarque le moyen de s'exercer ; laiſſez-lui le tems

de considérer l'intérieur de son Royaume ; laissez-lui le tems de connoître qu'il a le pouvoir d'y répandre de nouvelles semences de bonheur & de vie !

CHAPITRE XXI.

Réflexions sur l'intérêt de l'argent, le ménagement du crédit, & la circulation.

LE premier qui, par prudence ou par avarice, voulut échanger une partie des productions de sa terre ou de son travail, contre une petite augmentation future de revenu, donna l'idée de ce qu'on appelle aujourd'hui l'intérêt de l'argent. Ces transactions auroient pu précéder l'introduction même des monnoies; car le cultivateur qui eut besoin de cent septiers de bled pour semer son champ, dut les demander à celui qui en avoit une quantité superflue; & dans le nombre des conventions auxquelles ces services mutuels donnerent naissance, l'idée de payer une redevance annuelle en échange des avances qu'on sollicitoit, se présenta naturellement. Cette maniere simple de lier ensemble la convenance des prêteurs, & celle des emprunteurs, a multiplié les moyens de travail, & a concouru sans doute efficacement à cette activité géné-

rale qui eſt maintenant répandue dans toutes les ſociétés.

La meſure de l'intérêt de l'argent, eſt fondée ſur le rapport qui exiſte entre la ſomme des fonds qu'on cherche à placer, & le nombre ou l'avantage des emplois ; mais il y a auſſi une habitude qui donne de la ſtabilité au taux généralement adopté. La ſomme des capitaux qu'on prête & qu'on emprunte, dépend & de la quantité du numéraire, & de la rapidité de la circulation. Le nombre & l'avantage des emplois, tiennent à l'étendue & à la fécondité du ſol, à la multiplicité des établiſſemens d'induſtrie, à la diverſité des commerces, & à la grandeur de la dette publique.

Les intérêts du commerce & ceux qui réſultent du prix courant des effets royaux, ſont les plus ſuſceptibles de variation. Les engagemens des négocians ſont tellement inſtans & rigoureux, que les prêteurs peuvent profiter des momens de rareté ou de pénurie, pour élever un peu l'intérêt ordinaire ; & le prix des fonds du Gouvernement, dépendant de la meſure du crédit, les variations dans la confiance doivent néceſſairement en occaſionner dans l'intérêt de ces ſortes de placemens. Les terres en France, quand le propriétaire n'eſt pas

à portée d'y donner des ſoins aſſidus, ne rendent communément que deux & demi pour cent, déduction faite des frais & des impoſitions : les prêts hypothécaires entre particuliers, ſont ſtipulés à cinq pour cent ; mais les emprunteurs étant autoriſés à retenir ſur l'intérêt dont ils ſont redevables, la même quotité de vingtiemes impoſée ſur leurs immeubles, cet intérêt ſe trouve réduit au-deſſous de quatre & demi pour cent.

Le bas intérêt de l'argent eſt un des grands moteurs de toutes les entrepriſes utiles ; c'eſt à la faveur d'un pareil avantage, que les propriétaires de terres trouvent des ſecours à un prix modéré, & peuvent ſe livrer à de nouvelles cultures ; c'eſt alors encore, que le négociant & le manufacturier ſe contentent d'un moindre bénéfice, & luttent avec plus de ſuccès contre l'induſtrie étrangere.

Les prêteurs, conſidérés en général, ne ſont que des propriétaires inactifs ; les emprunteurs, au contraire, ont un but, un mouvement, dont la ſociété profite de quelque maniere ; ainſi le Gouvernement doit deſirer que, dans les conteſtations ſur le prix de l'intérêt, l'avantage leur appartienne : mais comme les rapports

qui déterminent ce prix, ſont plus puiſſans que l'autorité même, les Souverains ne peuvent jamais eſpérer de le gouverner par des loix impérieuſes. Cependant il ne faut pas, en ſe jetant dans un autre extrême, oublier le vœu politique du Gouvernement, & abandonner abſolument le cours de l'intérêt au réſultat vacillant de toutes les combinaiſons particulieres. Ainſi c'eſt une précaution très ſage, que d'adopter un intérêt légal pour tous les contrats d'hypothéque, & pour tous les actes publics : cette regle, qui contient les écarts de la cupidité, ne nuit en aucune maniere à la circulation : car les bénéfices de la culture, & ceux de toutes les entrepriſes qui ne ſont pas uniques & privilégiées, ne pourroient ſupporter la dépenſe d'un intérêt au-deſſus des uſages ordinaires ; & ce n'eſt point aider l'induſtrie, que de favoriſer la licence dans les prétentions des prêteurs.

Cependant c'eſt par des diſpoſitions générales, que le Souverain peut ſur-tout atteindre au but qu'il doit ſe propoſer. Et comme tous les grands avantages d'adminiſtration ſe tiennent par des rapports ſenſibles, & qu'on ne peut travailler au bien public dans une partie, ſans fé-

conder indirectement toutes les autres, le Gouvernement contribue efficacement à la baiſſe de l'intérêt de l'argent, par les mêmes ſoins & les mêmes attentions qui accroiſſent la proſpérité du Royaume: ainſi la protection accordée au commerce, les traités politiques qui le favoriſent, les encouragemens procurés à l'induſtrie, & toutes les diſpoſitions qui, en augmentant l'avantage national dans les échanges, introduiſent en France une plus grande ſomme d'or & d'argent, influent d'une maniere favorable ſur le prix de l'intérêt.

Les principes de juſtice concourent encore à la même fin, puiſque c'eſt en ajoutant à la ſûreté des prêteurs, qu'on les engage à ſe contenter d'une rétribution plus modérée: ainſi les loix qui aſſurent la ſtabilité des hypothéques, celles qui préviennent les chicanes & les faux-fuyans de la part des débiteurs, ſont d'une importance infinie. L'eſprit de judicature eſt ſouvent oppoſé, ſur ce point, à l'eſprit d'adminiſtration. Le premier ne voit dans les rapports des prêteurs & des emprunteurs, que des queſtions iſolées & ſemblables à toutes celles qui s'agitent devant les tribunaux. L'eſprit d'adminiſtration au contraire, doit appercevoir le

lien politique qui exiſte entre ces queſtions, & cette activité de circulation, dont l'influence eſt ſi grande ſur le prix de l'intérêt, & ſur la proſpérité du Royaume. Il faut donc que le Gouvernement prenne ſa place, & rempliſſe les fonctions qui lui appartiennent, en s'occupant d'une légiſlation qui ſimplifie l'action des créanciers hypothécaires, contre leurs débiteurs inexacts, & qui la rende plus rapide & moins diſpendieuſe. Quelques emprunteurs en ſouffriront; mais la maſſe générale y gagnera; mais le bien de l'Etat étroitement uni à cette communication de ſecours qui repoſe ſur la confiance, en recevra un accroiſſement dont on ne peut déterminer l'étendue.

On a dit ſouvent que l'adminiſtration des finances devoit voir avec plaiſir les difficultés qui accompagnoient les tranſactions entre particuliers, puiſqu'on étoit d'autant plus engagé à diriger ſes capitaux vers les emprunts du Gouvernement. C'eſt là ſûrement une petite vue: l'argent qui ne ſort point du Royaume, eſt toujours ramené par la circulation aux divers emplois qui ſont utiles aux capitaliſtes; & ſi la variété de ces emplois le fait revenir un peu plus lentement aux

effets royaux, il féconde dans ſon cours toutes les entrepriſes qui ſont la premiere ſource des richeſſes. Ce n'eſt donc qu'en de certains momens, que les emprunts des particuliers peuvent rivaliſer avec ceux du Gouvernement; mais dans l'eſpace des tems, les reſſources de la finance s'accroiſſent avec les progrès de la fortune publique : ainſi un Gouvernement qui ſeroit jaloux des prêts & des emprunts ſur les terres, & qui dans cet eſprit, laiſſeroit ſubſiſter les entraves propres à décourager de ces tranſactions, auroit peut-être une politique ſemblable à celle qui détermineroit à contrarier les travaux utiles, pour faciliter les enrôlemens, ou pour ſoudoyer des ſoldats à plus bas prix.

Enfin il eſt encore une conſidération à la portée de tous les regards : la dette publique eſt aujourd'hui ſi conſidérable, que les conditions auxquelles on peut placer ſes capitaux dans les effets du Gouvernement, influent d'une maniere plus ou moins directe ſur l'intérêt commun de l'argent; & puiſque l'étendue du crédit détermine en partie le prix des fonds publics, je ſuis naturellement conduit à faire quelques obſervations ſur un ſujet

ſi important : mais comme dans l'introduction de cet ouvrage, j'ai déjà conſidéré la même queſtion d'une maniere générale, il ne me reſte plus qu'à indiquer les ſoins & les précautions que le ménagement du crédit exige.

Ces réflexions peut-être fixeront moins l'attention de la France en cet inſtant, que dans tout autre, tant elle ſe trouve aujourd'hui favoriſée par ſes circonſtances : la guerre a été franchie ſans aucune interruption dans les paiemens ; les rembourſemens qui, aux termes des loix mêmes, pouvoient être ſuſpendus pendant cet intervalle, ont été continués exactement ; le compte public, rendu ſous mon adminiſtration, a fait ceſſer l'obſcurité qui avoit environné les finances depuis pluſieurs ſiecles ; leur état préſent eſt tel, qu'après la liquidation de quelques dettes arriérées, aucun emprunt conſidérable ne ſera néceſſaire ; l'accroiſſement naturel des revenus du Roi, l'étendue remarquable des tréſors que la paix introduira dans le Royaume, ſont autant de moyens qui applaniſſent, ſans effort, les voies de l'adminiſtration. L'Angleterre, dans le même tems, eſt chargée d'une dette qui, comparée avec ſes reſſour-

ces, effraye aujourd'hui les capitalistes : la Hollande, accoutumée à placer dans les fonds de cette nation, une grande partie de ses épargnes, est encore refroidie par des considérations particulieres. Tout semble donc concourir à l'affermissement du crédit de la France ; & je crois que ce crédit, soutenu par la nature même des choses, résisteroit à beaucoup de fautes ; mais quand on écrit, c'est pour tous les tems : les momens que j'ai vus, peuvent revenir ; les difficultés que j'ai éprouvées, peuvent se reproduire : enfin, au milieu même des circonstances les plus heureuses, il est important de tirer du bien le plus grand parti ; il est important d'en étendre l'influence, & de seconder le cours des prospérités. Je suis donc bien éloigné de considérer comme indifférentes, les réflexions générales que je vais présenter sur cette matiere.

Le ménagement du crédit paroît au premier coup-d'œil une administration très-simple, parce que tous les moyens qui concourent à entretenir la confiance, examinés séparément, ne sont ni obscurs ni difficiles à saisir ; mais ce qu'on conçoit facilement, ne s'apperçoit pas de même : & souvent l'homme le plus capable

pable de reconnoître l'analogie qui exiſte entre deux idées, ne les eût jamais rapprochées.

Pourquoi donc le miniſtre des finances, qui ſent la néceſſité du crédit, & qui veut exciter la confiance, s'écarte-t-il ſi ſouvent de la route qui doit conduire à ſes fins? C'eſt qu'en toute eſpece de conduite, pour concilier ſans ceſſe le but & les moyens, il faut unir une certaine force de méditation à un regard actif & toujours vigilant.

L'on abonde en ſecours quand on veut s'occuper de la modification des impôts, des encouragemens néceſſaires au commerce & aux manufactures, & de toutes les autres diſpoſitions générales d'adminiſtration. Il exiſte une tradition de connoiſſances à cet égard, dont il eſt aiſé de profiter; d'ailleurs, toutes ces grandes parties ne ſont pas tellement liées enſemble, qu'on ne puiſſe les traiter ſéparément, & les exécuter en différens tems; mais le crédit public, ce qui l'entretient, ce qui l'étend, ce qui le fait naître, eſt d'une toute autre nature: la confiance eſt une impreſſion qui ſe forme comme l'eſtime, par une ſuite d'actions convenables; mais avec cette différence, que les

mépriſes de l'eſprit y nuiſent comme les fautes du cœur. Il faut donc réunir à des principes toujours honnêtes, une multitude de ſoins & d'attentions qui doivent varier ſelon les circonſtances, & qu'il faut découvrir & diſtinguer de ſoi-même: car pour s'aider dans cette recherche, on ne trouve nulle part, ni des préceptes imprimés, ni des leçons écrites.

Ces reflexions cependant ne ſont pas applicables à tous les pays indiſtinctement; le crédit de l'Angleterre en particulier, repoſe ſur des baſes ſi ſimples, ſi claires, ſi fortifiées par une longue habitude, & ſur-tout tellement indépendantes de l'autorité, que le maintien d'un pareil crédit doit être bien plus attribué à la conſtitution politique du pays, qu'à l'habileté de l'adminiſtration.

C'eſt donc par une réunion de circonſtances qui tiennent à la nature du Gouvernement, que le crédit public en France, mérite tant de ſoins & de ménagemens.

L'autorité abſolue du Souverain, & la plénitude de la confiance publique, ſont deux idées qui ont beſoin d'intermédiaires, pour ſe lier parfaitement enſemble: cette autorité eſt ſoumiſe en France à

quelques tempéramens, lorſqu'il eſt queſtion d'augmenter les revenus du Prince; parce que les loix qui établiſſent de nouveaux impôts, doivent être enregiſtrées dans les Parlemens, & que ces Cours peuvent alors éclairer, par leurs repréſentations, la juſtice du Monarque; mais un ſimple arrêt du conſeil, ou un ordre miniſtériel autoriſé par le Prince, ſuffiſent pour ſuſpendre les paiemens, ou pour ordonner une réduction dans les intérêts; enſorte que les Cours ſouveraines n'ont aucune connoiſſance légale de ces diſpoſitions, & on les a vues ſouvent garder le ſilence au milieu des opérations les plus préjudiciables à la fortune d'un nombre conſidérable de citoyens. On ne peut donc, en France, relever ou entretenir la confiance publique, qu'en raſſurant ſur les intentions du Souverain, & en perſuadant qu'aucun motif ne peut le porter à manquer à ſes engagemens; & comme l'importance du crédit eſt maintenant généralement reconnue; comme ce n'eſt plus les injuſtices volontaires qu'on redoute, mais les effets du déſordre & de la néceſſité, on ſent aiſément qu'une conduite économe & ſage de la part de l'adminiſtration des finances, eſt une des pre-

mieres baſes du crédit. Il faut qu'on voie cette adminiſtration s'appliquer ſans relâche à la réforme des abus & des gains inutiles ; il faut qu'on la voie réſiſter à toutes les prétentions de l'intérêt particulier ; il faut qu'on la voie occupée, & des diſpoſitions qui maintiennent le produit des revenus du Roi, & de celles qui diminuent la ſomme des dépenſes. Il faut qu'on ſoit perſuadé que cette adminiſtration a conſtamment devant les yeux l'état des affaires, & il faut qu'on apperçoive l'ordre qu'elle établit pour y parvenir. Il faut encore, pour affermir la confiance, qu'on puiſſe croire au crédit du miniſtre des finances auprès de ſon maître : cette opinion perſuadera qu'il aura le pouvoir d'influer ſur les dépenſes étrangeres à ſon département, & qu'il ne ſera pas ſeulement l'homme chargé de proportionner les revenus aux dépenſes, mais qu'il ſera auſſi l'homme écouté, quand il propoſera de proportionner les dépenſes aux revenus.

La fidélité la plus ſcrupuleuſe & la régularité la plus exacte dans les paiemens, ſont une condition eſſentielle du crédit : l'habitude a trop d'aſcendant ſur les hommes, pour qu'ils ne ſoient pas diſpoſés à

ſe fier à la continuité de toutes les choſes dont ils ont une longue expérience. On auroit tort cependant d'imaginer, que l'exactitude dans les paiemens ſuffit ſeule pour éloigner la défiance : ſi cette maxime étoit généralement vraie, la France, ni en 1759, ni en 1771, ni en d'autres tems encore, n'eût pas manqué aux engagemens qu'elle avoit contractés ; car ce n'eſt qu'après avoir épuiſé toutes les reſſources du crédit, que le Gouvernement ſe réſolut à cette extrémité : mais lorſque l'adminiſtration paroît ſe mal conduire, les alarmes précédent le retard ou la ſuſpenſion des paiemens ; & quand ce déſordre arrive, il eſt bien moins alors une cauſe, qu'un réſultat du diſcrédit.

Les opérations de la caiſſe d'eſcompte, contenues dans des bornes raiſonnables, ſont infiniment utiles au crédit public, non-ſeulement parce que la modération du prix de l'eſcompte pour les effets de commerce, influe ſur l'intérêt en général ; mais auſſi parce que la faculté de faire aiſément de l'argent avec des lettres de change, prévient une partie des embarras momentanés, qui déterminent ſouvent à vendre avec précipitation des effets publics.

Il faut auſſi, par des ſoins prévoyans, entretenir le tréſor royal dans une grande aiſance, afin d'y trouver à chaque inſtant les reſſources néceſſaires pour ſubvenir à ces ralentiſſemens momentanés dans la circulation, qu'on prend ſi facilement pour l'embarras des affaires ; opinion néanmoins qui peut occaſionner une véritable gêne, lorſqu'on lui donne le tems de ſe fortifier & de s'étendre.

Les lenteurs dans les paiemens, l'incertitude du jour précis où les rentiers doivent ſe préſenter, les difficultés mal-entendues, les formalités inutiles, enfin tout ce qui ſemble indiquer qu'on veut gagner du tems, doit être évité avec le plus grand ſoin ; car il eſt aiſé d'appercevoir qu'un très-grand nombre de particuliers, aſſeyent bien moins leurs jugemens ſur de profondes réflexions, que ſur des notions familieres. Il faut auſſi, dans tout ce qui eſt indifférent en ſoi, conſulter le goût du public, & ſe prêter aux modifications qui lui ſont agréables : l'on feroit ſouvent des fautes en s'en rapportant légérement, ſur de pareils détails, à certains ſubalternes qui, trop épris du développement minutieux de l'autorité, voudroient dans leur zele indiſcret dicter

des loix & des conditions au plus libre de tous les ſentimens, celui de la confiance.

Il eſt encore d'autres ſoins importans pour le crédit : on ne doit jamais, dans les circonſtances extraordinaires, recourir à pluſieurs expédiens d'un même genre, ni à un trop grand nombre d'agens ; on multiplie ainſi en apparence la ſomme des beſoins, & l'on établit des rivalités contraires au ſuccès qu'on ſe propoſe. Il faut ſur-tout ménager habilement le prix de l'intérêt, moins quelquefois pour l'économie qui en réſulte, que pour n'être pas entraîné trop rapidement à offrir des conditions qui inſpirent de la défiance. Il faut encore, dans le cours d'une guerre dont on ignore la durée, réſerver pour les momens difficiles, les emprunts les plus attrayans : enfin il faut proportionner la ſomme de tous ces emprunts, à l'étendue des fonds qui peuvent y être deſtinés.

L'art de diſcerner cette meſure eſt très-important ; & il ſuffiroit de ſe tromper gravement à cet égard, pour voir un emprunt public échouer, même au milieu d'un grand crédit. C'eſt que le ſuccès d'un emprunt eſt toujours incertain s'il n'eſt pas rapide ; la plus petite langueur eſt inter-

prêtée d'une maniere défavorable ; chacun alors prend du tems pour réfléchir, l'on veut être déterminé par l'exemple, on s'attend réciproquement ; & ce calme augmentant la défiance, l'incertitude des capitaliſtes ſe change en un véritable découragement ; l'on accuſe alors, avec raiſon, le miniſtre des finances d'avoir pris de fauſſes meſures, & de s'être mépris dans ſes combinaiſons ; mais par une ſingularité remarquable, en même-tems que ce genre de faute manifeſte lumineuſement l'impéritie du miniſtre, on ne peut guères appercevoir la ſageſſe de celui qui, par de plus juſtes diſpoſitions, a décidé l'empreſſement du public : car dans les premiers momens, les demandes ſemblent ſurpaſſer tellement la ſomme de l'emprunt, qu'on eſt induit à penſer que le miniſtre n'a pas connu l'étendue de la confiance. L'erreur des jugemens à cet égard, provient uniquement de ce qu'on ne diſtingue pas, dans cet empreſſement, ce qui appartient aux véritables capitaliſtes, & ce qui doit être attribué au mouvement donné par de ſimples ſpéculateurs, ſorte de perſonnes qui s'intéreſſent dans les fonds publics, avec le deſſein de revendre au bout d'un certain

tems : or il eſt à remarquer que lors d'un nouvel emprunt, ces ſpéculateurs s'avancent avec ardeur, ou ſe retirent abſolument, ſelon le degré d'étendue de ce même emprunt.

Suppoſons en effet, que cinquante millions répondent exactement aux capitaux deſtinés à être placés réellement dans un emprunt nouveau; il ſuffira que cet emprunt ſoit limité à quarante millions, pour donner lieu à des demandes qui s'éleveront peut-être au double; car une multitude de gens, ce ſont les ſpéculateurs, calculeront alors que ſi les beſoins réels ſurpaſſent d'un quart la ſomme du nouveau fonds, il y aura bientôt une concurrence qui en élevera le prix. Et par un ordre inverſe, ſi l'emprunt eſt de cinquante millions, tandis que les beſoins réels ne ſont que de quarante, il n'y aura peut-être aucun empreſſement, parce qu'on craindra de voir baiſſer le prix du nouveau fonds, & qu'on ſe flattera de l'acquérir à des conditions plus avantageuſes.

Sans doute les ſpéculateurs qui forment ces combinaiſons, ainſi que le miniſtre qui regle la ſomme & les conditions d'un emprunt, ne ſont point avec pré-

ciſion les calculs que je viens d'indiquer : car les connoiſſances qui devroient en former la baſe, ne peuvent être raſſemblées, & deviennent elles-mêmes une ſorte de conjecture ; mais il ſe forme, à cet égard, une opinion plus ou moins vague, & ſemblable à-peu-près à celle qui regle dans tous les marchés le prix des denrées, & qui donne l'empire, tantôt à l'acheteur, & tantôt au vendeur.

Ces réflexions peuvent encore ſervir à éclairer ſur une mépriſe dans laquelle on tombe quelquefois, en entendant parler des emprunts publics d'Angleterre L'uſage du miniſtere eſt de remplir conſtamment tous ces emprunts par ſouſcriptions, c'eſt-à-dire, qu'on les diſtribue en entier à de riches ſpéculateurs qui les revendent enſuite ; & comme on a ſoin de régler les conditions de ce traité, de maniere à préſenter la perſpective d'un bénéfice raiſonnable, il arrive que lorſqu'on ouvre un emprunt de cinq millions ſterlings, on entend dire que les ſouſcriptions ſe ſont élevées à douze ou à quinze, & l'on en conclut que le Gouvernement ayant refuſé dix millions, il eſt ſûr de les trouver quand il voudra ; mais l'erreur de ce jugement paroîtra ſenſible,

en ſe rappelant les obſervations que je viens de faire. Ces quinze millions de ſouſcriptions ne repréſentent point la meſure des fonds que les capitaliſtes ont deſſein de placer dans le nouvel emprunt, mais uniquement la maſſe de tous les intérêts qu'on voudroit prendre à une ſpéculation avantageuſe. Ces ſouſcriptions ſe fuſſent élevées davantage encore, ſi l'emprunt avoit été moins conſidérable; & ſi au contraire ce même emprunt eût été de dix millions, au lieu de cinq, il n'y auroit eu, peut-être, aucun ſouſcripteur.

Quelle eſt donc la combinaiſon parfaite d'un emprunt? quelle eſt l'habileté du miniſtre? C'eſt d'en déterminer la ſomme, c'eſt d'en régler les conditions dans une proportion telle, qu'on ſe hâte d'y prendre part, & qu'en même tems, néanmoins, le bénéfice des ſpéculateurs ſoit auſſi modéré qu'il eſt poſſible; attention importante, non-ſeulement pour éviter de faire, au ſuccès d'un emprunt, des ſacrifices inutiles; mais plus eſſentiellement encore, afin que l'empreſſement public paroiſſe toujours l'effet de la confiance, & que les bornes n'en ſoient jamais apperçues.

Il n'eſt pas indifférent encore, pour le plus grand ſuccès des emprunts de France, de fixer leur ouverture avant l'époque des levées d'argent d'Angleterre, afin que les étrangers qui s'intéreſſent également dans les fonds des deux nations, n'ayent pas déjà diſpoſé de leurs capitaux.

Je remarquerai encore, que s'il convient à un Gouvernement qui jouit d'un très-grand crédit, de multiplier les effets payables au porteur, afin de rendre la circulation d'autant plus rapide, il faut adopter un ſyſtême abſolument contraire, lorſque ce crédit eſt chancelant, & qu'on cherche à le rétablir; car la facilité avec laquelle ces effets peuvent s'acheter & ſe vendre, rend leur prix beaucoup plus ſuſceptible de révolutions; & comme le cours journalier de ces négociations eſt rendu public, une baiſſe dans le prix, qui n'eſt ſouvent dûe qu'à des circonſtances paſſageres, peut inſpirer de l'inquiétude & entraîner un diſcrédit d'imitation. Il faut donc éviter ces ſignaux d'alarme, tant que les eſprits héſitent encore, & qu'il eſt ſi facile de les décourager. Je ſuis convaincu que, ſi dans les premiers tems de mon adminiſtration, je m'étois écarté de cette regle, en multipliant les effets

au porteur, cette seule faute eût suffi pour faire naître des embarras, & pour arrêter les progrès de la confiance.

Parmi les effets au porteur, ce sont les billets de loteries qu'on voit le moins sujets à des révolutions de prix; pourvu cependant que leur nombre soit sagement circonscrit : on a remarqué que ces sortes d'effets ne tardoient pas à se diviser en différentes mains, & ceux qui les ont cherchent rarement à les revendre : souvent même on les garde au milieu de la plus grande défiance, parce qu'on les envisage moins comme un emploi d'argent, que sous l'aspect d'une chance de fortune à laquelle on ne veut pas renoncer. De pareils emprunts n'ont aucun rapport avec ces loteries où l'on risque en entier son capital, & qui sont un véritable jeu de hasard; au lieu que dans les emprunts du Gouvernement dont il est ici question, c'est, pour ainsi dire, un superflu d'intérêt qu'on y répartit en chances : un tel jeu n'a rien de répréhensible, & répand, sans inconvénient, les plaisirs de l'espérance. L'effet du hasard est de tout multiplier, parce que chacun atteint, par son imagination, aux bienfaits possibles de la fortune; mais si, par cette

raiſon, on peut quelquefois avec ſageſſe diſtribuer par le ſort tout ce qui fait un objet d'envie, les loteries de malheurs, telles, par exemple, que le tirage de la milice, ſont la plus funeſte idée que les Gouvernemens ayent pu concevoir.

J'euſſe fait encore une grande faute relativement au crédit, ſi d'après des exemples antérieurs, j'avois propoſé à Sa Majeſté de ſuſpendre les rembourſemens : car en épargnant au tréſor royal cette dépenſe, on eût éveillé les idées de gêne & d'embarras, & l'on eût repouſſé une ſomme bien plus conſidérable de nouveaux prêts. D'ailleurs, la poſſibilité d'être rembourſé, eſt encore, comme toutes les chances vagues, une idée qui encourage, & qui ſatisfait dans une proportion beaucoup plus grande que ce qu'il en coûte, pour produire une impreſſion ſi avantageuſe au crédit. Je crois donc que, même au milieu de la guerre, les rembourſemens ne doivent être ſuſpendus qu'à l'époque où toute eſpece de confiance étant détruite, tandis que des beſoins urgens ſubſiſtent, on eſt comme forcé de ſe prendre à tout ce qui peut éloigner un moment le naufrage.

Mais s'il eſt important de ne point

interrompre le cours des rembourſemens auxquels le Souverain eſt engagé, il faut éviter, dans les tems de criſe, de faire choix des emprunts où l'avantage des prêteurs eſt principalement fondé ſur le rembourſement futur du capital : car en de pareils momens, ces ſortes de promeſſes ne ſont point eſtimées. L'emprunt de 200 millions ouvert en Décembre 1782, eſt une preuve récente de cette vérité : il étoit très-avantageux aux prêteurs, puiſqu'ils avoient pour 160, un capital portant dix livres de rente, & qui devoit être rembourſé ſur le pied de 200 ; mais le moment n'étant pas propre à inſpirer de la confiance dans ce rembourſement, l'emprunt n'eut aucune faveur ; & ſi la paix n'étoit pas ſurvenue, l'on eût éprouvé d'une maniere bien fâcheuſe les effets de cette fauſſe combinaiſon.

Je dois encore conſeiller d'éviter ſoigneuſement de donner en paiement aux fourniſſeurs des effets négociables : car preſſés de les réaliſer pour commencer de nouvelles entrepriſes, ils le font communément avec peu de ménagement. J'ai vu de près le danger de telles opérations, & ſi je n'y avois mis obſtacle avec beaucoup de force, il en ſeroit réſulté un

diſcrédit auquel il eût été difficile de remédier.

Enfin, ce qui contribue de la maniere la plus efficace au ſuccès des emprunts, c'eſt le mouvement & la rapidité de la circulation ; & comme ce ſont là des mots ſouvent employés, ſans que jamais, peut-être, on s'en ſoit fait une idée diſtincte, je ne crois pas indifférent d'eſſayer d'en développer le véritable ſens ; & j'indiquerai enſuite juſques à quel degré l'adminiſtration des finances en France, peut concourir à la plus grande activité de cette même circulation.

Le numéraire d'un pays s'applique à deux objets abſolument différens ; une partie ſert de meſure continuelle dans les échanges, & devient le moyen néceſſaire pour payer journellement les beſoins & les commodités de la vie : c'eſt avec cette partie du numéraire, que d'un bout du Royaume à l'autre, l'on ſe préſente dans les marchés, dans les atteliers de travail & dans tous les lieux de trafic, pour ſe payer réciproquement le prix de ſon tems & de ſes denrées. Le numéraire, ſous ce rapport, eſt ſoumis à une rotation continuelle, provoquée par les beſoins journaliers, & auſſi immuable qu'eux. Voilà

donc une premiere circulation de l'argent, ſur laquelle le Gouvernement n'a aucune influence, & ne doit point deſirer d'en avoir.

Il eſt impoſſible de connoître quelle portion du numéraire d'un pays eſt employée à l'exécution des échanges dont je viens de parler : on apperçoit ſeulement que cette ſomme doit être plus grande à meſure que le prix des denrées augmente ; & l'on découvre auſſi, que plus la population d'un Royaume eſt étendue, & plus la quantité d'argent, applicable aux échanges journaliers, doit être conſidérable.

Si chacun, en France, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, avoit conſtamment dans ſa bourſe ou dans ſa caſſette quatre-vingt-dix livres réſervées pour l'acquiſition des divers objets dont on a beſoin, tout l'argent du Royaume ſeroit employé à cet uſage, & ne ſerviroit, pour ainſi dire, qu'à la facilité des comptes. (1).

Sans doute un nombre conſidérable de

---

(1) Quatre-vingt-dix livres, multipliées par 24 millions 676 mille ames, nombre des habitans de la France, feroient deux milliards 220 millions 840 mille livres, ſomme équivalente environ à la maſſe totale du numéraire du Royaume.

particuliers ont conſtamment plus de quatre-vingt-dix livres deſtinées uniquement, ſoit à leurs dépenſes, ſoit à la tranquillité de leur eſprit, ſoit à la ſatisfaction de leur avarice; mais un nombre infiniment plus étendu de perſonnes n'ont pas cette ſomme en eſpeces; & c'eſt par cette raiſon qu'il exiſte en France, comme dans tous les pays riches, une grande ſomme d'argent au-delà de celle qui eſt deſtinée à l'exécution des échanges journaliers.

Cet excédant forme la partie du numéraire qu'on peut appliquer aux emplois utiles, & qui ſe porte, ou aux emprunts de l'Etat & des particuliers, ou aux entrepriſes de toute eſpece : ainſi la circulation dont la rapidité importe au crédit public, eſt celle qui ramene des mains de tous les habitans du Royaume, dans les mains des capitaliſtes, toute la partie du numéraire qui n'eſt pas néceſſaire à la facilité des tranſactions multipliées, qui ſont l'effet des dépenſes de l'Etat & de l'univerſalité des citoyens.

Si les ſommes qu'un Gouvernement emprunte, étoient employées en entier à des rembourſemens, il pourroit, pour ainſi dire, emprunter ſans fin & ſans interruption : car les fonds reçus des capi-

taliſtes retournant ſur le champ à d'autres capitaliſtes, il y auroit continuellement entre les mains de cet ordre de particuliers, la même ſomme de capitaux à placer.

Mais il y a une grande différence entre la ſuppoſition que je viens de faire, & ce qui ſe paſſe réellement : car la ſucceſſion des emprunts publics en tems de guerre, étant deſtinée aux beſoins extraordinaires, les fonds qui proviennent de ces emprunts ne peuvent pas être appliqués à des rembourſemens, & retourner ainſi rapidement des capitaliſtes aux capitaliſtes : le Gouvernement eſt forcé de répartir ces fonds en ſoldes, en gages, en ſubſiſtances, en journées d'hôpitaux, en fournitures de toute eſpece, enfin, de mille manieres différentes ; ce qui s'exécute par un nombre infini de diviſions & de ſubdiviſions, depuis la capitale juſques aux extrêmités du Royaume.

Cet argent ainſi répandu, donne aux uns le moyen de continuer leurs dépenſes, à d'autres celui de les augmenter : chez quelques-uns, cet argent forme le commencement d'une épargne, & chez d'autres, il prépare un capital dont on méditera bientôt l'emploi. Mais dans un

Royaume tel que la France, il faut néceſſairement un très-long circuit, avant que des fonds immenſes diſperſés de cette maniere, ſe réuniſſent de nouveau entre les mains des capitaliſtes en général, & particuliérement encore, entre les mains des capitaliſtes de Paris, qui, juſques à ces derniers tems, étoient preſque les ſeuls du Royaume qui s'intéreſſaſſent dans les fonds publics.

Ces réflexions, cependant, aident à découvrir pourquoi l'on a vu conſtamment les emprunts d'Angleterre ſe ſuccéder avec beaucoup plus d'activité & d'étendue que ceux de la France, même dans les momens où ce dernier Royaume avoit le plus de crédit; circonſtance qui a dû paroître d'autant plus extraordinaire, que le numéraire de l'Angleterre, en y comprenant les billets de banque, qui font office d'argent, égaloit à peine, il y a dix ans, la moitié du numéraire actuel de la France.

Ce n'eſt pas ſeulement dans l'étendue de la confiance publique, qu'il faut chercher la cauſe de cette étonnante faculté d'emprunter, dont l'Angleterre a donné des exemples plus frappans que jamais dans la derniere guerre: je ſuis

perſuadé qu'avec le même crédit, elle n'y ſeroit jamais parvenue ſans l'activité qui regne dans ſa circulation; ou, pour m'expliquer plus diſtinctement, ſans la promptitude avec laquelle les fonds attirés au tréſor public par des emprunts, & répartis enſuite pour les dépenſes publiques, retournent entre les mains des capitaliſtes, qui les prêtent de nouveau l'année ſuivante : & la rapidité de cette circulation tient à des cauſes particulieres. Premiérement, ſans doute, à l'uſage habituel & général d'un papier monnoie, qui rend les paiemens d'un bout du Royaume à l'autre, auſſi prompts que la poſte. Secondement, à la moindre étendue de l'Angleterre. Troiſiémement, à la réunion de preſque tout le numéraire dans la ville de Londres, qui ſe trouve tout à la fois port de mer, capitale, chef-lieu de commerce, & centre de preſque tous les paiemens de banque. Quatriémement, à l'habitude où ſont tous les négocians & tous les particuliers, de n'avoir point d'argent chez eux, & de le tenir chez des caiſſiers auxquels on ne donne point d'appointemens, mais qui ont la permiſſion tacite de faire valoir les fonds dont ils ſont dépoſitaires : enſorte que cette mul-

titude de petites ſommes d'argent qui reſtent ailleurs en ſtagnation entre les mains des particuliers, forment par leur réunion, dans la main des caiſſiers, un capital aſſez conſidérable, pour qu'ils ayent un intérêt majeur à le mettre en action. Enfin, cette rapidité de circulation tient encore eſſentiellement à la confiance continuelle & ſoutenue dans les effets du Gouvernement, & à la facilité avec laquelle on a pu, juſques à préſent, les réaliſer à toute heure, & de beaucoup de manieres différentes, toutes tolérées par le Gouvernement, comme autant de moyens propres à favoriſer l'activité de ce commerce.

Voilà, ce me ſemble, les principales circonſtances qui accélerent l'eſpece de circulation dont la rapidité importe ſi fort au renouvellement des emprunts publics. Et ſi l'on pouvoit dreſſer avec exactitude, l'itinéraire de cette circulation, on trouveroit peut-être que, s'il faut deux ou trois ans en France pour voir revenir entre les mains des capitaliſtes le produit des emprunts que le Gouvernement diſperſe en dépenſes publiques, il ſe peut qu'en Angleterre cette même circulation s'effectue dans le cours d'une année; enſorte que,

ſous ce point de vue, la facilité des emprunts d'Angleterre auroit quelque rapport avec celle qu'on éprouveroit dans tous les pays où l'on n'emprunteroit que pour faire des rembourſemens.

C'eſt auſſi par ces divers motifs que l'augmentation des richeſſes publiques en Angleterre, ſoit que cette augmentation vienne du commerce ou des fortunes faites aux Indes, ou par quelque autre voie, eſt enviſagée comme autant de nouveaux fonds qui ne tarderont pas à groſſir la ſomme des capitaux applicables aux emprunts publics.

Une partie des circonſtances qui contribuent, en Angleterre, à la briéveté de la circulation, appartiennent particuliérement à ſa ſituation, au Gouvernement, & aux uſages du pays : & ſi l'adminiſtration des finances en France peut, par ſes ſoins, abréger une circulation dont la rapidité eſt ſi eſſentielle, il eſt cependant des déſavantages qu'elle ne ſauroit vaincre ni changer.

Telle eſt, par exemple, la vaſte circonférence du Royaume, qui occaſionne une diſperſion plus étendue des capitaux fournis par les emprunts publics, & appliqués enſuite aux diverſes dépenſes; telle eſt la

ſituation de ſa capitale, qui l'empêche d'être le centre d'un grand commerce ; telle eſt encore l'habitude où l'on eſt, en France, de garder ſon argent ſoi-même, ou de le remettre à des notaires qui tranſgreſſeroient les devoirs de leur état en le dénaturant ; & l'on auroit peine à guérir de la défiance qu'inſpireroit un dépoſitaire, s'il faiſoit valoir les fonds qui lui ſont remis ; il y auroit d'ailleurs un véritable péril à ſe ſervir de ſimples caiſſiers, tant qu'on ne trouveroit pas, comme en Angleterre, des hommes riches de pluſieurs millions, qui ſe voueroient à cet état ; & l'on ne peut l'eſpérer dans un pays où, dès les premiers cent mille écus dont on eſt poſſeſſeur, on ſonge à s'annoblir ou à ſe relever par quelque charge (1).

Enfin, les loix & la morale publique réſiſtent en France à admettre dans le commerce des fonds publics, ces ventes à livrer, ces paris, ces jeux de primes, & tant d'autres natures de marchés & de trafic, qu'on ne tolére, en Angleterre

(1) La caiſſe d'eſcompte eſt aujourd'hui un caiſſier général ; mais juſques à préſent, il n'y a que les gens d'affaires qui l'emploient pour leurs recettes & leurs paiemens.

même,

même, que par politique, & parce qu'on y considére l'activité de cette espece de circulation, comme un moyen d'emprunter plus facilement, & cette facilité d'emprunter, comme la principale force de l'Etat.

Ce sont toutes ces diverses circonstances qui, les unes impossibles à changer, les autres très-difficiles, rendront toujours la circulation du numéraire plus longue & plus tardive en France qu'en Angleterre. Il faut donc que l'administration se borne à l'animer & l'accélérer par des moyens doux, sages, & analogues aux mœurs, aux usages, & à la nature du Gouvernement. Elle peut, par exemple, supprimer ou diminuer toutes ces haltes, où l'argent s'arrête inutilement, telles qu'un trop grand nombre de receveurs, payeurs, tréforiers, &c. Cette multitude de caisses & tréforiers pour les deniers royaux, ne sert qu'à disperser ces deniers en plusieurs lieux & en plusieurs mains; & il faut tâcher de les rassembler dans la grande caisse du tréfor royal, par les mêmes motifs que j'ai allégués pour faire sentir l'avantage de la réunion des fonds des particuliers, entre les mains des caissiers d'Angleterre.

L'administration doit encore faire qua-

drer l'époque des paiemens à celle des perceptions . afin de ne pas laiſſer l'argent oiſif inutilement : elle doit auſſi prendre ſoin d'appliquer toutes les recettes des généralités, aux dépenſes qui ſe font dans les mêmes cantons ; au lieu de négocier à l'avance, & par embarras, les reſcriptions ſur les provinces. L'on empêchera de cette manière que des voitures d'argent n'aillent en même-tems des provinces à la capitale, & de la capitale dans les provinces. Le chef des finances peut encore éviter de laiſſer ſans action au tréſor royal, les fonds dont on n'aura beſoin que dans quelques mois, en les deſtinant dans l'intervalle à des eſcomptes utiles à la circulation.

On fera bien encore, dans le même but, d'encourager & de ſoutenir une caiſſe d'eſcompte, afin que les négocians étant sûrs d'y trouver de l'argent en tout tems contre leurs lettres-de-change, ſoient diſpenſés par-là de garder continuellement des fonds de précaution ; & auſſi, afin qu'admettant entr'eux les billets de cette caiſſe, il y ait d'autant moins d'eſpèces employées aux paiemens journaliers, ce qui augmente la ſomme

des fonds applicables aux emplois utiles.

Il ne ſeroit pas indifférent encore, de favoriſer la fabrication des monnoies d'argent, plus que celle des monnoies d'or; parce que ces dernieres, comme plus faciles à cacher, entretiennent davantage l'eſprit de théſauriſation : vérité dont on ne peut douter, quand on voit l'extrême rareté des eſpeces d'or en France, tandis que d'après les calculs de fabrication, on peut préſumer qu'il en exiſte plus de huit cent millions dans le Royaume.

Ce ſeroit encore un moyen très-favorable à l'activité de la circulation, que de rendre les prêts à terme & par contrats d'obligations, ſuſceptibles d'intérêt; toutes les entraves qui gênent les différentes diſpoſitions aſſorties aux convenances de chaque particulier, ſont autant de retards apportés à la rapidité du mouvement de l'argent; car on laiſſe plus long-tems ſes capitaux oiſifs, lorſqu'on ne trouve pas, avec facilité, le genre d'emploi qui convient à ſes ſpéculations, ou à l'arrangement de ſes affaires. Une telle légiſlation ſeroit d'ailleurs parfaitement conforme à la droite raiſon; l'intérêt n'eſt que la repréſentation du profit que fait l'emprunteur avec les capitaux

du prêteur : ainsi, soit que ce profit soit limité à un petit nombre d'années, soit que le terme en soit indéfini, le dédommagement de ce profit n'est pas moins légitime, & l'esprit de la convention n'est pas changé.

Il est d'autres dispositions encore propres à accélérer la circulation ; mais comme elles sont moins importantes, je n'étendrai pas plus loin ces réflexions. J'observerai seulement que les fermiers & les petits propriétaires de campagne, réunissant ensemble un assez gros capital qui reste constamment oisif, il ne seroit pas indifférent de leur offrir une sorte d'emploi facile, & toujours à leur portée : j'avois donc pensé qu'à la paix, & dans les occasions où les pays d'Etats & les assemblées provinciales auroient eu quelques travaux utiles à entreprendre, il eût été convenable de les engager à faire l'essai d'un emprunt propre à remplir insensiblement la vue politique que je viens d'indiquer. Cet emprunt devroit consister dans une création d'effets au porteur, tous d'une très-petite somme, depuis deux cents jusques à cinq cents livres, & dont l'intérêt ne seroit payable que dans les chefs-lieux de chaque province.

Je ne ſerois point ſurpris, que ſi ces ſortes d'emplois devenoient un papier provincial, univerſellement connu, il n'en réſultât un mouvement d'argent parmi une claſſe de citoyens, dont les épargnes ſont communément enfouies.

Enfin, ce qui, par-deſſus tout, excite la circulation, c'eſt la confiance publique, puiſque cette confiance prévient l'incertitude des prêteurs, & la ſtagnation plus ou moins durable qui en réſulte. Ainſi l'adminiſtration des finances, en augmentant la confiance publique, accélére la circulation; & en accélérant cette circulation, elle renouvelle & multiplie les moyens de prêter; & c'eſt ainſi qu'il exiſte, entre le crédit & la rapidité de la circulation, une action & une réaction de la plus grande importance.

Les remarques que je viens de faire ſur la circulation de l'argent, peuvent, ſans doute, fixer l'attention ſous différens rapports; mais je ne veux pas quitter ce ſujet, ſans ramener à une conſidération dont j'aimerai toujours à m'occuper: c'eſt que le ménagement des intérêts du peuple s'allie encore, dans cette occaſion, aux vues politiques. Je dirai donc que la modération des impôts concourt à la baiſſe

de l'intérêt : en effet, ſi comme je l'ai montré, le numéraire d'un pays peut ſe diviſer en deux parts, dont l'une ſert uniquement de meſure dans les marchés, & l'autre, raſſemblée entre les mains des capitaliſtes, eſt employée aux diverſes tranſactions qui rapportent un intérêt ou un bénéfice; il eſt ſenſible que moins les impôts renchériſſent le prix des biens journellement néceſſaires, moins il faut réſerver l'argent pour les dépenſes habituelles; & dès-lors, par une conſéquence naturelle, la partie du numéraire applicable aux emprunts de tout genre, devient plus conſidérable; & c'eſt uniquement cette partie qui contribue, par ſon étendue, à la baiſſe de l'intérêt.

Il faut que j'indique encore ici de nouveau, comme le plus grand moyen de crédit, la publicité de l'état des finances : j'en ai donné l'exemple, & de grands avantages en ſont réſultés; mais comme j'ai eu occaſion de m'arrêter ſur ce ſujet, dans l'introduction de cet ouvrage, je ne m'étendrai pas davantage ſur une idée dont l'importance & la ſimplicité ſont également ſenſibles. Qu'on examine ſeulement comment l'Angleterre a ſoutenu ſon crédit au milieu des circonſtances les

plus alarmantes ; qu'on examine comment elle vient à bout de ſoulever, pour ainſi dire, un poids au-deſſus de ſes forces, & l'on verra qu'elle doit une partie de ces avantages, à la connoiſſance générale du rapport qui exiſte entre les recettes & les dépenſes, & à la publicité de toutes les diſpoſitions d'adminiſtration: c'eſt cette publicité qui arrête les écarts de l'ignorance & de l'inquiétude, & qui montre à chaque inſtant le bien près du mal, la meſure des difficultés & l'étendue des reſſources.

Je n'ai pas beſoin de répéter que les rembourſemens ſur la dette publique, contribuent eſſentiellement à la baiſſe de l'intérêt, pourvu que, dans le même-tems, on n'emprunte pas une ſomme pareille ; cependant, ainſi que je l'ai déjà dit, la meſure des rembourſemens doit être déterminée avec ſageſſe, & il ne faut jamais perdre de vue, que c'eſt avec les tributs des peuples qu'on y pourvoit, & que les ſoulagemens dont ils ont beſoin, ſont auſſi une des dettes du Souverain.

Je n'ai parlé, juſques à préſent, que des moyens généraux d'adminiſtration dont on doit faire uſage en France pour aſſurer ou pour rétablir le crédit ; mais il

eſt encore une conduite de la part du chef des finances, dont l'effet ſur l'opinion eſt grand au bout d'un certain tems: cette conduite ſe développe ſouvent en ſilence; mais elle s'applique cependant à une infinité de détails qui tous ont de l'importance. Le Gouvernement des finances exige continuellement une prudence, une attention, un diſcernement, qui ſouvent échappent aux regards, & dont on ne reconnoît le mérite qu'au moment où une adminiſtration différente vient, pour ainſi dire, en donner l'éveil.

Il ne ſuffit pas, en adminiſtration, de bien agir, il faut encore éviter les fautes: l'occaſion d'en commettre ſe préſente à chaque inſtant; ſouvent même les premieres en entraînent d'autres, tant la chaîne des erreurs eſt facile à former, & tant les intérêts particuliers veillent de près ſur l'homme public, pour l'aider à s'égarer, & pour tirer parti de ſes mépriſes.

Cependant, lorſqu'on veut ſoigner le crédit, lorſqu'on veut dominer l'opinion, il n'y a preſque rien d'indifférent: car il eſt juſques à une certaine tranquillité dans le diſcours, & peut-être juſques à

un certain repos dans le maintien, qui influent de proche en proche ſur la confiance. On ne doit montrer, ni une ſombre inquiétude, ni une téméraire aſſurance : il faut préparer aſſez bien toutes ſes diſpoſitions, pour être en état de s'appuyer conſtamment ſur la vérité : car on peut alors s'abandonner à ſes mouvemens, ou ſe diſpenſer du moins de tant de ſurveillance ; on n'a plus beſoin de mettre un intervalle de réflexion entre ſes ſentimens & ſes expreſſions ; & l'on eſt dégagé du ſoin laborieux de concilier ſans ceſſe ſes diſcours avec ſa politique, eſpece d'accord ſi pénible à ménager, & ſi difficile à maintenir.

Un adminiſtrateur eſt déjà fort avancé, lorſqu'on commence à enviſager ſes paroles comme la fidelle image de ſa penſée ; & il éloigne encore un ennemi dangereux, lorſque, par une juſte meſure, & dans ce qu'il dit, & dans ce qu'il fait, il empêche l'imagination de s'exercer contre lui.

Il en eſt de la forfanterie en affaires, comme des idées exagérées, ou de l'abondance des ſuperlatifs dans le ſtyle, dont l'effet eſt preſque toujours contraire à celui que l'orateur ſe propoſe : car les audi-

teurs, mécontens de ce qu'on veut les entraîner au-delà du ſentiment auquel ils ſont préparés, ſe retournent avec impatience, & conteſtent à la vérité même ce qu'elle a droit d'exiger. Ainſi donc, & ceux qui agiſſent, & ceux qui écrivent, & tous ceux enfin qui veulent entraîner ou perſuader, ne ſauroient trop réfléchir ſur la puiſſance de l'imagination, & ſur les moyens de la captiver ou de faire alliance avec elle.

On peut encore dire avec fondement, que toutes les actions ſages & honnêtes en adminiſtration, quelque étrangeres même qu'elles ſoient aux affaires du tréſor royal, influent ſur le crédit : on aime à voir tout ce qui annonce le zele & la préoccupation de la choſe publique, & cette impreſſion favorable diſpoſe à la confiance ; on croit vivre alors ſous la garde d'un bon paſteur, & tous les genres d'inquiétudes ſe calment ou ſe ralentiſſent. Il en eſt peut-être de l'opinion publique, comme du ſentiment, qui ſouvent naît & s'accroît, moins encore par l'impreſſion des grands procédés ou des généreux ſacrifices, que par ces ſoins habituels & par ces mouvemens irréfléchis qui ſemblent appartenir davantage

au penchant & aux inſpirations de la nature. De même la confiance dans un adminiſtrateur ſe forme par degrés, & elle acquiert autant de force par une ſuite d'actions ſans éclat, & par une conduite dont tous les détails ont du rapport enſemble, & ſemblent tenir à un même eſprit, que par ces diſpoſitions & ces loix générales, qui ſont l'ouvrage de la réflexion.

Il eſt d'ailleurs une vérité très-importante, & qui mérite ici d'être obſervée : c'eſt que ſi dans les grandes places, les actions font la réputation d'un homme; l'homme auſſi, quelquefois, fait celle de ſes actions; car il eſt bien peu de diſpoſitions publiques, ſur-tout en finance, qui ne préſentent différens points de vue, & il arrive ſouvent qu'on les approuve ou qu'on les cenſure, ſelon l'opinion qu'on s'eſt formée du miniſtre qui les a conçues.

Enfin, il eſt heureux de pouvoir le dire, le caractère moral du monarque a la plus grande influence ſur le crédit public; l'idée de ſa probité, de ſon inclination pour l'ordre, de ſon éloignement perſonnel pour les dépenſes ſuperflues, & pour toutes les libéralités in-

considérées, devient une opinion précieuse qui seconde dans tous les tems la confiance : les ministres recommandables par leur conduite, sont alors d'autant plus chers à la nation, qu'ils rappellent les vertus du Prince ; & ceux dont on blâme l'administration, ne détruisent pas l'espérance.

CHAPITRE XXII.

Sur le Mont-de-Piété.

L'USURE n'a aucune reſſemblance avec ces tranſactions ordinaires de la ſociété, où les prêteurs & les emprunteurs, égaux par leur rapport & par leur nombre, traitent enſemble du prix de l'argent, & ſont indiſtinctement ſoumis à l'effet des conſidérations univerſelles qui déterminent la meſure de l'intérêt. L'uſure ne s'applique jamais qu'à des ſituations particulieres : c'eſt un abus de la force envers la foibleſſe ; c'eſt un empire exercé par l'avarice & la cupidité, ſur une claſſe d'hommes à qui le délire des paſſions ôte les moyens de ſe défendre ; c'eſt un piége préparé contre les jeunes gens, les joueurs, & tous ceux qui, emportés par le moment, détournent leurs yeux de l'avenir : ainſi, de même qu'on ne permet point à un mineur ou à un homme interdit, de contracter des engagemens, on doit pareillement condamner les marchés uſuraires, puiſque ces conventions indi-

quent preſque toujours qu'une des parties contractantes eſt affoiblie par ſon aveuglement ou par ſon déſordre. Il ſeroit donc abſolument contraire aux bonnes mœurs de tolérer, dans une ſociété policée, ces hommes endurcis & mépriſables qui attendent, dans l'obſcurité, que l'imprudence ou les égaremens leur amenent des victimes.

Mais les loix contre l'uſure, les punitions infligées à ceux qui s'en rendoient coupables, n'avoient point arrêté ſes progrès dans la capitale, & l'on ne pouvoit plus ſe diſſimuler les difficultés inſurmontables d'une pareille réforme : car, à meſure que la ſurveillance de l'adminiſtration ſe réveilloit, les uſuriers redoubloient de précautions pour cacher leur trafic criminel, ſous des formes légales en apparence. Il étoit donc devenu néceſſaire d'oppoſer à cette dépravation, un obſtacle d'un nouveau genre ; & l'inſtitution d'un Mont-de-Piété, déterminée au mois de Décembre 1777, parut véritablement indiquée par les circonſtances ; c'eſt un établiſſement mêlé d'inconvéniens, ſans doute ; mais les négociations ténébreuſes dont il a tari la ſource, entraînoient des abus d'une toute autre importance.

Les conditions auxquelles le Mont-de-Piété prête ſur gage, ſont équivalentes, à peu-près, à un intérêt de dix pour cent par an ; c'eſt, on en convient, un ſacrifice conſidérable pour les emprunteurs : cependant, ſi la certitude & la facilité d'une pareille reſſource ont délivré du joug des uſuriers, qui, non-ſeulement, exigeoient vingt ou trente pour cent, mais qui enſeignoient encore aux jeunes gens l'art de cacher leur inconduite, le Mont-de-Piété, ſous ce rapport, a procuré de grands avantages. On eſt forcé quelquefois de tranſiger avec les erreurs & les paſſions des hommes ; & telle inſtitution ſuſceptible de critique, quand on en conſidére les effets d'une maniere iſolée, doit être jugée différemment, lorſqu'on examine la nature & l'étendue des inconvéniens dont ce même établiſſement eſt devenu la ſauvegarde.

On demandera cependant pourquoi l'on n'a pas aſſujetti le Mont-de-Piété à faire des avances à un intérêt plus modéré ; l'éclairciſſement eſt facile à donner : c'eſt qu'alors le nombre des perſonnes qui auroient eu recours à de pareilles facilités, n'eût plus été proportionné à la meſure des reſſources qu'on pouvoit procurer à

cet établiſſement. On ne doit pas, avec des moyens limités, ſe propoſer un but indéfini : il faudroit à Paris des capitaux immenſes pour prêter ſur gage à des conditions qui ſe rapprocheroient du cours habituel de l'intérêt ; le Mont-de-Piété n'avoit point été deſtiné à une entrepriſe de cette étendue : on vouloit ſeulement pourvoir, par ſa médiation, à ces beſoins imprévus & preſſans, qui mettoient dans la néceſſité de recourir à des expédiens exceſſifs, & ſuſceptibles d'une infinité d'abus. Au reſte, les frais qu'exige une manutention vaſte & compliquée, comme celle d'un Mont-de-Piété, ſont néceſſairement très-conſidérables ; auſſi, quoique la ſomme des avances faites par cet établiſſement, dans le cours d'une année, ſe monte aujourd'hui à environ quinze millions, le bénéfice au-delà de l'intérêt du fonds capital, ne s'éleve pas à cinquante mille écus. Ce bénéfice eſt dévolu à l'hôpital général : diſpoſition qui diminue encore les inconvéniens attachés à la fondation d'un Mont-de-Piété.

Je ne crois pas, cependant, qu'il convînt d'étendre ces établiſſemens aux villes de province : il faut conſidérer de pareilles précautions comme un adouciſſement

apporté aux abus qu'on ne peut empêcher; mais dans tous les lieux où le reſſort de la police n'eſt pas trop conſidérable, il eſt aiſé de détruire la profeſſion des uſuriers, ou de contenir du moins leur trafic dans des bornes connues.

Ce n'eſt auſſi que dans le tourbillon d'une grande capitale, que la dépravation des mœurs oblige à des ménagemens, & à une ſorte de conciliation avec les vices dont la deſtruction eſt impraticable: ailleurs le remede donneroit l'idée du mal; & en voulant prévenir à l'avance les inconvéniens d'un déſordre encore dans ſa naiſſance, on y donneroit peut-être une extenſion dangereuſe: les hommes, ſous le regard de l'adminiſtration générale, ſont de véritables enfans, & les principes d'une ſage éducation paroiſſent ſouvent applicables aux rapports qui exiſtent entre un Souverain & les ſujets confiés à ſa tutele.

CHAPITRE XXIII.

Obſervations ſur les rentes viageres.

ON ne peut raiſonnablement approuver ou critiquer les emprunts en rentes viageres, ſi l'on n'examine en même-tems la ſituation du crédit, & les moyens d'un Gouvernement pour lever de l'argent de quelque autre maniere. On doit compter parmi les malheurs de la guerre, la néceſſité de recourir à des reſſources dont on apperçoit les inconvéniens; & c'eſt dans le calme de la paix, qu'il faut ſe mettre en état de faire le moins de ſacrifices poſſibles à l'empire des circonſtances.

Les contrats de rentes perpétuelles ſur l'hôtel-de-Ville au denier vingt-cinq, ne valoient que ſoixante pour cent avant les préparatifs de la derniere guerre; ainſi les capitaliſtes pouvoient y placer leurs fonds à un intérêt de ſix & deux tiers pour cent, en acquérant encore un capital de mille francs, pour un déboursé de ſix cents. On ſent facilement que, ſi pendant la paix

on trouvoit de tels emplois d'argent, il n'étoit pas poſſible de raſſembler des capitaux conſidérables au milieu de la guerre, en s'aſtreignant à n'emprunter qu'en rentes perpétuelles, ou rembourſables à des époques éloignées : ou bien, il eût fallu conſentir à des conditions dont l'excès auroit bientôt détruit toute eſpece de crédit. Je cherchai cependant, & je trouvai le moyen de procurer au Roi des ſommes de quelque importance, depuis cinq juſques à ſix pour cent d'intérêt ; mais ce fut en faiſant uſage de la médiation des Etats, des villes, du clergé, & de quelques autres corps qui jouiſſent d'un crédit particulier : ce fut auſſi en augmentant la confiance aux emprunts à tems, & en ſuppléant, par la chance plus ou moins attrayante des loteries, à ce que je voulois épargner ſur le prix de l'intérêt. Mais toutes ces reſſources ayant été inſuffiſantes, il fallut néceſſairement recourir à des emprunts en rentes viageres : le Roi les fit, ſous mon adminiſtration, & au milieu de la guerre, d'abord à raiſon de neuf pour cent ſur une tête, puis à dix, & enſuite à neuf encore, après la publication du *Compte rendu*. L'on n'avoit jamais emprunté à plus bas prix en France, même

en tems de paix ; & l'on devoit mettre un grand prix à n'être point contraint de s'écarter de la proportion usitée, puisqu'avec ce ménagement, la confiance étoit maintenue. Il est encore un avantage que la ressource des rentes viageres a procuré, c'est qu'on a été dispensé de multiplier les effets susceptibles d'être achetés & vendus journellement, sorte de fonds dont le cours, toujours public, devient un des thermomètres du crédit : ainsi dans les tems où l'on a besoin de rétablir la confiance, dans les tems où il faut la soutenir contre les inquiétudes que la guerre inspire, on doit éviter soigneusement d'exposer, en quelque maniere, l'opinion des prêteurs au hasard des fluctuations qui surviennent nécessairement dans le prix de tous les effets négociables, quand leur masse est trop étendue. Cependant, comme il n'est pas moins vrai que les rentes viageres ont des inconvéniens, soit qu'on en juge par les calculs de probabilité sur la vie commune des hommes, soit qu'on considére cette sorte d'emprunts sous un point de vue moral, je ne cessois de penser qu'il falloit profiter assez sagement de la paix, pour réduire tellement le prix de l'intérêt, qu'à l'époque malheureuse

d'une nouvelle guerre, où pût ſe procurer de grands ſecours, par la ſeule voie des rentes perpétuelles ou rembourſables. C'eſt en effet le but qu'il faut ſe propoſer; mais ſi l'on fixoit uniquement ſa vue ſur le paſſé, il ſeroit juſte de conſidérer que c'eſt au moins un bonheur d'avoir pu ſuffire aux frais immenſes de la derniere guerre, dans une époque où, au ſein même de la paix, les capitaliſtes pouvoient employer leurs capitaux à un intérêt de ſix & deux tiers pour cent en rente perpétuelle.

Je dois obſerver encore, que les rentes viageres ſont devenues plus onéreuſes au Roi, depuis qu'on ne ſe borne plus à les rechercher comme un moyen d'augmenter ſon revenu, pendant la durée de ſa vie ou de celle de ſes enfans; mais qu'on en fait encore un emploi de ſimple ſpéculation. C'eſt à Geneve où ce nouvel uſage s'eſt d'abord introduit, & l'exemple a été ſuivi dans quelques autres endroits: on choiſit trente têtes de ſept ans, ou à-peu-près, âge où la durée de la vie eſt la plus longue; on a ſoin d'écarter toutes les perſonnes dont la ſanté annonce quelque incertitude, ou qui n'ont pas encore franchi les dangers de la petite vérole;

on pouſſe même l'attention juſques à donner la préférence au ſexe qui, par ſa vie tranquille, ſemble expoſé à moins d'accidens imprévus; enfin, on prend toutes les précautions néceſſaires pour s'aſſurer de la longue exiſtence de ces trente perſonnes : les capitaliſtes placent alors telle ſomme qui leur convient ſur chaque tête; & comme de pareils contrats peuvent ſe vendre & ſe transférer, on comprend qu'on trouve toutes ſortes d'encouragemens à étendre cette ſpéculation. Il faudroit, pour y mettre obſtacle, établir l'intérêt des rentes viageres par gradation d'âges, ou fixer la ſomme qu'il ſeroit permis de conſtituer ſur la même tête; mais toutes ces gênes, & d'autres encore, on ne peut jamais les impoſer qu'en proportion de ſon crédit, & ſelon la meſure de ſes beſoins : ainſi c'eſt par une conduite ſage & prudente, bien avant le tems où les emprunts ſont abſolument indiſpenſables, qu'on acquiert toute la force néceſſaire, & pour contenir dans de juſtes bornes les prétentions des prêteurs, & pour réſiſter à leur ſavoir.

CHAPITRE XXIV.

Sur les ſecours patriotiques.

APRÈS m'être étendu ſur les divers moyens de relever ou de maintenir le crédit, je devrois peut-être, pour achever ma tâche, haſarder une penſée ſur ce qu'il y auroit à faire dans les momens de détreſſe, où la confiance ſeroit arrêtée, où des impôts ſupportables ne pourroient ſuppléer aux beſoins d'une campagne, & où cependant l'intérêt de l'Etat & l'honneur du Monarque, obligeroient encore à continuer la guerre. On ne ſauroit enviſager comme une reſſource importante, ni même comme une preuve de patriotiſme, l'offre d'emprunter pour le compte du Roi, que font quelquefois les villes principales ou les différens corps : car on peut compter en tout tems ſur de pareilles facilités, lorſque le Gouvernement a beſoin d'y recourir : j'ajouterai cependant, que ſi ces emprunts entraînent une augmentation d'impôt, on peut louer les chefs des municipalités de leur ſou-

miſſion ; mais quand ils vont au-devant de pareilles diſpoſitions, on ne peut alors s'empêcher d'obſerver qu'eux ſeuls ont auprès du Gouvernement, le mérite de l'empreſſement, tandis que la charge des nouveaux tributs eſt ſupportée par le peuple, dont ils ne ſont point les mandataires : & l'on ne doit jamais faire les honneurs que de ſa propre fortune. Les compagnies de finance répondent auſſi quelquefois aux inſinuations qui leur ſont faites, & ſe font un mérite d'un ou deux millions, qu'elles donnent ou qu'elles avancent à titre de zele national ; mais il eſt aiſé d'appercevoir qu'un calcul politique les y détermine, & de pareils ſacrifices ont donné lieu ſouvent à des faveurs ou à des dédommagemens très-onéreux au Gouvernement. Ce n'eſt donc jamais ſous cette forme qu'il convient de traiter avec ces compagnies, ni même avec perſonne ; & je me rappelle à cette occaſion, le mot d'un vieux viſir Perſan, à qui l'on apportoit des préſens qu'on étaloit à ſes yeux : *tu as beau étendre ce que tu m'offres, il ne peut point cacher ce que tu me demandes.*

Les ſimples dons des particuliers ne ſont pas non plus une reſſource raiſonnable ; on avoit voulu les exciter vers la fin

fin de la guerre ; & une ſouſcription qu'on avoit ouverte dans la capitale, s'étoit, je crois, montée à deux ou trois mille louis, que le Gouvernement a ſagement refuſés. Il me ſemble donc qu'il faudroit recourir d'une toute autre maniere aux effets du patriotiſme, lorſque la diſpoſition des eſprits permettroit de s'y fier, & lorſque le ralentiſſement du crédit arrêteroit le cours des moyens ordinaires. Laiſſant donc errer ma penſée ſur une pareille circonſtance, il m'a ſemblé que pour tirer un véritable parti du zèle national, & pour le faire paroître dans toute ſa pureté, on pourroit recourir à un emprunt d'un genre nouveau, ſans doute, mais dont le ſuccès ſeroit peut-être fort grand. Cet emprunt, qui mériteroit le nom de *patriotique*, devroit être au denier vingt, quel que fût le prix des fonds publics. Il faudroit inviter la nation à s'y intéreſſer, non par l'effet d'un ſimple calcul, mais par un ſentiment d'eſprit public : on devroit aſſurer le paiement des arrérages avec le plus grand ſoin, & s'expliquer ſur l'époque du rembourſement ; on devroit ſur-tout développer les difficultés du moment, & raſſurer cependant ſur l'état des finances : enfin, on

pourroit indiquer comment, dans de certaines ſituations, tous ceux qui ſont liés de quelque maniere à la fortune de l'Etat, ont un intérêt particulier à prévenir le déſordre. Il faudroit encore ménager aux prêteurs, le moyen de tirer en tout tems, un mérite ou un honneur de leur empreſſement; & l'on pourroit y réuſſir, ſans contrarier le goût du public pour les effets payables au porteur, en dénommant ſimplement dans le billet négociable, la perſonne qui auroit fourni les fonds. Il ſeroit encore convenable de ſubdiviſer ces billets en autant de petites ſommes qu'on le voudroit, afin de profiter de l'empreſſement général; & le Gouvernement feroit bien d'établir des bureaux dans tous les chefs-lieux de chaque province, afin que les divers habitans du Royaume puſſent aiſément prendre part à cette négociation. On voit cependant que le zèle national dont on auroit beſoin, ne conſiſteroit pas dans des dons gratuits, mais dans un prêt à un intérêt modéré; & comme la modération même de cet intérêt, ainſi que le but & la nature de l'emprunt, augmenteroient la confiance, je ſuis très-porté à croire que ſous une adminiſtration aimée & eſtimée,

une pareille opération auroit un ſuccès très-étendu ; mais je conviens auſſi qu'avec des diſpoſitions d'eſprit différentes, cette même tentative ſeroit déraiſonnable, dangereuſe, & peut-être ridicule.

Cependant, ce n'eſt pas uniquement dans un tems où la nation ſeroit animée par un ſentiment d'amour & de confiance pour l'adminiſtration, qu'un emprunt de ce genre ſeroit ſuſceptible de ſuccès. Je crois que la même idée ſeroit encore applicable à ces époques malheureuſes, où la défenſe du Royaume, un danger éminent, & d'autres calamités générales, réuniroient tous les ſentimens, tous les intérêts, & créeroient dans cet inſtant un eſprit public.

Ainſi, lorſque dans les dernieres années de ſon regne, Louis XIV vit ſon Royaume menacé ; lorſque des ennemis altiers oſerent lui impoſer, pour prix de la paix, des conditions à jamais humiliantes ; lorſque ce grand Monarque enfin, juſtement indigné, ſe diſpoſoit à marcher lui-même à la tête de ſa nobleſſe ; ſi dans cet inſtant il eût ouvert un emprunt national & patriotique pour ſuppléer aux beſoins d'une campagne abſolument néceſſaire, je ne doute point que malgré

le déſordre & la défiance qui régnoient alors, les François, emportés par un mouvement généreux, n'euſſent, à l'envi, pris part à un emprunt de ce genre, d'autant plus que le Monarque eût encore ſu réunir aux motifs d'attachement à ſa perſonne & d'intérêt à ſa gloire, tous les encouragemens qui tiennent à l'amour de l'éclat & de la louange : moyens toujours ſi puiſſans, quand le Souverain veut les mettre en action. Il eût voulu voir chaque jour la liſte des prêteurs, il eût peut-être ordonné que les regiſtres de cet emprunt fuſſent remis aux archives du Louvre, pour y reſter dépoſés comme un monument précieux de l'amour de ſes peuples ; & ſans doute qu'il eût intéreſſé ſes ſucceſſeurs à protéger particuliérement de ſemblables créances, en indiquant ce que devoit leur conſeiller l'honneur & la politique. Enfin, il eſt aiſé de ſe repréſenter le beau langage qu'eût pu tenir dans une circonſtance pareille, un Roi qui joignoit à l'auguſte éclat de ſon trône & de ſa perſonne, l'intérêt & le reſpect qu'inſpiroient ſes malheurs, ſa vieilleſſe, & le ſouvenir de ſa grandeur paſſée : enfin ſi, touché des maux de ſon Royaume, il eût laiſſé paroître

quelques regrets ſur les jours qu'il avoit perdus pour le bonheur de ſes ſujets, & qu'en même-tems cependant, il eût toujours compté ſur leur zèle & ſur leur dévouement, il n'eſt aucun effort peut-être, où l'on ne ſe fût porté par une réunion générale d'intérêts & de ſentimens. O Rois d'une ſi grande & ſi belle nation, ſentez votre bonheur & connoiſſez vos forces ! cultivez par l'amour & par la ſageſſe un tréſor inépuiſable, & n'oubliez jamais qu'au milieu d'un Royaume où les richeſſes abondent, la confiance & la félicité publiques ſeront pour vous, dans tous les tems, la plus précieuſe des reſſources.

CHAPITRE XXV.

Sur le droit d'Aubaine.

Soit qu'on arrête ſon attention ſur le crédit, ſoit qu'on s'occupe des moyens propres à augmenter la circulation de l'argent & toutes les ſources de richeſſes, les nouveaux habitans qu'un pays acquiert, ſont un avantage réel, & l'on doit ſurtout rechercher ceux qui, favoriſés des biens de la fortune, peuvent offrir au travail de nouvelles récompenſes. La tolérance de religion ſeroit ſans doute le plus efficace de tous les encouragemens; c'eſt un bienfait que le progrès des lumieres & de grands exemples ſemblent annoncer à l'Europe; mais cette vue politique s'uniſſant à d'autres rapports, une pareille diſcuſſion paroîtroit hors de place dans cet ouvrage.

Je ne traiterai donc ici qu'un très-petit objet, mis en comparaiſon d'une ſi vaſte idée : c'eſt du droit d'aubaine dont je veux parler; il fait partie des recouvremens de la régie des domaines; le

produit eſt preſqu'entiérement conſommé par des frais de formalités, & par les attributions qui appartiennent aux officiers de juſtice. Différens traités ont éteint ou modifié ce droit à l'égard d'un grand nombre de nations ; & au commencement de 1780, j'avois communiqué au miniſtre prépondérant alors, le projet d'une loi générale à ce ſujet, & que je deſirois de propoſer à Sa Majeſté.

Tout ce qui peut détourner les étrangers de venir dépenſer leurs revenus dans le Royaume, & d'échanger ainſi leur argent contre les productions de notre induſtrie, paroît une diſpoſition auſſi déraiſonnable que le ſeroit une loi directement oppoſée à l'exportation de ces mêmes productions. Le droit d'aubaine eſt encore plus préjudiciable aux nations qui l'exercent, qu'aux étrangers dont on uſurpe ainſi la fortune ; & l'on ne devroit en faire uſage ni envers ſes amis, ni envers ſes ennemis ; ni en tems de paix, ni en tems de guerre.

Les Anglois ſont encore aſſujettis au droit d'aubaine pour leurs immeubles, & j'ai connu pluſieurs perſonnes de cette nation qui, découragées par ce motif d'acquérir une ſimple maiſon de campa-

gne, & sensibles néanmoins à cette privation, ont renoncé au desir qu'elles avoient de s'arrêter en France.

Le Gouvernement Britannique ne peut voir qu'avec satisfaction le maintien d'une disposition favorable à sa politique; & ce Gouvernement doit desirer plus que jamais, que toutes les nations maintiennent les loix & les usages propres à éloigner les étrangers de chez elles. Ainsi ce n'est pas sur la demande du ministere Anglois qu'il faut se proposer d'abolir en entier le droit d'aubaine, c'est plutôt malgré lui qu'il faut le faire; cette suppression ne doit point être considérée comme un acte de condescendance, mais comme une vue de politique; & j'ajouterai encore, que si ce droit s'établissoit chez quelques nations à l'égard des François, ce ne seroit pas un motif pour en agir de même envers elles; car la réciprocité n'est jamais raisonnable, quand elle ne peut exister qu'à son propre dommage.

La derniere guerre a produit, en Angleterre, deux grands effets dignes d'une sérieuse attention. L'immensité des emprunts, & les hauts intérêts qu'on a été obligé d'accorder, ont accrû le nombre & la fortune des hommes indépendans,

c'eſt-à-dire, de cette claſſe de citoyens dont la richeſſe eſt toute mobiliaire, & qui peuvent plus aiſément ſe déplacer & changer de domicile. En même-tems les impôts ont été ſi fort multipliés, que le prix de la plupart des objets utiles ou agréables, a conſidérablement augmenté.

Ces deux circonſtances combinées peuvent engager beaucoup d'Anglois à dépenſer leurs revenus hors de leur pays. Quelques-uns, attirés par la liberté & l'uniformité de culte & de langage, ſe tranſporteront peut-être en Amérique; mais la proximité de la France, ſes productions particulieres, l'aiſance & les plaiſirs de la capitale, la douceur du climat dans les parties méridionales du Royaume, & d'autres avantages encore, pourroient engager pluſieurs habitans de la grande Bretagne, & ſur-tout les Catholiques, à venir ſéjourner plus ou moins long-tems en France; & la ſuppreſſion totale du droit d'aubaine ſerviroit à les y encourager. Toutes ſortes de conſidérations ſemblent donc inviter à l'abolition entiere d'un droit, à la fois impolitique & ſauvage; & comme une pareille détermination, applicable à tous les tems,

m'avoit paru revêtir un air de grandeur au milieu de la guerre, j'avois fait alors un projet de loi que je vais transcrire ici. M. de Maurepas ne m'avoit pas refusé de l'appuyer de son suffrage auprès du Roi; mais il avoit cru que d'autres momens seroient plus propres à la discussion de cette affaire.

DÉCLARATION

Portant abolition générale du droit d'aubaine.

En nous occupant des différens objets de recouvrement qui doivent être confiés à nos nouvelles régies, nous avons reconnu que le produit du droit d'aubaine n'avoit jamais été considérable, & qu'il étoit encore diminué par les traités successifs que nous avons faits avec diverses puissances; que cependant, malgré ces traités, il arrivoit souvent que nos officiers du domaine, n'étant pas instruits à tems de la véritable patrie des étrangers qui mouroient dans notre Royaume, commençoient des recherches & des procédures inquiétantes, & qu'un examen plus éclairé obligeoit d'abandonner;

qu'il ſurvenoit ainſi, contre notre intention, des conteſtations ou des plaintes, & qu'un pareil inconvénient ne pourroit être abſolument prévenu que par un affranchiſſement général.

Nous avons d'ailleurs penſé qu'il ſeroit digne de nos ſentimens de juſtice & d'hoſpitalité, d'effacer entièrement les traces d'un droit qui ne paroît plus applicable aux tems préſens, qui contraſte avec les mœurs Françoiſes, & qui choque les principes d'une adminiſtration éclairée. En effet, comment ces ſucceſſions éparſes, qui de tems à autre échoient à notre domaine, pourroient-elles être miſes en balance avec cette circulation de capitaux, de conſommations & d'induſtrie, qu'il nous eſt ſi important de ſeconder & d'attirer de toutes parts au ſein de nos Etats.

Conſidérant donc que l'heureux climat de la France, ſes productions diverſes, & cette liberté ſage dont nous voulons faire jouir conſtamment tous ceux qui vivront ſous notre Gouvernement, ſont autant d'avantages qui promettent à notre Royaume de nouveaux habitans & de nouvelles richeſſes, nous ne ſaurions voir qu'avec peine, l'exercice d'un droit qui porteroit obſtacle à l'influence favorable de ces di-

verses circonstances, & qui, en répugnant à notre générosité, contrarieroit encore nos plus véritables intérêts. A CES CAUSES, &c.

ARTICLE I.

Nous éteignons & abolissons, dans l'étendue de nos États, le droit d'aubaine, sans que ledit droit puisse être rétabli dans les cas de guerre ou d'hostilité.

ARTICLE II.

N'entendons rien changer à l'ordre ordinaire des successions : voulons que les loix, usages & coutumes de nos États, soient gardés & observés à l'égard des étrangers, comme à l'égard de nos propres sujets, &c. &c.

CHAPITRE XXVI.

Sur les billets de banque & ſur la caiſſe d'eſcompte.

L'Étendue du numéraire effectif qui repréſente dans un pays les avantages ſucceſſifs de ſon commerce, deviennent un des ſignes les plus certains de ſa proſpérité. On ne peut pas conſidérer, ſous le même aſpect, la ſomme des billets de banque ou de monnoie, qui ſont introduits dans la circulation; & l'on ne ſeroit pas encore fondé à le faire, lorſque la confiance élevée au plus haut période, donneroit à ces billets toute la valeur de la monnoie réelle; car ce n'eſt point-là une conquête faite par le commerce; c'eſt ſimplement un numéraire conventionnel & domeſtique qui, ajouté aux eſpeces d'or & d'argent, multiplie dans un Etat les ſignes repréſentatifs des richeſſes; & cette multiplication a ſes inconvéniens comme ſes avantages. Il doit en réſulter une augmentation dans le prix du travail & des productions territoriales; circonſ-

tance qui peut contrarier le commerce avec l'étranger. Mais d'un autre côté, l'abondance du numéraire & l'introduction d'une monnoie de papier qui rend la circulation plus facile & plus rapide, ſont autant de moyens qui, réunis enſemble, contribuent efficacement à la baiſſe de l'intérêt, & favoriſent, ſous ce rapport, l'agriculture, le commerce & les manufactures. Le crédit public, ſur-tout, en reçoit un grand ſecours ; & comme le ſuccès des emprunts en tems de guerre, eſt un des plus grands appuis de la puiſſance politique, on ne doit pas s'étonner que l'Angleterre attache un ſi haut prix à l'intégrité du crédit de ſes billets de banque, & que d'autres pays ayent eu ſouvent le deſir d'avoir chez eux quelque établiſſement de même genre. Mais pour introduire dans un Etat des billets qui tiennent lieu d'argent, il ne ſuffit pas de le vouloir ; car de pareilles inſtitutions ne ſont pas l'ouvrage de l'autorité.

Un Souverain peut bien, en déployant ſa toute-puiſſance, ordonner qu'on admette dans les paiemens une monnoie de papier, à laquelle il donne une conſiſtance plus ou moins grande, ſoit en y attachant des intérêts annuels, ſoit en y réu-

niſſant quelques eſpérances. Il oblige d'abord ſes créanciers à ſe contenter de cette monnoie : ceux-ci, appuyés de la loi du Prince, acquittent leurs dettes de la même maniere ; mais à meſure que ces billets ſe répartiſſent entre les mains de gens qui n'ont point de créanciers, ils n'ont plus d'autre moyen d'employer la monnoie qu'ils ont reçue, qu'en la deſtinant à l'acquiſition des divers biens dont ils ont envie ; & c'eſt alors qu'ils éprouvent tout le préjudice qui réſulte pour eux de la loi du Prince ; car cette loi ne ſauroit contraindre perſonne à vendre ni ſon champ, ni ſa maiſon, ni ſon tems, ni ſes ſervices, en échange d'une monnoie dont on ſe défie ; ou, ſi l'on conſent à l'admettre dans les nouvelles conventions, l'on hauſſe le prix de tous les biens, en proportion de la différence établie par l'opinion, entre l'argent effectif & le papier monnoie. Alors, cependant, on s'éleve de toutes parts contre les diſpoſitions du Monarque ; il a voulu adoucir le ſort de ſes propres créanciers, en les autoriſant à acquitter leurs dettes avec le même papier qu'il les a contraints d'accepter ; mais le dommage eſt retombé ſur d'autres de ſes ſujets : ainſi la juſtice du Souverain

n'eſt point ſauvée ; & il a de plus à ſe reprocher d'avoir fait naître un déſordre général, d'avoir altéré par-tout l'eſprit des conventions, & d'avoir relâché volontairement les principes de la morale, qu'il a tant d'intérêt à maintenir.

Il arrive encore que l'adminiſtration, pour conſerver le bénéfice qu'elle a voulu faire, en diſtribuant aux créanciers de l'Etat une monnoie de papier, eſt ſouvent obligée de la décrier en peu de tems ; car dès que cette monnoie s'eſt répandue dans le Royaume, on la rapporte de toutes parts au tréſor public en paiement des tributs, & le Souverain ne ſait plus alors comment pourvoir aux beſoins de l'Etat ; car les marchands, les fourniſſeurs, & tous ceux qui traitent librement de leurs ſervices, ne ſauroient ſe contenter d'une monnoie fictive, dont ils ne peuvent faire uſage pour ſe procurer les biens qui leur ſont néceſſaires.

Suppoſons maintenant que cette monnoie nouvelle, au moyen d'un intérêt annuel qu'on y auroit attaché, ne perdît que dix, vingt ou trente pour cent ; le Souverain alors ne ſeroit pas dans la néceſſité abſolue de l'éteindre d'une ou d'autre maniere ; mais chaque année il ſe trouveroit

moins riche, puiſque ne recevant plus que du papier en paiement des impôts, & n'ayant point d'autres fonds pour ſes dépenſes, celles-ci hauſſeroient néceſſairement, en proportion de la perte que la monnoie nouvelle éprouveroit dans l'opinion.

Une partie des réflexions générales que j'ai eu occaſion de faire, en traitant de l'altération des monnoies d'or & d'argent, ſont également applicables à l'introduction d'une monnoie de papier, par la ſeule voie de l'autorité : ces deux genres d'opérations ont beaucoup de rapport enſemble, puiſque dans l'un & dans l'autre cas le Souverain, pour diſſimuler un acte d'injuſtice envers ſes créanciers, veut obliger ſes ſujets à eſtimer la monnoie courante au-deſſus de ſa valeur véritable.

La cour d'Eſpagne a créé ſucceſſivement, pendant le cours de la derniere guerre, juſques à 120 millions de papier monnoie; elle en a fixé le rembourſement à raiſon d'un vingtieme par an; elle y a attaché un intérêt de quatre pour cent; elle a obligé les communautés qui ont conſtamment de gros fonds à placer, à en faire l'emploi dans ces mêmes billets; ce qui a réduit conſidérablement la ſomme répandue dans

la circulation : & comme il n'y a point de dette publique en Eſpagne, ces billets monnoies ſe ſont trouvés les ſeuls effets commerçables du Gouvernement : enfin la Cour d'Eſpagne a pu déployer des moyens analogues à la nature de ſon autorité, pour veiller de la maniere la plus active, ſur l'admiſſion de ces billets dans les paiemens ; & au moyen de toutes ces circonſtances, le prix n'a pas eſſuyé de grandes révolutions : cependant il y a eu des momens, pendant la guerre, où l'argent a gagné près de vingt pour cent ſur le papier monnoie; & je ne doute point, ſans rien ſavoir de précis à cet égard, que les dépenſes de l'Eſpagne n'ayent augmenté en raiſon de la différence qui a pu exiſter dans l'opinion, entre la monnoie de papier & la monnoie réelle. La Cour de Madrid n'eût éprouvé ni cet inconvénient, ni les fâcheux effets d'une loi de contrainte, ſi au lieu de ſe procurer des reſſources par l'introduction d'une monnoie de papier, elle eût fait un emprunt dont elle eût tâché d'aſſurer le ſuccès, & par le concours des communautés, & par un intérêt proportionné aux circonſtances. J'ajouterai qu'en France, il y a déjà dans la circulation une ſomme

ſi conſidérable d'effets publics, & où d'ailleurs tant d'autres combinaiſons ſont différentes, ſi l'on y avoit fait une opération ſemblable à celle qui a été adoptée en Eſpagne, il en ſeroit réſulté les ſuites les plus funeſtes.

N'eſt-il pas poſſible cependant, que des billets de banque ayent toute la valeur de la monnoie effective? Sans doute, & l'expérience le prouve : mais conſidérons comment cette opinion s'établit, & comment elle peut s'altérer & ſe détruire.

On conçoit d'abord que des billets de banque mériteroient une confiance indéfinie, ſi la ſomme numéraire de ces billets étoit dépoſée en or ou en argent dans une caiſſe publique; ſi des adminiſtrateurs fideles en avoient la direction collective, & ſi cet établiſſement enfin ſe trouvoit ſitué dans un pays où le Souverain, par la nature du Gouvernement, n'auroit jamais le pouvoir d'abuſer d'un ſemblable dépôt, ni de troubler, en aucune maniere, l'ordre régulier des recettes & des paiemens.

Toutes ces conditions ſont remplies en Hollande & dans la banque d'Amſterdam; mais au lieu de diſtribuer des billets à ceux qui y remettent leur argent, on les

inſcrit ſeulement comme créanciers, ſur les regiſtres dont ils ſont porteurs ; & l'on conçoit que cette inſcription qui ſe fait, ſoit en recevant, ou en payant, ſeroit parfaitement remplacée par une délivraiſon de billets de banque, d'une ſomme exactement proportionnée à la ſomme des dépôts : or de tels billets jouiroient ſans doute de la confiance la plus inébranlable ; mais on ne pourroit pas les conſidérer comme une addition au numéraire d'un pays, puiſque les monnoies d'or & d'argent repréſentées par ces mêmes billets, ſeroient conſtamment dépoſées dans les coffres de la banque, & y demeureroient en ſtagnation.

Il n'en eſt point de même des billets de banque d'Angleterre ; on peut les conſidérer comme une augmentation véritable des ſignes d'échange, puiſque la banque ne garde jamais en or & en argent, qu'une ſomme extrêmement inférieure à la valeur numéraire des billets qui ſont répandus dans la circulation : cependant on eſtime ces billets autant que la monnoie réelle ; & j'ajouterai qu'une telle opinion eſt fondée ſur des idées raiſonnables.

La banque d'Angleterre fut inſtituée

dans l'année 1693, ſous le regne de Guillaume III, 84 ans après l'établiſſement de celle d'Amſterdam ; & quoique la conſtitution de ces deux banques ſoit bien différente, on apperçoit néanmoins comment la connoiſſance de l'une dût conduire à l'idée de l'autre.

Fût-ce l'intérêt particulier des fondateurs qui provoqua ſeul la modification particuliere de la banque d'Angleterre ? fût-ce l'adminiſtration qui en découvrit à l'avance les heureux effets pour l'Etat ? C'eſt ce qu'il eſt indifférent d'approfondir: il paroît évident ſeulement, que dans la formation de cet établiſſement, l'avantage des actionnaires & celui de la nation, ſe trouverent parfaitement réunis.

Voyons d'abord le raiſonnement que dûrent faire les négocians ou les capitaliſtes, qui donnerent le premier mouvement à la formation de la banque d'Angleterre. Celle d'Amſterdam, dirent-ils ſans doute, n'eſt qu'un dépôt dont les fonds inactifs & infructueux ſont enſevelis, en quelque maniere, dans les ſouterrains de cette banque. Concevons un autre plan : établiſſons à Londres, ſous l'autoriſation du Gouvernement, une compagnie privilégiée, compoſée d'actionnaires qui

fourniront un capital pour ſervir de premier fondement à la ſûreté publique ; que cette compagnie, ſous le nom de *banque d' Angleterre*, ſe rende dépoſitaire des fonds qu'on lui remettra volontairement ; qu'elle faſſe les recettes & les paiemens des particuliers ; qu'elle exécute ces opérations, non par une ſimple inſcription ſur les livres de banque, mais en délivrant des reçus de ſa caiſſe, ſous le nom de *billets de banque*, payables à volonté ; & lorſque ces billets ſeront en plein crédit, au lieu de conſerver en nature dans le tréſor de la banque, la ſomme entiere des monnoies d'or & d'argent qui y auront été dépoſées, on n'en gardera que la quantité néceſſaire pour être en état de ſatisfaire tous ceux qui de tems à autre, voudront convertir leurs billets de banque en argent effectif ; le ſurplus ſera employé à eſcompter de bonnes lettres-de-change ; & le bénéfice qui en proviendra, ſera diviſé entre les actionnaires de la banque, à titre d'intérêt du capital qu'ils auront fourni pour le fonds de l'établiſſement.

Ce n'eſt pas tout encore : la compagnie avec le tems, pourra étendre ſes eſcomptes & ſes profits beaucoup plus loin ; car à meſure que les billets de banque, augmen-

tant en crédit, deviendront une ſorte de monnoie courante, la banque en diſpoſera comme d'un capital en argent; pourvu toutefois qu'elle tienne conſtamment en caiſſe une ſomme d'argent effectif, ſuffiſante pour acquitter à toute heure & à tout moment, les billets dont on demandera le paiement; mais lors même que cette ſomme de précaution devroit être d'un ſur trois, ou d'un ſur deux, il n'eſt pas moins vrai que plus il y aura de billets de banque en circulation, & plus les actionnaires de la banque feront de profits.

Ce raiſonnement ſpéculatif des premiers fondateurs de la banque d'Angleterre, paroîtra ſans doute parfaitement juſte; & l'adminiſtration publique, en réfléchiſſant ſur un tel projet, ou en l'encourageant la premiere, prévit ſûrement que l'intérêt des nouveaux actionnaires s'accorderoit avec l'avantage de l'Etat; elle jugea que ſi jamais les billets s'accréditoient au point d'être reçus dans tous les paiemens, il en réſulteroit une augmentation de numéraire, & un mouvement dans la circulation très-favorable au commerce & au crédit public.

Examinons maintenant ſi la confiance de la nation Britannique dans les bill e

de la banque, eſt un ſentiment réfléchi, ou un effet inconſidéré de l'imagination & de l'habitude. La durée de cette confiance ſuffiroit peut-être pour diriger l'opinion à cet égard ; car rien n'eſt ſtable ſi long-temps, ſans l'appui de la raiſon.

Je conviendrai facilement que le crédit des billets de la banque d'Angleterre, ſeroit plus ſolidement fondé, ſi ces billets n'étoient que l'exacte repréſentation d'une ſomme équivalente d'argent effectif, conſervé à titre de dépôt dans le tréſor de la banque : cependant ſi les billets mis en circulation, n'ont été délivrés qu'en échange d'effets commerçables, dont la ſolidité eſt généralement reconnue, & ſi ces effets ſont ſous la garde d'adminiſtrateurs fideles, on peut accorder aux billets de banque la même confiance qu'on auroit dans les effets négociables, dont ces billets de banque ſont la repréſentation.

Il eſt vrai que la banque ne s'eſt pas limitée à l'eſcompte ſeul des lettres-de-change ; elle a fait encore des avances à intérêt, ſoit aux particuliers qui ſouſcrivent dans les emprunts publics, ſoit au Gouvernement lui-même, contre des aſſignations ſur ſes revenus, payables dans l'année ſuivante ; mais ſi perſonne

en

en Angleterre ne conçoit d'inquiétude ſur le paiement régulier de ces aſſignations; mais ſi dans les avances faites aux ſouſcripteurs dont je viens de parler, on prend toutes les précautions que la prudence exige, & ſi la nation, témoin de toutes ces opérations, y donne ſon aſſentiment, elle ne doit point avoir de doute ſur la ſûreté des billets de banque, délivrés en échange de ces différens gages.

Quelle ſeroit donc l'époque du diſcrédit raiſonnable des billets de banque? Ce ſeroit celle où la nation ceſſeroit d'avoir confiance dans les effets ſur leſquels la banque fait des avances. Cette opinion ne peut jamais être applicable aux lettres-de-change de commerce, eſcomptées journellement par la banque, parce qu'en maſſe, c'eſt un emploi parfaitement ſolide, & que les pertes accidentelles ſont amplement balancées par les profits ordinaires de la banque. La défiance ne peut donc porter en aucun tems, que ſur la ſûreté des avances que la banque fait au Gouvernement, ou aux perſonnes étroitement liées par leurs connexions au ſort des affaires publiques; & il n'y a nul doute que ſi la nation adoptoit à cet égard des ſentimens & des opinions que la banque

refuſeroit de partager, le crédit des billets s'altéreroit; mais auſſi, tant qu'une pareille diſcordance n'exiſte point, ce même crédit doit demeurer dans ſa force.

On pourroit encore apprécier d'une autre maniere la ſolidité de la confiance accordée aux billets de la banque d'Angleterre, & ce ſeroit en conſidérant abſtraitement comment la liquidation de ces billets pourroit être opérée. La ſomme des billets de banque en circulation, n'eſt connue que d'un très-petit nombre de perſonnes, & j'ai trop de doute ſur le réſultat de mes recherches à cet égard, pour oſer l'indiquer; mais quelle que ſoit l'étendue de ces billets, comme ils n'ont jamais été donnés qu'en échange, ou d'un dépôt d'argent, ou d'une créance ſur le Gouvernement, ou d'une aſſignation ſur les revenus publics, ou d'une lettre-de-change ſur le commerce, il eſt évident que ſi le Gouvernement faiſoit un emprunt pour s'acquitter des avances qui lui ont été faites, & ſi la banque, ceſſant d'eſcompter de nouvelles lettres-de-change, exigeoit le paiement de celles qui ſont entre ſes mains, tous les billets de banque en circulation ſe trouveroient ſucceſſivement éteints. Sans doute une

telle opération ſeroit évidemment contraire, & aux intérêts des particuliers & au bien de l'Etat; mais je n'ai fait cette ſuppoſition que d'une maniere hypothétique, & ſeulement pour rendre plus diſtinct le motif du crédit des billets de banque (1).

Ces mêmes obſervations indiquent auſſi qu'on n'a pas une idée exacte de ce qu'on veut dire, lorſqu'on avance quelquefois en France, que toute la richeſſe de l'Angleterre conſiſte en papier. Il eſt vrai que c'eſt avec une pareille monnoie qu'on exécute, en Angleterre, la plus grande partie des paiemens; mais cette monnoie de papier n'eſt que la repréſentation des effets exigibles, dont la banque s'eſt rendue propriétaire en délivrant en échange des billets de banque; & il faut

(1) Le Gouvernement doit à la banque, pour différens prêts ſucceſſifs, environ 11 millions 600 mille livres ſterlings, dont il paye trois pour cent d'intérêt, & je crois qu'il n'eſt tenu au rembourſement effectif, que d'une ſomme de trois millions 700 mille livres ſterlings: ainſi il y auroit une perte ſur l'excedant de la dette du Gouvernement, en l'évaluant aux prix actuels des fonds publics; mais une telle perte, qui ne pourroit avoir lieu qu'à l'époque peu probable de la révocation du privilege de la banque, ne concerneroit encore que les actionnaires: ainſi cette circonſtance ne change rien aux raiſonnemens qui viennent d'être faits ſur la ſolidité des billets de banque.

obſerver encore, que ces mêmes billets de banque, devenus par la confiance un ſecond numéraire, n'empêchent point l'accroiſſement de l'or & de l'argent dans la Grande-Bretagne : c'eſt par la balance favorable du commerce que ces métaux ſe fixent dans un pays en quantité plus ou moins grande ; & la circulation des billets de banque, bien loin de nuire au commerce de l'Angleterre, en facilite les opérations.

Il ne ſuffit pas cependant, pour entretenir le crédit des billets de la banque, que la nation ait une parfaite confiance dans la nature des créances qui ſont la repréſentation & la caution de ces billets ; il faut encore, ainſi que je l'ai déjà indiqué, qu'il y ait conſtamment dans le tréſor de la banque, une ſomme de monnoies d'or & d'argent ſuffiſante pour mettre en état d'acquitter exactement les billets dont on vient demander le paiement. Ce ſont les adminiſtrateurs qui déterminent, ſelon leur ſageſſe & leur expérience, la proportion qui doit exiſter entre le dépôt d'argent réel & la ſomme des billets circulans ; & ſans doute qu'ils ſe gouvernent à cet égard, ſelon les tems & les circonſtances. Les momens pénibles ſont ceux

de la guerre ; les avances extraordinaires que le Gouvernement demande alors à la banque, & celles qu'elle accorde aux perſonnes qui ſouſcrivent dans les emprunts publics, mettent une nouvelle ſomme de billets en circulation ; & comme dans le même-tems l'or & l'argent deviennent plus rares en Europe, par l'interruption des vaiſſeaux de regiſtre, qui apportent annuellement les tréſors du Nouveau-monde, la banque d'Angleterre ne peut pas aiſément avoir toujours dans ſes coffres, une ſomme de monnoies effectives, proportionnée à l'accroiſſement de ſes billets de banque : on doit même obſerver que s'il ſurvient dans le prix des métaux précieux une hauſſe, telle qu'on trouve du bénéfice à fondre les eſpeces nationales, on exige alors le paiement effectif d'une plus grande ſomme de billets de banque ; & ſi la banque vouloit en de pareils momens, remplacer cette extraction par des achats d'or & d'argent, elle ne feroit qu'entretenir la cherté de ces métaux ; on fondroit les guinées qu'elle auroit délivrées, on les lui revendroit en lingots ; & une ſuite d'opérations de ce genre l'expoſeroit à une grande perte.

C'eſt donc à l'avance que la banque doit

ſe précautionner ; il ſeroit trop tard auſſi pour le faire, ſi elle attendoit qu'elle fût avertie par l'affluence des billets dont on voudroit recevoir le paiement ; car elle ne pourroit acheter de l'or & de l'argent, qu'en donnant de ces mêmes billets en échange : ainſi, elle en augmenteroit la maſſe par les mêmes moyens dont elle ſeroit obligée de ſe ſervir pour augmenter ſon dépôt d'argent réel.

C'eſt en de telles circonſtances, & dans toutes celles où la banque apperçoit une trop grande diſproportion entre la ſomme de ſes billets circulans, & la quantité d'or & d'argent dont elle eſt dépoſitaire, qu'elle demande quelquefois à ſes actionnaires un nouveau fonds à intérêts, afin de diminuer d'autant la ſomme des billets de banque répandus dans le public : enfin, dans une poſition véritablement embarraſſante, le Gouvernement viendroit ſans doute au ſecours de la banque, en réduiſant la ſomme des avances qu'elle lui fait ; car le crédit national eſt aujourd'hui tellement lié à celui de cet établiſſement, que les premiers ſoins du miniſtre des finances d'Angleterre, doivent être appliqués à ne jamais exiger de la banque des facilités capables de la compromettre.

C'eſt après avoir développé les baſes de la confiance accordée aux billets de la banque d'Angleterre ; c'eſt après avoir indiqué les précautions néceſſaires pour entretenir cette confiance, qu'il devient aiſé de porter un jugement éclairé des opérations qui troublerent la France ſous l'adminiſtration de M. Law. C'eſt bien improprement qu'on en a tranſmis la mémoire, ſous le titre pompeux de *ſyſtême ;* c'eſt un trop beau nom pour une folie.

M. Law, témoin des premiers ſuccès de la banque d'Angleterre, en établit une en France ſur le même modèle, & dont les premiers fonds furent très modiques ; cependant, s'il l'avoit laiſſé s'accroître & ſe fortifier inſenſiblement, elle eût rendu des ſervices plus ou moins étendus à la circulation ; mais dans un tems où l'Etat n'avoit point de crédit, cette banque devoit craindre, ſur-tout, de délivrer ſes billets ſans meſure, contre des créances ſur le gouvernement ; puiſque dès-lors ces billets ne pouvoient plus jouir que d'une confiance proportionnée à celle dont l'état jouiſſoit lui-même.

Mais, ſoit que M. Law n'eût pas arrêté ſon attention ſur les motifs raiſonnés du

crédit des billets de banque en Angleterre ; & qu'il n'eût vu qu'un trait d'imagination dans le remplacement de la monnoie réelle par une monnoie fictive ; ſoit plutôt, qu'emporté par l'envie de tout ſacrifier à une faveur paſſagere, il rejetât volontairement les conſeils de la ſageſſe ; ſoit enfin, qu'après de premieres démarches imprudentes, il ſe trouvât comme forcé de pouſſer à l'extrême ce qu'il avoit déjà conduit trop loin ; il dévoua la banque, preſque dès ſa naiſſance, au ſervice du gouvernement, & la confondit tellement dans les affaires publiques, qu'elle n'en parut que l'agent inconſidéré, & qu'elle dût participer néceſſairement à la défiance qu'inſpiroit l'état de déſordre où ſe trouvoient les finances. On eſſaya cependant d'engager le public à diſtinguer le crédit que méritoit la banque, de celui qui appartenoit au gouvernement : ce fut ſous ce point de vue qu'on réunit ſucceſſivement à la banque générale, divers priviléges excluſifs de commerce de finance, afin que le public, ſe formant une idée chimérique des bénéfices qui pourroient en réſulter, enviſageât ces profits comme une ſûreté des engagemens que prendroit la banque ; & auſſi, afin que cette mul-

titude d'entrepriſes cumulées entre les mains du même établiſſement, donnât, pendant quelque tems au moins, un prétexte apparent à l'accroiſſement ſucceſſif des billets de banque. Mais comment des illuſions euſſent-elles pu fonder une confiance durable ? L'opinion publique ne tarda pas à s'éclairer ; & l'on eſſaya vainement, tantôt de la ramener par de nouvelles chimères, & tantôt de la maîtriſer par des loix impératives & rigoureuſes : le déſordre s'accrût de plus en plus ; & en 1720, les billets de banque, depuis long-temps tombés dans le diſcrédit, furent enfin ſolemnellement décriés ; & l'auteur de tant de maux, devenu l'objet de la haine publique, fut obligé de s'enfuir avec précipitation.

Long-temps après, & lorſque le ſouvenir de ces commotions s'eſt affoibli, on a voulu quelquefois relever la réputation de M. Law, en le préſentant comme un homme qui avoit eu une grande idée & formé un vaſte deſſein : c'eſt qu'on eſt tenté d'admirer ce qu'on ne comprend point ; c'eſt qu'on aime à rapporter aux plus hautes conceptions les diſpoſitions politiques dont on a peine à ſuivre la chaîne ; c'eſt que, mécontens pour la plupart de

leur fortune, les hommes ont un goût ſecret pour les révolutions, & qu'ils en parlent avec indulgence, toutes les fois qu'à une certaine diſtance des événemens, c'eſt l'eſprit ſeul qui s'en occupe.

M. Law ne pouvoit pas avoir le mérite de l'invention, dans la formation d'un établiſſement dont le modèle exiſtoit à Londres; mais il auroit eu des droits à la reconnoiſſance publique, ſi, diſcernant avec intelligence ce qu'exigeoit la différence des gouvernemens de France & d'Angleterre, il eût guidé ſes opérations ſous ce point de vue; & ſi, averti par la ſituation du crédit public, qu'il ne pouvoit y lier étroitement celui de la banque, ſans en compromettre en peu de tems l'exiſtence, il eût apporté de la réſerve par-tout où il ne mit que de l'exagération. Mais il ſacrifia les avantages progreſſifs que l'Etat eût pu tirer d'un établiſſement conſtitué ſolidement, à l'éclat paſſager d'une grande illuſion; mais il abandonna l'appui de la raiſon, pour ſe fier aux emportemens de la folie; mais il méconnut le caractere national, & prit une facilité d'imagination pour un ſentiment fixe; mais il trompa le Souverain par de vaines eſpérances, & les particuliers

par de fauſſes promeſſes ; mais il n'eut de confiance en aucune vertu, & n'eut honte d'aucun déſordre. Si ce ſont là de grandes idées d'adminiſtration, il eſt aiſé d'y atteindre, en ſe délivrant du joug de la réflexion, de la ſageſſe & des principes de morale.

La caiſſe d'eſcompte établie à Paris, eſt une imitation, & des commencemens de la banque d'Angleterre, & des commencemens de celle de M. Law : le fonds capital fourni par les actionnaires, eſt aujourd'hui de 17 millions 500 mille livres.

La difficulté qu'il falloit vaincre, pour donner de la conſiſtance à cet établiſſement, tenoit au ſouvenir du trouble & des malheurs qu'avoit entraînés la banque de Law. Je crois avoir pris, à cet égard, le ſeul parti qui pouvoit triompher de la diſpoſition des eſprits : c'étoit d'intéreſſer au ſuccès d'une caiſſe d'eſcompte, tous les principaux banquiers de Paris ; puiſque leurs recettes & leurs paiemens ſont tellement multipliés, qu'en les déterminant à admettre les billets de cette caiſſe dans leurs tranſactions & leurs rapports journaliers, on étoit ſûr de voir la circulation de ces billets s'établir & s'étendre en peu de tems. L'événement a réaliſé ces conjec-

tures ; & tel a été le progrès de la confiance, qu'il y avoit 43 millions de billets de caiſſe répandus dans le public, au mois d'octobre 1783, époque où l'exactitude des paiemens de la caiſſe d'eſcompte fut interrompue. Il faut tirer le rideau ſur cet événement, que la moindre circonſpection, que la moindre prévoyance de la part du tréſor royal eût prévenu ; mais on voulut profiter inconſidérément des ſecours que la caiſſe d'eſcompte pouvoit fournir ; & les adminiſtrateurs de cet établiſſement n'eurent ni la prudence, ni la fermeté néceſſaires pour remplir convenablement les devoirs de leur place. On a bien fait de les environner de plus près par les actionnaires ; mais les mêmes loix de défiance qu'on a pu leur impoſer ſans inconvénient, lorſque la circulation des billets de caiſſe n'avoit plus beſoin de leur appui, auroient été fort imprudentes à l'époque où le ſecours & la bonne volonté des adminiſtrateurs, pouvoient ſeuls accréditer ces billets. Au reſte, la criſe de l'année derniere, n'a ſervi heureuſement qu'à éclairer davantage ſur la ſolidité réelle de la caiſſe d'eſcompte. Les conſidérations que je pourrois préſenter à ce ſujet, rentreroient abſolument dans

les réflexions que j'ai faites en parlant de la banque d'Angleterre ; les mêmes obſervations doivent néceſſairement s'appliquer aux établiſſemens ſemblables. Je rappellerai ſeulement que les billets de caiſſe répandus dans la circulation, ont pour caution, & les lettres-de-change qui ont été priſes à eſcompte, & le capital entier fourni par les actionnaires. Ces lettres-de-change, conſidérées en maſſe, ſont un emploi d'argent parfaitement ſolide ; & ſelon toutes les vraiſemblances, le réſultat des mépriſes qu'on pourroit faire dans le choix d'une partie de ce papier, ſe réduiroit à diminuer le bénéfice des actionnaires ; mais l'augmentation annuelle de ce bénéfice prouve ſuffiſamment qu'une adminiſtration attentive rend infiniment petite la chance des pertes accidentelles.

On demandera ſi la caiſſe d'eſcompte, exactement ſemblable à la banque d'Angleterre, doit s'écarter de ſon modèle en un ſeul point, & ne faire aucune avance ſur les effets du gouvernement ? Je crois que la banque d'Angleterre ſe conduit avec une parfaite ſageſſe ; mais pour la bien imiter, ce ſont ſes principes qu'il faut ſuivre ; & ces principes conſiſtent à ne délivrer des billets de banque qu'en

échange des valeurs dont l'opinion générale a conſacré la ſolidité. Ainſi la banque d'Angleterre fait de grandes avances ſur les engagemens de l'Etat, ſans altérer ſon crédit, parce que la nation a une confiance entiere dans ces engagemens. Que la même confiance s'établiſſe en France, & qu'elle s'y établiſſe ſur des principes ſtables ! la caiſſe d'eſcompte pourra, ſans inconvénient, imiter la conduite de la banque d'Angleterre ; mais ſi l'opinion publique étoit différente, la caiſſe d'eſcompte expoſeroit le crédit de ſes billets, en ſuivant exactement, non pas les principes de la banque d'Angleterre, mais l'application qu'elle en fait.

Cependant, comme les partis extrêmes ne ſont preſque jamais les plus raiſonnables, on peut regretter, ſous le rapport du bien général de l'état, que les fautes commiſes par l'adminiſtration du tréſor royal, & par celle de la caiſſe d'eſcompte, ayent obligé d'établir une légiſlation qui interdit d'une maniere trop rigide, les relations de cette caiſſe avec le gouvernement. Il ſera difficile, ſelon les tems & les hommes, de maintenir cette ligne de ſéparation : & ce qu'il faut craindre le plus dans les états monarchiques, ce ſont

les efforts de l'autorité contre tout ce qui l'importune ; car elle n'obſerve pas toujours, dans ſon action, la meſure & le ménagement convenables.

Mais le gouvernement eſt trop nouvellement inſtruit par l'expérience, pour qu'on puiſſe ſe défier ſi-tôt de ſa prudence : & ſi cette expérience ſert à guider ſa conduite à l'avenir ; bien loin de vouloir attirer la caiſſe d'eſcompte hors des bornes d'une circonſpection convenable, il l'y ramenera, ſi elle vouloit s'en écarter ; car il n'y a nulle proportion entre les ſecours momentanés que l'adminiſtration pourroit tirer d'une avance extraordinaire, & les inconvéniens qui réſulteroient de l'altération du crédit d'un établiſſement ſi utile.

Les meilleures inſtitutions ont beſoin d'être contenues dans de certaines bornes ; & peut-être qu'en affaires publiques, il faut conſidérer l'exagération comme une véritable métamorphoſe. Les établiſſemens ſur-tout, où le moindre abus en retrace ſi facilement d'autres plus grands, & qui ne ſont point effacés de la mémoire, exigent encore plus de circonſpection. Il ne faut pas néanmoins que le ſouvenir de ces abus décourage des établiſſemens

raiſonnables ; on doit élever des fanaux pour l'inſtruction ; on doit, par des diſpoſitions prudentes, prévenir les écarts dangereux ; mais on auroit tort de ſacrifier des avantages réels, à toutes les craintes que l'imagination peut préſenter ; car, de cette maniere, on ſeroit arrêté preſque à chaque pas : tant eſt vaſte le champ ouvert de toutes parts aux méprifes de l'adminiſtration ! d'ailleurs, il faut accorder quelque confiance aux progrès de lumieres : l'ignorance d'un tems n'eſt pas celle d'un autre ; & ſouvent c'eſt ce qu'on a fait une fois, que l'on ne peut plus tenter. Il eſt devenu difficile de tromper long-tems les hommes dans toutes les diſpoſitions publiques où leur fortune eſt intéreſſée ; & ſi c'eſt une grande faute du cœur que de le vouloir, c'eſt auſſi une grande erreur de l'eſprit que d'y prétendre.

CHAPITRE XXVII.

Sur l'ordre dans le Tréſor Royal.

ON ne peut rien connoître avec certitude, on ne peut rien déterminer avec ſageſſe ſans le ſecours de l'ordre; l'homme eſt trop borné dans ſes facultés pour embraſſer des objets multipliés, s'il n'en ſimplifie pas l'enchaînement par la méthode. C'eſt ainſi qu'on réunit ſous une même idée, toutes les notions qui doivent y appartenir; c'eſt ainſi qu'en rendant plus faciles toutes les opérations de l'entendement, on étend, en quelque maniere, la puiſſance de l'eſprit; mais ces vérités générales ne ſont jamais plus ſenſibles que dans l'adminiſtration des finances d'un grand Etat; l'ordre qu'on y introduit, donne cette quiétude d'eſprit ſi favorable à la méditation: ce même ordre met un adminiſtrateur en état de préparer à l'avance toutes les diſpoſitions que les circonſtances exigent; & ne ſe trouvant jamais ſurpris par le moment, il n'eſt point obligé d'y faire des ſacrifices. On aura peine à croire qu'en entrant dans

l'adminiſtration des finances, ce ne fut qu'au bout de pluſieurs mois d'un travail long & aſſidu, que je pus parvenir à connoître, avec certitude, les rapports qui exiſtoient entre les revenus & les dépenſes de l'état : tant étoient épars & confus les renſeignemens qui pouvoient conduire à cette inſtruction ! mais lorſque j'eus raſſemblé les élémens néceſſaires pour compoſer un tableau complet, il me fut aiſé de rendre toutes ces connoiſſances diſtinctes, au moyen de regiſtres compoſés avec méthode, & tenus avec exactitude. Cependant ; & pour me tenir en garde contre les erreurs poſſibles, & pour venir à bout de poſſéder preſque de mémoire, la ſituation du tréſor royal & l'enſemble des affaires qui y correſpondent, je renouvelois non-ſeulement tous les ans l'état général des revenus & des dépenſes, en diſtinguant avec ſoin & les objets permanens & les beſoins extraordinaires; mais je me faiſois encore rapporter, à la fin de chaque trimeſtre, le recenſement exact du reſte de l'année ; à la fin de chaque mois le tableau du reſte du quartier ; & à la fin de chaque ſemaine le précis du reſte du mois; en ſorte qu'en rapprochant ces divers états, lorſque les réſultats me paroiſſoient diſcorder enſem-

ble, j'appercevois promptement la cauſe des différences. C'eſt par cet ordre conſtant & régulier, c'eſt par ce travail qui aſſujétit à revenir ſouvent ſur les mêmes objets, que la connoiſſance certaine des recettes & des dépenſes du plus grand royaume de l'Europe, peut devenir auſſi familière que celle de la fortune d'une petite république. On ne ſauroit imaginer à quel point cette connoiſſance exacte attache à l'économie : un accroiſſement de dépenſe de pluſieurs millions, n'eſt preſque rien aux yeux de celui qui ne rapporte cette dépenſe qu'à l'idée confuſe des reſſources d'un grand royaume ; mais la plus petite ſomme devient intéreſſante, quand on la rapproche de cette ſolde préciſe qui diſtingue la recette de la dépenſe ; & j'ajouterai que, plus une pareille ſolde eſt rendue modique par la ſection de l'année en diverſes diviſions, plus une légere épargne acquiert de l'importance aux yeux de l'adminiſtrateur ; car c'eſt toujours par des rapports avec d'autres idées, que les impreſſions qu'on reçoit, ſont ou ſuperficielles, ou profondes.

Je tiens d'un homme digne de foi, qu'ayant un jour demandé à l'Impératrice de Ruſſie, comment elle faiſoit pour conduire perſonnellement & ſi bien ſes finan-

ces ? *c'eſt en comptant toujours*, répondit-elle. Ce mot eſt juſte, & d'un grand ſens : mais il faut de l'élévation pour ſavoir ramener à une idée ſimple, une adminiſtration vaſte & compliquée ; & il en faut encore pour le vouloir, lorſque cette adminiſtration eſt la ſienne.

Enfin, c'eſt par le ſecours de l'ordre, que les diverſes connoiſſances propres à ſervir d'aliment continuel à la réflexion, s'y uniſſent intimement, & ſervent de ſauve garde contre les écarts de l'eſprit : au lieu que, ſi la faculté de penſer & le beſoin d'agir ſe trouvent ſéparés d'une inſtruction poſitive, & ſur l'état des finances, & ſur l'embarras des affaires, & ſur les difficultés du moment, un adminiſtrateur ſe livre à des abſtractions dangereuſes ; il veut ſuppléer par des idées générales aux connoiſſances préciſes, dont le défaut d'ordre lui a rendu la ſcience inſupportable. Il me ſemble voir un architecte, qui, au milieu d'un amas de pierres de formes différentes, & ne pouvant ſe réſoudre à prendre la peine de les claſſer & de les ſéparer, ſe borne à chercher s'il n'eſt point d'édifice qui puiſſe être compoſé de pieces de toute eſpece de dimenſions ; & il conſtruit un ouvrage informe ſans proportion & ſans régularité.

CHAPITRE XXVIII.

Idée sur l'établissement d'un bureau général de recherches & de renseignemens.

L'Étendue & la diversité des renseignemens qui peuvent éclairer l'administration générale des finances, & le long espace de tems dont j'avois eu besoin pour en rassembler une partie, m'avoient donné l'idée d'un établissement utile, & que j'avois dessein de proposer à Sa Majesté : c'étoit l'institution d'un bureau particulier, destiné uniquement à recueillir une multitude de connoissances intéressantes, & à ranger ses instructions dans un ordre clair & facile. Cette collection n'existe point : chaque nouveau ministre, selon le degré de son intérêt ou de son aptitude aux affaires publiques, demande çà & là quelques éclaircissemens ; & considérant ces renseignemens comme relatifs à sa propre curiosité, il les ensevelit avec lui dans sa retraite, & le plus souvent il les brûle, comme des papiers inutiles. A la vérité, ce petit trésor est communément si mince, qu'il n'y a pas lieu d'y avoir beaucoup de regrets.

Le bureau que je voulois former, eût pu remédier à ces inconvéniens ; il eût fallu d'abord y dépoſer la partie des informations que j'ai raſſemblées, & l'on eût dû y enregiſtrer pareillement tous les changemens que le tems auroit introduits. Ainſi, l'on eût continué les recherches propres à faire connoître, à chaque inſtant, l'étendue de toutes les contributions des peuples, la quotité reſpective de chaque eſpece, la diviſion de ces mêmes contributions par provinces, les frais de recouvrement, le nombre des employés du fiſc, la conſommation du ſel & du tabac, le relevé des ſaiſies & des condamnations pour cauſe de contrebande, le nombre des hôpitaux, la quantité des malades ou d'infirmes qu'on y reçoit annuellement, l'augmentation ou la diminution des mendians & des enfans trouvés, l'étendue des routes & leur accroiſſement annuel, le nombre commun des corvéables dans chaque province, le tableau général de la dette publique, le précis des opérations annuelles de la caiſſe d'eſcompe & du Mont-de-piété, les progrès des défrichemens, de la population & du numéraire, la ſomme des exportations & des importations par nature de marchandiſes, & toutes les connoiſſances,

enfin, développées en grande partie dans cet ouvrage. Mais il seroit à desirer qu'on pût trouver encore dans le même dépôt, plusieurs autres informations, & dont quelques-unes, de simple curiosité en apparence, ont cependant des rapports plus ou moins directs avec toutes les méditations qu'exigent l'administration des finances & le gouvernement en général : telles sont, par exemple, des recherches instructives sur l'étendue des principales consommations; sur la proportion commune de la semence avec le produit des terres dans différentes parties du royaume, sur la quantité d'arpens cultivés, sur la variété du prix de la main-d'œuvre, sur le rapport du nombre des nobles & des privilégiés avec celui des roturiers, sur le nombre des ecclésiastiques, sur le nombre des protestans, sur les progrès du luxe dans la capitale, sur la briéveté de la vie dans quelques professions dangereuses, sur l'intérêt des étrangers & de chaque nation en particulier, dans les fonds publics; sur l'état & la profession des mendians ou des infortunés assistés dans les différentes maisons de charité, & sur beaucoup d'autres objets également intéressans.

On trouvera peut-être au premier coup-

d'œil, que c'eſt donner une grande tâche au même bureau ; mais on doit obſerver que, dans tous les départemens de l'adminiſtration, il eſt des perſonnes en état de faire les recherches relatives à leurs occupations ordinaires ; & qu'ainſi le nouveau travail ſe borneroit à les diriger, à ſolliciter les différens renſeignemens, à y mettre de l'ordre, & à remarquer les variations que le tems ameneroit. L'on découvriroit, par ces informations ſucceſſives, les erreurs qui auroient pu ſe gliſſer dans une premiere compoſition ; en ſorte qu'au bout de quelques années, cet ouvrage pourroit être ſuivi ſans grande peine, & par des hommes d'un talent ordinaire. Chacune des connoiſſances qu'on auroit recueillies, devroit être inſcrite en abrégé dans un regiſtre particulier, en renvoyant pour les détails à des cahiers ſéparés ; & de cette maniere, l'extrait général de ce travail pourroit être réuni tous les ans dans un très-petit eſpace. Cette collection ſeroit d'un grand ſecours aux miniſtres impatiens d'agir ; & les titres ſeuls des connoiſſances renfermées dans un pareil ouvrage, ſuffiroient pour réveiller l'intérêt des eſprits les plus pareſſeux.

Il faudroit mettre à la tête de ce bureau une

une perſonne formée dans l'adminiſtration, & à qui de telles matieres ne ſeroient point étrangeres. Il y auroit de la convenance à préférer un magiſtrat, afin qu'il pût être revêtu d'une autorité ſuffiſante pour recueillir les différentes notions néceſſaires, ſans être obligé de requérir, à chaque inſtant, l'intervention du miniſtre. Une ſeule des recherches dont j'ai donné le tableau, a ſuffi quelquefois pour alarmer, quand l'adminiſtration a voulu en donner l'ordre à l'improviſte, & ſans qu'on démêlât ſes motifs; mais une curioſité beaucoup plus étendue & beaucoup plus diverſifiée, n'inſpireroit aucun ombrage, dès qu'on pourroit l'attribuer à un deſir général d'inſtruction.

Diroit-on, contre un pareil projet, que tant de matériaux ſont inutiles, que nos peres s'en ſont paſſés, & que nous nous en paſſerons de même; que l'homme d'eſprit n'a pas beſoin de tous ces élémens; que l'homme inepte ne ſauroit qu'en faire, & que le ſot en abuſeroit? Je conviendrai ſans peine, qu'avec les ſecours néceſſaires pour obtenir promptement tous les renſeignemens qui importent à l'adminiſtration, on peut être encore un miniſtre médiocre; mais le ſe-

roit-on moins avec une parfaite ignorance ? Quant aux gens d'eſprit, je ſuis perſuadé que l'inſtruction eſt pour eux de la plus grande importance : cette inſtruction devient le frein ſalutaire de l'imagination; & ce ſont les connoiſſances poſitives qui circonſcrivent la penſée dans le cercle des objets réels, & qui la contraignent, en quelque maniere, à ſe diriger vers les ſpéculations dont les hommes peuvent tirer quelque profit. Il ſeroit à deſirer que tous les gouvernemens formaſſent un dépôt de connoiſſances pareil à celui qu'on vient d'indiquer ; il ſeroit à deſirer qu'ils en vinſſent un jour à ſe communiquer, ſans peine, toutes les obſervations générales dont ils ne ſeroient point jaloux, puiſque pluſieurs de ces obſervations contribueroient à la perfection des idées de bien public. Il me ſemble que ce noble & touchant rapprochement ſeroit propre à les unir davantage, & à réveiller par-tout les ſentimens généreux. Mais quand chacun de ces gouvernemens garderoit pour lui ſa ſcience, les Souverains découvriroient encore, au grand avantage de l'humanité, combien ils ont à faire avant que d'épuiſer les occupations utiles & bienfaiſantes, dont les jours tranquilles de la paix leur laiſſent le loiſir.

CHAPITRE XXIX.

Sur l'économie du tems.

Qu'ici l'on tâche de raſſembler un moment dans ſon eſprit, les détails immenſes du chef de l'adminiſtration des finances en France ; & qu'en jetant ſeulement un regard ſur les notions générales que j'en ai données, on ſe repréſente cette multitude de revenus & de dépenſes, cette diverſité d'impôts, cette bigarrure d'uſages, cette variété de privileges, cette incertitude dans les principes, cette habitude de toutes les exceptions qui tiennent aux perſonnes ; ces prétentions différentes de la cour, de la nobleſſe, des gens de robe ; ces intérêts divers du commerce & de la finance ; ces beſoins enfin d'un peuple immenſe, entouré de toutes parts par les lacs de l'impôt ; & ces rapports continuels du tréſor royal avec toutes les branches du gouvernement. Qu'enſuite, & après avoir conſidéré quelques inſtans ce tourbillon que tant de circonſtances imprévues ren-

dent encore plus confus, on arrête ſes regards ſur la puiſſance commune d'un ſeul homme comparée à une ſi vaſte ſurveillance & à une adminiſtration ſi compliquée! certainement ce dont on ſera le plus frappé, c'eſt de l'inſuffiſance de l'inſtrument pour un ſi grand ouvrage.

Mais, puiſque telle eſt la nature des choſes, & puiſque la diviſion de l'adminiſtration premiere entre pluſieurs perſonnes, ſeroit une ſource d'autres inconvéniens, en occaſionnant des contrariétés, des chocs, des lenteurs, & tous les obſtacles qui naiſſent de la diverſité des prétentions & des combats d'amour-propre; il faut, en conſervant l'unité de régie, que l'adminiſtrateur, continuellement frappé de la diſproportion qui exiſte entre ſes forces & ſa tâche, étende au moins ſes facultés par tous les moyens qui ſont en ſon pouvoir: & le premier de tous, c'eſt l'économie du temps.

Les diſſipations, les plaiſirs n'appartiennent plus à l'homme public: il faut qu'il joigne le travail au travail, la penſée à la penſée; & que le repos néceſſaire au renouvellement de ſes forces, fixe la durée de ſes diſtractions: mais, pour être économe du temps, il ne ſuffit pas cepen-

dant de ſe dévouer en entier aux devoirs de ſa place ; car, ſi l'on s'y applique ſans méthode & ſans art dans le choix de ſes occupations, l'on ne tiendra plus cette chaîne générale que l'adminiſtrateur des finances doit ſentir continuellement dans ſes mains, s'il ne veut pas ſe métamorphoſer lui-même dans un agent aveugle, & qui ne peut appliquer ſa force qu'aux objets dont il s'approche.

Le premier des conſeils qu'on doit donner à tous les adminiſtrateurs des finances, dont les occupations ſeront toujours néceſſairement au-deſſus de leurs moyens, c'eſt de ne faire jamais ce que d'autres peuvent exécuter, ou auſſi-bien qu'eux, ou ſeulement d'une maniere ſuffiſante : les idées de perfection deviennent une penſée tyrannique, lorſqu'elles dégénerent dans une inquiétude minutieuſe ; & cet eſprit ne peut jamais dominer le chef d'une grande adminiſtration qu'aux dépens d'une attention plus générale & plus eſſentielle. Ce n'eſt pas qu'il ſoit permis de ſe montrer indifférent aux détails ; mais c'eſt bien moins par ſon propre travail, que par le choix intelligent de ſes ſeconds, qu'un miniſtre peut remplir cette partie de ſon département. L'on ne tarde pas à apper-

cevoir combien les hommes propres à être d'excellens premiers commis, ſont infiniment rares; & ce ſeroit une erreur de penſer qu'on peut ſuppléer par le nombre à la qualité: la trop grande diviſion des départemens, occaſionne au miniſtre une véritable perte de temps; car chacun voulant donner de l'importance à ſon travail, afin de s'en arroger à lui-même un peu davantage, on prolonge les affaires dont on fait le rapport, & quelquefois on recherche les difficultés pour les vaincre. Ces obſervations ſont encore plus ſenſibles, lorſque les chefs de département dont un miniſtre a fait choix, ſont d'un état ſupérieur à celui des premiers commis: il n'eſt point de prétention qui ne prenne un petit eſpace; on ouvre ſon porte-feuille, on étale ſes papiers avec plus de nobleſſe & de lenteur; on deſtine quelques momens aux complimens ou aux diſcours de ſociété, qui donnent l'air des uſages ou d'un rapprochement entre les perſonnes; enfin, le rapport des affaires commence, & le miniſtre, gêné par plus d'égards, a beaucoup de peine à ſe garantir, & des explications ſuperflues, & des diverſions par leſquelles on échappe à ce qu'on ne ſait pas, & de l'adreſſe

qu'on emploie pour développer, non l'eſprit néceſſaire à la choſe que l'on traite, mais celui dont, par occaſion, on eſt bien aiſe de faire preuve.

La trop grande multiplicité des chefs de département, rend auſſi plus pénible l'éducation qui doit former tous les ſeconds d'un miniſtre à ſa maniere de travailler, de juger & de ſentir ; & cette même diſpoſition ſépare & déſunit ſouvent les affaires qui ont un rapport enſemble. Il ne faut pas, ſans doute, donner à l'homme le plus digne de confiance, un département au-deſſus de ſes forces ; mais les diviſions inutiles & qui n'ont lieu que pour obliger plus de perſonnes, ſont contraires aux principes d'une ſage adminiſtration.

C'eſt, pour ainſi dire, dès les premiers jours, qu'un adminiſtrateur des finances apperçoit la diſproportion de ſa tâche avec la meſure de ſes forces : car il ne tarde pas à reconnoître qu'il ne ſauroit lire, ni tous les mémoires qui lui ſont adreſſés, ni toutes les lettres qui lui ſont écrites, ni même quelquefois toutes celles qu'il ſigne ; il faut donc qu'il ſupplée avec intelligence aux ſacrifices que lui impoſent & les limites du tems, & les

bornes de ſes facultés. Il faut qu'il adopte une méthode, à l'aide de laquelle il puiſſe diſcerner aiſément ce qui exige de ſa part une attention détaillée, & ce dont il lui ſuffit de ſaiſir l'objet principal; ce qu'il doit connoître par lui-même, & ce qu'il peut confier à l'examen des perſonnes dont il a éprouvé le caractère & le jugement.

La diſtribution réguliere de tous ſes momens, eſt encore infiniment néceſſaire: on a l'air d'ignorer le prix du tems, on a l'air d'errer vaguement au milieu des ſoins que les affaires exigent, lorſqu'on n'a pas des heures marquées pour chaque travail, ou lorſqu'on ſe laiſſe interrompre ſans ceſſe par des objets étrangers à celui dont on a voulu s'occuper. Je crains de paroître minutieux, ſans quoi je recommanderois encore de mettre beaucoup d'ordre juſques dans l'arrangement de ſes papiers: j'ai connu des hommes en place qui ne pouvoient jamais trouver, ſans une longue recherche, ceux dont ils avoient beſoin: les manuſcrits accumulés de toutes parts dans le cabinet d'un miniſtre, peuvent avoir aſſez bon air auprès des ſots; c'eſt pour eux l'enſeigne des grandes occupations; mais l'obſervateur

expérimenté n'en juge pas de même.

Les audiences publiques trop fréquentes ſont une véritable perte de temps, puiſqu'on ne peut y donner à chaque affaire qu'une attention ſuperficielle; il faut cependant en avoir de réglées, ne fût-ce que pour ouvrir un accès en tout tems auprès du miniſtre, aux perſonnes d'un état obſcur & dénuées d'appui; & auſſi afin que la connoiſſance d'une choſe importante, ne dépende jamais néceſſairement d'une lettre ou d'un mémoire; puiſqu'on peut ſuppoſer tel abus de confiance qui arrêteroit ce genre de communication.

Indépendamment de ces audiences publiques, on ne peut, ſelon les perſonnes, ſe diſpenſer de donner des rendez-vous particuliers; mais il ne faut pas encourager la diſpoſition naturelle des ſolliciteurs, à s'arrêter long-tems ſur tout ce qui les intéreſſe; & je crois que la gravité du miniſtre eſt au moins néceſſaire pour contenir ces écarts de vanité, & ces épanouiſſemens d'amour-propre, qui prennent tant de place dans de ſemblables entretiens: il faut encore oppoſer le même calme à ces attaques communes d'éloges ou de flatteries que dirigent, plus ou moins habilement, contre le miniſtre, la plupart

de ceux qui ont beſoin de lui ; tout prêts à redoubler au premier ſigne qu'il donnera de ſatisfaction & de complaiſance, & ſurtout bien déterminés, après s'être occupés de ſon mérite, de demander d'autant plus de tems pour le leur.

J'avois, je crois, adopté une méthode utile, à l'égard de ces rendez-vous particuliers : c'étoit de prier la plupart des perſonnes qui les demandoient, de m'inſtruire auparavant par écrit du ſujet ſur lequel ils vouloient m'entretenir ; car ſouvent alors, par un mot déciſif, ou par une explication qu'on donne en réponſe, on évite un grand nombre d'entretiens inutiles.

Je ne mets point au nombre des moyens raiſonnables de ménager le tems, l'habitude ancienne de l'adminiſtration des finances, de ne pas répondre aux lettres de plaintes du commerce, ſur la perception des droits du fiſc, & de ſe contenter d'écrire une déciſion à la marge, en laiſſant le ſoin aux négocians ou à leurs repréſentans, de venir chercher cette déciſion dans le bureau où elle eſt dépoſée : l'économie du temps n'eſt précieuſe que pour en avoir davantage à donner aux choſes utiles ou de devoir.

Je me ſens preſſé d'indiquer le plus ſûr & le plus grand moyen d'économiſer le tems : c'eſt d'oppoſer des principes généraux aux ſollicitations injuſtes, aux demandes indiſcretes, & de ne s'en écarter jamais. Ce ſont les exceptions qui obligent un miniſtre à ſoutenir thèſe, contre ceux qui argumentent de ces exceptions pour en obtenir de pareilles : ils ont alors à lui parler de tout ce qui leur eſt dû, en raiſon de ce qu'on a fait pour tel autre ; & le miniſtre, afin de diſſimuler ſes prédilections, eſt obligé d'écouter avec patience tous les détails les plus indifférens aux affaires publiques : les parens, les amis, les protecteurs à la cour, exigent bien plus de complaiſance encore ; & le jour ſe paſſe à jouer le rôle d'un particulier en crédit, au lieu de remplir les devoirs de miniſtre. Combien de tems n'ai-je pas épargné, ſeulement en annonçant que le roi avoit déterminé de n'accorder aucune penſion avant la fin de l'année, de ne donner aucune part de faveur dans les places & les traités de finance, de ne céder aucun de ſes domaines, de ne faire aucun échange, de ne promettre aucune ſurvivance, de laiſſer aux fermiers & aux régiſſeurs de ſes reve-

nus le choix de leurs employés ? Combien de tems n'ai-je pas épargné, en tenant avec conſtance à ces regles, & à pluſieurs autres d'un genre ſemblable ?

Ce qui doit vraiment affliger, c'eſt que telle eſt l'immenſité des affaires, tel eſt le mouvement rapide qui en preſſe le cours, qu'on ne peut jamais ſauver aſſez d'inſtans pour s'inſtruire & pour réfléchir ; & cependant les jours entiers ne ſeroient pas trop longs pour étudier tous les abus & pour préparer les plans de réforme. Que s'il étoit poſſible d'arranger les choſes en imagination, on voudroit pour une telle place deux hommes en un ſeul, dont l'un ſe livreroit ſans ceſſe à la méditation, & l'autre veilleroit au courant des affaires. Non, diront ici quelques perſonnes, il faut à la nation Françoiſe des miniſtres légers, ſans ſoucis, ſans nuages, voyant tout par éclair, & décidant de même ; c'eſt ainſi, du moins, que je crois entendre parler tous ces meſſieurs de belle humeur, qui en riant, jouant & dépenſant leurs penſions, croient que tout eſt au mieux dans le monde, & que le peuple eſt content comme eux. Je doute que ce ſoit à de telles leçons qu'un miniſtre doive prê-

ter l'oreille ; & je penſe plutôt que la confiance d'un Roi, les affaires d'une grande nation, exigent dans les premieres places de l'état, le dévouement entier de ſes forces & de ſa penſée, & qu'on s'y doit un compte ſévere de l'emploi de tous ſes momens.

Soyez donc économes du tems, vous qui en connoîtrez l'importance : oh ! qu'il a de prix ce tems, pour un adminiſtrateur des finances, s'il contemple l'étendue de ſes devoirs & les bornes de ſes facultés ! oh ! qu'il a de prix ce tems, pour celui qui eſt à portée de faire preſque à chaque inſtant quelque bien ! Le tems doit ſe préſenter alors à ſa réflexion comme avec une ſorte de ſainteté ; & s'il eſt profondément ſenſible, cette idée le ſuivra ſans ceſſe, ou pour lui donner des jouiſſances, ou pour le tourmenter de regrets.

CHAPITRE XXX.

Sur l'eſprit de ſyſtême.

L'ESPRIT de ſyſtême eſt ſans doute un moyen d'alléger ſa penſée & d'abréger ſes occupations; car en ramenant preſque tout à quelqu'idée générale, il ſe diſpenſe d'étudier, de comparer & de diſtinguer les nuances & les exceptions; je n'ai eu garde cependant de conſeiller cette manière d'économiſer le tems. C'eſt tailler un arbre en hauteur, au lieu de le faire ſervir à un ſalutaire ombrage, en l'émondant avec intelligence.

L'on confond quelquefois l'eſprit de ſyſtême avec le génie, parce que l'un & l'autre rappellent les idées d'étendue & de nouveauté; mais leur marche eſt bien différente. Le génie, en devançant les lumieres de ſon ſiecle, augmente réellement la maſſe des connoiſſances utiles; & l'eſprit de ſyſtême, en exagérant leur application, dénature au lieu de créer. Le génie eſt cette faculté qui aide à raſſembler une grande diverſité d'objets,

& à ſaiſir la chaîne qui les lie : l'eſprit de ſyſtême en généraliſe un petit nombre; & c'eſt par la domination d'un ou deux principes, qu'il unit forcément toutes les parties. Le génie reſpecte les opinions communes, en les conſidérant comme le réſultat d'une longue ſuite d'obſervations; & il honore le bon ſens, comme le gardien fidele de ces mêmes opinions : l'eſprit de ſyſtême, au contraire, apperçoit par-tout des erreurs; parce que ſon attention, dirigée toujours ſur la même ligne, ne voit jamais qu'une dimenſion; & il mépriſe le bon ſens, qui tient aux maximes vulgaires, ſans pouvoir ſouvent les défendre. Le bon ſens eſt reſſerré dans les limites que la tradition des lumières a déterminées; le génie les étend par de nouvelles conquêtes, & l'eſprit de ſyſtême ſe fait un empire idéal par de ſimples abſtractions. Le bon ſens voit les objets tels qu'ils ſont; le génie en découvre d'inconnus juſqu'à lui : l'eſprit de ſyſtême juge mal de tout; parce que ſon compas trop ouvert, ne péut plus ſaiſir la juſte meſure des choſes. C'eſt l'expérience qui forme le bon ſens; c'eſt la nature qui donne le génie; & c'eſt l'imagination, encouragée par l'amour-

propre, qui fait naître l'eſprit de ſyſtême. Le tems ſeul cependant aſſure au génie des hommages & des partiſans, parce que le tems ſeul habitue les hommes à la conception des vérités dont les rapports ſont multipliés : l'eſprit de ſyſtême, au contraire, s'entoure à l'inſtant de ſectateurs, parce qu'il diminue le travail de l'entendement, en rapportant à des idées vagues tout ce qui exige de la préciſion ; & parce qu'il a des mots de ralliement qui, au milieu même de la plus grande obſcurité, permettent à ſes diſciples de ſe reconnoître aiſément : auſſi, tandis que le vocabulaire le plus ſec & le plus abrégé ſuffit quelquefois à l'eſprit de ſyſtême, le génie a beſoin d'animer, en tout ſens, le langage, & de s'y imprimer lui-même, en quelque manière, s'il veut parvenir à peindre la vigueur & la multiplicité de ſes perceptions.

CHAPITRE XXXI.

Sur la nomination aux Intendances de province.

Les intendans de province doivent éclairer & ſeconder l'adminiſtration générale dans toute l'étendue du département qui leur eſt confié ; ainſi l'on ne ſauroit apporter trop d'attention au choix des perſonnes qui doivent remplir ces places. Un long uſage y appelle uniquement les maîtres des requêtes ; & ſi quelquefois on ſuit aveuglément l'ordre d'ancienneté, ſouvent auſſi l'on s'en écarte par des conſidérations de faveur, ce qui vaut bien moins encore. L'on a vu de jeunes gens, ſans aucune expérience & ſans autres préparatifs que les bons airs & les amuſemens de Paris, aller gouverner une province auſſi conſidérable en population que plus d'un royaume de l'Europe. On croyoit tout excuſer, en diſant que ces jeunes gens avoient un nom dans la robe ; mais les droits & les beſoins des peuples n'en ont-ils pas un auſſi dans les faſtes de

l'humanité ? Certes, d'après un pareil principe d'adminiſtration, il eſt heureux que les Montmorencis ne veuillent pas être intendans ; car dans les proportions, il faudroit leur donner au berceau cette marque de confiance.

Le nombre des maîtres des requêtes n'eſt que de quatre-vingt ; ainſi même en apportant une attention impartiale dans le choix de ceux qui ſe deſtinent aux intendances, on ne peut trouver que rarement la réunion de qualités que ces places exigent. Je crois donc qu'il ne faudroit pas donner l'excluſion aux magiſtrats d'un ordre différent, quand on découvre en eux des talens propres à déterminer la confiance du Souverain : toutes ces prérogatives, toutes ces ſections dans un eſpace déjà très-circonſcrit, ne ſervent qu'à reſſerrer les moyens de l'adminiſtration. Il n'y auroit de véritable motif pour s'aſtreindre en tout tems aux maîtres des requêtes, qu'autant que leur état les formeroit particuliérement à l'eſprit d'adminiſtration ; mais c'eſt ce qui n'eſt point ; car juſqu'au moment où ils ſont déſignés pour une intendance, ils ne ſe ſont occupés que de rapporter au conſeil des requêtes en caſſation : ce genre de travail

habitue ſans doute l'eſprit à une ſorte de logique ; mais comme c'eſt toujours entre deux points donnés qu'on eſt forcé de juger, cet exercice n'eſt point l'apprentiſſage de l'adminiſtration, dont le génie eſt abſolument différent, & dont l'éducation exigeroit plutôt qu'on s'eſſayât de bonne heure, & à découvrir ce qu'on ne vous montre pas, & à parcourir pluſieurs objets à la fois, & à ſaiſir avec facilité différens rapports, & à claſſer avec ordre une grande diverſité de connoiſſances. Je voudrois encore conſeiller aux jeunes magiſtrats qui ſe deſtinent à l'adminiſtration des provinces, de ſe tenir ſoigneuſement en garde contre cette roideur que donnent toutes les morgues d'état : il faut, pour rendre tous ſes mouvemens plus moëlleux, perdre un peu ſa vanité de vue : c'eſt l'autorité qui énorgueillit, ce ſont les devoirs qui rendent modeſte ; il faut donc les étudier ces devoirs, il faut les comprendre, il faut en avoir le cœur & l'eſprit pénétrés; alors, & ce ſeroit un grand avantage, aucun intendant ne paroîtroit jaloux d'être ſeul promoteur du bien qu'on peut faire dans ſon département ; alors ils n'envieroient point la part que le Souverain voudroit confier à des adminiſtrations provin-

ciales; ils trouveroient que c'eſt encore un beau rôle de ſuivre le développement de ces adminiſtrations, de ſeconder leurs travaux, & d'éclairer à cet égard l'opinion du gouvernement. Mais malheureuſement, la plupart des hommes ne renoncent qu'avec peine aux détails d'autorité, même les plus pénibles; & il faut une ſorte d'élévation dans l'eſprit & dans les ſentimens, pour appercevoir, dans l'adminiſtration publique, quelque choſe de plus attrayant que le charme du commandement. Je ſuis néanmoins perſuadé que, dans les provinces d'adminiſtrations provinciales & dans celles de pays d'états, les intendans ont des moyens plus sûrs pour acquérir de la réputation & pour favoriſer leurs vues d'ambition; mais au lieu d'être ſi facilement jaloux de leurs prérogatives, au lieu de chercher à élever autorité contre autorité, comme ſi la leur ſeule émanoit du prince, il faudroit que, s'oubliant entiérement, ils ne fuſſent inquiets que du bien public; c'eſt alors que la confiance leur arriveroit de toutes parts, & que chacun ſe plairoit à relever leurs talens & leur caractere; au lieu que l'homme avide de ſe montrer & d'agir ſans néceſſité, excite la critique & la malveillance.

Il ſeroit fort à deſirer que les magiſtrats nommés aux intendances, fuſſent plus long-tems permanens dans les mêmes provinces; la ſcience eſt en toutes choſes l'ouvrage du tems; & c'eſt renoncer à un bien précieux, que de ſacrifier les avantages qu'a donné l'expérience. Je conviens qu'un intendant, en paſſant d'une province dans une autre, conſerve l'inſtruction qui réſulte des apperçus généraux: mais toutes les connoiſſances qui tiennent aux lieux & aux circonſtances, ſont abſolument perdues; & les améliorations commencées ſe trouvent ſuſpendues, ou par l'inexpérience, ou par l'amour-propre d'un ſucceſſeur.

Il eſt encore un uſage dont j'ai eu l'occaſion de reconnoître l'inconvénient: la préſentation aux places d'intendans n'eſt attribuée qu'en partie à l'adminiſtration des finances; le miniſtre de la guerre prend ſeul les ordres du Roi pour ces nominations dans les provinces frontieres; & comme ce ſont les plus lucratives & les plus honorables, il arrive que vers l'époque où les intendans des provinces de l'intérieur peuvent y aſpirer, ils ſont plus affranchis du beſoin de mériter l'approbation du miniſtre des finances, & cependant leurs rapports avec ce département, ſont, dans

toutes les généralités indiſtinctement, la partie de leurs fonctions la plus eſſentielle.

Que dans ces diverſes obſervations, cependant, on ne voie rien de particulier aux hommes préſens; c'eſt toujours d'une maniere générale que j'enviſage les différens ſujets ſur leſquels je m'arrête : je connois pluſieurs intendans qui n'ont beſoin ni de frein, ni d'encouragement; & je dois dire que perſonne n'a pris plus de plaiſir que moi, à leur rendre juſtice & à faire valoir leurs ſervices : ſeulement, & puiſque je répands ici mes penſées, j'avouerai que j'ai toujours conſidéré comme une petite maniere, ce dépit de voir, à la tête des finances, un homme étranger à la magiſtrature : je ne ſais ſi je me trompe, mais il me ſemble qu'il y a communément un manque de dignité perſonnelle dans cet eſprit de corps, lorſqu'il ſe développe avec énergie : je doute que Monteſquieu eût pris fait & cauſe avec effervescence pour tous les préſidens; Helvetius, pour les fermiers généraux; ni de nos jours, M. de Malesherbes, pour tous *les gens tenant la cour des aides :* c'eſt donc, s'il m'eſt permis de le dire, par un ſentiment de ſa petite fortune, qu'on met ſon orgueil en ſociété ou ſes jetons en bourſe commune.

CHAPITRE XXXII.

Sur les changemens de principes & de perſonnes dans l'adminiſtration des finances.

Lorsque des hommes médiocres ſont à la tête des affaires, le public eſt ſouvent impatient de quelque révolution, & ce ſentiment eſt naturel; ceux qui vivent d'eſpérance, deſirent communément que les tirages de loteries ſoient multipliés: c'eſt un grand malheur, cependant c'eſt un véritable obſtacle aux progrès & à la ſolidité des établiſſemens utiles, que les changemens continuels de principes, qui ſont l'effet ordinaire de la ſucceſſion des miniſtres en France; ce n'eſt pas uniquement à la diverſité de leurs opinions qu'il faut attribuer ces changemens; car une opinion en adminiſtration, eſt déjà un ſigne d'eſprit qui n'appartient pas à tout le monde: mais la vanité, les prétentions, la jalouſie, ces attributs conſtans de la foibleſſe humaine, irritent le nouveau miniſtre contre toutes les idées de ſon prédé-

cette partie peut aiſément ſoumettre toutes les opinions à la ſienne ; ne fût-ce qu'en ſe ſervant à propos, ou de l'argument flexible du crédit public, ou de cette idée à laquelle on peut tout ramener, l'intérêt de l'autorité.

Mais, obſervera-t-on peut être, une partie de ces circonſtances eſt également applicable à un grand nombre d'états monarchiques ; & cependant, toutes les diſpoſitions d'adminiſtration y paroiſſent plus ſtables qu'en France : c'eſt que dans la plupart de ces états, on y eſt guidé & comme reſtreint par les loix de la néceſſité ; au lieu qu'en France, où les proſpérités du ſol, du commerce & de l'induſtrie, triomphent ſi ſouvent des erreurs du gouvernement, on agit quelquefois, dans la plupart des diſpoſitions de l'adminiſtration, comme ſi l'on n'y jouoit que ſon ſuperflu.

Enfin, quoique la France ait eu de grands miniſtres dans tous les genres ; peut-être cependant que le caractere national, ſi propre à tant de choſes, y a moins de rapports avec l'eſprit d'adminiſtration qu'avec aucun autre : cet eſprit exige une ſorte de lenteur, de conſtance & d'uniformité, qui ne s'accorde pas toujours avec l'activité de l'imagination,

& ſur-tout avec cette ſenſibilité inſtantanée, qui ſe plaît dans le renouvellement continuel des impreſſions.

C'étoit donc par une ſuite de ces diverſes conſidérations, que j'avois deſiré de mettre comme en ſûreté, une grande partie de l'adminiſtration publique, par l'établiſſement des aſſemblées provinciales, qui auroient été appelées à la recherche & à la conſervation du bien qu'on peut faire dans chaque province; & qui, devant former un corps ſanctionné par les loix, auroient bientôt acquis une conſiſtance ſuffiſante, pour n'être pas expoſées ſi facilement à la variation fréquente des ſyſtêmes, ou aux opinions inconſtantes des miniſtres des finances.

Ce qui rend plus difficile en France le choix des hommes propres aux premiers emplois de l'adminiſtration, ce ſont ces lignes fortement prononcées, qui ſéparent tous les états, & la loi d'habitude qui circonſcrit les nominations les plus importantes dans un cercle infiniment rétréci. C'eſt entre les magiſtrats qui ſuivent la carriere du conſeil, qu'on choiſit ordinairement les miniſtres des finances, & très-ſouvent encore les ſecrétaires d'état; mais en ne comptant point des maîtres des re-

quêtes, qui, dénués d'expérience, n'ont pour la plupart aucune idée des affaires, les concurrens éligibles se bornent à trente-trois intendans de province, & quarante-quatre conseillers d'état; & comme plusieurs entre ces derniers, ou par leur âge, ou par leurs goûts, ont renoncé à toute ambition, le nombre des personnes apperçues dans la carriere des grandes places, se réduit à cinquante ou soixante : c'est bien peu, pour espérer d'y trouver constamment des hommes rares dans l'espece humaine.

Cependant, dès qu'on voudroit s'astreindre à ne choisir le ministre des finances que dans un seul état de la société, je croirois que le corps de magistrature dont je viens de parler, mériteroit la préférence; & c'est peut-être faute d'arrêter son attention sur l'étendue & sur la diversité des fonctions attribuées à un contrôleur général en France, que beaucoup de gens disent souvent que c'est dans la finance ou dans le commerce qu'il faudroit choisir ce ministre. C'est ici, je crois, le mot de *finance* qui fait illusion : les ressources qu'un contrôleur général doit trouver dans toutes les circonstances extraordinaires, exigent sans doute qu'il

ait, & l'intelligence du crédit, & une grande habileté dans toutes les opérations d'argent qui dépendent de la confiance; mais outre qu'il eſt beaucoup de banquiers, de négocians ou d'hommes de finance, qui auroient, ſur cette partie de l'adminiſtration, des idées parfaitement abſurdes, ils ſeroient communément trop étrangers à une multitude de connoiſſances ou de réflexions, qui ſont également indiſpenſables dans l'exercice d'un miniſtere dont la ſurveillance s'étend ſur l'univerſalité des revenus & des dépenſes, & qui influe, par toutes ſortes de moyens connus & inconnus, ſur la proſpérité de l'état & le bonheur des peuples.

Je crois donc, qu'entre tous les apprentiſſages partiels & incomplets, celui d'une intendance de province approche le plus des connoiſſances néceſſaires à un miniſtre des finances.

Ce qui vaudroit le mieux, ſans doute, ce ſeroit de ne choiſir ce miniſtre, ni ſur ſon état, ni ſur ſon habit, ni ſur aucun ſignalement de convention, mais ſur les qualités de ſon cœur & de ſon eſprit: entrepriſe difficile, à la vérité, & ſur-tout pour les princes, devant qui la vérité ſe cache ou ſe déguiſe ſans ceſſe. Habitués

dès l'enfance à tenir tous ceux qui les environnent à une grande diſtance de leur perſonne, ou à ne les en rapprocher que dans les momens deſtinés aux plaiſirs, les impreſſions qu'ils reçoivent ſur les hommes, dépendent le plus ſouvent des inſinuations du petit nombre de courtiſans qu'ils admettent dans leur intimité; mais comment attendre un eſprit impartial de la part de ceux qui ſont préoccupés des idées de fortune & d'ambition? La premiere condition de ces deux ardentes paſſions, c'eſt d'aimer ou de haïr, ſelon ſon intérêt.

L'art de l'intrigue a d'ailleurs fait aujourd'hui de tels progrès, qu'elle échappe dans ſon raffinement aux regards les plus attentifs: c'eſt par des détours incroyables qu'elle agit; elle ſait tout employer, & l'adreſſe la plus ſubtile, & les menſonges audacieux, & l'apparence de la bonne-foi, & le maſque même de l'auſtérité. Elle étudie les démarches, les habitudes, les lectures même des princes, afin de découvrir tout ce qui peut ſervir ſes projets, & d'ajuſter plus habilement ſes combinaiſons. Le calife Haarun-Al-Raſchild, après avoir éprouvé ſans doute que la vérité ne pénétroit jamais dans le palais des rois, ſe déguiſoit pendant la nuit pour

aller ſurprendre l'opinion de ſon peuple : ce moyen aujourd'hui ne ſeroit qu'un ſecours de plus pour l'intrigue ; car les habiles en ce genre, ne manqueroient pas d'apoſter quelques-uns de leurs affiliés ſubalternes, pour dire autour du monarque ce qu'ils voudroient lui faire entendre.

Ah ! que les princes ſont attaqués de toutes parts, & qu'ils ſont dignes d'indulgence quand ils ſe trompent ! ils n'ont peut-être qu'un moyen pour ſe former une idée ſûre des talens & du mérite de ceux d'entre leurs ſujets qui ſont éloignés de la cour & de leur perſonne : il faut que, bien avant le tems où les intrigues commencent à ſe mouvoir, ils prêtent une oreille attentive à la réputation ; à ce reſſentiment ſourd, mais continu, qui reſſemble en quelque maniere au frémiſſement de la nature, qu'il eſt ſi aiſé de diſcerner dans le calme & le ſilence de la nuit ; mais qui ceſſe de ſe faire entendre, lorſque les hommes à leur réveil, viennent prendre poſſeſſion de la terre, & la rempliſſent du bruit de leurs travaux & des clameurs de leurs paſſions.

Cependant, comme il n'eſt rien de parfait, il ne faut point ſe diſſimuler que la

réputation, ce guide preſque toujours éclairé, n'eſt pas encore un garant ſuffiſant, quand il s'agit du choix d'un adminiſtrateur des finances. Que le prince veuille nommer un général d'armée, il pourra, preſque ſans riſque, s'en rapporter à la voix publique; car les talens & le genre de mérite qui ont fait la renommée de tel ou tel officier, compoſent préciſément les qualités qui doivent remplir les vues du ſouverain & déterminer ſa confiance : c'eſt dans les armées, que ces hommes déſignés par tous les ſuffrages, ont acquis leur réputation; & c'eſt au commandement des armées que le prince les deſtine. Les mêmes réflexions peuvent s'appliquer encore aux ambaſſades, à la préſidence des cours ſouveraines, & à beaucoup d'autres emplois, où l'on manifeſte dans le ſecond rang le même genre de mérite que le premier exige; mais la réputation qui préconiſe les prétendans au miniſtere des finances, ne peut jamais aſſurer qu'imparfaitement de leur véritable aptitude à cette place, parce que les fonctions de la ſociété où ils ſe ſont diſtingués, n'ont demandé qu'une portion des connoiſſances & des qualités néceſſaires à l'adminiſtration générale des finances.

Ainſi la réputation d'un excellent intendant de province, mais dont les devoirs ſont circonſcrits, & dont la route eſt tracée, ou par les inſtructions du miniſtre, ou par la volonté du prince, ne ſuffit pas pour garantir que ce même intendant ne ſe livrera point à des ſyſtêmes erronnés, lorſqu'il aura le pouvoir de diriger à ſon gré l'adminiſtration générale : cette réputation, non plus, ne garantit point qu'il entendra quelque choſe à la circulation de l'argent, au ménagement du crédit, & à tant d'autres combinaiſons étrangeres à ſes premieres études.

De même, la réputation de cet aigle de la finance, qui connoît à fond la légiſlation des impôts & les pouvoirs du fiſc, ne garantit point qu'il aura cette droiture de cœur, & cet eſprit ſalutaire qui engage à chercher la proſpérité de l'état dans l'aiſance du peuple, & dans l'amour & la confiance de la nation.

De même, la réputation de cet habile négociant, qui a développé les plus grands talens dans la conduite de ſes propres affaires, & qui eſt devenu l'oracle des chambres de commerce, ne garantit point qu'il ſera pur & déſintéreſſé dans ſa conduite publique; cette réputation, ſur-tout,

ne garantit point qu'il aura cette élévation dans le caractere, qui préſerve de l'ivreſſe des grandes places, & cette dignité dans les manieres, ſans laquelle en France on eſt toujours près d'être mépriſé.

De même encore, la réputation de ce rapporteur éclairé, qui, dans une affaire contentieuſe, ſuit avec ſagacité les détours de l'erreur & de la mauvaiſe foi, ne garantit point que ſon eſprit, plié par l'habitude, ſaura s'étendre à des objets nouveaux; pourra ſaiſir, à la fois, une grande diverſité de rapports, & découvrir encore de lui-même tous ceux vers leſquels ſon attention ne ſera point guidée.

De même enfin, la réputation de cet écrivain philoſophe, qui a parcouru lumineuſement les plus grandes queſtions de l'adminiſtration, ne garantit point qu'il ſera ferme, habile & prudent dans ſes actions, comme il s'eſt montré fécond & hardi dans ſes paroles.

Il ne faut donc point s'étonner qu'il y ait beaucoup de difficultés à vaincre, & beaucoup de haſards à courir dans le choix d'un adminiſtrateur des finances: il ne faut point s'attendre à ce qu'on ne peut eſpérer; & l'on auroit tort d'oppoſer ſans ceſſe au miniſtre en place un fantôme idéal, enfant

de l'imagination : & peut-être n'eſt-il pas indifférent d'obſerver que les hommes ne ſe forment jamais une image de la perfection avec plus de complaiſance & de raffinement, que lorſqu'ils peuvent, par ces tableaux hors de la nature, rendre terne ou petit tout ce qu'ils y comparent. Oh ! qu'une exacte meſure, oh ! qu'une parfaite modération, & dans ſes jugemens, & dans ſes penſées, ſont des facultés rares & difficiles ! on croit être grand de tout ce qu'on exagere, habile de tout ce qu'on cenſure, & vertueux de tout ce qu'on exige des autres.

CHAPITRE XXXIII.

Réſumé concis des moyens de puiſſance de la France.

CE riche & ſuperbe royaume contient, je le penſe, près de 26 millions d'ames.

Son étendue eſt d'environ 27 mille lieues quarrées.

Le ſol de cette heureuſe contrée ne ſe refuſe à aucune des productions de l'Europe, & pluſieurs lui appartiennent d'une maniere privilégiée.

Un grand nombre de rivieres navigables, quelques canaux, & près de neuf mille lieues de chemin, facilitent les communications intérieures de la France, & deux mers baignent une partie de ſes côtes.

Un climat ſain & tempéré, y rendroit la vie commune des hommes plus longue qu'en aucune autre partie du monde, ſi des cauſes morales ne contrarioient quelquefois l'influence favorable de la nature.

L'induſtrie des habitans de la France eſt

tellement variée, que ce royaume n'a peut-être aucun beſoin véritable des ouvrages d'art des autres nations.

De riches colonies en Amérique, font partie des poſſeſſions du roi ; & plus de 120 millions de productions en arrivent tous les ans.

Les contributions des peuples, réunies aux revenus du domaine de la couronne & aux biens patrimoniaux des villes, &c. s'élevent à 600 millions.

Le clergé jouit d'environ 130 millions de revenus.

La balance annuelle du commerce en faveur de la France, avant la derniere guerre, pouvoit être eſtimée à 70 millions.

Les monnoies d'or & d'argent qui circulent dans le royaume, s'élevent à plus de deux milliards.

L'accroiſſement annuel de cette richeſſe, peut être évalué à quarante millions.

Et cet accroiſſement eſt égal probablement à l'augmentation du numéraire de tous les autres états de l'Europe enſemble.

Quel ſpectacle étonnant de puiſſance ! Que de raiſons pour ſe contenter de faire valoir tant de proſpérités par des moyens

ſages ! Que de motifs pour ceſſer d'être jaloux ! Et quelle ſource de regrets, lorſqu'on enſanglante la terre pour obtenir un petit accroiſſement de ſupériorité dont on n'a pas beſoin, au prix du bonheur public où il y a tant à ajouter !

CHAPITRE XXXIV.

De la Guerre.

Ah ! que j'étois impatient de traiter ce ſujet ! ah ! que mon cœur avoit beſoin de ſe répandre ſur les maux attachés à cette effrayante calamité ! c'eſt elle qui arrête le cours des projets ſalutaires ; c'eſt elle qui vient deſſécher les ſources de la proſpérité : c'eſt elle qui diſtrait du bonheur des nations ; c'eſt elle qui ſuſpend quelquefois juſqu'aux idées de juſtice & d'humanité ; c'eſt elle enfin qui ſubſtitue à tous les ſentimens doux & bienfaiſans, l'inimitié, les haines, le beſoin d'oppreſſer, & l'ardeur de détruire.

Une premiere idée qui ſe préſente à moi, lorſque j'arrête mon attention ſur l'origine de la plupart des guerres, c'eſt que ces vaſtes combinaiſons de la politique, qui ont ſi ſouvent allumé le flambeau de la diſcorde, & qui ont occaſionné tant de ravages, n'ont preſque jamais mérité toute l'admiration qu'on leur a prodiguée ; & j'oſerois dire au moins que,

lorſqu'un état eſt parvenu à un degré éminent de puiſſance & de ſplendeur, c'eſt faute d'un coup-d'œil aſſez général, c'eſt faute d'une juſte connoiſſance de ſes moyens & de ſes reſſources, qu'on ſe livre à des inquiétudes continuelles, & qu'on ſoumet la durée de la tranquillité publique à tant de ſpéculations incertaines. Je ne craindrai point même d'obſerver encore, que chez de telles nations, c'eſt un véritable malheur pour les peuples, quand, par une ſorte d'eſprit d'imitation, le gouvernement s'habitue à n'appercevoir la force des états que dans ces liens extérieurs dont la contexture & la combinaiſon forment la ſcience politique. Alors les idées les plus ſubtiles ſur l'équilibre de puiſſance, deviennent les penſées prédominantes, & celles qui occupent continuellement l'attention; alors naiſſent ces fréquentes guerres de rivalité, dont une premiere rend la ſeconde plus probable; car à meſure qu'on s'eſt affoibli par une guerre, on eſt d'autant plus près d'être de nouveau jaloux, puiſque ce ſentiment n'eſt fondé que ſur une comparaiſon; & que, dans le cours des années, c'eſt tantôt une puiſſance & tantôt une autre, qui fixe les regards de la politique:

ainſi la durée des ſiecles ſe trouve employée à eſſayer de rabaiſſer ſans ceſſe les autres nations, au niveau de l'état où l'on s'eſt réduit ſoi-même par ſes propres fautes; au lieu qu'en ménageant ſes forces, en étudiant ſes moyens, & en les faiſant valoir par une adminiſtration ſage, on ſe trouveroit ſans efforts au point de ſupériorité auquel on deſire d'atteindre.

Je remarquerois encore que cette eſpece de ſupériorité eſt la ſeule dont les rapports ſoient, pour ainſi dire, univerſels. Les triomphes de la guerre vous élevent ſans doute au-deſſus de la nation que vous combattez; mais comme ces triomphes exigent communément de longs efforts & de grands ſacrifices, l'épuiſement qui en réſulte, altere néceſſairement les proportions qui exiſtoient entre vos forces, & celles des grands états qui n'ont pris aucune part à votre querelle, & dont la proſpérité s'eſt accrûe à l'ombre de la paix dont ils ont joui.

Enfin, on ne peut conteſter que la grandeur où l'on parvient par la ſageſſe de ſon adminiſtration, ne ſoit la plus impoſante, & celle qui captive davantage le reſpect des autres nations: elles ſont bien plus inquietes du petit agrandiſſe-

ment qu'on veut ſe procurer par la guerre ou la politique, que de cette augmentation de puiſſance dont l'ordre eſt le fondement; & ce ſentiment eſt naturel : car la proſpérité qui naît de la conduite ſage d'un ſouverain, rappelle auſſi ſes vertus; & l'on y voit une ſauve-garde contre l'abus qu'il pourroit faire de l'accroiſſement de ſes forces.

Aujourd'hui, c'eſt ſur-tout pour le commerce qu'on enſanglante la terre : cette idée vague, indéfinie, prête à la politique un nouveau luſtre; & l'opinion publique, excitée par un mot qui repréſente un intérêt univerſel, s'égare ſouvent elle-même dans ſes jugemens. Je demanderois volontiers à ceux qui, pour de ſemblables motifs, ſont toujours prêts à conſeiller la guerre : connoiſſez-vous la balance du commerce de votre pays? en avez-vous étudié les élémens? avez vous examiné ſuffiſamment ſi les échanges auxquels vous voulez participer, augmenteront la richeſſe nationale; & diſtinguez-vous bien la ſource & les effets de cette richeſſe? avez-vous balancé, avec les avantages que vous attendez de la guerre, le dommage que pourra porter au commerce, la hauſſe de

l'intérêt par la multiplication des emprunts du gouvernement, & le renchériſſement de l'induſtrie par l'accroiſſement des impôts ? êtes-vous sûrs qu'en même-tems que vous travaillerez à obtenir par les armes une nouvelle branche de commerce, une autre ne vous échappera point, ou par les égards que vous ſerez obligés d'avoir pour vos anciens alliés, ou par les condeſcendances qu'exigeront de vous les nouveaux ? enfin, avez-vous apperçu toute votre proſpérité préſente, & avez-vous évalué l'étendue des ſacrifices que peut mériter le but même où vous aſpirez ? Rien de plus ſimple que le mot de commerce, quand on n'en ſaiſit que l'acception vulgaire : rien de plus compliqué, quand on en fait l'application à l'univerſalité des échanges, à l'importance des uns, à l'inutilité des autres, au déſavantage de pluſieurs ; enfin, aux vues politiques, au travail, aux impôts, & à toutes les combinaiſons inattendues que la guerre & les grands événemens occaſionnent : il faut donc une lente & profonde réflexion, avant que de ſe déterminer à mettre le monde en feu pour un intérêt de commerce ; & il ne faut jamais perdre de vue, qu'au milieu de la

paix une diminution ſur certains droits, un encouragement donné à certaines exportations, une faveur obtenue chez quelques nations étrangeres, & tant d'autres avantages dûs à une adminiſtration ſage, valent mieux ſouvent que l'objet auquel on veut atteindre par des flottes & par des armées.

Les nations, dans l'état ſauvage, étoient entraînées par des paſſions aveugles & déréglées, & ces paſſions ſe ſont un peu calmées par l'effet de la civiliſation ; mais la multitude & la confuſion d'intérêts diverſque les idées d'argent, de commerce, de richeſſes nationales, & d'équilibre de puiſſance, ont introduites, ſont devenues d'autres cauſes d'inimitiés & de jalouſies ; & comme la ſcience des gouvernemens ne s'eſt pas élevée en proportion des contrariétés qu'ils avoient à concilier, & des difficultés qu'ils avoient à vaincre, l'humanité ne jouit encore qu'imparfaitement de ſon changement d'état.

Je voudrois offrir à la réflexion une conſidération dont j'ai toujours été fortement frappé : la plupatt des gouvernemens paroiſſent contens, lorſqu'au bout d'une guerre ſanglante & diſpendieuſe, ils ont fait un traité de paix honorable. Sans

doute cette fin peut ſuffire à la nation qui, attaquée injuſtement, s'eſt trouvée dans la néceſſité de repouſſer la force par la force; mais celle qui eût pu éviter l'inimitié des autres puiſſances par des procédés plus circonſpects, & celle auſſi qui auroit entrepris une guerre par une ſpéculation politique; de telles nations ne ſauroient méconnoître que l'évaluation des avantages dont l'acte de conciliation les a rendues maîtreſſes, n'eſt pas le ſeul calcul digne de leur attention; elles ont encore à conſidérer quelle eût été leur ſituation à l'époque de ce traité, ſi la guerre n'eût point interrompu le cours de leurs proſpérités.

De ſemblables comparaiſons euſſent été ſouvent utiles à tous les états de l'Europe; & l'Angleterre ſur-tout en eût tiré de grandes inſtructions: mais, n'étant point en état de préſenter un tableau ſi général, je me bornerai aux réflexions qui peuvent s'appliquer à la France.

Suppoſons une guerre où ce royaume eût été obligé d'aliéner 50 à 60 millions de rente pour ſatisfaire aux intérêts des emprunts que les préparatifs de la guerre, les dépenſes de chaque campagne, & le paiement des dettes, auroient rendus né-

ceſſaires ; & conſidérons enſuite rapidement, les différens emplois que le gouvernement eût pu faire d'un ſemblable revenu, non-ſeulement pour l'augmentation de la félicité publique, mais encore pour l'accroiſſement de la force militaire.

La diſtribution que je vais faire, n'indique point mon opinion ſur un pareil partage ; mais dans un calcul de ce genre, je veux aller au-devant des objections, en montrant comment les différens vœux qu'on forme dans une monarchie, tantôt pour le bonheur, & tantôt pour la puiſſance, auroient été parfaitement ſatisfaits.

Je vois d'abord qu'avec 18 millions de revenus annuels, on eût pu, en approchant les compagnies de leur état complet, augmenter l'armée de cinquante mille ſoldats. & de dix à douze mille chevaux.

J'apperçois enſuite qu'avec deux millions de rente, ſervant en tems de paix à emprunter quarante millions, on eût pu augmenter la marine de trente vaiſſeaux de ligne & d'un nombre de frégates proportionné ; & avec quatre millions par an, on eût entretenu cette augmentation. Voilà vingt-quatre millions de rente donnés uniquement à la force militaire.

Qu'on applique maintenant le ſurplus

aux diverſes parties de l'adminiſtration, & qu'on en conſidere l'effet.

Avec dix-huit millions, on eût pu rendre le prix du ſel uniforme dans le royaume, en le réduiſant d'un tiers dans les provinces de petites gabelles, & de deux tiers dans les grandes, & en n'augmentant point les charges des provinces privilégiées.

Avec quatre à cinq millions de rente, on eût pu affranchir l'intérieur du royaume de toutes les douanes, ſans élever les droits perçus à l'entrée & à la ſortie du royaume, & ſans mettre en ligne de compte les améliorations que j'ai indiquées en traitant ce ſujet.

Avec deux millions cinq cents mille livres, ſervant à emprunter ſucceſſivement cinquante millions, on eût pu exécuter les canaux eſſentiels qui manquent encore à la France.

Avec un million de plus par an, on ſeroit en état d'encourager tous les établiſſemens d'induſtrie qui peuvent augmenter la proſpérité du royaume.

Avec quinze cents mille livres, on doubleroit les fonds deſtinés annuellement aux atteliers de charité; & en faiſant un bien infini aux habitans des campagnes, on

multiplieroit encore les communications vicinales.

Avec une ſomme pareille, on amélioreroit en peu d'années les priſons du royaume, & l'on perfectionneroit tous les établiſſemens de charité.

Et avec deux millions de ſacrifice annuel, on donneroit aux défrichemens une activité incroyable.

Ces diſtributions compoſent trente-un millions : & en les joignant aux vingt-quatre millions de dépenſes militaires, l'on a en tout l'emploi d'un revenu annuel de cinquante-cinq millions; ſomme pareille à celle que j'ai ſuppoſée aliénée pour les dépenſes de la guerre.

On ſent qu'il eſt aiſé de modifier de pluſieurs manieres différentes, les répartitions que je viens d'indiquer ; mais il ſuffit d'appercevoir les avantages immenſes que préſente ce ſimple tableau, ſoit pour la force & la proſpérité de l'état, ſoit pour le ſoulagement de la claſſe indigente du peuple.

Ce n'eſt pas tout encore; car ſi l'on évalue la diminution de commerce qui réſulte d'une guerre dont la durée eſt de cinq ou ſix ans, on trouvera que le

royaume eſt privé d'une augmentation conſidérable de richeſſes.

Enfin, la guerre & les emprunts qu'elle occaſionne, font monter ſenſiblement le prix de l'intérêt ; tandis que la paix, ſous une adminiſtration raiſonnable, le fait baiſſer annuellement, ne fût-ce que par l'effet de l'accroiſſement du numéraire, & par l'influence des rembourſemens habituels. Cependant, cette réduction ſucceſſive de l'intérêt eſt une ſource d'avantages inappréciables, & pour le commerce, & pour l'agriculture, & pour les finances.

Que l'on compare maintenant avec de ſemblables réſultats, le bénéfice qu'une guerre heureuſe (& elles ne le ſont pas toutes) peut procurer à un royaume parvenu au degré de proſpérité où eſt aujourd'hui la France ; & cette comparaiſon, qu'on la faſſe, non d'une maniere vague, mais avec le ſecours de la réflexion & de la ſcience ; & l'on verra le plus ſouvent qu'on a ſemé dix grains pour en recueillir un.

Sans doute, avec tant de moyens de puiſſance, on peut, avec vraiſemblance, eſpérer d'humilier ſes rivaux & d'étendre ſa domination : mais, diſpoſer de ſes forces

forces pour le bonheur de ſes ſujets, mais ſe faire reſpecter ſans tous les ſecours & les dangers d'une politique toujours agiſſante ; c'eſt là véritablement répondre à la grandeur de ſa ſituation, c'eſt en connoître à la fois l'aſcendant & l'uſage ; c'eſt imiter ces fleuves bienfaiſans, dont on ne pourroit arrêter le mouvement rapide, mais qui, dans leur cours majeſtueux, encouragent la navigation, facilitent le commerce, & fertiliſent les campagnes ſans ravage & ſans deſtruction.

Ce n'eſt pas la guerre, mais une adminiſtration ſage & tranquille, qui peut procurer à la France tout ce qui lui manque encore.

La ſomme d'argent qui exiſte dans le royaume, eſt immenſe ; mais le défaut de confiance en reſſerre ſouvent la plus grande partie.

La population du royaume eſt immenſe ; mais l'excès & la nature des impôts appauvriſſent & découragent les habitans des campagnes : & au milieu de la miſere, l'eſpece s'affoiblit ; & le nombre des enfans qui périſſent avant l'âge où les forces ſe développent, n'eſt plus dans une proportion naturelle.

Les revenus du ſouverain ſont immenſes ; mais la dette publique en conſomme les deux cinquiemes ; & ce n'eſt que par les fruits d'une prudente économie & par la baiſſe de l'intérêt, qu'on peut diminuer cette charge.

Les contributions des peuples ſur-tout, ſont immenſes ; mais ce n'eſt jamais que par l'affermiſſement du crédit, qu'on peut venir à bout de trouver des reſſources ſuffiſantes dans les circonſtances extraordinaires.

Enfin, la balance du commerce au profit du royaume, eſt une ſource immenſe de richeſſes ; mais la guerre en ſuſpend le cours ; & une réflexion importante naît de cette obſervation : c'eſt que la nation qui tire de la paix les avantages les plus conſidérables, fait auſſi de plus grands ſacrifices, quand elle renonce à cet état de calme & de proſpérité.

Que ſeroit-ce donc, ſi, comme on ne peut s'en défendre, on joignoit à toutes ces conſidérations la vive image des maux que la guerre entraîne ? Que ſeroit-ce, ſi l'on eſſayoit de mettre un prix à la vie & à la ſouffrance des hommes ? Et comme les ſpéculations de l'eſprit ſont incertaines, comme le raiſonnement manque

ſouvent de cette énergie qui n'appartient qu'aux affections de l'ame, on ne ſauroit trop deſirer, dans les miniſtres des rois, ce ſentiment profond d'humanité qui donne du mouvement à toutes les penſées. Alors l'examen des motifs qui peuvent déterminer à commencer la guerre, paroîtra la plus grave des délibérations; alors une ſenſible émotion remplira tous ceux qui ſeront appelés à cette diſcuſſion; alors, au milieu d'un conſeil, où par des calculs politiques, on voudroit entraîner l'opinion du ſouverain, le plus honnête homme d'entre ſes ſerviteurs oſeroit peut-être lui tenir ce langage.

« SIRE, la guerre eſt une ſource de tant » de maux, c'eſt un fléau ſi terrible, qu'un » prince ſenſible & clairvoyant ne doit » jamais l'entreprendre ſans les motifs les » plus évidens de juſtice: & c'eſt au plus » grand monarque de l'univers à donner » l'exemple de cette morale des rois, qui » aſſure le bonheur de l'humanité & le » repos des peuples. Ne cédez point, » SIRE, ni à de vaines inquiétudes, ni à » des eſpérances confuſes. Ah! que pou- » vez-vous craindre, & qui peut exciter » votre jalouſie? Vous commandez à vingt- » ſix millions d'hommes; la Providence

» a fait de votre empire une terre de bé-
» nédiction, en y multipliant les pro-
» ductions de toute eſpece ; votre royau-
» me acquiert chaque année autant de
» richeſſes numéraires, que tout le reſte
» de l'Europe enſemble ; vous jouiſſez
» d'immenſes revenus, & leur ſage diſ-
» tribution peut vous mettre en état d'en-
» tretenir conſtamment des flottes & des
» armées capables d'en impoſer aux na-
» tions envieuſes de votre puiſſance. La
» guerre où l'on vous excite, vous coûte-
» ra peut-être huit à neuf cens millions; &
» lors même que la victoire ſuivroit par-
» tout vos armes, vous dévouerez à la mort
» ou à des ſouffrances cruelles, un ſi
» grand nombre de vos ſujets, que ſi quel-
» qu'un, liſant dans l'avenir, vous en
» préſentoit la liſte en cet inſtant, vous
» reculeriez d'horreur. Ce n'eſt pas tout
» encore : vos peuples qui reſpirent à pei-
» ne, vous allez les accabler de nouveaux
» impôts ; vous allez ralentir l'action du
» commerce & des manufactures, ces
» précieuſes ſources du travail & de la
» fortune : & pour vous procurer des ſol-
» dats & des matelots, on enlèvera du mi-
» lieu des campagnes, les hommes atta-
» chés à la terre & à la culture ; & l'on

» privera peut-être cent mille familles
» des mains qui les nourriſſent. Cepen-
» dant, couronné des plus grands ſuccès,
» au bout de tant de maux, après tant
« de malheurs, qu'obtiendrez-vous peut-
» être ? Un allié paſſager, une reconnoiſ-
» ſance incertaine, une iſle de plus, à
» deux mille lieues de votre Empire, ou
» quelques nouveaux ſujets dans un au-
» tre hémiſphère ? Ah ! de plus belles
» conquêtes vous appellent : tournez vos
» regards vers l'intérieur de votre royau-
» me ; voyez ces routes & ces canaux qui
» lui manquent encore ; voyez ces marais
» infects qu'il faudroit détruire, & ces
» landes abandonnées, dont un premier
» ſecours détermineroit le défrichement ;
» voyez cette portion de vos peuples,
» qu'une diminution d'impôts exciteroit
» à de nouvelles entrepriſes ; voyez ſur-tout
» cette autre claſſe véritablement malheu-
» reuſe, & qui a beſoin d'un ſoulage-
» ment pour réſiſter à la détreſſe de ſa ſi-
» tuation. Cependant, pour effectuer
» tant de biens, il ne faudroit peut-être
» qu'une foible portion des capitaux que
» vous allez conſumer dans la guerre qu'on
» vous conſeille. Les nombreux habitans
» de vos vaſtes royaumes, ne ſuffiſent-ils

» pas à votre amour, &, s'il eſt permis
» de le dire, à l'étendue du bien qu'un
» ſeul homme eſt capable de faire ? Mais
» ſi vous deſirez acquérir de nouveaux
» ſujets, vous les aurez ſans effuſion de
» ſang, & ſans livrer des batailles ; car
» ils naîtront de toutes parts au ſein de
» votre empire, par les moyens bien-
» faiſans qui ſont entre vos mains : un
» bon gouvernement multiplie les hom-
» mes, comme la roſée du matin dé-
» veloppe au printemps le germe des
» plantes. Ainſi donc, avant de les cher-
» cher au-delà des mers, ces nouveaux
» ſujets qui vous ſont encore inconnus,
» ſongez que pour les obtenir, vous allez
» peut-être en ſacrifier un plus grand
» nombre, & de ceux qui vous aiment,
» & que vous aimez, de ceux dont vous
» avez éprouvé la fidélité, de ceux dont
» le bonheur eſt remis à votre tutelle. Quel
» motif perſonnel peut donc vous déter-
» miner à la guerre ? Eſt-ce l'éclat des
» ſuccès que vous eſpérez ? Eſt-ce le deſir
» d'un plus grand nom dans la mémoire
» des hommes ? Mais n'eſt-il donc de
» gloire que par le fer & par l'extermi-
» nation ; & celle qu'obtient un monar-
» que, en répandant par-tout l'aiſance &

» le bonheur, n'en eſt-elle pas une ? » Titus n'a regné que trois ans ; & ſon » nom, porté de ſiecle en ſiecle par l'a- » mour des nations, ſe mêle encore de » nos jours à tous les éloges des princes.

« N'en doutez point, SIRE, une ſage » adminiſtration vous vaudra mieux que » la politique la plus tranſcendante ; & » ſi vous réuniſſez à tant de forces, l'em- » pire que donne ſur toutes les nations » un caractère éclatant de juſtice & de mo- » dération, vous jouirez à la fois, & de » la plus grande gloire, & de la plus for- » midable puiſſance. Ah ! donnez au mon- » de ce magnifique ſpectacle : & s'il vous » faut des arcs de triomphe, montrez- » vous alors dans vos provinces ; &, pré- » cédé de vos bienfaits, paroiſſez au mi- » lieu des cris de bénédictions & des ac- » clamations impétueuſes d'une nation » ſenſible, heureuſe par ſon roi. »

Tel eſt à-peu-près le langage que pour- roit tenir un miniſtre honnête & pénétré de ſes différens devoirs : je ne puis croire que de pareilles réflexions fuſſent étran- geres aux délibérations politiques ; on les trouveroit d'abord extraordinaires, & l'on refuſeroit au miniſtre qui parleroit ainſi, les vues d'un homme d'état : mais comme

la raiſon a auſſi ſa dignité & ſon aſcendant, celui qui ſe rangeroit ſous ſon autorité, celui qui, ſans honte, comme ſans prétention, oſeroit avancer de grandes vérités, ſe feroit jour peut-être à travers les préjugés ou les idées d'habitude. Ces ſortes d'idées ont, j'en conviens, un très-grand empire; & quelquefois elles s'emparent tellement de l'eſprit, qu'on devient étranger aux ſentimens les plus naturels. Je ne puis me ſouvenir, ſans une ſorte de frémiſſement, d'avoir vu l'énoncé ſuivant, dans un projet de fonds pour les beſoins de la guerre:

Quarante mille hommes à embarquer pour les colonies, ... 40,000.

A déduire un tiers pour la mortalité de la premiere année, . . 13,333.

Reſtera . . . . . 26,667.

dont la ſolde, à raiſon de . . . &c.

C'eſt un commis qui trace de ſang froid cette ligne! C'eſt un miniſtre qui ſouvent n'y voit qu'un apperçu de dépenſe, & qui tourne tranquillement le feuillet pour paſſer au réſultat!

Comment ſe défendre ici d'un ſentiment profond de triſteſſe! Ah! ſi par quelque loi de la nature qui m'eſt inconnue, les hommes méritoient tant d'indifféren-

ce, j'aurois bien tort d'écrire & de m'inquiéter ſi vivement ſur leur ſort ; je ne ſerois moi-même qu'une vile pouſſiere que le vent de la vie agite un inſtant : mais j'ai une plus haute idée de notre exiſtence & de l'eſprit qui l'anime ; mais j'ai une plus haute idée de ces rapports ſcellés d'une main divine, & qui nous lient les uns aux autres.

Les Citoyens, dit-on, ſe doivent à leur patrie : ſans doute ; mais c'eſt le gouvernement qui regle cette dette ; ainſi les ſacrifices qu'il exige, ſont juſtes ou déréglés, ſupportables ou terribles, ſelon la ſageſſe de ſes délibérations.

Les hommes, ajoutent encore les apologiſtes de la guerre, les hommes l'ont faite de tout temps ! Sans doute : & de tout temps encore, les orages ont détruit les moiſſons ; la peſte a fait ſentir ſon ſouffle empoiſonné ; l'intolérance a ſacrifié des victimes, & les crimes divers ont déſolé la terre ! mais obſtinément auſſi, la raiſon a combattu contre la folie, la morale contre les vices, l'art contre la maladie, & l'induſtrie des hommes contre la rigueur des ſaiſons. Que des nations barbares & condamnées à des privations par leur ignorance, ayent été entraînées

vers les pays où le progrès des arts & la diverſité des richeſſes leur promettoient des biens inconnus, on conçoit les motifs de cette invaſion, dès que la juſtice & l'humanité ſont un joug dont on conſent à s'affranchir : mais aujourd'hui, que la perfection générale de l'induſtrie & l'intelligence du commerce, ont mis plus d'égalité entre les jouiſſances des nations ; les guerres ſemblent appartenir davantage à l'ambition particuliere des princes, & à l'inquiétude de leurs conſeils.

J'entends une derniere objection : les hommes aiment les haſards, & ſouvent c'eſt d'eux-mêmes qu'ils les cherchent ! j'en conviens : pluſieurs y trouvent les honneurs & la fortune ; mais ceux qui n'ont pour prix de leur ſang que la ſubſiſtance la plus indiſpenſable, ſi ce n'eſt pas la force qui les engage, ſi ce n'eſt pas la diſcipline qui les retient, c'eſt un ſentiment exalté par l'exemple & par l'opinion. Mais, parce que des hommes auroient été placés dans une poſition où leur volonté même les conduiroit à des malheurs, ces malheurs changeroient-ils de nature ? L'ignorance des hommes du peuple eſt une minorité prolongée ; & dans toutes les poſitions où ils ſe trouvent preſ-

ſés par les circonſtances, leur premier choix, leur premier mouvement ne ſignifie rien. Il faudroit étudier leurs ſentimens, dans ces momens où, déchirés de mille douleurs, mais conſervant encore un ſouffle de vie, on les enleve par monceaux du champ funeſte où la faulx de l'ennemi les a renverſés: il faudroit étudier leurs ſentimens, dans ces lieux déſaſtreux où on les accumule, & où les ſouffrances qu'ils ſupportent pour conſerver une exiſtence languiſſante, ne prouvent que trop le prix qu'ils mettent à la conſervation de leurs jours; & la grandeur du ſacrifice auquel ils ſe ſont expoſés: il faudroit encore étudier leurs ſentimens, dans ces momens où ils ajoutent peut-être à tant de maux, le ſouvenir amer de l'erreur d'un moment qui les a conduits à cette deſtinée: il faudroit ſur-tout étudier leurs ſentimens, & ſur ces vaiſſeaux enflammés où il n'y a plus qu'un inſtant entr'eux & la mort la plus cruelle, & ſur ces remparts où un bruit ſouterrein leur annonce qu'ils vont être enſevelis ſous un amas affreux de pierres & de pouſſiere; mais la terre les a couverts, la mer les a engloutis, & nous les oublions; & leur voix abſolument éteinte, ne peut plus

accuſer les malheurs de la guerre. Durs ſurvivanciers que nous ſommes ! c'eſt en marchant ſur des corps mutilés & ſur des oſſemens briſés, que nous nous réjouiſſons de la gloire & des honneurs dont nous avons ſeuls hérité.

Qu'on ne me reproche point de m'être arrêté ſur ces lugubres images ; on ne ſauroit trop les préſenter, tant on s'habitue, au milieu de la ſociété même, à ne voir dans la guerre & dans ſes horreurs, que l'occupation d'une jeuneſſe brillante, un exercice offert à ſon courage, & le développement du talent des généraux. Et tel eſt l'effet de cette ivreſſe paſſagere, que l'on prend quelquefois le bruit des cercles de la capitale pour le vœu général de la nation. Ah ! vous qui gouvernez, ne vous y laiſſez point tromper : ceux dont vous êtes prêts à ſuivre l'impulſion, s'étonneront bientôt de votre condeſcendance : tant leur ſentiment eſt peu profond, tant ſur-tout, il eſt peu conforme à leur véritable intérêt : mais il faut des événemens aux hommes oiſifs ; & après une longue paix, ils ſont impatiens du trouble de la guerre : comme on voit quelquefois les pâtres des montagnes, ennuyés de l'uniformité de leur vie, deſirer un

orage ou quelque tempête, afin que la nature animée leur offre un ſpectacle nouveau.

Il ne faut point encore perdre de vue qu'au milieu des diſtractions de la ſociété, on n'eſt mis en mouvement que par des idées ſimples, l'eſprit n'ayant pas le temps de s'y appliquer à des diſcuſſions réfléchies : ainſi, l'eſpérance d'un ſuccès, l'éclat d'une victoire, l'humiliation d'un peuple dont on eſt jaloux, voilà ce qu'on doit ſaiſir avidement : mais la grandeur des dépenſes, l'uſage heureux & fécond qu'on pourroit en faire, hélas ! faut-il le dire ? la mort & la deſtruction des hommes dont on ne voit point paſſer les convois funéraires ; toutes ces diverſes conſidérations qui exigent une ſorte de rapprochement, ſont preſque toujours écartées, ou l'impreſſion, du moins, en eſt trop fugitive.

C'eſt donc aux hommes qui étendent & qui généraliſent davantage leurs réflexions ; c'eſt aux hommes qui ſont éclairés par ces deux grandes lumieres, la penſée & le ſentiment ; c'eſt à eux à préſenter, à défendre, à animer, s'ils le peuvent, les idées raiſonnables & proſperes ; c'eſt à eux à les faire ſortir de l'ombre où

elles ſe tiennent, pour leur donner de l'éclat & de l'aſcendant : c'eſt à eux encore à qui il convient de ne point ſe laiſſer éblouir par les preſtiges de la fauſſe gloire, afin de réſerver leur premier hommage à ces vertus générales & bienfaiſantes, qui ſont, avant tout & par-deſſus tout, le génie tutélaire des nations. Et pour moi, loin de regretter d'avoir combattu ſelon mes forces contre les chimeres deſtructives du bonheur des hommes & de la véritable puiſſance des états ; loin de craindre d'avoir montré trop de zele pour des vérités qui ſont en contradiction avec tant de paſſions & de préjugés : je crois ces vérités ſi utiles, ſi néceſſaires, ſi parfaitement juſtes, j'en ſuis ſi profondément pénétré, qu'après leur avoir prêté ma foible voix pendant le cours de mon adminiſtration, qu'après avoir eſſayé du ſein de ma retraite à les répandre encore, je voudrois que la derniere goutte de mon ſang fût employée à les tracer.

C'eſt vous, ſur-tout, que j'invite à ſoutenir ces principes ; c'eſt vous qui devez le faire, hommes diſtingués par le caractere de votre état & par le rang que vous occupez dans l'égliſe ; n'oubliez

jamais que vous êtes des miniſtres de paix ; & quand vous béniſſez les drapeaux, quand vous conſacrez les victoires & les trophées, que votre cœur reſſente, avant tout, les malheurs de l'humanité, & que votre éloquence les rappelle à la conſcience des rois. Laiſſez au monde & à ſes hiſtoriens, le ſoin de célébrer la mémoire des héros de la mort & de la vengeance ; car au milieu des paſſions deſtructives, c'eſt à vous que ſied la pitié ; faites aimer le ſouverain par ſes vertus, les miniſtres par leur ſageſſe ; mais ne prenez jamais le langage des courtiſans, quand vous parlez au nom de celui devant qui toutes les puiſſances de la terre ne ſont rien.

Le ſujet que je traite en ce moment, appartient à toutes les nations ; & l'on ne peut remarquer, ſans douleur, que dans pluſieurs royaumes, ce n'eſt pas ſeulement la guerre qui multiplie les maux de l'humanité, c'eſt encore ce génie abſolument militaire qui en eſt tantôt l'effet, & tantôt le précurſeur : déja pluſieurs états ſont changés comme dans un vaſte corps de caſerne ; & l'augmentation ſucceſſive des armées diſciplinées, y accroît dans la même proportion les impôts, la crainte & l'eſclavage ; enfin, par une

réaction malheureuſe, les dépenſes exceſſives qui ſont l'effet de cette ſituation forcée, inſpirent le deſir de les rendre fructueuſes par des conquêtes ; & à meſure que les ſouverains viennent à bout d'étendre leurs poſſeſſions, le beſoin du deſpotiſme ſe fait ſentir davantage ; & un jour, ſon action même ne paroîtra pas aſſez rapide pour lier enſemble tant de parties. Alors, ce que les princes trouveront de trop par-tout, c'eſt la penſée ; & peut-être, qu'ambitieux d'une gloire ſemblable à celle des méchaniciens ou des machiniſtes, leur dernier vœu ſera de découvrir un ſecret, pour arrêter ou conduire d'un ſeul mouvement toutes les volontés de leurs ſujets. Quelle dégradation de la nature humaine ! quel ſacrifice offert à l'ambition d'un ſeul ! Ces idées, à la vérité, ſont moins ſenſibles, lorſque dans de ſemblables monarchies, il y a, comme aujourd'hui, pluſieurs ſouverains doués d'un eſprit ſupérieur, & qui, ſouvent combattus entre différens ſentimens, voudroient pouvoir concilier l'eſſor national qui leur plaît perſonnellement, avec les principes militaires qui conviennent à leur politique ; mais les hommes paſſent, & avec eux quelquefois s'évanouiſſent

tous les adouciſſemens qui tenoient à leur caractere.

L'eſprit des réflexions que j'ai faites juſqu'à préſent, n'eſt pas applicable uniquement aux peuples dont les intérêts ſont réglés par une ſeule volonté ; je m'adreſſe à vous également, grande nation, à qui le ſentiment de la liberté prête toutes ſes forces ! que cette énergie de votre ame, que cette abondance ou cette communauté de lumieres qui en réſulte, vous conduiſe aux ſentimens d'humanité politique, qui s'uniſſent ſi bien aux grandes penſées. Ne vous laiſſez point dominer, ni par une ardeur aveugle de richeſſes, ni par une orgueilleuſe confiance, ni par un ſentiment perpétuel de jalouſie : & puiſque les flots de la mer vous affranchiſſent du joug impérieux des armées diſciplinées, ſongez que vous devez vos premiers ſoins à la conſervation du précieux gouvernement dont vous jouiſſez ; & craignez qu'on n'y devienne un jour indifférent, ſi, par ces impôts exceſſifs que la guerre accumule, vous expoſez aux terribles combats de l'intérêt perſonnel, ce ſentiment public & patriotique qui fit ſi long-temps votre force & votre bonheur. Enfin, comme dans tous les pays,

dès que le moment des paſſions particulieres eſt paſſé, l'on jette un regard ſur ce dépôt des droits de l'homme & du citoyen dont vous êtes encore les gardiens ; ſongez que vous devez compte à l'humanité entiere de cette liberté dont vous conſervez les reſtes ; afin que, ſi dans une partie du monde bientôt les traces en ſont effacées, l'on en trouve encore quelque part le type & le ſouvenir.

Et vous, nation naiſſante, que de généreux efforts ont détachée du joug de l'Europe ! rendez les droits que vous avez acquis plus reſpectables encore aux yeux de l'univers, en vous occupant conſtamment de la félicité publique ; ne la ſacrifiez point aux idées vagues de la politique, & aux calculs trompeurs de l'ambition guerriere ; évitez, tardez du moins de vous mêler aux paſſions de notre hémiſphere ; ne prenez de notre vieilleſſe que les lûmieres, & conſervez long-temps la ſimplicité du premier âge : honorez enfin la nature humaine, en montrant que, livrée à ſon propre eſſor, elle eſt capable encore, & de ces vertus qui ſoutiennent l'ordre, & de cette ſageſſe qui aſſure la tranquillité.

CHAPITRE XXXV.

Autres réflexions ſur le même ſujet.

QUE me reſte-t-il à dire encore ? je devrois m'arrêter ici ; car ma foible voix n'eſt pas proportionnée à la majeſté d'un ſi grand ſujet : cependant, j'oſe ſolliciter un dernier inſtant d'attention. C'eſt dans les idées de bonheur public, & dans une juſte conception de la véritable puiſſance, que j'ai cherché, juſqu'à préſent, des motifs pour détourner les ſouverains de l'eſprit de guerre & de jalouſie : mais je n'aurois rempli qu'imparfaitement la tâche que je me ſuis propoſée, ſi, au nom de leur bonheur perſonnel, je n'eſſayois de les intéreſſer aux vérités dont j'ai pris ici la défenſe ; & c'eſt à m'acquitter de ce devoir, que je deſtinerai les réflexions que je vais préſenter.

Les rois ſont bientôt fatigués des amuſemens & des vanités ; les plaiſirs ſe preſſent autour d'eux, avant qu'ils ayent eu le temps de les deſirer, & ils en éprouvent la ſatiété long-temps avant les autres

hommes. Nés au milieu de la pompe des Cours & des reſpects craintifs de tous ceux qui les environnent, ils s'habituent dès l'enfance à l'éclat du trône, & ſon brillant appareil ne frappe plus leurs ſens; il leur faut donc un objet d'intérêt, ou des diſtractions continuelles, pour ſe délivrer de l'ennui qui les pourſuit. Les uns ont élevé des palais & des pyramides, comme pour réveiller, au-dedans d'eux-mêmes, l'idée de leur grandeur: d'autres ont eu l'ambition d'accroître leurs états; & n'ont pas craint de ſacrifier le ſang & la fortune de leurs ſujets, pour ajouter quelques lieues de pays, à vingt ou trente mille qu'ils poſſédoient déja ſans plaiſir. Un plus grand nombre, indifférens à tout, ont conſommé leur regne dans la molleſſe & dans l'inaction: les plus heureux ſans doute, ſont ceux qui, doués à la fois d'une ame grande & ſenſible, ont connu les douceurs de la bienfaiſance publique. Ce n'eſt que dans l'exercice de cette vertu, que les rois peuvent trouver des ſatisfactions toujours renaiſſantes; les objets en ſont tellement étendus, tellement diverſifiés, qu'un pareil ſentiment ne s'épuiſe jamais; & il ſe lie bientôt à des idées d'ordre & de devoir qui lui

prêtent une nouvelle force : auſſi, tandis que la fauſſe gloire a beſoin à chaque inſtant de l'éloge des hommes, & ne jouit d'elle-même qu'au milieu du bruit & des acclamations, la bienfaiſance publique répand dans le cœur de ceux qui s'en pénetrent, des conſolations de tous les jours & de tous les inſtans : ce ſont, pour ainſi dire, des biens indépendans, & que ni le temps, ni les hommes, ni leur ingratitude ne ſauroient vous ravir.

L'ambition la plus éclatante & la plus célébrée, celle des victoires & des conquêtes; que d'inquiétudes, que de remords ſecrets l'accompagnent ! Sans doute, du milieu des combats & des deſtructions, du milieu de ces monceaux de cendre où la flamme a réduit des villes floriſſantes, du fond de cette terre où des armées entieres ſont enſevelies, un nom s'éleve & paroît dans l'hiſtoire; & c'eſt celui du ſouverain, qui, pour aſſouvir ſes idées de gloire, a commandé ces ravages & voulu ces déſolations : ſemblable aujourd'hui pour nous à ces volcans éteints, qui vomiſſoient le feu, le ſoufre & le bitume, le ſouvenir qui nous en reſte, excite quelquefois notre étonnement; mais ces traces effrayantes qu'un prince guerrier &

conquérant laiſſe long-temps après lui, ne nous atteſtent point le bonheur dont il a joui. Je me le repréſente, ce prince, dans les plus beaux jours de ſa gloire & de ſes triomphes; je me le repréſente au moment où, après avoir écouté les diſcours de ſes courtiſans, & s'être comme abreuvé de leurs louanges, il rentre ſeul dans ſon cabinet, tenant dans ſa main les détails des horreurs d'un combat; il lit attentivement ce récit, non comme un ſimple curieux qui, n'ayant point de reproches à ſe faire, ne vit que d'événemens; mais comme l'auteur de tant de maux, & dont il n'eſt aucun peut-être qui ne retentiſſe au fond de ſa conſcience. Alors, prêt à commander de nouvelles effuſions de ſang, prêt à augmenter le poids des tributs, prêt à aggraver le ſort de ſon peuple, & à appeſantir ſur tous ſes ſujets ſa main triomphante; que de triſtes réflexions ſe préſentent à lui, que de ſombres penſées viennent l'aſſaillir! Il voudroit, dans cet inſtant, rappeler la foule qui l'environnoit: revenez, s'écrieroit-il volontiers, revenez me dire tout ce qui m'enivroit tout à l'heure; vous vous êtes éloignés, & je me ſuis trouvé comme dans un déſert effrayant; je ne reconnois plus,

dans la ſolitude, les traces de mes premiers ſentimens; la lueur qui m'éblouiſſoit, s'eſt éteinte; ma joie s'échappe, & ma gloire s'évanouit. Tel eſt à peu-près le cours des penſées qui commencent à préoccuper le monarque rendu à lui-même: cependant la nuit s'avance, l'ombre & le ſilence couvrent la terre; la paix ſemble régner par-tout, excepté dans ſon cœur; les cris plaintifs des mourans, les pleurs des familles déſolées, les divers maux dont il eſt la cauſe, ſe préſentent à ſon ſouvenir, & troublent ſon imagination: tout l'inquiete, tout tient ſon ame en ſuſpens; un ſonge, le bruit des vents, l'éclat du tonnerre, ſuffiſent quelquefois pour l'agiter & pour le rappeler à ſa petiteſſe. Qui ſuis-je, ſe dit-il alors malgré lui, qui ſuis-je, pour commander tant de ravages, & pour faire verſer tant de larmes! né pour être un des bienfaiteurs du genre humain, j'en ſuis devenu le fléau! Eſt-ce-là l'uſage que je dois faire, & des tréſors dont je diſpoſe, & du pouvoir qui m'eſt remis! Ou tout exiſte dans l'univers ſans ordre, ſans but & ſans motif, & la morale eſt une chimere: ou j'ai quelque compte à rendre, & ce compte, quel ſera-t-il! C'eſt en vain alors

que, pour s'enorgueillir, ou pour ſe diſculper à ſes propres yeux, le monarque inquiet veut rapporter à l'Être Suprême ſes ſuccès & ſes triomphes: il croit ſentir une main inviſible qui le repouſſe & qui ſemble rejeter ſa reconnoiſſance. Enfin, troublé par ces idées, il fait des efforts pour enſevelir dans le ſommeil des momens qui l'importunent, impatient que le jour du matin, l'appareil de ſa cour & la foule de ſes ſerviteurs, viennent diſſiper ſes angoiſſes & le ramener à ſes illuſions.

Ah! que la vie d'un roi bienfaiſant préſente un autre tableau! on croit paſſer, de ces nuits d'orage & de tempête, à ces jours purs & ſereins, où le calme de la nature anime, dans tous les êtres, le charme de l'exiſtence & le ſentiment du bonheur. Un roi bienfaiſant trouve dans la diſpoſition de ſon ame, une ſource continuelle de ſenſations douces; & dans les occupations de ſon eſprit, des objets conſtans d'intérêt: rien dans la nature, rien dans l'ordre de la ſociété, ne lui eſt indifférent, puiſque tout s'y rapporte, de quelque maniere, au ſort des hommes, & au degré de félicité dont ils ſont ſuſceptibles. En ſe rapprochant d'eux par ſon amour

amour & par ſa penſée; il n'a pas cet orgueil ſuperbe qui naît de l'intervalle immenſe que les princes mettent communément entr'eux & leurs ſujets, & qui les rend comme ſeuls ſur la terre : mais il a ce ſentiment plus vif & plus ſublime, qui tient à la connoiſſance de tout ce qu'il peut pour leur bonheur. Enfin, en apprenant de bonne heure à ſe diſtraire de lui-même, & à vivre dans les autres, le roi bienfaiſant prolonge ſes plaiſirs ; & l'âge, l'habitude & l'ennui, qui éteignent toutes les paſſions des hommes, ſemblent reſpecter la ſienne. Celui qui fait ſervir toute ſa puiſſance à ſon ambition, éprouve bientôt la réſiſtance que lui oppoſent les événemens, les intérêts divers, & les bornes de ſes moyens ; c'eſt un pilote qui conduit ſon navire à travers les rochers, & qui entend, à chaque inſtant, le cri des bois qui ſe rompent ou qui ſe détachent. Le prince qui s'occupe eſſentiellement de la proſpérité de ſon royaume & de la félicité publique, apperçoit auſſi, ſans doute, des difficultés ; mais ces obſtacles ne l'aigriſſent, ni ne l'irritent ; il y a, dans un but honnête, un repos de conſcience, & comme une ſorte d'harmonie entre nos ſentimens & nos devoirs,

qui, au milieu des contrariétés, entretient encore dans le cœur d'un monarque, le calme & la tranquillité : auſſi, loin de fuir ces penſées, & d'abréger ainſi les momens de ſa vie, il ſe plaît dans le recueillement de la méditation, & dans toutes ces actions de l'ame où l'homme ſe rapproche de lui-même : les ombres de la nuit, en raſſemblant autour de lui des ſouvenirs conſolans, ſemblent animer ſa ſolitude ; les mouvemens de la nature agitée, loin de troubler jamais ſon imagination, réveillent en lui des idées qui s'uniſſent avec douceur à tous ſes ſentimens : cet amour des hommes dont il eſt épris, cette bienfaiſance publique dont il eſt animé, cet ordre qu'il ſe plaît à entretenir, le ramenent aux plus grandes penſées ; & en déployant ſes moyens & ſes forces pour le bonheur de ſes ſujets, il s'éleve à la conception de cet Être Infini, qui ſemble avoir formé le monde d'un trait d'amour & de puiſſance.

C'eſt dans ce cours toujours pur de ſentimens & d'actions qui s'allient enſemble, que le roi bienfaiſant voit ſes jours s'écouler ; & lorſqu'averti, par la ſucceſſion des années, que le moment approche où ſes forces devront s'évanouir, il

enviſage avec tranquillité ce terme inévitable : & quand il n'eſt plus temps d'agir ni de projeter, il jette un regard ſur ſon regne ; & ſatisfait du ſage emploi qu'il en a fait, il s'abandonne aux eſpérances, que les ames vertueuſes & ſenſibles ſont ſeules capables de ſentir.

Que cette fin de la vie eſt différente pour le monarque qui n'a connu que l'ambition & l'amour de la guerre ! que ſouvent ce dernier inſtant lui paroît terrible, & qu'il tire peu de ſecours alors de ſes actions les plus éclatantes ! Affaiſſé par l'âge & la maladie, quand les dangers de la mort l'environnent, & qu'il voudroit ſe délivrer des ſombres réflexions qui l'obſedent, ordonne-t-il qu'on l'entretienne de ſes combats & de ſes victoires ? Demande-t-il qu'on lui rappelle les ruiſſeaux de ſang ennemi qu'il a fait répandre ? Se fait-il rapporter les trophées où il pourroit reconnoître les traces des pleurs qui les ont arroſés ? Non, toutes ces idées l'effrayent, & tous ces ſouvenirs l'importunent. *J'ai trop aimé la guerre*, voilà le dernier mot du plus puiſſant des rois ; voilà les paroles qu'il adreſſe à ſon petit-fils ! Regrets tardifs ! & qui ne ſuffiſoient pas, ſans doute, pour répandre le

calme dans ſon ame ! Ah ! qu'il eût été plus heureux, ſi, après un regne tel que ceux des Titus ou des Antonins, il eût pu dire au jeune prince : j'ai éprouvé tous les plaiſirs ; j'ai connu tous les genres de gloire : croyez en un roi mourant ; je n'ai goûté de véritables ſatisfactions, que dans le bien que j'ai pu faire ; ſuivez mes traces ; ayez pour vos peuples la tendre affection que j'ai ſentie pour eux : loin de détruire les établiſſemens que j'ai formés pour la proſpérité de l'état, loin de rejeter mes principes d'ordre & d'économie, loin d'abolir les loix que j'ai rendues pour le ſoulagement du peuple & le ſecours des malheureux ; faites davantage encore, & que nos noms confondus ſoient bénis enſemble. Mais dès les premiers jours de votre regne, quand vous entendrez les acclamations tumultueuſes qui s'adreſſeront à vous, ne croyez pas avoir obtenu déja l'amour de vos ſujets ; ni qu'il ſoit ſi facile de mériter ce ſentiment : ſongez que ces premieres clameurs ſont des cris d'eſpérance : le peuple a tant de beſoins, il diſtingue ſi peu la meſure de ce que le meilleur des rois peut faire en ſa faveur, que celui dont il ne connoît encore ni les qualités, ni les vertus, laiſſant

errer librement les vœux & les eſpérances, excite & ſatisfait toujours l'imagination. Que cette idée augmente votre compaſſion pour ceux qui, en ſi grand nombre, croient, dans leur abandon & leur touchante ſimplicité, que les rois peuvent remédier à tous leurs maux; & que cette même idée vous préſerve d'un orgueil prématuré. La ſeule opinion juſte, eſt celle qui nous ſuit; la ſeule gloire réelle, eſt celle qui s'attache à notre mémoire. Aujourd'hui ma tâche eſt finie, & vous allez commencer la vôtre: oui, dans un moment cette cour qui m'environne, va vous ſervir de cortege; dans un moment le tambour de la garde va ſe faire entendre pour vous; & tout l'appareil du trône ſe déploiera devant vos yeux: ne vous laiſſez point éblouir par ces brillantes ſéductions du rang ſuprême, & défendez-vous ſurtout des fauſſes idées qu'on voudra vous donner de la grandeur des rois: on vous rendra jaloux de la puiſſance des autres nations, avant que vous ayiez eu le temps de connoître la vôtre; on vous preſſera de porter atteinte à leur félicité, avant que vous ayiez eu le temps de réfléchir ſur le bien que vous pouvez faire à vos propres ſujets; on vous parlera de troubler la paix

du monde, avant que vous ayiez aſſuré l'ordre au-dedans de votre royaume ; & l'on vous occupera de l'agrandiſſement de vos poſſeſſions, avant que vous ayiez ſeulement étudié ce qu'il faut de ſoins & de connoiſſances pour gouverner ſagement la plus petite de vos provinces. Ah ! défiez-vous de tant de projets, avec leſquels on cherche à ſéduire l'ambition & la vanité des princes, ou à faire naître en eux ces paſſions : défiez-vous de tant de projets avec leſquels on cherche à leur faire oublier, & les bornes de leurs facultés, & la briéveté de leur vie, & tout ce qu'ils ont de commun avec les autres hommes : reſtez près de moi, mon fils, afin d'apprendre que le ſouverain du plus puiſſant empire, diſparoît de la terre avec moins de bruit qu'une feuille qui tombe ou qu'une lueur qui s'éteint.

CHAPITRE XXXVI

ET DERNIER.

Il eſt temps de finir ; il eſt temps de terminer la tâche que je m'étois propoſée : elle a été pénible pour moi, non par les recherches, non par les travaux, non par la méditation ſoutenue qu'exigeoit un pareil ouvrage ; mais par les ſouvenirs qui s'uniſſoient malgré moi à toutes mes penſées, ou plutôt à tous mes ſentimens. Je reconnois, plus que perſonne ne pourra le faire, combien mes forces étoient peu proportionnées aux moyens néceſſaires pour exécuter le plan que j'avois conçu ; mais, entraîné par une idée prédominante, l'homme ſe porte en avant, ſans meſurer exactement l'eſpace qu'il doit parcourir. Cependant, me ſerois-je tellement trompé, qu'aucun avantage ne réſultât de mes intentions & de mes efforts ? Qu'on ne mette, ſi l'on veut, nul prix, ni aux réflexions qui m'ont paru ſe rapporter au bien général, ni aux mouvemens d'un cœur animé par de grands motifs : toute

ſatisfaction ne me ſera point ôtée, ſi l'on apperçoit du moins, qu'en raſſemblant avec ordre une multitude de connoiſſances intéreſſantes, j'ai offert des ſecours à la méditation des hommes d'état, & de tous ceux qui ſe deſtinent à l'adminiſtration des affaires publiques. Je dirai plus encore : ce n'eſt pas même de l'exactitude de tous les détails, que dépend l'utilité de cette partie de mon ouvrage ; c'eſt plutôt de l'enchaînement & de l'ordonnance qui aident à poſſéder facilement l'enſemble, & qui donnent le moyen de découvrir ſans peine les erreurs & les changemens : auſſi, je puis dire avec vérité, qu'en conſidérant ſeulement ſous ce rapport l'ouvrage que je publie, je ne ſais quel prix je n'euſſe pas mis à un pareil ſecours ; je ne ſais quel ſacrifice particulier je n'euſſe pas fait pour l'obtenir, ſi, lorſque je ſuis entré dans l'adminiſtration, quelqu'un eût pu me l'offrir.

On ne ſeroit point ſurpris de cette aſſertion, ſi l'on ſavoit comme moi, par expérience, à quel point toutes les notions utiles ſont dans la confuſion : en ſorte qu'au milieu de ce déſordre, l'adminiſtration des finances eſt plutôt une école, qu'un moyen actif & prompt de

faire le bien : peut-être même, qu'à pluſieurs miniſtres bien-intentionnés, il n'a ſouvent manqué, pour concourir efficacement à l'avantage du royaume, que d'avoir pu pénétrer le chaos qui s'offroit à leur vue : & quelquefois auſſi, ils ſe ſont laiſſé aller à l'idée que tout étoit bien, afin de s'affranchir des travaux qui devenoient néceſſaires pour démêler les traces de la raiſon & de la vérité, au milieu des ténèbres dont l'adminiſtration ſe trouve environnée.

Quelques perſonnes diront peut-être que j'aurois dû me borner à remettre au département des Finances, le réſultat des recherches & des réflexions auxquelles je me ſuis livré dans ma retraite ; mais ſe donne-t-on tant de peine, uniquement pour groſſir cet amas de papiers, que le temps couvre de ſa pouſſiere, après qu'un commis en a tiré quelques lambeaux, ſelon ſon intelligence ou ſon loiſir ? D'ailleurs, s'il eſt important de multiplier les moyens d'inſtruction pour tous ceux qui devront participer un jour au gouvernement, il n'eſt pas moins eſſentiel d'éclairer le tribunal devant lequel ils ſeront appelés à comparoître, & ce tribunal eſt celui de l'opinion publique. Qu'on n'en

doute point, ce ſont les lumières générales qui deviennent tôt ou tard le principe agiſſant du bien de l'état : & il n'y aura jamais de ſauve-garde puiſſante contre les erreurs & les faux ſyſtêmes, tant que l'opinion publique ſera foible en ſes jugemens, incertaine en ſa ſcience, & diſtraite dans ſon attention. Ce ſont ces réflexions qui m'ont animé, lorſque j'ai entrepris de dépoſer ici quelques penſées: j'ai vu les meilleures inſtitutions n'avoir pour unique appui, que l'homme à qui la conception en étoit dûe ; j'ai vu ſes plans & ſes travaux diſparoître avec ſa perſonne; j'ai vu les miniſtres des finances ſe jouer des idées de leurs prédéceſſeurs, comme ſi l'autorité du ſouverain ne les avoit pas conſacrées ; & j'ai vu le plus petit amour propre, l'emporter à chaque inſtant ſur les vues générales d'ordre & de perfection. Il faut donc un ſoutien contre cette vacillation continuelle, il faut comme un arrêt à cette adminiſtration ſans tenue ; & ce ſervice important, on ne peut l'attendre que de la progreſſion des lumières, & de la force réſiſtante de l'opinion publique. Sans doute, l'inſtruction qui doit ſervir de guide à cette opinion, ne s'étend & ne s'affermit que par des degrés inſen-

ſibles ; mais ces digues puiſſantes, capables aujourd'hui d'oppoſer un frein aux efforts de la mer, ce ſont des grains de ſable accumulés & reſſerrés par le temps, qui les ont élevées.

Les enſeignemens, les grands exemples, n'ont pas toujours des effets rapides, & l'impreſſion n'en eſt pas univerſelle ; mais les hommes clairvoyans en diſtinguent la trace, tantôt dans ce qu'on fait, & tantôt dans ce qu'on n'oſe faire, quelquefois dans l'obſervation exacte des bons principes, & plus ſouvent dans leur adoption partielle ; quelquefois dans un amour ſincere de l'ordre & de la vertu, & quelquefois auſſi dans une politique affectation de ce ſentiment : les eſprits, les caractères prennent diverſes formes ; mais tout ſe reſſent par degrés d'une impulſion que le public partage. C'eſt donc ſa langueur & ſon ignorance qu'il faut ſurtout redouter : c'eſt une nonchalance générale qui détache des penſées grandes ou utiles, & qui laiſſant un libre cours aux erreurs de ceux qui gouvernent, ſemble livrer le monde à ſa propre deſtinée. Hélas ! (faut-il le dire ?) le temps preſſe peut-être pour entretenir les hommes du bien public ; le temps preſſe peut-être pour

fixer leur attention ſur les différens rapports qui les uniſſent ; chaque jour on s'iſole davantage, chaque jour quelque lien ſe relâche, & chaque jour auſſi l'eſprit d'indifférence fait un nouveau progrès : on eſt encore rallié par les vieux noms d'honneur & de patrie ; mais leur acception ſe reſſerre ; mais ils ſervent bien moins de motif aux ſentimens proſperes, que de prétexte aux paſſions deſtructives : enfin, puiſque les vertus, plus que jamais, ſemblent avoir beſoin d'un théâtre, il devient infiniment eſſentiel que l'opinion publique excite les acteurs : il faut donc la ſoutenir, cette opinion, il faut l'éclairer, il faut l'appeler au ſecours des idées qui intéreſſent véritablement le bonheur des hommes.

Qu'on excuſe donc le motif & le but de cet ouvrage : j'ai été encouragé non par aucune préſomption, non par aucune fauſſe idée de mes talens ; mais il m'a ſemblé que je me trouvois dans des circonſtances peu communes, & que je devois quelque choſe au haſard qui les avoit raſſemblées : en effet, ſi l'on arrête ſon attention ſur cette longue ſuite d'adminiſtrateurs des finances, l'on verra qu'à très-peu d'exceptions près, les uns ſont morts dans le cours

de leur miniſtère; que d'autres, & c'eſt le plus grand nombre, y ont vêcu comme n'y étant pas, ou y ont ſéjourné comme dans un lieu d'apparat & de fortune; & qu'ils n'ont guère emporté de leur adminiſtration, que la nomenclature des affaires & la liſte de tous les particuliers qu'ils ont obligés, de tous les ingrats qu'ils ont faits, & qu'ils ont mérité de faire: que pluſieurs adminiſtrateurs encore, ſans principes fixes, ſans opinion qui leur fût propre, ont été mus dans tous les ſens, par les diverſes perſonnes auxquelles ils ont abandonné leur confiance; en ſorte que le bien même dont ils ont été l'inſtrument, ils n'ont pu le lier à aucune ſuite de penſées; & au moment où ils ont été éloignés du courant des affaires, ils ſe ſont trouvés iſolés, & comme ſéparés de leurs propres actions: quelques réminiſcences leur ſont reſtées; mais les ſouvenirs même les plus complets, ne ſuffiſent point pour mettre en état de donner un corps à ces connoiſſances: car tous les aſſemblages de faits, tous les calculs d'une vaſte étendue, ſont une ſource continuelle d'erreurs & de confuſion, ſans cette lumiere de l'eſprit qui avertit des vraiſemblances, & qui, par le ſecours des

rapprochemens & des comparaiſons ; offre un guide de plus pour la recherche de la vérité.

Je puis dire, qu'au moins à certains égards, ma ſituation a été différente de celles que je viens de décrire. J'ai ſenti bientôt le beſoin que j'avois de me ſoutenir par moi-même, & je ne me ſuis remis entre les mains de perſonne : j'ai cherché par-tout des inſtructions, j'ai écouté, j'ai conſulté : mais ayant toujours ramené les idées des autres à ma réflexion, je me ſuis trouvé dans la ſolitude avec le même fonds, pour ainſi dire, que pendant mon adminiſtration, & un peu plus riche, peut-être, parce que j'ai eu plus de temps à donner à la méditation. L'ordre que j'avois tâché de mettre dans les connoiſſances que j'acquérois, m'en a conſervé la propriété : & comme je les ai liées conſtamment à quelque projet, à quelque penſée, aujourd'hui que je me trouve, comme tous les miniſtres hors de place, ſans ſecours & ſans communication avec ceux qui dirigent les affaires, je me ſuis vu cependant en état de former un enſemble de mes connoiſſances & de mes idées. Enfin, quoique j'aie à peine été cinq ans dans l'adminiſtration des finances, j'oſerois

preſque dire que cet eſpace de temps a été plus long pour moi que pour la plupart des hommes : je n'ai été diſtrait, ni par aucun amuſement, ni par aucune idée de fortune, ni par aucun deſir de captiver les grands ou les perſonnes en faveur, ni par aucune de ces actions qu'il faut s'appliquer à diſſimuler, ni par aucune de ces prédilections dont il faut ſans ceſſe défendre les motifs : enfin, j'ai quitté les affaires publiques, dans un âge où mon ame reſſentoit encore cette ardeur ſans laquelle toutes les idées de bien public deviennent languiſſantes : j'ai donc cru que, dans la ſituation ſinguliere où je me trouvois, l'oiſiveté du reſte de ma vie ſeroit une ſorte d'indifférence ; & en me livrant à un nouveau travail, je me ſuis flatté qu'on accorderoit du moins à mes intentions une favorable indulgence.

J'ai peut-être une explication à donner ſur le parti que j'ai pris de faire imprimer cet ouvrage, ſans l'avoir ſoumis auparavant à la réviſion d'un cenſeur : mais j'ai cru que je pouvois remplir cette fonction envers moi-même ; j'ai cru que je devois aſſez de reſpect aux vérités qui intéreſſent le bonheur des hommes, pour oſer les ſoumettre directement au jugement pu-

blic ; j'ai cru, ſur-tout, que ce n'étoit pas au tribunal de quelques petites paſſions que de ſi grands objets devoient être portés. Je ne ſaurois d'ailleurs préſumer qu'on pût déſapprouver un ouvrage où la morale la plus pure a conduit mon cœur & mes expreſſions, où j'ai développé ſi ſenſiblement la force & la puiſſance de la France, où j'ai reſpecté par-tout les particuliers, les corps de l'état, & les opinions qui ſont fondées ſur les loix & la nature du gouvernement. Que ſi cette confiance étoit mal fondée, que ſi de nouveaux triomphes devoient appartenir à ceux dont j'ai déja reſſenti l'inimitié, un ſentiment intérieur dont j'ai déja connu l'aſſiſtance, ſera de nouveau ma conſolation Que ſuis-je, en effet, avec un ſi petit nombre d'années au-devant de moi ! que ſuis-je, près d'une ſeule vérité utile, près d'une ſeule connoiſſance inſtructive, qui, tombant dans une terre fertile, y feroit germer des fruits long-temps ſalutaires ! Tous les calculs perſonnels ſont pleins d'erreurs ; & le temps, tôt ou tard, détrompe des illuſions les plus ſéduiſantes : l'homme trouve la peine, où il ne ſe propoſoit que des ſatisfactions ; la laſſitude, où il ſe promettoit des jouiſſances

habituelles ; les dégoûts, où il n'attendoit que de la gloire : il voit les fantômes de ſon imagination briller & diſparoître en un moment ; l'eſpérance eſt déçue par la réalité, la vanité par ſes triomphes, l'ambition par ſes propres ſuccès : & pour ſuffire à l'eſpace de la vie, on a beſoin d'un renouvellement continuel de goûts, de ſouhaits & de volontés. Il faut donc, au milieu de cette ſcene mouvante, s'appuyer ſur quelque principe : & le ſeul qui s'applique à tous les événemens, le ſeul qui puiſſe guider l'intérêt perſonnel en ſes incertitudes, le ſeul qui puiſſe réſiſter à ſes agitations, c'eſt un ſentiment profond de ſes devoirs, c'eſt une noble idée de l'ordre & de la vertu. Il faut tenir à cette grande chaîne qui unit l'homme à la ſociété, ſon eſprit à la connoiſſance du bien public, ſon ame à tous les hauts ſentimens, & ſa foible exiſtence à la plus ſublime des penſées : c'eſt alors qu'on devient ſûr de ſoi-même ; c'eſt alors, ſeulement, qu'on croit avoir jeté l'ancre, & qu'au milieu des illuſions du monde, on acquiert de la ſtabilité dans ſes opinions : alors, ſur-tout, on ſe ſent preſſé d'appliquer ſes facultés aux objets qui en étendent l'uſage, & qui

semblent nous agrandir à nos propres yeux; alors aussi, l'on connoît les vrais encouragemens & les touchantes consolations : & quand la fin des vanités s'avance, & quand l'âge arrive où l'on voit déja paroître les premieres ombres de l'inévitable nuit, on se trouve moins étranger à cet obscur avenir, on s'en approche avec plus de calme; & l'on ne joint pas du moins aux peines d'une ame sensible, le regret du temps qu'on a perdu, des momens qu'on a dissipés, & des forces qu'on a négligées.

FIN.

C12747

TABLE GÉNÉRALE
DES CHAPITRES
CONTENUS DANS CET OUVRAGE.

TOME I.

INTRODUCTION. page j
CHAPITRE I. *Développement de toutes les contributions des peuples.* 1
CHAP. II. *Réflexions générales sur l'étendue des impôts.* 30
CHAP. III. *Sur les frais de recouvrement de toutes les impositions du royaume.* 51
CHAP. IV. *Economies sur les frais de recouvrement des Receveurs Généraux des finances & des Receveurs des tailles.* 77
CHAP. V. *Notions générales sur les économies dont l'universalité des frais de recouvrement est susceptible.* 109
CHAP. VI. *Sur la conversion de toutes les contributions de la France dans un seul impôt territorial.* 130
CHAP. VII. *Sur la conversion de tous les tributs dans une capitation personnelle.* 152
CHAP. VIII. *Sur le nombre des agens & des employés du fisc.* 159
CHAP. IX. *Sur la population du royaume.* 166
CHAP. X. *Rapports entre la population, l'étendue & les contributions du royaume.* 182

CHAP. XI. *Notions succintes sur les contributions, les franchises, la population, l'étendue & les principales ressources de chaque généralité du royaume,* page 183
CHAP. XII. *Etendue, population & contributions de la Corse.* 253
CHAP. XIII. *Impôts & population des colonies de la France.* 259
CHAP. XIV. *Observations générales sur la réforme des impositions.* 265

TOME II.

CHAPITRE I. *Recherches & considérations sur la réforme de l'impôt du sel.* page 1
CHAP. II. *De l'impôt sur le tabac.* 88
CHAP. III. *Observations sur les droits de traite; recherches & considérations sur la balance du commerce de la France.* 100
CHAP. IV. *Idées sur la réforme des droits de traite.* 145
CHAP. V. *Exposition succinte des dispositions utiles, adoptées par les Administrations provinciales.* 197
CHAP. VI. *Sur l'élection des membres des assemblées provinciales.* 255
CHAP. VII. *Sur l'introduction du clergé dans les administrations provinciales.* 259
CHAP. VIII. *S'il est de l'intérêt des parlemens de mettre des obstacles à l'établissement des administrations provinciales.* 263
CHAP. IX. *Sur les contributions du clergé du royaume.* 270

page
CHAP. X. *Sur la diſpenſation des bénéfices.* 295
CHAP. XI. *Recherches & conſidérations générales ſur les dettes de l'état, & ſur les rembourſemens.* 303
CHAP. XII. *Tableau des dépenſes de la France, & vues générales d'économie.* 338
Supplément. 472

TOME III.

CHAPITRE I. *Indice préliminaire ſur les monnoies.* page 1
CHAP. II. *Sur le titre & le poids des monnoies de France.* 4
CHAP. III. *Bénéfice du Souverain ſur la fabrication des monnoies.* 7
CHAP. IV. *Des avantages ou des inconvéniens du bénéfice que fait le Roi, ſur la fabrication des monnoies.* 10
CHAP. V. *De la ceſſion, à des particuliers, du bénéfice du Souverain ſur la fabrication des monnoies.* 24
CHAP. VI. *Des changemens dans le titre, le poids & la valeur numéraire des eſpèces.* 29
CHAP. VII *Sur l'exportation & la fonte des eſpeces nationales.* 40
CHAP. VIII. *Sur la ſomme du numéraire de la France.* 49
CHAP. IX. *Sur l'augmentation progreſſive du numéraire en France.* 58
CHAP. X. *Sur les avantages ou les inconvéniens de l'abondance du numéraire.* 67

CHAP. XI. *Considérations sur le luxe & sur ses progrès.* page 80
CHAP. XII. *Sur les fortunes de finance.* 106
CHAP. XIII. *Réflexions sur les sollicitations des Grands.* 119
CHAP. XIV. *Sur les charges qui donnent la noblesse.* 127
CHAP. XV. *Sur les dépôts de mendicité.* 139
CHAP. XVI. *Recherches relatives aux hôpitaux du royaume.* 154
CHAP. XVII. *Réflexions sur l'ordre intérieur des prisons.* 176
CHAP. XVIII. *Disposition particuliere à quelques prisonniers.* 196
CHAP. XIX. *Réflexions sur le commerce des grains.* 198
CHAP. XX. *Recherches sur les défrichemens.* 203
CHAP. XXI. *Réflexions sur l'intérêt de l'argent, le ménagement du crédit, & la circulation.* 208
CHAP. XXII. *Sur le Mont-de-Piété.* 253
CHAP. XXIII. *Observations sur les rentes viageres.* 258
CHAP. XXIV. *Sur les secours patriotiques.* 263
CHAP. XXV. *Sur le droit d'aubaine.* 270
CHAP. XXVI. *Sur les billets de banque & sur la caisse d'escompte.* 277
CHAP. XXVII. *Sur l'ordre dans le trésor royal.* 305
CHAP. XXVIII. *Idée sur l'établissement d'un bureau général de recherches & de renseignemens.* 309
CHAP. XXIX. *Sur l'économie du tems.* 315
CHAP. XXX. *Sur l'esprit de système.* 326

CHAP. XXXI. *Sur la nomination aux Intendances de province.* page 329
CHAP. XXXII. *Sur les changemens de principes & de perſonnes dans l'adminiſtration des finances.* 335
CHAP. XXXIII. *Réſumé concis des moyens de puiſſance de la France.* 347
CHAP. XXXIV. *De la Guerre.* 350
CHAP. XXXV. *Autres réflexions ſur le même ſujet.* 379
CHAP. XXXVI & *dernier.* 391

Fin de la Table générale des Chapitres.

3 vol 1595